



FIGEAC AERO
Société anonyme au capital de 3.000.000 euros
Zone industrielle de l'Aiguille
46100 FIGEAC
349 357 343 RCS Cahors

OFFERING CIRCULAR

Avertissement

Cet Offering Circular est réalisé dans le cadre d'une opération exclusivement réservée à un cercle restreint d'investisseurs dont certains Investisseurs Qualifiés, tels qu'ils sont définis par l'article L.411-2 du Code monétaire et financier. Cette opération préalable à une admission aux négociations sur Alternext Paris, a pris la forme d'une augmentation de capital et d'une cession partielle de titres par les actionnaires historiques.

Les personnes ou entités mentionnées au 4° du II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier ne peuvent participer à cette opération que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D.411-1, D.411-2, D.734-1, D.744-1, D.754-1 et D.764-1 du Code monétaire et financier.

Cette opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF. La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers acquis à l'occasion de cette émission ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L.621-8 à L. 621-8-3 du Code monétaire et financier.

Des exemplaires du présent Offering Circular sont disponibles sans frais au siège de Figeac Aéro, sur le site internet de Figeac Aéro (www.figeac-aero.com) ainsi que sur le site internet de Nyse Alternext Paris (<https://europeanequities.nyx.com/fr/markets/nyse-alternext>).



Listing Sponsor

AVERTISSEMENT

INFORMATION PRELIMINAIRE

Droit français :

Décret no 2006-557 du 16 mai 2006 modifiant le chapitre 1er du titre 1er du livre IV de la partie réglementaire du code monétaire et financier.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le code des assurances ;

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 411-2 ;

Vu le code de la mutualité ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n° 45-2710 du 2 novembre 1945 relative aux sociétés d'investissement ;

Vu l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale, notamment son article 1er ;

Vu la loi n° 72-650 du 11 juillet 1972 modifiée portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 1er ;

Vu la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie,

Décète :

Art. 1er. – Les articles D. 411-1 et D. 411-2 du code monétaire et financier sont remplacés par les articles D. 411-1 à D. 411-4 ainsi rédigés :

« Art. D. 411-1. –

I. – Ont la qualité d'investisseurs qualifiés au sens de l'article L. 411-2 lorsqu'ils agissent pour compte propre :

« 1° Les établissements de crédit et les compagnies financières mentionnés respectivement à l'article L. 511-9 et à l'article L. 517-1 ;

« 2° Les institutions et services mentionnés à l'article L. 518-1 ;

« 3° Les entreprises d'investissement mentionnées à l'article L. 531-4 ;

« 4° Les sociétés d'investissement mentionnées à l'article 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 susvisée ;

« 5° Les organismes de placement collectif mentionnés à l'article L. 214-1 et les sociétés de gestion d'organisme de placement collectif mentionnées à l'article L. 543-1 ;

« 6° Les sociétés d'assurance et les sociétés de réassurance mentionnées, respectivement, au premier alinéa de l'article L. 310-1 et à l'article L. 310-1-1 du code des assurances ;

« 7° Les sociétés de groupe d'assurance mentionnées à l'article L. 322-1-2 du code des assurances ;

« 8° Les institutions de prévoyance mentionnées à l'article L. 931-1 du code de la sécurité sociale ;

« 9° Le fonds de réserve pour les retraites mentionné à l'article L. 135-6 du code de la sécurité sociale ;

« 10° Les mutuelles et unions de mutuelles relevant du livre II du code de la mutualité autres que celles mentionnées à l'article L. 510-2 du même code ;

« 11° Les compagnies financières holdings mixtes mentionnées à l'article L. 517-4 et au 9o de l'article L. 334-2 du code des assurances ;

« 12° Les Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

« 13° La Banque centrale européenne et les banques centrales des Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

« 14° Les organismes financiers internationaux à caractère public auxquels la France ou tout autre Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques fait partie ;

« 15° *La Caisse d'amortissement de la dette sociale instituée par l'article 1er de l'ordonnance du 24 janvier 1996 susvisée ;*

« 16° *Les sociétés de capital-risque mentionnées à l'article 1er de la loi du 11 juillet 1985 susvisée ;*

« 17° *Les sociétés financières d'innovation mentionnées au III de l'article 4 de la loi du 11 juillet 1972 susvisée ;*

« 18° *Les intermédiaires en marchandises ;*

« 19° *Les entités remplissant au moins deux des trois critères suivants:*

« – *effectifs annuels moyens supérieurs à 250 personnes ;*

« – *total du bilan supérieur à 43 millions d'euros ;*

« – *chiffre d'affaires ou montant des recettes supérieur à 50 millions d'euros.*

« *Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes.*

« II. – Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés, lorsqu'ils agissent pour compte propre et à partir du jour de réception de l'accusé de réception attestant de leur inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 :

« 1° Les entités qui remplissent au moins deux des trois critères suivants :

- « – effectifs annuels moyens inférieurs à 250 personnes ;
- « – total du bilan inférieur à 43 millions d'euros ;
- « – chiffre d'affaires ou montant des recettes inférieur à 50 millions d'euros.

« Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes. La décision d'inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 est prise, selon le cas, par le conseil d'administration, par le directoire, par le ou les gérants, ou par l'organe de gestion de l'entité ;

« 2° Les personnes physiques remplissant au moins deux des trois critères suivants :

- « – la détention d'un portefeuille d'instruments financiers d'une valeur supérieure à 500 000 € ;
- « – la réalisation d'opérations d'un montant supérieur à 600 € par opération sur des instruments financiers, à raison d'au moins dix par trimestre en moyenne sur les quatre trimestres précédents ;
- « – l'occupation pendant au moins un an, dans le secteur financier, d'une position professionnelle exigeant une connaissance de l'investissement en instruments financiers.

« III. – Ont également la qualité d'investisseur qualifié :

« 1° Les entités mentionnées au I lorsqu'elles agissent pour le compte d'un organisme de placement collectif ou d'un investisseur qualifié appartenant à l'une des catégories mentionnées au I ou au II ;

« 2° Les prestataires de services d'investissement lorsqu'ils agissent dans le cadre d'une activité de gestion de portefeuille pour le compte de leur mandant.

« Art. D. 411-2. – Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés les personnes physiques ou entités reconnues investisseurs qualifiés dans les Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, conformément aux dispositions de la directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003.

« Art. D. 411-3. – Les personnes ou entités mentionnées au II de l'article D. 411-1 qui en font la demande et déclarent sous leur responsabilité réunir les critères mentionnés au II de l'article D. 411-1 sont inscrites dans un fichier tenu par l'Autorité des marchés financiers selon les modalités fixées par son règlement général. Ces personnes ou entités peuvent renoncer à tout moment à leur qualité d'investisseur qualifié en accomplissant les formalités fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

« Art. D. 411-4. – Le seuil mentionné au dernier alinéa du II de l'article L. 411-2 est fixé à 100. »

Art. 2. – Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 16 mai 2006.

Par le Premier ministre : DOMINIQUE DE VILLEPIN

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, THIERRY BRETON

REMARQUES GENERALES

Dans le présent Offering Circular, sauf indication contraire, les termes « **Société** » et « **Figeac Aéro** » renvoient à la société Figeac Aéro. Le terme « **Groupe** » renvoie à la Société et l'ensemble de ses filiales.

La matérialisation de certains risques décrits au « *Facteurs de risques* » est susceptible d'avoir un impact sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société.

Le présent Offering Circular contient des informations relatives aux marchés sur lesquels le Groupe est présent, notamment au « *Aperçu des activités* ».

Table des Matières

PREMIERE PARTIE.....	10
1 PERSONNES RESPONSABLES	10
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE L'OFFERING CIRCULAR.....	10
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'OFFERING CIRCULAR	10
2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	11
2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	11
2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS.....	11
3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	12
4 FACTEURS DE RISQUE	14
4.1 RISQUES RELATIFS AU SECTEUR D'ACTIVITE DU GROUPE.....	14
4.1.1 <i>Risques liés à l'évolution des conditions économiques</i>	14
4.1.2 <i>Risques de retard de programme</i>	14
4.1.3 <i>Risques liés aux cadences de livraison des avionneurs</i>	14
4.1.4 <i>Risques produit</i>	15
4.1.5 <i>Risques sur matières premières</i>	15
4.1.6 <i>Risques liés aux stocks de matières premières, en cours et produits finis</i>	16
4.1.7 <i>Risques liés aux fournisseurs et aux sous-traitants</i>	16
4.1.8 <i>Risques liés à l'évolution technologique</i>	17
4.1.9 <i>Risques de dépendance à l'égard de certains clients</i>	18
4.1.10 <i>Risques liés à la concurrence</i>	18
4.1.11 <i>Risques liés à l'environnement</i>	19
4.2 RISQUES PROPRES AU GROUPE ET A SON ORGANISATION.....	20
4.2.1 <i>Risques de dépendance à un homme clé</i>	20
4.2.2 <i>Risque lié à la gouvernance de la Société</i>	20
4.2.3 <i>Risque lié au recrutement de personnels compétents</i>	21
4.2.4 <i>Risques liés à la formation du personnel</i>	21
4.2.5 <i>Risques liés à la remise en cause de l'organisation industrielle</i>	22
4.3 RISQUES FINANCIERS.....	23
4.3.1 <i>Risques de change</i>	23
4.3.2 <i>Risques liés à l'endettement de la Société</i>	24
4.3.3 <i>Risque de taux d'intérêt</i>	25
4.3.4 <i>Risques liés aux programmes de Recherche & Développement engagés</i>	25
4.3.5 <i>Risques liés à l'absence de distribution de dividendes dans un futur immédiat</i>	26
4.3.6 <i>Risques de liquidité : besoins futurs en fonds propres et financements complémentaires</i>	26
4.3.7 <i>Risques de dilution</i>	27
4.3.8 <i>Risques de contrepartie</i>	27
4.4 RISQUES JURIDIQUES.....	27
4.4.1 <i>Risques d'engagement de la responsabilité de la Société lors de l'utilisation de ses produits</i>	27
4.4.2 <i>Faits exceptionnels et litiges</i>	28
4.4.3 <i>Risques liés aux changements dans la législation, les politiques fiscale et réglementaire</i>	28
4.5 ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUE.....	28
5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	31
5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	31
5.1.1 <i>Dénomination sociale et nom commercial de la Société</i>	31
5.1.2 <i>Lieu et numéro d'enregistrement de la Société</i>	31
5.1.3 <i>Date de constitution et durée</i>	31
5.1.4 <i>Siège social de la Société, forme juridique et législation applicable</i>	31
5.1.5 <i>Historique de la Société</i>	31
5.2 INVESTISSEMENTS.....	33
5.2.1 <i>Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices</i>	33

5.2.2	<i>Principaux investissements réalisés par le Groupe sur l'exercice en cours et mode de financement</i>	34
5.2.3	<i>Principaux investissements envisagés</i>	34
6	APERÇU DES ACTIVITES	35
6.1	APERÇU GENERAL DES ACTIVITES DU GROUPE FIGEAC AERO	35
6.2	LES FACTEURS CLEFS DU SUCCES DE FIGEAC AERO	38
6.3	LE MARCHÉ DE L'INDUSTRIE AERONAUTIQUE	39
6.3.1	<i>Présentation générale</i>	39
6.3.2	<i>Taille et structure du marché</i>	44
6.3.3	<i>Les acteurs du marché</i>	47
6.4	LE POSITIONNEMENT DE FIGEAC AERO	50
6.4.1	<i>Description des activités</i>	50
6.4.2	<i>Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication</i>	61
6.4.3	<i>Nouveaux produits</i>	62
6.5	LA STRATEGIE DU GROUPE	62
7	ORGANIGRAMME	63
7.1	ORGANIGRAMME JURIDIQUE	63
7.2	ORGANIGRAMME DES METIERS	63
7.3	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	64
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	65
8.1	ACTIFS IMMOBILIERS	65
8.2	CONSTRAINTES ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUER SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	65
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	66
9.1	SITUATION FINANCIERE	67
9.1.1	<i>Chiffre d'affaires</i>	67
9.1.2	<i>Autres éléments du compte de résultat consolidé</i>	67
9.2	RESULTAT D'EXPLOITATION	68
9.2.1	<i>Evolution du résultat d'exploitation consolidé</i>	68
9.2.2	<i>Facteurs importants influant sur le résultat d'exploitation</i>	68
9.2.3	<i>Facteur de nature gouvernementale, économique ou politique</i>	68
10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	69
10.1	CAPITAUX DE LA SOCIETE A COURT ET MOYEN TERME	69
10.2	SOURCE, MONTANT ET DESCRIPTION DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	69
10.3	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	70
10.4	RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DE CAPITAUX	72
10.5	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES	72
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	73
11.1	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	73
11.2	PROPRIETE INTELLECTUELLE	73
11.2.1	<i>Demandes de brevets</i>	73
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	75
13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	76
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	77
14.1	ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION	77
14.1.1	<i>Expériences des organes de direction et d'administration</i>	77
14.1.2	<i>Déclarations concernant les organes de direction et d'administration</i>	78
14.2	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GENERALE	78

15	REMUNERATION ET AVANTAGES	79
15.1	MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRIGEANTS.....	79
15.2	SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	80
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	81
16.1	DIRECTION DE LA SOCIETE	81
16.1.1	<i>Conseil d'administration</i>	81
16.1.2	<i>Direction générale – Directeurs Généraux Délégués</i>	83
16.2	CONTRATS ENTRE LES ADMINISTRATEURS ET LA SOCIETE	84
16.3	COMITE D'AUDIT ET COMITE DE REMUNERATION	84
16.4	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	84
16.5	CONTROLE INTERNE	84
17	SALARIES	85
17.1	NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION PAR FONCTION	85
17.2	PARTICIPATIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS	86
17.3	ACCORDS DE PARTICIPATION ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS DETENUES PAR DES SALARIES DU GROUPE	86
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	87
18.1	REPARTITION DU CAPITAL	87
18.2	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	87
18.3	CONTROLE DE LA SOCIETE	87
18.4	ACCORDS SUSCEPTIBLES D'ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	88
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	89
19.1	CONVENTIONS SIGNIFICATIVES CONCLUES AVEC DES APPARENTES.....	89
19.1.1	<i>Conventions entre des sociétés du Groupe et des actionnaires</i>	89
19.1.2	<i>Conventions intra-groupe</i>	89
19.2	RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ...	90
19.2.1	<i>Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 mars 2013</i>	90
19.2.2	<i>Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 mars 2012</i>	96
19.2.3	<i>Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 mars 2011</i>	99
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	103
20.1	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	103
20.1.1	<i>Comptes consolidés au 31 mars 2013</i>	103
20.1.2	<i>Comptes consolidés au 31 mars 2012</i>	159
20.1.3	<i>Comptes consolidés au 31 mars 2011</i>	186
20.2	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	213
20.3	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES	214
20.3.1	<i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2013</i>	214
20.3.2	<i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2012</i>	217
20.3.3	<i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2011</i>	219
20.4	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	221
20.5	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES.....	221
20.5.1	<i>Politique de distribution</i>	221
20.5.2	<i>Dividendes distribuées par la Société au cours des trois derniers exercices</i>	221
20.6	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	221
20.7	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	221
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	222
21.1	CAPITAL SOCIAL	222

21.1.1	Montant du capital social.....	222
21.1.2	Actions non représentatives du capital	222
21.1.3	Autocontrôle, auto-détention et acquisition par la Société de ses propres actions	222
21.1.4	Autres titres donnant accès au capital.....	223
21.1.5	Droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagement d'augmentation du capital.....	223
21.1.6	Informations sur le capital social de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et détail de ces options (en ce compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent)	223
21.1.7	Capital social autorisé mais non émis	223
21.1.8	Modification du capital social	225
21.1.9	Sûretés, privilèges, nantissements sur le capital social de la Société	225
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS.....	225
21.2.1	Objet social (Article 3 des statuts).....	225
21.2.2	Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction	225
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société (articles 9 et 10 des statuts).....	226
21.2.4	Modalités de modification des droits des actionnaires	227
21.2.5	Assemblées générales d'actionnaires.....	227
21.2.6	Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	228
21.2.7	Franchissements de seuils statutaires (article 11 des statuts)	228
21.2.8	Modalités de modification du capital social.....	228
22	CONTRATS IMPORTANTS	229
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	230
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	231
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	232
	DEUXIEME PARTIE	233
1	PROCEDURE D'ADMISSION SUR NYSE ALTERNEXT PARIS.....	233
1.1	OBJECTIF DE L'OPERATION	233
1.2	ACTIONS DONT L'ADMISSION SUR ALTERNEXT EST DEMANDEE	233
1.3	PLACEMENT PRIVE PREALABLE A L'ADMISSION	233
1.4	AUTORISATIONS EN VERTU DESQUELLES EST REALISE LE PLACEMENT PRIVE	233
1.5	ETABLISSEMENT FINANCIER EN CHARGE DE L'ADMISSION	234
1.6	ENGAGEMENT DE CONSERVATION	234
1.7	ENGAGEMENT D'ABSTENTION	234
1.8	CALENDRIER	234
2	INFORMATION DE BASE.....	234
2.1	CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT	234
3	INFORMATION TECHNIQUE	235
3.1	SERVICE TITRES	235
3.2	CONTRAT DE LIQUIDITE	235
4	INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LA QUOTE PART DES CAPITAUX PROPRES PAR ACTION.....	235
4.1	DILUTION	235
4.2	INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE	236
5	RISQUES LIES A L'ADMISSION DES TITRES DE LA SOCIETE SUR ALTERNEXT	236
5.1	LES ACTIONS N'ONT PAS ETE PREALABLEMENT COTEES ET SONT SOUMISES AUX FLUCTUATIONS DE MARCHE	236
5.2	VOLATILITE DU PRIX DE MARCHE DES ACTIONS DE LA SOCIETE.....	236

5.3	LA CESSION D'UN NOMBRE IMPORTANT D' ACTIONS DE LA SOCIETE POURRAIT AVOIR UN IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE COURS DES ACTIONS	237
5.4	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES DE LA SOCIETE.....	237
5.5	LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE NE BENEFICIERONT PAS DES GARANTIES ASSOCIEES AUX MARCHES REGLEMENTES.....	237
5.6	LA SOCIETE POURRAIT A L'AVENIR FAIRE À NOUVEAU APPEL AU MARCHÉ, AFIN DE FAIRE FACE A SES BESOINS DE FINANCEMENT.....	237

PREMIERE PARTIE

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE L'OFFERING CIRCULAR

Monsieur Jean-Claude Maillard, Président-Directeur Général.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'OFFERING CIRCULAR

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Offering Circular sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Offering Circular ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Offering Circular.

*Les informations financières historiques présentées dans l'Offering Circular ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant à la section dudit document. Le rapport établi au titre de l'exercice clos au 31 mars 2011 fait l'objet d'une observation relative au changement de présentation du crédit d'impôt recherche dans le compte de résultat. Le rapport établi au titre de l'exercice clos au 31 mars 2012 fait l'objet d'une observation relative à la valorisation des engagements de retraite. »
Le rapport établi au titre de l'exercice clos au 31 mars 2013 fait l'objet d'une observation relative à l'adoption des normes IFRS.*

Fait à Figeac,

Monsieur Jean-Claude Maillard

Président-Directeur Général

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Sodecal Audit

407, Boulevard Alsace-Lorraine
82000 Montauban

Représentée par Jérôme Cathala

Date de première nomination : 30 décembre
2003

Date de nouvelle nomination : 30 septembre
2009

Date d'expiration du mandat : Assemblée
Générale statuant sur les comptes de l'exercice
clos le 31 mars 2015)

Sodecal Audit est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse.

Fidaudit SA est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Fidaudit SA

41, rue du Capitaine Guynemer
92400 Courbevoie

Représentée par Jean-Pierre Boutard

Date de première nomination : 29 septembre
1995

Date de nouvelle nomination : 30 septembre
2013

Date d'expiration du mandat : Assemblée
Générale statuant sur les comptes de l'exercice
clos le 31 mars 2019)

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Jean-Marc DAUGE

6, rue de Lourdes, Parc Equation,
31300 Toulouse

Date de première nomination : 30 décembre
2003

Date de nouvelle nomination : 30 septembre
2009

Date d'expiration du mandat : Assemblée
Générale statuant sur les comptes de l'exercice
clos le 31 mars 2015

Monsieur Jean-Marc Dauge est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse.

Sarex SA est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence.

Sarex SA

1, rue Montaigne
06400 Cannes

Représentée par Nathalie Jarjaille

Date de première nomination : 28 septembre
2007

Date de nouvelle nomination : 30 septembre
2013

Date d'expiration du mandat : Assemblée
Générale statuant sur les comptes de l'exercice
clos le 31 mars 2019

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Informations financières du Groupe (normes IFRS)

<i>En millions d'euros</i>	31 mars 2013	31 mars 2012	31 mars 2011
Chiffres d'affaires	137,12	109,5	72,1
Excédent Brut d'Exploitation (EBITDA)*	32,02	24,6	10,9
Résultat opérationnel (EBIT)	22,12	17,69	2,52
Résultat opérationnel non courant	-1,02	0,36	-0,50
Résultat financier	-3,914	-0,86	-1,76
Résultat net attribuable au Groupe	11,98	11,54	0,23
Endettement net consolidé**	86,32	58,80	51,25
Capitaux propres part Groupe	38,49	26,42	14,89

* Voir tableau sur l'Excédent Brut d'Exploitation (EBITDA) ci-après

** Voir tableau sur l'endettement net consolidé

Le « résultat opérationnel » correspond au résultat opérationnel excluant les éléments inhabituels significatifs (charges ou produits) dont la nature n'est pas liée à l'exploitation récurrente du Groupe et dont la valeur n'est pas prédictive.

Excédent Brut d'Exploitation (EBITDA)

<input type="checkbox"/> En milliers d'euros	31 mars 2013	31 mars 2012	31 mars 2011
<i>Chiffre d'affaires</i>	137 129	109 585	72 187
<i>Autres produits de l'activité</i>	6 535	4 983	4 219
<i>Variation des stocks de produits en cours et de produits finis</i>	18 647	18 922	9 054
<i>Achats consommés</i>	-70 018	-59 594	-38 075
<i>Charges de personnel</i>	-44 897	-36 416	-27 247
<i>Charges externes</i>	-13 091	-11 283	-7 681
<i>Impôts et taxes</i>	-2 285	-1 521	-1 526
<input type="checkbox"/> Excédent Brut d'Exploitation (EBIT DA)	32 021	24 676	10 931

Endettement net consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	31 mars 2013	31 mars 2012	31 mars 2011
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</i>	59 881	49 878	39 401
<i>Avances remboursables comprises dans les dettes financières</i>	10 160	9 121	4 003
Trésorerie nette à la clôture (négative)	16 286	8 616	7 854
Endettement net consolidé	86 327	58 799	51 258

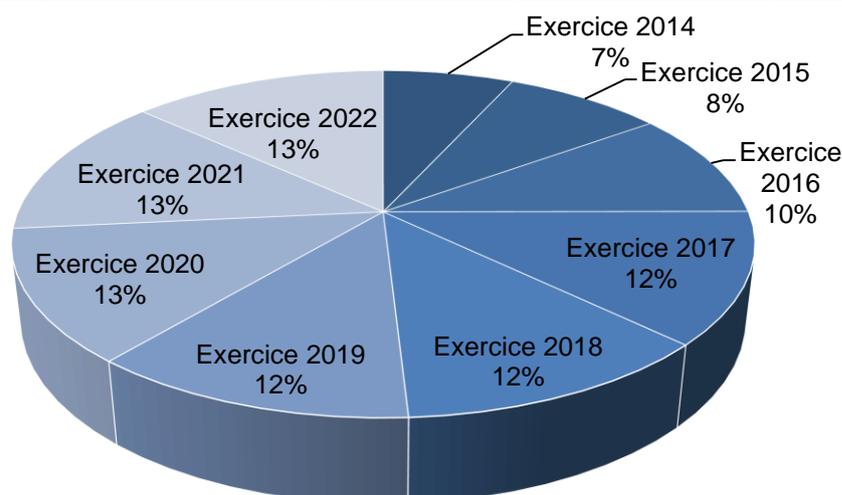
Tableau des flux de trésorerie simplifié

En milliers d'euros	31 mars 2013	31 mars 2012
Flux net de trésorerie généré par l'activité		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	26 313	20 058
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité	-23 588	-19 201
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 725	857
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-21 299	-20 020
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	10 903	18 401
Incidence des variations de cours de devises sur les disponibilités		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-8 616	-7 854
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	-16 286	-8 616
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-7 670	-762

Chiffres d'affaires potentiels en provenance des contrats long terme :

Les affaires prises dans le cadre de contrats long terme avec les clients (3/4 environ de l'activité du groupe) représentent pour FIGEAC AERO société mère, à la date d'enregistrement du présent Offering Circular, un chiffre d'affaires potentiel futur très important. Selon les cadences de production actuellement envisagées par les constructeurs, ce potentiel totalise plus de 1,8 Milliards d'euros facturables sur les 9 prochains exercices (de l'exercice clôturé à fin mars 2014 à celui clôturé à fin mars 2023). La répartition estimée par exercice de ce CA potentiel est illustrée dans le graphique ci-dessous.

Facturations potentielles issues des contrats long terme (> 1,8 Milliards d'euros répartis sur les 9 prochains exercices)



4 FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent Offering Circular, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider d'acquiescer ou de souscrire des actions de la Société. Dans le cadre de la préparation du présent Offering Circular, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives et considère qu'il n'y a pas, à la date du présent Offering Circular, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Cependant, d'autres risques non encore identifiés ou considérés actuellement comme non majeurs pour le Groupe pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

4.1 RISQUES RELATIFS AU SECTEUR D'ACTIVITE DU GROUPE

4.1.1 Risques liés à l'évolution des conditions économiques

Les hypothèses macroéconomiques et les hypothèses de programmes aéronautiques fixées par le Groupe tiennent compte des conditions économiques constatées à la date du présent Offering Circular et sont prises en compte dans l'élaboration du budget et du plan prévisionnel pluriannuel.

Si la conjoncture devait se dégrader, les hypothèses et les plans d'actions seraient ajustés en conséquence suivant un processus défini. Une conjoncture économique défavorable aurait des conséquences négatives sur le niveau d'activité du Groupe. En effet, l'évolution du PNB (produit national brut) mondial a un effet direct sur la demande de transport aérien, cette dernière déterminant le niveau du marché des avions commerciaux destinés au transport de passagers. Pour faire face à l'évolution de la demande d'avions des compagnies aériennes, les constructeurs pourraient modifier leur cadence de production, ce qui aurait une conséquence directe sur le niveau d'activité de première monte de leurs fournisseurs d'équipements aéronautiques, dont fait partie le Groupe. La baisse du trafic aérien induite par une dégradation de l'environnement économique pourrait également affecter le volume des activités de services du Groupe, étant précisé que le Groupe a pour activité principale la livraison de pièces neuves destinées au marché de la première monte.

4.1.2 Risques de retard de programme

Les constructeurs d'avions peuvent rencontrer des difficultés quant au respect du calendrier de leurs programmes. Des retards dans le planning de réalisation des nouveaux avions peuvent conduire la Société à conserver les stocks d'études et de développement plus longtemps, provoquer des reports de livraisons, affecter ainsi le rythme de réalisation du chiffre d'affaires de la Société, et voire même constater des pertes en cas d'abandon d'un programme dont les dépenses de développement en risk sharing (voir glossaire et paragraphe 6.4.1.3.2) avaient été stockées.

Les hypothèses commerciales et de rentabilité retenue par le Groupe pourraient ne pas se réaliser. Les retards, décalages de programmes auraient un impact important sur la réalisation de la marge prévu dans l'analyse des contrats de constructions.

Les avances remboursables obtenues permettent de réduire ce risque car les remboursements dépendent des livraisons effectuées. Par ailleurs, le Groupe peut être amené de manière ponctuelle à ouvrir des négociations avec ses clients lui permettant de diminuer ce risque. Ces négociations accompagnent et sécurisent le financement des programmes concernés.

4.1.3 Risques liés aux cadences de livraison des avionneurs

Le rythme des commandes présente des tendances cycliques liées à l'évolution du trafic pour passagers, au rythme de vieillissement et de renouvellement des flottes d'avions, aux décisions d'équipements et à la santé financière des compagnies aériennes et également de façon plus générale à l'évolution du commerce international. Un cycle a une durée oscillant entre 6 et 8 ans, décomposé en une période de forte hausse des cadences, puis en une période de stabilité voire de baisse des cadences de livraison. L'activité de la Société résultant directement des cadences de livraison, les variations de cadences impactent son niveau d'activité et peuvent affecter sa situation financière.

Cependant, certaines caractéristiques du marché jouent comme des amortisseurs contre les retournements conjoncturels trop marqués :

- la profondeur des carnets de commandes actuels, de l'ordre de sept à huit ans pour les avions de plus de cent places, impose aux compagnies aériennes des délais d'attentes extrêmement longs pour être livrés,
- chaque compagnie a ses propres spécifications concernant les caractéristiques de sa flotte (aménagements, systèmes de câblage dédiés et personnalisés, etc.) et tout changement dans les plans de production de ses avions chez les constructeurs doit être planifié plusieurs mois à l'avance.

Ces caractéristiques de visibilité sectorielle à court et moyen terme dont bénéficient les constructeurs d'avions se répercutent mécaniquement sur leurs sous-traitants équipementiers dont fait partie Figeac Aéro. D'autant qu'en contrepartie d'une obligation d'investir à des niveaux élevés (capacité de production et compétence technique de ses personnels) et de respecter des normes de qualité rigoureuses au niveau de la production, Figéac Aéro bénéficie d'une certaine sécurité sur son chiffre d'affaires dont 70% est réalisé dans le cadre de contrats LT, puisqu'elle est généralement agréée pour fournir telle pièce ou tel sous-ensemble sur toute la durée du programme (trente à quarante ans) et, pour autant que la qualité des pièces qu'elle fournit reste conforme au cahier des charges. Ainsi, Figéac Aéro a vocation à rester fournisseur sur toute la durée de vie de l'appareil.

De plus, des événements exceptionnels (terrorisme, pandémie, catastrophes aériennes, conditions météorologiques...) peuvent peser fortement mais de façon temporaire sur le trafic aérien, et par conséquent affecter le marché des équipements aéronautiques.

4.1.4 Risques produit

Le constructeur s'engage sur la navigabilité d'un appareil livré. En cas de défaillance, la Société, en tant que fournisseur, pourrait être appelée en responsabilité. Les normes qualité très strictes (sélection des fournisseurs, procédures de contrôle qualité internes,...) mises en œuvre par les sociétés du Groupe permettent d'assurer une fiabilité irréprochable des produits livrés. Le taux de non qualité exporté est de 4 262 PPM sur la période du 1 janvier au 31 octobre 2013 (3995 pièces livrées non conforme sur un total de 937 288 pièces livrées au total). Le système qualité de la Société est certifié ISO 9001 et EN 9100.

Les sociétés du Groupe font régulièrement l'objet d'audits clients portant sur la conformité des produits livrés. Dans le cadre de ces audits, l'organisation qualité (système de management de la qualité, respect des normes qualité du Groupe, application des plans d'assurance qualité, management et respect des processus de fabrication...) est auditée. D'éventuels manquements aux exigences qualité demandées par les clients pourraient, s'ils ne faisaient pas l'objet des corrections appropriées, être préjudiciables pour le développement commercial du Groupe.

Par ailleurs, une assurance sur risques produits est souscrite par le Groupe. A ce jour, la Société n'a fait l'objet d'aucune plainte ou poursuite sur ce terrain. La Société estime que sa couverture d'assurance actuelle (conforme aux demandes des clients) est suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre elle. Si sa responsabilité était ainsi mise en cause, et si elle n'était pas en mesure de maintenir une couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable, ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité du fait des produits, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation de ses produits et, plus généralement, de nuire à ses activités, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

4.1.5 Risques sur matières premières

Les matières premières acquises par le Groupe se décomposent comme suit :

- aluminium en plaque et forgés : 65%,
- titane, plaque et forgés: 31%,

- Autres métaux : 4 %

Matière première	Répartition des achats de FIGEAC AERO	Parts des achats réalisés en Conbids	Achats réalisés hors Conbids (Marchés)
Aluminium	65%	70%	30%
Titane	31%	95%	5%
Autres métaux	4%	80%	20%
Total	100%	78%	22%

En moyenne pondérée, 78% des achats de matières premières sont effectués sous le régime du *combid* (négociation entre le donneur d'ordre des conditions logistiques et financières) et par conséquent sans risque pour le Groupe. 22% des achats sont effectués sur le marché. En conséquence, le Groupe doit faire face à un risque de variation de prix des matières premières qui est couvert dans la majorité des contrats par des clauses de révision de prix.

Afin d'éviter qu'une variation, à la hausse, du prix des matières premières n'ait un impact négatif sur l'activité ou les résultats du Groupe, le Groupe informe ses clients de ladite hausse et négocie avec ces derniers la prise en compte de cette hausse avant d'engager l'achat de la matière première.

4.1.6 Risques liés aux stocks de matières premières, en cours et produits finis

Les approvisionnements des matières premières, en cours et produits finis sont engagés sous couvert de plans d'approvisionnement des clients non fermes dans un souci de réactivité. En effet, les délais de fabrication et d'approvisionnement sont très souvent plus longs que la période d'engagement ferme des clients.

En conséquence, la Société ne peut exclure de se retrouver avec des stocks sans besoins ou devenus obsolètes en cas de report de délais, voire de changement de définition des pièces, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière et ses perspectives, étant cependant précisé qu'un tel risque fait l'objet de provisions. Les règles prudentielles du Groupe imposent que de tels stocks soient dépréciés en parallèle des actions de réclamations et de recouvrement engagées

4.1.7 Risques liés aux fournisseurs et aux sous-traitants

De façon générale, la Société travaille dans le cadre de partenariats avec des coopérants et fournisseurs qui sont choisis avec soin par la Société et ses clients. L'efficacité de la Société repose en partie sur sa capacité à obtenir de ses partenaires des produits fabriqués dans les quantités et délais demandés et ce à un coût optimal. Les événements de nature à affecter ces partenaires peuvent avoir une incidence sur le chiffre d'affaires et sur l'activité de la Société.

Les approvisionnements des matières premières (aluminium, acier et titane) sont couverts principalement par des contrats gérés par les donneurs d'ordre (*conbids*, *enablement*) et donc sécurisés car gérés par les clients (réservation de la capacité de production).

Cependant, les difficultés ou défaillances de fournisseurs pourraient affecter la chaîne logistique, entraîner des surcoûts ou des retards de production.

Le partenariat avec des fournisseurs pose des risques supplémentaires auxquels la Société ne serait pas confrontée si elle se chargeait de l'intégralité des phases de fabrication de ses produits, à savoir :

- le non-respect par ces tiers de contrôle et de qualité auxquelles ils sont soumis ;
- la violation par ces tiers de leurs accords avec la Société ; et
- la rupture ou le non renouvellement de ces accords pour des raisons échappant au contrôle de la Société.

La Société fait également appel à :

- des sous-traitants de spécialité : plus de 90% des pièces fabriquées font l'objet d'une opération de traitement (surface/peinture) qui est réalisée par des sous-traitants agréés par les donneurs d'ordre ; et
- des sous-traitants de capacité.

Les difficultés (risque de non qualité) ou les défaillances des sous-traitants pourraient également affecter la chaîne logistique, entraîner des surcoûts ou des retards de production.

La Société ne peut cependant pas garantir que ses fournisseurs et sous-traitants respectent ou respecteront à tout moment la réglementation applicable. L'organisme notifié, lors d'un audit de certification ou de suivi, ou les autorités réglementaires, au cours d'une inspection ou à l'occasion de tout autre processus réglementaire, pourraient identifier des manquements à la réglementation ou aux normes applicables et demander à ce qu'il y soit remédié par la conduite d'actions correctives susceptibles d'interrompre la fabrication et la fourniture des produits de la Société.

La suspension, l'arrêt total ou l'interdiction totale ou partielle des activités des sous-traitants de la Société pourraient significativement affecter l'activité, la situation financière, les résultats et la réputation la Société.

Cependant, la Société met en œuvre une politique de sécurisation de ses approvisionnements clés. La Société dispose en effet d'un Service Qualité composé de 16 personnes et a également mis en place un service d'assurance qualité fournisseur (AQF), composé de quatre personnes. Ce service est en charge du suivi qualité des fournisseurs de la Société (essentiellement du réseau sous-traitant mécanique et de traitement), de leur agrément et du traitement du défaut qualité identifié chez lesdits fournisseurs.

La Société est également dotée d'un service logistique chargé de réaliser des audits logistiques sur la base d'un formulaire référencé dans le système qualité. La Société déploie grâce à une équipe de 3 personnes un suivi approprié chez une trentaine de fournisseurs considérés comme étant à risque (causes : performances en dégradation, resourcing complexe en cas de défaillance, participation sur un projet FGA à fort enjeu, ...). Le résultat des évaluations permet une classification du risque et des points d'amélioration des fournisseurs. Des plans d'action sont alors demandés et suivis par l'équipe approvisionnement.

La Société recherche de nouveaux partenaires pour l'ensemble de sa chaîne de production, elle ne peut garantir qu'elle sera en mesure de maintenir les contrats en cours ou de conclure de nouveaux contrats à des conditions commerciales acceptables.

4.1.8 Risques liés à l'évolution technologique

Le marché de l'aéronautique est sujet à des évolutions technologiques rapides et importantes.

La Société ne peut exclure que de nouvelles technologies apparaissent et aient pour conséquence la création de nouveaux process d'usinages rendant l'outil de production obsolète.

Cependant, bien que le risque composite demeure, la part des pièces mécaniques usinées reste importante y compris sur les nouveaux avions (par exemple : l'Airbus A 350). De plus, les avions à forte proportion de pièces métalliques continueront à être produits pendant encore des décennies, et le développement du composite n'aura aucun impact sur les activités de la Société.

En cas d'apparition de nouvelles technologies d'usinage, ceci ne devrait avoir qu'un impact relativement faible en raison du temps nécessaire à l'émergence de cette nouvelle technologie permettant ainsi à la Société de l'intégrer sans compromettre sa situation économique.

La Société dispose d'une Direction Technique en charge de la veille technologique et de l'amélioration des process d'usinage.

4.1.9 Risques de dépendance à l'égard de certains clients

Le portefeuille clients de la Société est principalement constitué d'industriels.

La contribution des cinq clients les plus importants de la Société au chiffre d'affaires au titre des exercices clos les 31 mars 2013, 2012 et 2011 était respectivement de 58%, 54% et 42% alors que sur la même période, le poids cumulé des dix clients les plus importants de la Société représentaient ensemble respectivement 74%, 70% et 65% du chiffre d'affaires. La Société pourrait ne pas parvenir à retenir ses clients principaux ou à étendre ses relations commerciales, d'autant qu'elle réalise une part importante de son chiffre d'affaires avec un nombre limité de clients.

Les principaux clients finaux de la Société sont :

- pour les avions de plus de 100 places : Airbus et Boeing (représentant l'essentiel du marché mondial) ;
- pour les « Regionals Jets » : Bombardier et Embraer ; ATR
- pour les « Business Jets » : Dassault Aviation et Gulfstream ;
- pour les moteurs d'avions : General Electric, Rolls Royce, Snecma (groupe Safran).

A ces clients finaux, il convient de rajouter les équipementiers de Rang 1 pour lesquels Figeac Aero travaille (Aérolia, Aircelle, Latécoere, Sogerma, Daher Socata, SPIRIT, FOKKER ; GKN ..)

Par ailleurs, la part des cinq plus importants programmes aéronautiques sur le chiffre d'affaires au titre des exercices clos les 31 mars 2013, 2012 et 2011 était respectivement de 48%, 53% et 51%, alors que la part des dix plus importants programmes aéronautiques était respectivement de 61%, 67% et 66%.

La Société estime être, à la date du présent Offering Circular, dépendante d'un petit nombre de clients. Dans la mesure où chaque client représente un pourcentage significatif de ses comptes clients, la Société se trouve par ailleurs exposée au risque d'insolvabilité ou de retard de paiement de l'un d'eux. Un problème de recouvrement de créances clients avec l'un d'entre eux pourraient affecter la situation financière et de résultat opérationnel de la Société. Toutefois, le risque de défaillance financière d'un client est identifié comme faible, et la Société n'a pas jugé utile de souscrire à une assurance. En effet, deux tiers du chiffre d'affaires de la Société sont réalisés sur la base de relations contractuelles à long terme, c'est-à-dire notamment pour une période équivalente à la durée de vie de l'avion (entre trente et quarante ans) ou pour un nombre d'avions contractuellement défini (entre cent et huit cents).

La perte d'un client important, le non renouvellement de contrats ou une réduction importante du chiffre d'affaires pourraient affecter la situation financière et le résultat opérationnel de la Société. Les clients de la Société pourraient annuler leurs commandes, modifier les quantités commandées ou retarder leur production. La Société pourrait ne pas parvenir à prévoir de manière précise la demande pour ses produits et, ainsi, ne pas être en mesure d'écouler ses stocks, ou, au contraire, ne pas être en mesure de livrer ses clients.

4.1.10 Risques liés à la concurrence

Le marché de l'aéronautique est fortement concurrentiel.

Les avionneurs sélectionnent leurs fournisseurs en instituant des panels de fournisseurs (voir glossaire), ce qui a pour effet d'accroître significativement la concurrence entre les fournisseurs.

En effet les avionneurs ont validés les compétences de bases clefs demandées aux fournisseurs : système qualité performant et qualifié, organisation logistique et organisation industrielle performante reste donc dans la compétition la sélection par le prix

Le panel fournisseur des clients de FGA qui s'internationalise leur permet dans la théorie d'orienter les coûts à la baisse via des entités low cost.

Cet effet est à nuancer par rapport à nos clients car dans le cadre de plan de progrès ils décident pour la plupart de réduire leur panel fournisseurs ce qui peut avoir un effet inflationniste. D'autre part Figeac Aéro, afin de ne pas pénaliser ses marges tout en réduisant ses prix de vente, dispose d'une structure low cost pour les produits les moins techniques.

La Société fait notamment partie du panel « Details Spars » d'Airbus constitué de vingt sociétés mondiales. La Société est également en concurrence avec un certain nombre de fournisseurs UE et US dans le cadre de fourniture de pièces pour Spirit et Bombardier.

Le marché de l'aéronautique étant aujourd'hui un marché mondialisé, la Société doit faire face à une concurrence accrue en raison de l'entrée de nouveaux acteurs provenant de Chine ou de Corée du Sud.

Toutefois, un nouvel entrant se heurterait à un certain nombre de barrières à l'entrée qu'il conviendrait de franchir :

- barrières technologiques : la constitution d'un environnement industriel apte à satisfaire les exigences des constructeurs nécessite du temps et demande des moyens financiers importants afin de permettre l'acquisition de machines de haute technologie, et la constitution d'un environnement industriel nécessaire afin de faire fonctionner ces dernières ;
- barrières en matière de savoir-faire : les machines performantes dans le secteur de la Société nécessitent un niveau de connaissance difficile à acquérir rapidement de la part des opérateurs, des programmeurs et des services de supports techniques ;
- barrière logistique (coûts de transports) : la matière première est fabriquée en occident (Europe, USA) et génère donc des coûts de transports conséquents vers l'extrême orient, ainsi que des coûts de transports tout aussi importants pour les retours de pièces ou sous ensembles fabriqués vers les usines d'assemblage en Europe ou aux Etats-Unis. Avec la hausse des carburants et les contraintes écologiques, ces coûts ne feront que croître dans le futur alors que le prix unitaire des pièces et sous-ensembles fabriqués baissera ;
- la qualification des process, de l'organisation qualité, logistique, industrielle par les constructeurs prend du temps et demande des moyens financiers et humains importants.

Face à cette concurrence dense, la Société estime disposer des atouts nécessaires pour accélérer son développement et consolider son positionnement actuel. Dans ce contexte, la Société poursuit sans relâche l'objectif de conserver, voire de développer son avance technologique par une politique d'investissements soutenus en matière de recherche et développement.

La Société ne peut exclure que de nouveaux acteurs entrent sur ses marchés et adoptent un positionnement pertinent, ou que des acteurs déjà présents modifient leur stratégie actuelle et prennent des parts de marché significatives, ce qui pourrait avoir pour effet de diminuer mécaniquement celles du Groupe.

4.1.11 Risques liés à l'environnement

La Société est soumise à la législation sur la protection de l'environnement.

Le site de la Société a fait l'objet d'une autorisation d'exploitation par arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2011, tout comme le site de Mecabrive a fait l'objet d'une autorisation d'exploitation en date du 28 octobre 1992.

Une déclaration d'installation classée au titre du livre V – titre 1^{er} du Code de l'environnement a été effectuée le 19 décembre 2008 pour le site de MTI.

Le Groupe veille au respect de l'environnement dans la production de ses produits. Les impacts négatifs de ses activités sont limités, et une attention particulière est portée dans la gestion de l'eau, des énergies et des déchets.

La politique industrielle et environnementale vise à maîtriser ses risques majeurs qui sont :

- le risque d'incendie et ses conséquences éventuelles sur l'activité du site touché ou sur son environnement ;
- le risque de pollution des sols ou des nappes phréatiques.

Cette politique de maîtrise des risques consiste notamment en l'amélioration continue de la protection incendie des sites, qui font l'objet d'un suivi annuel et de visites. A cet effet, un ancien ingénieur APAVE, aujourd'hui salarié de la Société, est en charge de la politique de santé et de sécurité au sein de l'entreprise. Il a notamment pour fonction :

- d'assurer la sécurité incendie du site,
- de mettre en œuvre les mesures préventives adéquates, et
- de mettre en œuvre la politique environnementale de la Société et toutes les mesures préventives en matière de nuisances sonores et autres.

Les actions de préventions relatives aux pollutions des sols sur sites anciens se concrétisent essentiellement, d'une part, par des actions de surveillance en concertation avec les autorités locales, et d'autre part, par la mise en œuvre de travaux de mise en conformité.

4.2 RISQUES PROPRES AU GROUPE ET A SON ORGANISATION

4.2.1 Risques de dépendance à un homme clé

Le succès de la Société dépend en grande partie des actions et des efforts entrepris par son dirigeant, Jean-Claude MAILLARD (Président et Directeur Général, fondateur de la Société) et actionnaire principal de la Société. La Société a d'ailleurs souscrit une assurance « hommes clés » pour Jean-Claude MAILLARD.

Les succès futurs de la Société dépendront notamment de sa capacité à retenir et motiver ses dirigeants, et il ne peut y avoir aucune garantie que la Société y parvienne.

Le départ de Jean-Claude MAILLARD pourrait avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires de la Société, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

La poursuite du développement de la Société, notamment à l'international, la conduira à recruter du personnel. Des profils spécifiques sont recherchés afin de porter la croissance de la Société sur ses différents marchés.

La vive concurrence entre les sociétés du secteur, dont certaines ont une notoriété plus importante que la Société, pourrait réduire la capacité de la Société à conserver, attirer et fidéliser des employés clés ou retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique. Elle pourrait alors ne plus être en mesure d'atteindre ses objectifs, ce qui aurait un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.2.2 Risque lié à la gouvernance de la Société

Les membres du Conseil d'administration de la Société sont, à la date d'enregistrement du présent Offering Circular, les suivants : Jean-Claude Maillard, Isabelle Ricaud (épouse de Jean-Claude Maillard) et Lucile Maillard (mère de Jean-Claude Maillard).

En conséquence, tous les membres du Conseil d'administration sont issus de la même famille et il n'existe pas à ce jour de mécanisme ou de modalité visant à lutter contre l'exercice d'un contrôle abusif de la Société par son actionnaire de référence, à savoir Monsieur Jean-Claude Maillard.

Toutefois, il est rappelé que le principal actionnaire de la Société est également Président-Directeur Général, administrateur de la Société et que par conséquent, il est tenu de respecter les obligations que la loi, les règlements et les statuts lui imposent dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés. Il est notamment tenu de prendre des décisions allant dans le sens de l'intérêt social de la Société et non dans son propre intérêt.

La Société précise par ailleurs qu'une réflexion plus approfondie sur le thème de la gouvernance d'entreprise sera engagée au sein de la Société dans les prochains mois. Les dispositifs qui pourront, le cas échéant, être mis en place dans le cadre du Code de gouvernement d'entreprise Middledent pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 seront adaptés à la taille et aux moyens de la Société.

4.2.3 Risque lié au recrutement de personnels compétents

La réussite future de la Société dépendra, en partie, de sa capacité à attirer, retenir et motiver un personnel de direction, de recherche et développement et d'ingénierie hautement qualifié. Le personnel lié à la recherche et au développement de la Société représente notamment un atout important et constitue la source de ses innovations.

La Société pourrait ne pas réussir à retenir ou à attirer suffisamment de personnel technique et d'ingénierie pour soutenir la croissance prévue. La concurrence pour le recrutement du personnel qualifié est intense, compte tenu du manque de personnes qualifiées dans le secteur de l'aéronautique et la Société pourrait ne pas être en mesure de les retenir ou de les attirer.

Si la Société ne parvenait pas rapidement à recruter et former un personnel qualifié, sa croissance en serait affectée. En outre, si la Société était dans l'incapacité de retenir son personnel existant, il lui serait difficile de poursuivre son développement. Ceci aurait un impact défavorable sur son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière et ses perspectives.

Afin de réduire ce risque et de palier les difficultés de recrutement, le Groupe possède une école chargée de former en interne ses futurs salariés. Cette école forme chaque année :

- en alternance 17 jeunes au baccalauréat professionnel mécanique usinage,
- en alternance des personnes aux métiers de la mécanique (monteur cellule d'avions, ajusteur).

La Société dispose également de deux formateurs à temps plein aux certificats de qualification paritaire de la métallurgie (CQPM), et a également recours à des formations extérieures. La Société consacre autour de 3.5% de la masse salariale à la formation qu'elle arrive à financer à 50% au travers la formation continue, les contrats d'apprentissage, les contrats de professionnalisation pour lesquelles elle obtient des aides en provenance de la région et l'OPCA. Enfin, concernant les ingénieurs et les cadres, la Société a développé des partenariats avec certaines écoles d'ingénieurs.

4.2.4 Risques liés à la formation du personnel

Dans le cadre de sa stratégie de développement, la Société va devoir recruter du personnel supplémentaire et développer ses capacités opérationnelles, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes.

A cet effet, la Société devra notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ;
- anticiper les dépenses liées à cette croissance et les besoins de financement associés ;
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- augmenter, le cas échéant, ses capacités de production ainsi que son stock de matières premières critiques.

L'incapacité de la Société à gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Ceci étant la société a toujours su faire face à ce risque compte tenu de la croissance importante de son CA .

4.2.5 Risques liés à la remise en cause de l'organisation industrielle

L'organisation industrielle de Figeac Aéro a permis d'assurer la pérennité de l'entreprise : fabriquer et livrer des produits suivant les exigences clients tout en garantissant les critères de coût de production, de sécurité, et de respect de l'environnement.

Cette organisation a su s'adapter à l'évolution du Groupe et des marchés depuis plus de 20 ans. Spécialisée à l'origine dans l'usinage de pièces simples en aluminium, la Société livre aujourd'hui des produits complexes usinés et assemblés pour l'industrie aéronautique mondiale.

Dans l'avenir, la Société devra être capable comme par le passé d'adapter son organisation industrielle et maîtriser les risques potentiels.

La capacité à maintenir le parc des machines outils en augmentation régulière est un élément clé pour la réussite future de l'entreprise.

A la suite de l'obtention de nouveaux marchés, notamment dans l'usinage de pièces en Titane, la Société a augmenté son parc de machines outils à commandes numériques de 50% en deux ans. Cette croissance continuera dans les années à venir notamment pour suivre Airbus dans le Ramp-up de l'A350. Figeac Aéro doit garantir le bon fonctionnement du parc de machines outils, atteindre les objectifs de taux de disponibilité. Pour se prémunir de ce risque, le Groupe engage plusieurs actions de fond. A cet effet, la Société développe les effectifs et les compétences en interne, de manière à ne jamais perdre le savoir. En parallèle de ce développement en interne, la Société assure un suivi de fond de l'état des machines par des sociétés externes, au travers de contrats avec les constructeurs ou d'intervenants experts. Enfin, la Société capitalise son expérience sur la fiabilité des machines suivant les constructeurs pour orienter le choix des futurs investissements.

Sur ce même thème, l'obsolescence du parc machine pourrait avoir un impact négatif sur la compétitivité. Afin de limiter ce risque, la Société met en œuvre une politique forte de croissance et d'investissement permettant de renouveler les machines régulièrement. Concernant l'usinage des alliages légers, le parc est exclusivement constitué de machines UGV (Usinage Grande Vitesse) performantes et modernes. La Société continuera dans l'avenir d'investir dans des machines de dernière génération utilisant des technologies de pointe, notamment pour l'usinage des pièces de très grandes dimensions où l'entreprise possède une avance importante sur la concurrence. Concernant l'usinage de Métaux durs, la Société investit dans des machines robustes et adaptées aux marchés attaqués, et équipées de systèmes de palettisation type FMS.

L'augmentation d'activité dans le domaine des grandes pièces de structure pourrait générer des risques de gestion des surfaces et des flux (ralentissement des flux, augmentation des en-cours, problèmes de sécurité lors des manutentions, etc.).

La compétitivité de Figeac Aéro permet de décrocher des nouveaux contrats dans l'usinage de longerons d'ailes. Ce type de pièces est consommateur d'espace de travail, de manutention et de stockage ce qui devient rare dans les ateliers actuels. Pour éviter ce risque d'engorgement, Figeac-Aéro développera ces productions dans de nouveaux ateliers adaptés aux grandes dimensions. Ces ateliers seront implantés dans l'agrandissement de la zone industrielle coté sud.

La situation géographique de l'entreprise nécessitera dans l'avenir la création d'ateliers distincts (par type d'activité ou de produit). Une majorité des ateliers sera sur la zone de l'aiguille, d'autres seront plus éloignés (exemple : Tunisie). La gestion d'ateliers déportés demandera une adaptation de l'organisation industrielle. Plusieurs facteurs de risques sont identifiés. Le premier est lié aux flux d'informations. Les processus de gestion devront intégrer la contrainte multi-sites. La Société travaille en partenariat avec son fournisseur d'ERP (Sylob) pour identifier ces risques et mettre en place des solutions.

Un travail de fond sur 2012 a également été entrepris. Une GED technique (Gestion électronique des documents) opérationnelle depuis le 2^{ème} trimestre 2013.

L'organisation hiérarchique devra aussi évoluer pour s'orienter vers un fonctionnement en unité autonome de production. Pour limiter ces risques, la Société évolue progressivement vers ce type d'organisation. Une organisation en équipe autonome a été mise en place, capable de gérer les ressources humaines, la production, la relation avec les clients et les fournisseurs.

Au travers du projet Tunisie, Figeac Aéro aura exploré toutes les problématiques de la gestion multi-site en 2013. Ces expériences permettront de maîtriser les risques lors des extensions futures de l'entreprise en ateliers déportés.

D'une manière générale, la société a clairement conscience qu'elle devra évoluer vers un outil plus intégré lui permettant de maîtriser plus efficacement ses flux d'informations. En attendant, elle s'attache à sécuriser et optimiser ces outils actuels qu'elle maîtrise parfaitement à tous les niveaux.

Enfin, la Société se place en rang 1 chez les avionneurs et motoristes. La politique de réduction du panel de fournisseurs chez nos clients nous contraint à fournir des prestations de plus en plus complètes nécessitant une parfaite maîtrise de la Supply Chain. La Société sous-traite aujourd'hui la majeure partie des prestations de traitement de surface et peinture. Mécabrive et la Tunisie possèdent cette compétence, mais uniquement pour les pièces de petites dimensions. La société veut se concentrer sur son cœur de métier l'usinage et développe des activités d'assemblages. Le choix d'intégrer ses activités en interne pourrait devenir une option sous conditions qu'elle génère un avantage concurrentiel et des gains avérés afin d'obtenir de nouveaux marchés et d'optimiser le BFR.

4.3 RISQUES FINANCIERS

4.3.1 Risques de change

Une part significative du chiffre d'affaires de la Société et des paiements à ses fournisseurs est libellée en US dollars.

La Société possède des créances sur les clients, des dettes fournisseurs, des stocks et de la trésorerie en dollars.

Sur l'exercice 2012-2013, la Société a encaissé 101.1 millions de US dollars de ses clients et payé 39.5 millions de US dollars à ses fournisseurs. La Société a, par ailleurs, converti en euros 61.8 millions de US dollars.

Le résultat opérationnel et les liquidités de la Société sont soumis aux fluctuations des cours de change et, essentiellement, aux fluctuations de la parité euro/dollar.

Le taux du dollar fait partie des hypothèses estimées dans le cadre des contrats de construction pour la détermination de la marge à terminaison.

Afin d'atténuer ce risque, la Société a mis en place une politique de couverture du risque de change avec ses banques afin de préserver sa rentabilité et sa trésorerie.

Les produits de couverture utilisés par le Groupe permettent d'obtenir un cours bonifié par rapport au cours spot de l'euro/dollar. Cependant ces produits comportent des barrières désactivantes. La désactivation peut être définitive (la stratégie s'arrête) ou bien suspensive (l'application de la stratégie est suspendue tant que la condition suspensive est active, la stratégie reprend lorsque la condition suspensive a disparue). Le Groupe utilise très majoritairement des produits à barrière suspensive.

Le Groupe a pour habitude de se prendre régulièrement des couvertures : cette stratégie permet d'accompagner les variations de la parité Euro/dollar tant en terme que de cours garantie que de barrière désactivante.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture sur des devises étrangères afin de couvrir ses positions actuelles ou futures contre le risque de change.

Les instruments de couvertures utilisés permettent au groupe d'acheter ou de vendre, aux échéances fixées une quantité nominale de devise à un niveau d'exercice fixé.

Produits 1

Le niveau d'exercice peut dépendre des échéances. Dans le cas où l'échange est favorable au groupe, celui-ci consomme un nombre de figures égal à la différence entre le niveau d'exercice et le Fixing. Si l'échange est défavorable au groupe, celui-ci achète ou vend le nominal mensuel multiplié par le ratio.

La désactivation du produit peut avoir lieu sans aucun flux (les figures non consommées sont alors perdues) ou avec un flux sur lequel la quantité est proportionnelle au nombre de figures restantes.

Les flux de devises peuvent avoir lieu immédiatement ou à l'échéance, dans ce cas une utilisation anticipée est possible

Produit 2 :

- Le Groupe vend (ou achète) à maturité à un niveau d'exercice. Le montant vendu (ou acheté) est une accumulation hebdomadaire.
- A chaque échéance (jour), si le fixing est favorable au Groupe, il accumule une quantité égale au nominal divisée par le nombre de fixings. Si le fixing est défavorable au client, le client accumule une quantité égale au nominal divisé par le nombre de fixing multiplié par le levier (ou ratio)
- Selon le type d'engagement, l'accumulation peu soit s'arrête définitivement quand le fixing atteint une barrière soit être seulement suspendue le jour de la constatation.

Les instruments dérivés sont évalués en juste valeur avec une comptabilisation des variations de juste valeur au compte de résultat La juste valeur des instruments dérivés est évaluée par les établissements financiers.

Elle tient compte de la valeur de l'instrument dérivé à la date de clôture (mark to market). Les instruments dérivés sont comptabilisés à la date de transaction.

Les positons de changes du Groupe à la date du 30 novembre 2013 sont les suivantes :

2013/2014		2014/2015		2015/2016		2016/2017		Total	
Mt \$	MT €	MT \$	MT €	MT \$	MT €	MT \$	MT €	MT \$	MT€
\$6 379 650	5 122 323 €	\$14 155 600	11 345 574 €	\$9 432 000	7 525 068 €	\$3 589 350	2 839 569 €	\$33 556 600	26 832 534 €
\$2 465 000	1 965 082 €	\$6 520 000	5 184 973 €	\$135 000	108 434 €			\$9 120 000	7 258 488 €
\$3 228 820	2 590 667 €	\$5 587 480	4 479 972 €	\$1 877 500	1 503 158 €			\$10 693 800	8 573 796 €
\$5 854 100	4 762 040 €	\$6 500 000	5 194 773 €	\$6 625 000	5 294 673 €	\$3 840 000	3 068 783 €	\$22 819 100	18 320 269 €
\$4 525 000	3 515 648 €	\$11 000 000	8 527 132 €	\$11 000 000	8 527 132 €			\$26 525 000	20 569 911 €
\$2 750 000	2 192 772 €	\$8 600 000	6 817 862 €	\$2 400 000	1 917 149 €			\$13 750 000	10 927 783 €
\$5 440 000	4 426 356 €	\$12 820 000	10 445 059 €	\$1 230 000	1 002 037 €			\$19 490 000	15 873 451 €
\$30 642 570	24 574 886 €	\$65 183 080	51 995 345 €	\$32 699 500	25 877 649 €	\$7 429 350	5 908 353 €	\$135 954 500	108 356 232 €
1,2469		1,2536		1,2636		1,2574		1,2547	

Toutefois, la Société ne peut garantir que sa politique de couverture la protégera efficacement contre les variations des changes.

4.3.2 Risques liés à l'endettement de la Société

A la date d'enregistrement du présent Offering Circular, la Société a une dette à long et moyen terme s'établissant 77.1 millions d'euros. Elle est constituée de crédits classiques, de crédits baux, et d'avances remboursables non conditionnées. La dette nette à court terme (affacturage) s'élève 18.2 millions d'euros au 31 mars 2013. Voir paragraphe 10.3 du Offering Circular pour une présentation détaillée de la situation de l'endettement de la Société au 31 mars 2013.

Les emprunts contractés par la Société ne font l'objet d'aucun covenant néanmoins, la capacité future de la Société à refinancer ou rembourser ses emprunts selon les modalités prévues, dépendra notamment de ses performances opérationnelles futures. Le non-respect des engagements contractuels pourrait entraîner l'exigibilité anticipée des sommes dues au titre de ses crédits, de sorte que la Société pourrait être conduite à réduire ou retarder ses dépenses d'investissement, chercher à obtenir des capitaux supplémentaires ou encore restructurer sa dette.

4.3.3 Risque de taux d'intérêt

L'endettement existant au 31 mars 2013 se présente comme suit :

Dette	En K€	Total dette	Taux fixe	Taux Variable	SWAP
Emprunt crédit bail		28 527	18 286	10 241	5 120
Emprunt bancaire		31 354	16 526	14 828	1 651
Financement court terme		19 605		19 605	
Total		79 486	34 812	44 674	6 771

Les expositions au risque de taux d'intérêt sont relatives au financement des créances clients et au financement d'une partie de la dette à terme. Les intérêts sont indexés sur l'Euribor.

Seule une partie de ces positions, représentant environ 6.7 millions d'euros (Cf. tableau ci-dessus) fait l'objet d'une assurance contre une hausse importante de cet indice, par le biais de swap de taux.

Une variation de +/-5 cts de la moyenne de l'Euribor 3 mois sur l'exercice aurait eu un impact de +/-168 k€ sur le résultat du Groupe.

4.3.4 Risques liés aux programmes de Recherche & Développement engagés

- Non réalisation des hypothèses économiques et commerciales ayant conduit à les immobiliser

Le développement de technologies et de produits nouveaux est complexe et nécessite généralement des investissements significatifs sur le long terme. Le Groupe pourrait prendre du retard dans la réalisation de ces développements et arriver sur le marché avec une technologie obsolète ou sur laquelle l'un de ses concurrents est déjà très bien implanté ou encore développer des produits sur la base d'un standard qui ne serait finalement pas celui retenu par l'industrie.

Les coûts de développement pourraient par ailleurs être trop élevés par rapport au prix auquel le Groupe pourrait commercialiser ses produits. Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, la situation financière et le développement du Groupe.

- Risques liés au crédit d'impôt recherche

Pour financer ses activités, le Groupe a également opté pour le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de propriété intellectuelle.

Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en cause par un

changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

Afin de réduire ce risque, la Société fait appel un prestataire (Alma Consulting) chargé de l'assister dans la préparation des dossiers CIR et notamment de sécuriser le calcul de son CIR. La Société dispose par ailleurs d'un salarié dédié à temps plein à la préparation et au suivi des dossiers CIR.

4.3.5 Risques liés à l'absence de distribution de dividendes dans un futur immédiat

La Société n'envisage pas de distribuer des dividendes dans un futur proche. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, il est envisagé que les bénéfices éventuels seront réinvestis dans la Société.

4.3.6 Risques de liquidité : besoins futurs en fonds propres et financements complémentaires

Du fait de son activité et de sa croissance, la Société doit financer un important cycle de production où elle pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.

Le financement du cycle de production est effectué via la cession d'une partie du poste « Clients » à des sociétés d'affacturage. Au 31 mars 2013, le montant des créances clients cédées s'élève à 22.72 millions d'euros.

Historiquement, la Société a financé son développement par mobilisation du poste clients notamment auprès de sociétés d'affacturage. La Société est exposée à un risque de limitation des en-cours, les sociétés d'affacturage limitant contractuellement le niveau des en-cours sur certains clients.

La Société continuera à avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits. Il se pourrait, dans ces conditions, que la Société se trouve à l'avenir dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance, ce qui la conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital.

Le niveau du besoin de financement et son échelonnement dans le temps dépendent d'éléments qui échappent largement au contrôle de la Société, tels que :

- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux escomptés pour ses programmes de recherche et développement ;
- des coûts de préparation, de dépôt, de défense et de maintenance de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle (brevets...) ;
- des coûts pour répondre aux développements technologiques du marché et pour assurer la fabrication et la commercialisation de ses produits ; et
- des opportunités nouvelles de développement de nouveaux produits ou d'acquisition de technologies, de produits ou de sociétés.

Il se peut que la Société ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, et ces capitaux pourraient ne pas être disponibles à des conditions financières acceptables pour la Société. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- retarder, réduire ou supprimer des programmes de recherche et/ou d'investissement ;
- obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat industriel qui pourraient la contraindre à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou certains de ses produits ; ou

- accorder des licences ou conclure des accords qui pourraient être moins favorables pour elle que ceux qu'elle aurait pu obtenir dans un contexte différent.

Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs contenir des conditions restrictives et être coûteux.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement, ses perspectives ou le cours de ses actions.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.3.7 Risques de dilution

La Société pourrait recourir à l'émission d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital pour financer son développement.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et salariés, la Société pourrait ponctuellement ou régulièrement émettre ou attribuer des bons de souscription d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites.

De telles opérations auront pour effet de diluer la participation des actionnaires.

4.3.8 Risques de contrepartie

La société est engagée dans des relations avec de nombreux tiers : clients, fournisseurs, banquiers... qui peuvent chacun à des degrés différents présenter des risques de contre-partie pour la société.

Cependant la Société considère qu'elle n'a pas de risque de contrepartie. En effet,

- les clients exports sont assurés dans le cadre du contrat d'affacturage et pour les clients exports non cédés, la Société s'assure annuellement de leur situation financière ;
- pour les clients domestiques, la Société n'a pas recours à l'assurance crédit mais elle s'assure annuellement de leur situation financière ;
- la Société suit la situation financière d'un petit nombre de sous-traitants considérés comme stratégiques pour le Groupe.

4.4 RISQUES JURIDIQUES

4.4.1 Risques d'engagement de la responsabilité de la Société lors de l'utilisation de ses produits

Les activités de la Société l'exposent à des risques de responsabilité produit. En outre, de telles poursuites judiciaires pourraient également porter sur des demandes de dommages-intérêts du fait de sous-traitants ou d'autres partenaires de la Société sur lesquels cette dernière n'a qu'un contrôle réduit. La Société ne peut pas garantir que ses polices d'assurances en vigueur seront suffisantes pour la protéger contre de telles poursuites.

Si la Société, ses sous-traitants ou ses autres partenaires voyaient leur responsabilité engagée (même en cas de poursuites ne donnant pas lieu à condamnation), ou s'il s'avérait impossible d'obtenir ou de maintenir en vigueur des polices d'assurances appropriées à un prix acceptable ou d'obtenir une autre protection, cela pourrait affecter significativement le développement et, à un stade ultérieur, la commercialisation des produits de la Société.

La survenance de l'une quelconque de ces situations contentieuses pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

4.4.2 Faits exceptionnels et litiges

A la date du présent Offering Circular, la Société est impliquée dans deux procédures contentieuses (contentieux sociaux) .

La Société estime toutefois que les provisions constituées au titre des litiges connus à la date d'enregistrement du présent Offering Circular sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée de la Société ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

De par son activité et ses effectifs, les contentieux prud'homaux font partie de la vie courante du Groupe. L'ensemble des litiges prud'homaux (deux litiges) représente à ce jour un montant total de 45 010 euros, provisionné en totalité :

- Contentieux prime d'assiduité :

Suite à un mouvement de grève, la Société a décidé de ne pas payer la totalité de la prime d'assiduité aux personnels grévistes du fait de l'absence injustifiée liée à ces heures non travaillées.

Un montant de 13 950 Euros a été provisionné suite à la contestation par voie d'avocat afin de couvrir le paiement de la prime et les coûts d'avocat.

- Contentieux pour discrimination syndicale :

Un montant de 31 060 Euros a été provisionné suite à la saisie du Tribunal des Prud'hommes par un délégué syndical

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, procédure gouvernementale, judiciaire et d'arbitrage ou fait exceptionnel, y compris toute procédure dont la Société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité financière du Groupe. Cette déclaration s'entend sur l'ensemble du périmètre du Groupe.

4.4.3 Risques liés aux changements dans la législation, les politiques fiscale et réglementaire

Les activités du Groupe sont soumises au risque de changement de législation, de politique fiscale et de réglementation.

Ces changements dans la législation, la politique fiscale et la réglementation pourraient avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.5 ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUE

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec ses impératifs de consommation de trésorerie et ses activités. Le total des primes versées au titre de l'ensemble des polices d'assurance de la Société s'est élevé à 481 K€ euros au cours de l'exercice clos au 31 mars 2013.

La Société a souscrit plusieurs polices d'assurance dont les principales sont les suivantes :

Types de contrat / Risques couverts	Plafond par sinistre	Franchise
RESPONSABILITE CIVILE D'EXPLOITATION		
1) <u>Responsabilité civile d'exploitation</u>		
Tous dommages corporels, matériels et immatériels, par sinistre, dont,	<input type="checkbox"/> 8 000 000€	<input type="checkbox"/> 1 500€
Faute inexcusable, par sinistre et par année d'assurance	<input type="checkbox"/> 1 000 000€	<input type="checkbox"/> 3 000€
Dommages matériels et immatériels consécutifs par sinistre	<input type="checkbox"/> 5 000 000€	<input type="checkbox"/> 1 500€
Dommages immatériels non consécutifs par sinistre et par an	<input type="checkbox"/> 1 000 000€	<input type="checkbox"/> 5 000€
Dommages biens confiés	<input type="checkbox"/> 250 000€	<input type="checkbox"/> 1 500€
2) <u>RC après livraisons</u>		
Dommages immatériels non consécutifs y compris frais de retraits et de dépose-repose par sinistre et année	<input type="checkbox"/> 750 000€	<input type="checkbox"/> 25 000€
3) <u>Défense pénale et recours</u>	<input type="checkbox"/> 30 000€	<input type="checkbox"/> 1 500€
RESPONSABILITE CIVILE PRODUITS AERONAUTIQUES		
1) <u>Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs</u>		
Garantie de base	<input type="checkbox"/> 50 000 000€	
<u>Garanties spécifiques :</u>		
Dassault Aviation	60 000 000€	
Airbus contrat A 400 M	\$150 000 000	
Socata	\$200 000 000	
Snecma et Aircelle	<input type="checkbox"/> 250 000 000€	
Messier Dowty	<input type="checkbox"/> \$250 000 000	
2) <u>Arrêts de vols (grounding)</u>	<input type="checkbox"/> \$125 000 000	
3) <u>Défense pénale et recours</u>	<input type="checkbox"/> 100 000€	
DOMMAGES AUX BIENS MULTIRISQUES		
Incendie, foudre, explosions	<input type="checkbox"/> LCI 160 000 000€	<input type="checkbox"/> 0€
Fumée, chute avion, dégâts des eaux, catastrophe naturelles	<input type="checkbox"/> LCI 160 000 000€	<input type="checkbox"/> 5 000€
Tempêtes ouragans (etc.)	<input type="checkbox"/> LCI 160 000 000€	<input type="checkbox"/> 5 000€
Dommages électriques	<input type="checkbox"/> 300 000€	<input type="checkbox"/> 5 000€
Responsabilités	<input type="checkbox"/> 1 500 000€	<input type="checkbox"/> 5 000€
Frais et pertes	<input type="checkbox"/> 3 000 000€	<input type="checkbox"/> 5 000€

Marchandises	<input type="checkbox"/> 2 000 000€	<input type="checkbox"/> 5 000€
Pertes indirectes forfaitaires	<input type="checkbox"/> 10% sur bâtiments <input type="checkbox"/> 10% sur matériels <input type="checkbox"/> 10% sur marchandises	
Vol marchandises	<input type="checkbox"/> 400 000€	
Tous risques informatiques	<input type="checkbox"/> 200 000€	
Tous risques sauf :	<input type="checkbox"/> 1 000 000€	
- Pertes d'exploitations (durée : 18 mois)	<input type="checkbox"/> LCI 160 000 000€	<input type="checkbox"/>
- Pertes d'exploitations après dommages électriques (durée : 3 mois)	<input type="checkbox"/> 2 000 000€	<input type="checkbox"/> 3 jours
BRIS DE MACHINES		
Garanties	24 836 000€	<input type="checkbox"/> 5 000€

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 Dénomination sociale et nom commercial de la Société

La dénomination sociale de la Société est « Figeac Aéro ».

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Cahors sous le numéro d'identification unique 349 357 343.

Le code activité de la Société est 2562B. Il correspond à l'activité de mécanique industrielle.

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 janvier 1989.

La Société a été constituée pour une durée de 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce, c'est-à-dire jusqu'au 26 janvier 2088, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique et législation applicable

Le siège social de la Société est situé ZI de L'Aiguille, 46100 Figeac (05 65 34 52 52).

Initialement constituée sous forme de société à responsabilité limitée, la Société a été transformée en société anonyme à conseil d'administration par décision de l'Assemblée Générale des associés qui s'est réunie le 29 mars 1997.

La Société est une société anonyme de droit français à conseil d'administration. Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir, notamment par le Code de Commerce et ses textes modificatifs, par ses statuts et par la législation sur la protection de l'environnement.

La Société n'est pas soumise à des dispositions légales ou réglementaires applicable à son activité.

5.1.5 Historique de la Société

- 1989 :** Création de la Société par Jean-Claude MAILLARD, ingénieur mécanicien
- 1990 :** La Société connaît sa 1^{ère} crise de l'aéronautique, elle recherche de nouveaux clients afin de diversifier sa clientèle et les prestations proposées en élargissant la gamme des produits proposés aux secteurs du matériel médical et du sport automobile
- 1991 :** Aménagement dans de nouveaux locaux situés dans la zone industrielle de l'Aiguille
- 1994 :** Création du Groupe :
- Reprise de l'entreprise MTI (Decazeville) spécialisée dans la chaudronnerie, la mécano-soudure, l'usinage de pièces grandes dimensions
 - Redémarrage de l'activité aéronautique, Figeac Aéro se recentre exclusivement sur le domaine aéronautique et engage une démarche dynamique pour se positionner sur les marchés notamment à l'exportation
 - Figeac Aéro est le premier sous-traitant aéronautique à faire le choix de l'usinage à très grande vitesse

- 1995 :** Une croissance rapide :
- Démarrage de la croissance rapide du Groupe
 - Reprise de SN R2MECA basée sur Saint Céré, spécialiste de l'outillage et machines spéciales
 - Choix de l'usinage à grande vitesse. La Société devient le premier sous-traitant à investir dans des machines à usiner à grande vitesse (UGV)
- 1998-2002 :**
- En quatre ans, le chiffre d'affaires est multiplié par deux passant de 7,3 à 15,4 millions d'euros. Le résultat d'exploitation est, quant à lui, multiplié par quatre passant de 230 000 à 871 000 euros. Les capitaux propres ont doublé passant de 3,2 à 6,6 millions d'euros
 - En moyenne, plus de 60% du chiffre d'affaires est réalisé à l'exportation
- 2004 :** Intégration de Mecabrive industrie dans le Groupe, spécialisée dans l'usinage, le traitement de surface et le montage de pièces
- 2005 :** En mars, le Groupe établit ses premiers comptes consolidés
- 2006 :** Certifications ISO 9001 et EN 9100
- 2002-2006 :**
- La Société connaît sa deuxième crise aéronautique survenue au lendemain du 11 septembre 2001
 - Toutefois, le chiffre d'affaires est passé de 18 à 32 millions d'euros entre 2002 et mars 2006
 - La Société a doublé son effectif en créant 150 emplois
- 2007 :** Ouverture d'un centre de formation pour apprentis
- 2008 :** Construction de nouveaux bâtiments administratifs
- 2008-2010 :** La Société traverse une troisième crise aéronautique qui se caractérise par :
- une baisse importante de son activité due, d'une part, à la chute des cadences des programmes « Regional Jets » (programmes Bombardier et Embraer) et « Business Jets » (programmes Dassault Aviation et Gulfstream) et ;
 - la liquidation de son client Eclipse Aviation
- 2010 :** En mars 2010, le chiffre d'affaires du groupe s'établit alors à 59,4 millions d'euros contre 78 millions d'euros un an plus tôt.
- Figeac Aéro est retenu par Airbus pour faire partie du top 20 mondial de ses fournisseurs dans le cadre du lancement de l'A350, la Société réalise le plancher de la pointe avant de l'avion en sous-traitance globale (STG) et des pièces mécaniques du mât moteur. Ainsi, la Société développe l'usinage des pièces de structure en métaux durs : acier, titane et inconel pour répondre à la commande d'Airbus.
- Figeac Aéro est retenu par Aéroliia pour accompagner la société dans le cadre de son implantation en Tunisie. La Société réalisera les pièces élémentaires qui seront montées par Aéroliia.
- Le résultat d'exploitation s'établit à 1,5 million d'euros.
- 2011 :** La reprise du développement du Groupe est caractérisée par :
- un chiffre d'affaires s'élevant à 72,1 millions d'euros
 - un résultat d'exploitation de 3,1 millions d'euros
 - un transfert des moyens d'usinage pour les métaux durs vers un atelier dédié, et expansion de cette activité

2012 : Le chiffre d'affaires s'établit à 109,5 millions d'euros, le Groupe a doublé son chiffre d'affaires en 2 ans.

- Création de FGA Picardie. situé dans la somme (80) à Méaulte. Cette société est spécialisée dans l'assemblage de sous-ensembles aéronautiques de grande dimension. Son activité compte 90 personne actuellement et est in-situ en attendant un transfert d'activité ex-situ pour lequel la société a engagé la construction d'un bâtiment.

Démarrage de la production en Tunisie : l'exercice 2012-2013 la filiale Tunisienne a réalisé un chiffre d'affaires de 1.3 millions d'euros.

2013 Le Groupe adopte le référentiel IFRS pour la présentation de ses comptes consolidés. Le chiffre d'affaire du Groupe est de 137 M€

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Les investissements réalisés par le Groupe sur les trois derniers exercices concernent principalement des acquisitions de matériels de production, des investissements immobiliers et des investissements incorporels liés aux activités de recherche et développement du Groupe.

Le tableau ci-dessous présente les acquisitions réalisées par le Groupe, par typologie d'actifs, telles qu'elles figurent dans les états comptables établis suivant les normes IFRS.

Investissement bruts	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
En milliers d'euros	12 mois	12 mois	12 mois
Immobilisations incorporelles	3 409	3 222	4 165
Immobilisations corporelles	19 775	21 872	14 538
Immobilisations financières	726	406	114
Total	23 910	25 500	18 817

Investissements incorporels

Sur la base des informations annuelles au 31 mars 2013, le Groupe a investi 3,4 millions d'euros en immobilisations incorporelles, contre 3,222 millions d'euros au 31 mars 2012 et 4,165 millions euros au 31 mars 2011. Ces investissements ont été consacrés :

- Au développement de process d'usinage de roues et redresseurs en aluminium,
- A l'étude de la déformation lors d'opérations d'usinage de forgés en aluminium,
- A l'étude de la déformation lors d'opérations d'usinage de pièces de grande dimension en métaux durs,
- Au développement de stratégie d'usinage de pièces en métaux durs,
- Au de traitement de surface de pièces aéronautiques.

Investissements corporels

Sur la base des informations annuelles au 31 mars 2013, le Groupe a investi 19.77 millions d'euros en immobilisations corporelles, contre 21.87 millions d'euros au 31 mars 2012 et 14.54 millions d'euros

au 31 mars 2011. Les investissements corporels sont principalement constitués d'acquisition de matériels de production et d'investissements immobiliers.

Investissements financiers

Sur la base des informations annuelles au 31 mars 2013, le Groupe a investi 726 000 euros en immobilisations financières, contre 406 000 euros au 31 mars 2012 et 114 000 euros au 31 mars 2011. Ces investissements correspondent notamment à :

- Dépôts versés
- Prêts 1% logement
- Frais préliminaires

5.2.2 Principaux investissements réalisés par le Groupe sur l'exercice en cours et mode de financement

Le montant total des investissements prévus pour l'exercice 2013/2014 s'élève à 28 646 K euros, répartis comme suit :

En Keuros	Figeac Aero	MBI	MTI	FGA Picardie	FGA Tunisie
Constructions immeubles	1 400	0	500	2 800	500
Acquisition Matériel et outillage	3 909	1 644	725	735	1 540
Acquisition Matériel et outillage CB	9 648	0	0	0	0
Activation R&D	4 177	578	0	0	500
Total investissements	19 134	2 222	1 225	3 535	2 540
Total Groupe	28 656				

Ces investissements seront financés par crédit-bail ou par emprunt.

Les investissements prévus par le Groupe sont en phase avec les investissements réalisés les deux derniers exercices. Ils permettent au Groupe de faire face à la croissance prévue d'activité. 91% des investissements de Groupe sont réalisés en France, 9% en Tunisie

5.2.3 Principaux investissements envisagés

Le Groupe envisage de réaliser des investissements dans le cadre de l'implantation de ses usines en Tunisie et en Picardie. Par ailleurs, le Groupe pourrait réaliser des investissements significatifs au cours des années à venir si cela s'avérait nécessaire dans le cadre de la poursuite de son développement. Néanmoins, à la date d'enregistrement du présent Offering Circular, les organes de direction de la Société n'ont pris aucun engagement ferme en ce sens.

Le groupe investit pour faire face aux demandes de ses clients et des contrats gagnés devant intervenir dans les 18 à 24 mois à venir. Chaque année le groupe définit son programme d'investissements lui permettant de suivre les montées en cadence des livraisons d'avions sur la base des programmes constructeurs pondérée des décalages de programme confirmés.

Les investissements importants réalisés sur les 3 derniers exercices sont en grande partie justifiés par les besoins liés au programme Airbus A350 et les augmentations de cadences des programmes aéronautiques sur lesquels le groupe est positionné.

6 APERÇU DES ACTIVITES

6.1 APERÇU GENERAL DES ACTIVITES DU GROUPE FIGEAC AERO

Le Groupe est un partenaire de premier plan des grands donneurs d'ordre du secteur aéronautique. Le Groupe intervient en rang 1 ou 2 des avionneurs, des motoristes et des principaux équipementiers.

Un fournisseur de rang 1 livre directement le constructeur de l'avion ; on parle de rang 2 en présence d'un intermédiaire entre le fournisseur et le constructeur, ou de rang 3 s'il y a deux intermédiaires.

Le Groupe s'est positionné sur la conception et la fabrication :

- de pièces de structures et sous-ensembles (pièces fabriquées, assemblées et prêtes à être intégrées dans la partie de l'avion concernée), qui représentent 69.33% du chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2013, ainsi qu'une activité de montage sur site qui représente 2.26% du chiffre d'affaires du Groupe et
- de pièces moteurs et précises, qui représentent 12.04% du chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2013.

Les 15.24 % restants du chiffre d'affaires consolidé correspondent au chiffre d'affaires de MTI (7.54% du chiffre d'affaires consolidé), MECABRIVE (5.75%) et au chiffre d'affaires réalisé par la Société hors aéronautique (soit 3.08 %, correspondant à l'activité de revente de copeaux et chutes de métaux issues des fabrications)].

Le Groupe est également positionné sur la fabrication de ces pièces sur de nombreux programmes (cf. tableau ci-dessous), principalement dans le domaine de l'aviation commerciale, et accessoirement dans le militaire.

Constructeurs	Programmes dans lesquels intervient le Groupe
AIRBUS	A318/319/320/321 A330-340 A350 A380 A400M
ATR	ATR 42 ATR 72
BOEING	747-8 787
BOMBARDIER	CRJ 700/ 900/1000 Global Express CL300 / CL605 / DASH 8
DAHER SOCATA	TBM 850
DASSAULT	FALCON 900 / 2000 FALCON 7X RAFALE
EMBRAER	ERJ 145 / ERJ 170 ERJ190 LEGACY 450-500
EUROCOPTER	NH90
GULFSTREAM	G150/ G280/ G550 / G650
Moteurs	CFM 56 / GP7200 / TRENT 500 et 700 / M88 / TP 400 / GE 90-115

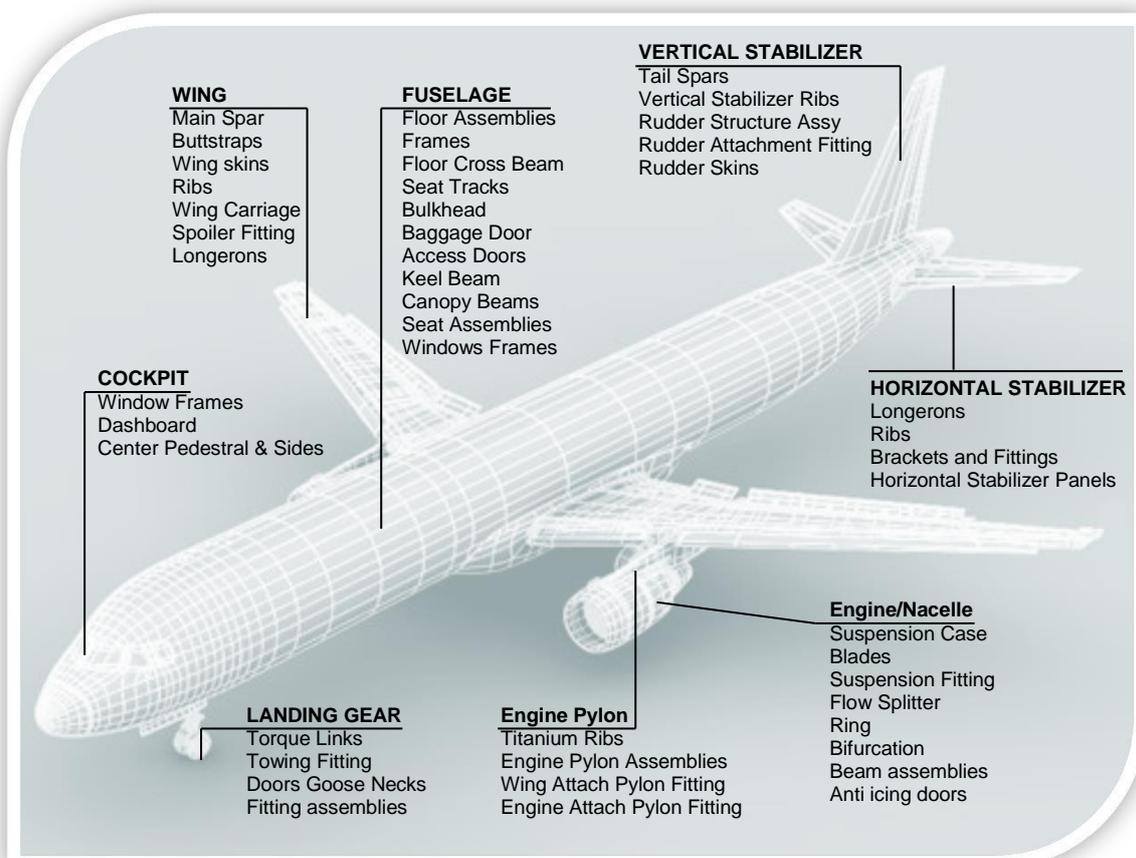
Le Groupe entretient des relations étroites avec AIRBUS, dont il est depuis 2009 l'un des 20 fournisseurs stratégiques mondiaux pour les pièces élémentaires.

Par le biais d'un partenariat stratégique en place avec AIRBUS, le Groupe bénéficie notamment d'un transfert de technologie et de savoir-faire en provenance de l'avionneur européen concernant l'usinage des métaux durs.

Au travers de la conception et de la fabrication des pièces élémentaires (pièces de structure en aluminium ou en titane, pièces moteur et pièces précises en acier, titane ou inconel), ou de sous-ensembles, le Groupe intervient sur les différentes parties des avions, à savoir :

- **Cockpit** : encadrements des hublots, planches de bords, consoles centrales et latérales ;
- **Fuselage** : planchers assemblés, cadres et panneaux de fuselages, cloisons de pressurisation, ferrures et supports divers ;
- **Portes** : structures, mécanismes, ferrures de porte ;
- **Ailes** : longerons, nervures, panneaux, rails de volets ;
- **Moteurs** : pièces de mats, carters, viroles en aluminium et en titane, pièces d'entrée d'air ;
- **Inverseurs de poussée** : poutres, cadres, portes ; et
- **Trains d'atterrissage** : compas.

Des domaines d'intervention variés



Le Groupe propose à ses clients des prestations complètes intégrant :

- *la réalisation des études et l'industrialisation* : avec un bureau des méthodes composé de 45 ingénieurs et techniciens, le Groupe réalise la phase de conception de la pièce assistée par ordinateur et prépare les dossiers techniques pour la fabrication ;
- *la gestion des approvisionnements* ;
- *les processus d'usinage et de formage* ;
- *la réalisation du contrôle dimensionnel* ;
- *le traitement de surface* ; et
- *l'assemblage.*
- *La livraison*

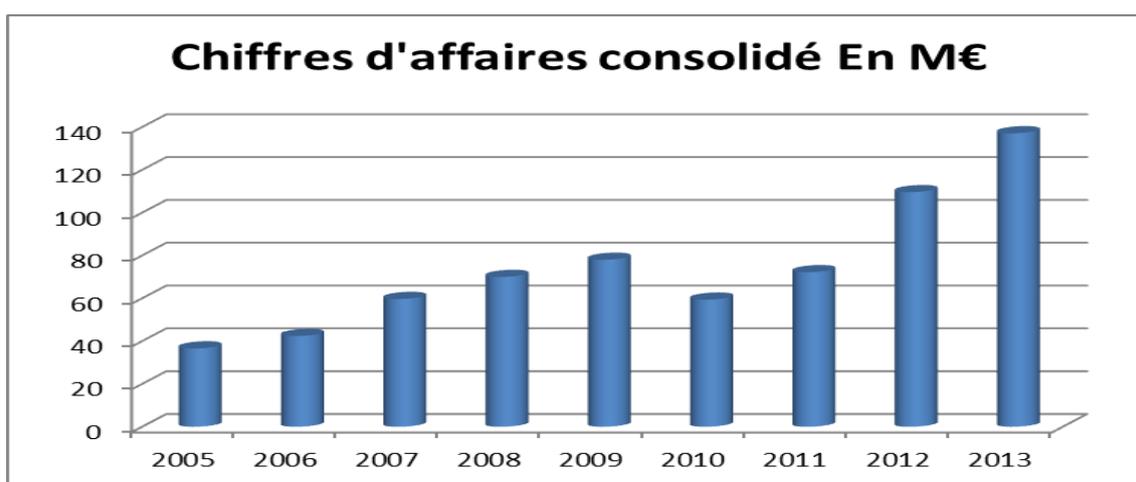
A travers sa filiale MECABRIVE¹ (dont la contribution au chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2013 s'élève à 5.4 millions d'euros), le Groupe propose l'usinage de pièces complexes, le traitement de surface et le montage, pour l'industrie aéronautique et spatiale, mais aussi pour l'industrie des biens d'équipements et l'électronique.

A travers sa filiale MTI² (dont la contribution au chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2013 s'élève à 10.1 millions d'euros), le Groupe exerce une activité de chaudronnerie (mécano-soudure et usinage de pièces de grande dimension), pour diverses industries, notamment l'industrie pétrolière et automobile (moules pour les pneus).

Le Groupe s'est doté **de compétences et d'un outil industriel de pointe** lui permettant de maintenir **son avance technologique** sur ses concurrents **en matière d'usinage** (grande dimension, métaux durs, usinage grande vitesse...).

Grâce à cette politique d'investissement volontariste, le Groupe a connu une croissance forte (supérieure à celle du marché) et rentable au cours de ces dix dernières années.

Evolution du CA consolidé en millions d'euros (2005-2013)



Source : FIGEAC AERO

¹ MECABRIVE est détenue à hauteur de 92.68% par la Société.

² MTI est détenue à hauteur de 95.64% par la Société.

Son chiffre d'affaires a été multiplié par plus de 9 en 13 ans (15 millions d'euros en 2000) pour s'établir à 137 millions d'euros consolidés pour l'exercice clos au 31 mars 2013.

La croissance moyenne du Groupe, essentiellement d'origine organique, sur les huit dernières années s'est établie à près de 15% par an, soit nettement plus élevée que la croissance du marché estimée autour de 5% par an sur la même période. De plus, cette croissance a toujours été accompagnée de résultats positifs, même au cours de l'exercice de crise 2009/2010.

Evolution du CA export par pays (2011-2013)														
Exercice	CA Total	Brésil	Espagne	Pays-Bas	USA	Grande	Israël	Allemagne	Belgique	Indonésie	Suède	Finlande	Suisse	Autres
	export					Bretagne								
	En K€													
31/03/2013	25 580	2 742	437	2 756	7 024	8 062	946	805	515	23	1 193	479	0	598
31/03/2012	23 124	2 509	2 411	2 304	3 662	8 178	573	1 008	415	977	646	279	0	162
31/03/2011	11 255	2 637	1 496	1 651	1 175	2 002	237	0	399	764	333	182	154	226

6.2 LES FACTEURS CLEFS DU SUCCES DE FIGEAC AERO

Le Groupe estime que ses principaux facteurs de succès sont les suivants :

- **une clientèle prestigieuse** : la Société est fournisseur de rang 1 chez trois des quatre premiers constructeurs d'avions mondiaux. C'est une position stratégique qui assure une relation étroite avec les clients, en termes commercial et industriel ;
- **les procédés de fabrication de la Société sont qualifiés par ses clients** : tous les procédés de fabrication de Figeac Aéro ont fait l'objet d'audits qualité rigoureux de la part des principaux clients, en vue d'une production zéro défaut ;
- **Un très bon niveau de qualité et de service. Le groupe est certifié ISO9001 et EN 9100 et dispose d'un service logistique performant lui permettant d'avoir de très bons indicateurs sur lesquels les constructeurs sont très attentifs**
- **Une organisation industrielle orientée métiers et familles de produits afin d'optimiser les moyens humains et matériels et le BFR (réduction temps de cycle et flux de production)**
- **l'outil industriel de Figeac Aéro est entièrement dédié à l'aéronautique. Il est un des plus complets et performants en Europe** : c'est un des outils les plus complets et les plus performants en Europe. Il permet à la Société de mettre en œuvre un savoir-faire industriel reconnu par les clients et les prospects du Groupe ;
- **la Société a une avance reconnue dans certains domaines techniques** : c'est notamment le cas pour l'usinage de grandes pièces en aluminium et en titane ;
- **la Société met à la disposition de ses clients une prestation complète** : le client de la Société peut opter pour une prestation comprenant la réalisation des études, l'industrialisation, la gestion des approvisionnements, les processus d'usinage et de formage, la réalisation du contrôle dimensionnel, le traitement de surface, l'assemblage et la livraison ;
- **la Société a une présence commerciale sur tous les marchés et proches de ses clients** : la Société est présente non seulement sur les deux principaux marchés mondiaux que sont l'Europe et Amérique du nord, mais est également présente au Brésil et commence à démarcher l'Asie (Japon et Corée du Sud). La Société déploie à travers le monde une équipe de 8 commerciaux ;

- **il y a un consensus sur une forte croissance du marché de base de la Société pour les années à venir** : ces perspectives de marché permettent d'anticiper une forte croissance de l'activité de la Société ;
- **ces perspectives de croissance s'appuient concrètement, pour la Société, sur de nouveaux programmes des constructeurs** : la Société est d'ores-et-déjà retenue pour réaliser des sous-ensembles de l'AIRBUS A 350 ou l'EMBRAER LEGACY 500, la Société bénéficiera aussi du lancement de nouveaux programmes par ses clients historiques : A 320 neo par AIRBUS et le nouveau moteur LEAPX par SNECMA
- **la Société a renforcé son attractivité par la mise en place d'une source de production « low cost »** : cette unité de fabrication démarrée pour les besoins d'AéroliA permettra d'augmenter la valeur ajoutée produite sur les sites français du Groupe et deviendra un centre d'excellence pour le groupe pour les pièces usinées de petites tailles.
- **avec un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros, Figeac Aéro a atteint une taille critique qui lui permet d'être associé aux futurs développements de ses clients** : de surcroît, Figeac Aéro possède la réserve foncière pour continuer à se développer sur son site historique de Figeac.

6.3 LE MARCHE DE L'INDUSTRIE AERONAUTIQUE

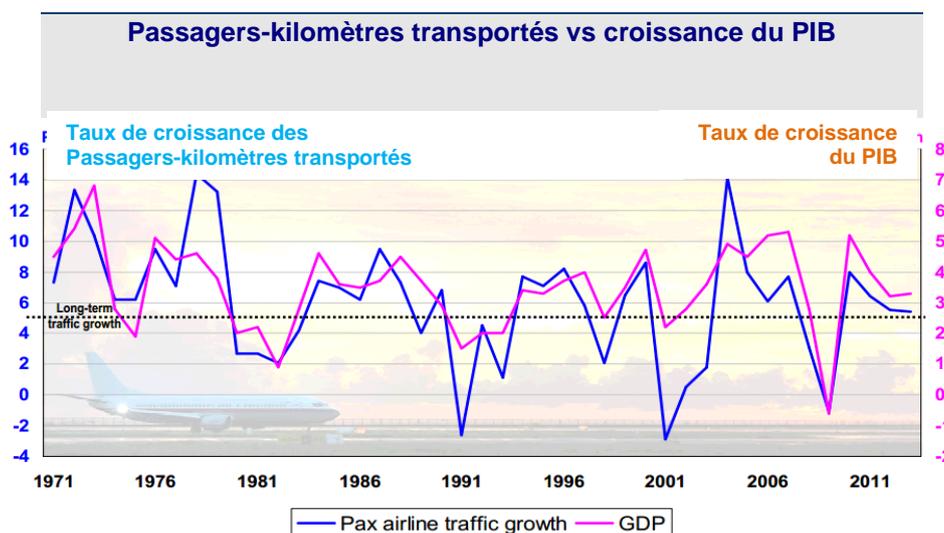
<http://www.boeing.com/boeing/commercial/cmo/>

http://www.airbus.com/company/market/forecast/?eID=dam_frontend_push&docID=33621

6.3.1 Présentation générale

Figeac Aéro s'adresse principalement au marché de l'aéronautique civile, et marginalement, à celui de l'aviation militaire dont les commandes découlent de décisions politiques et des contraintes budgétaires des Etats.

Le marché des avions de transport de passagers est largement influencé par la santé du secteur du transport aérien, facteur déterminant dans l'évolution des commandes passées par les compagnies aériennes. La demande de transport aérien est elle-même fortement influencée par la croissance économique générale ou celle du PIB.



Sources: BOEING Current Market Outlook 2013
Traffic growth – ICAO/IATA // GDP growth – IMF (PPP)

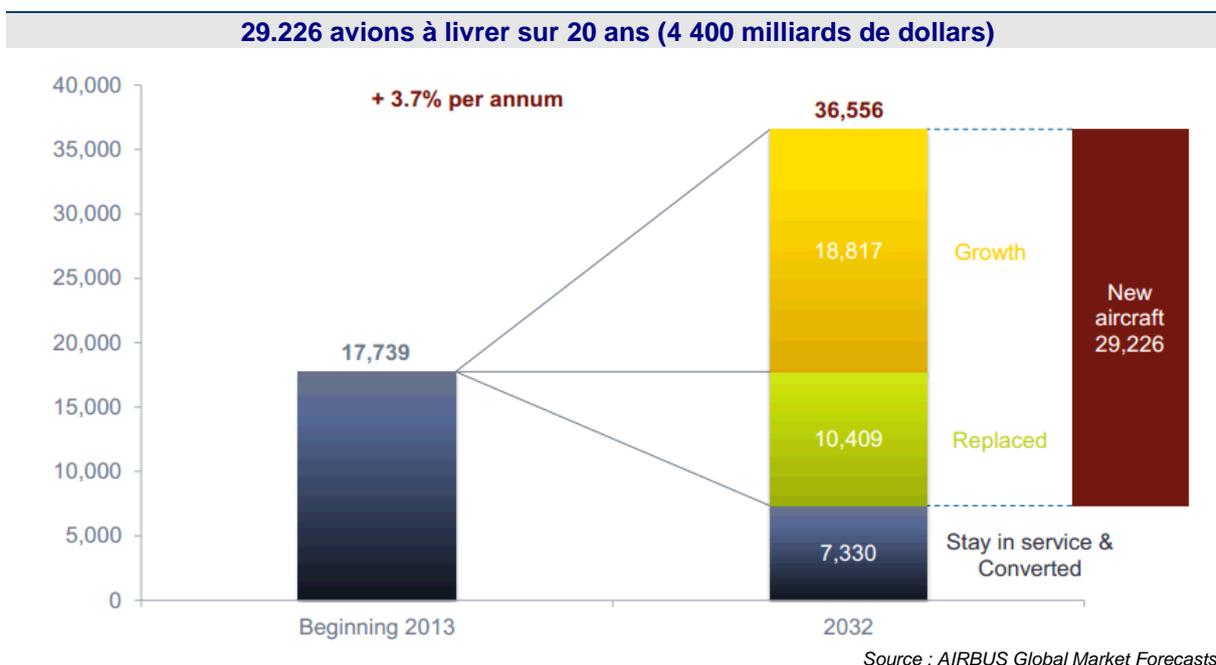
Un marché structurellement porteur

Sur le long terme, en dépit de ponctuels replis cycliques, le caractère structurellement porteur du marché mondial du transport aérien (mesuré en passagers-kilomètres transportés) ne se dément pas.

Le Document de Référence d'EADS pour l'exercice 2011 faisait notamment remarquer que le marché a progressé chaque année de 1967 à 2000, sauf en 1991 à cause de la Guerre du Golfe, à un taux moyen annuel de 7,9%. Boeing, isolant pour sa part la période allant de 1987 à 2007, rappelle que la croissance annuelle moyenne s'est établie à 4,8% au cours de ces vingt années et ce, en dépit de deux fortes récessions mondiales, du 11 septembre 2001 (récession du trafic aérien), de la crise financière asiatique de 1997, de l'épidémie de SRAS en 2003 et des deux conflits du Golfe.

Sur la période plus récente, la crise financière de fin 2008 et la crise économique de 2009 ont entraîné la troisième récession de l'histoire du trafic aérien mondial. Mais dès 2010, le trafic reprend fortement (+7%) et malgré le tremblement de Terre intervenu au Japon ou les troubles liés au printemps arabe, le trafic passager a poursuivi son expansion au rythme de 5,9% en 2011. Ces bonnes tendances se sont confirmées sur l'année 2012 (+5,3% pour le trafic accompagné d'un coefficient d'occupation quasi record de 79,1%) ainsi que sur les 9 premiers mois 2013 (+5,5% pour le trafic en septembre et taux d'occupation de 80,3%).

Au-delà des incertitudes liées à la crise des dettes souveraines et à la fragilisation de la zone Euro, le trafic passager mondial, tiré notamment par la demande des grandes économies émergentes, Chine en tête, est attendu en doublement sur les 20 prochaines années, selon les dernières prévisions de marché d'AIRBUS (publiées le 24 septembre 2013). Selon le constructeur européen, plus de 29 220 nouveaux appareils devront être mis en service d'ici à 2032 (pour une contrevaletur de 4.400 milliards de dollars), dont près de 18 820 appareils pour accroître la capacité des flottes et 10 400 pour répondre à la demande de remplacement des compagnies aériennes (notamment pour des appareils plus économes en carburant).



Le 11 juin 2013, Boeing, dont les anticipations sont très proches de celles d'AIRBUS (progression du trafic aérien mondial attendu autour de 5,0% par an pour le transport de passagers sur les vingt ans qui viennent et croissance annuelle moyenne autour de 5,0% également pour le transport de fret) a publié ses prévisions sur le marché mondial des avions de ligne ; celles-ci anticipent un doublement de la demande à près de 35 300 nouveaux appareils devant être livrés sur les vingt ans qui viennent pour une valeur de 4 800 milliards de dollars.

Key indicators 2012 to 2032		Demand by region 2013 to 2032		
Growth measures		Region	New airplanes	Value (\$B)
World economy Gross domestic product (GDP)	3.2%	Asia Pacific	12,820	1,890
Airplane fleet	3.6%	Europe	7,460	1,020
Number of passengers	4.1%	North America	7,250	810
Airline traffic Revenue passenger-kilometers (RPK)	5.0%	Middle East	2,610	550
Cargo traffic Revenue tonne-kilometers (RTK)	5.0%	Latin America	2,900	300
		CIS*	1,170	140
		Africa	1,070	130
		Total	35,280	4,840

*Commonwealth of Independent States.

**Current Market Outlook
2013-2032**

Source : BOEING Current Market Outlook

L'Asie-Pacifique tire cette augmentation des livraisons prévue d'ici 2032 (près d'un tiers des volumes prévus, soit 12 820 appareils à livrer), en raison du développement économique soutenu de la région (près des 2/3 de la population des pays émergents prendront l'avion au moins une fois l'an à cet horizon, contre à peine un cinquième aujourd'hui).

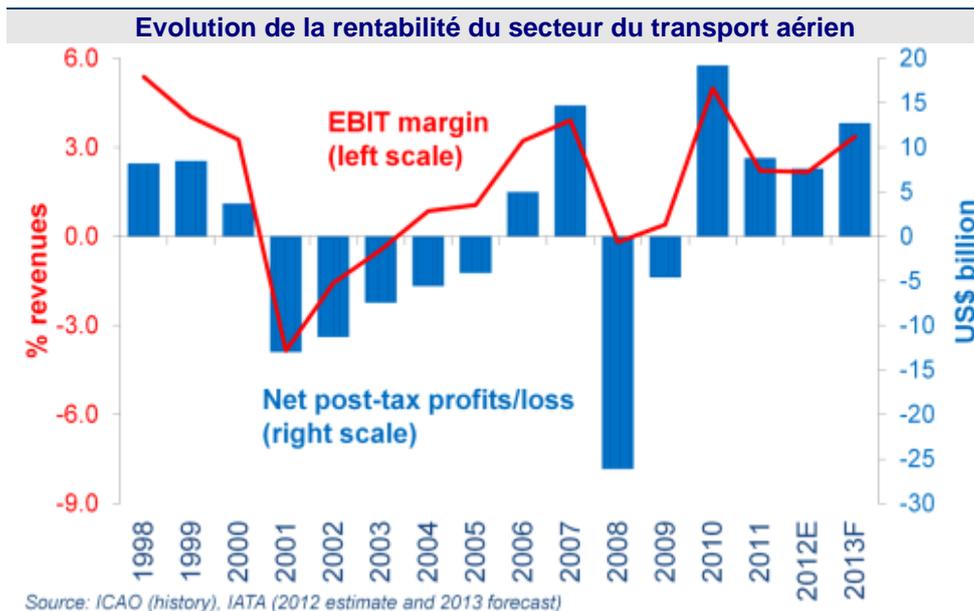
Selon Boeing, la demande en avions destinés à remplacer les flottes vieillissantes, donc peu économes en carburant, est "soutenue", les avions de remplacement devant représenter 41% des livraisons d'avions neufs au cours des vingt prochaines années, soit 14 350 appareils.

Un marché cyclique

En dépit du caractère porteur du marché du transport aérien, le marché des avions commerciaux revêt un caractère cyclique, et évolue au gré du cycle de l'économie mondiale et d'événements imprévus, à l'instar des attentats du 11 septembre 2001 ou de l'épidémie de grippe H1N1.

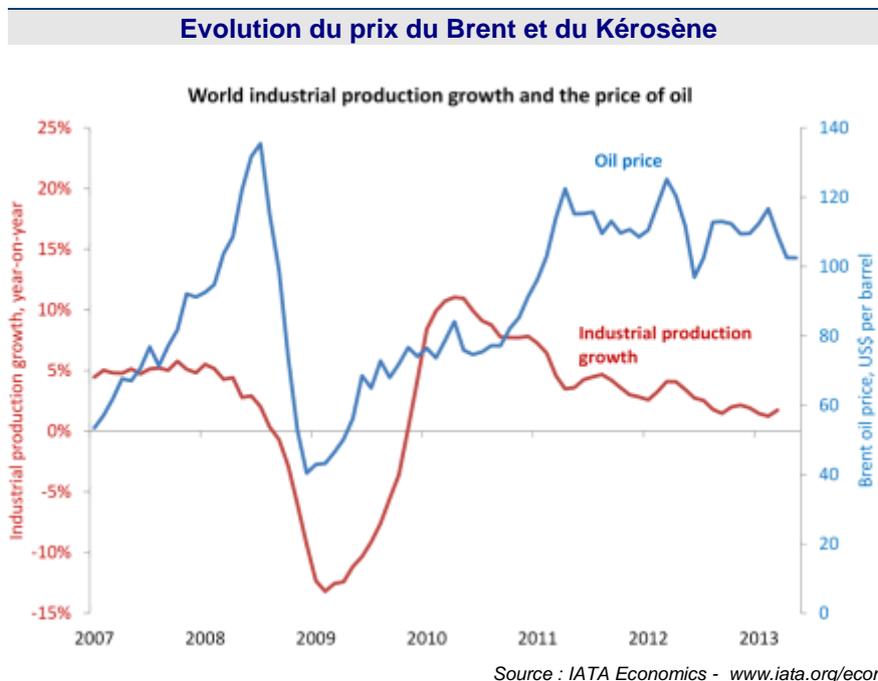
Après un pic de nouvelles commandes atteint en 2007, Airbus a par exemple enregistré nettement moins de commandes en 2008 et 2009 en raison du repli cyclique. En 2010 et 2011, le rebond du trafic passager, l'amélioration des rendements et des facteurs de charge plus élevés dans le transport aérien ont contribué à soutenir une reprise cyclique chez les compagnies aériennes au plan mondial, ce qui s'est traduit par un regain des commandes et des livraisons record que nous avons pu observer ces dernières années, phénomènes qui se sont confirmés ces derniers mois, les carnets de commandes des avionneurs touchant actuellement des records historiques (entre 7 et 8 ans pour Boeing et Airbus).

L'Association internationale du transport aérien (IATA), notant les efforts de gestion et d'amélioration des performances de ses membres, a relevé dans le courant de l'année 2013 sa prévision de bénéfices de l'exercice 2013 pour l'ensemble du secteur à 12,7 Md\$ (vs 10,6 Md\$ précédemment), le maintien d'une bonne santé du transport aérien constituant le principal rempart contre un retournement du cycle aéronautique.



La volatilité de la rentabilité des compagnies aériennes (cf. graphique ci-dessus) participe en effet à l'apparition de cycles plus ou moins prononcés, d'autant qu'elles subissent l'évolution du prix des carburants, contrainte majeure, ce poste de charge ayant par exemple représenté 26% de leurs dépenses d'exploitation en 2010 (source IATA).

Or, depuis quarante ans, le renchérissement du prix du carburant a constitué une tendance lourde à laquelle a dû faire face le secteur du transport aérien (pour mémoire, le prix du baril de pétrole saoudien était de 1,80 \$ en 1970), facteur qui pousse les compagnies à rechercher structurellement des avions plus performants et plus économes à exploiter.



Ainsi pour résumer, sur longue période, la demande d'avions par les compagnies aériennes est en progression soutenue, pour les principales raisons suivantes :

- hausse du transport aérien,
- remplacement des appareils vétustes (la durée de vie d'un avion de transport est de l'ordre de trente à quarante ans), et
- demande d'avions plus légers et plus performants, pour contenir l'incidence de la hausse du coût des carburants.

Cette demande d'avions en croissance sur longue période reste soumise à des effets de cycle : dans l'industrie aéronautique, on considère qu'un cycle s'étale sur une période d'environ huit ans, avec généralement six années de croissance et deux années de récession.

Le groupe a traversé 3 crises du secteur aéronautique (1991-1994 ; 2002-2005 ; 2008-2010) dont la première peut de temps après sa création. Le Groupe a été assez durement frappé par la dernière crise de 2008-2010, d'autant qu'elle a provoqué la faillite du constructeur américain ECLIPSE, important client à l'époque (29 millions de dollars de commandes perdues). En dépit de ses difficultés, cela n'a pas empêché le Groupe de clôturer ses exercices en restant bénéficiaire.

Au-delà des cycles, le secteur offre une bonne visibilité à court et moyen terme.

Lors des phases de ralentissements cycliques, les avionneurs enregistrent généralement une baisse de leurs commandes et certains clients cherchent à reporter, voire annuler une partie de leurs commandes en cours, au risque de perdre les acomptes versés.

Des glissements dans les plans de livraisons des constructeurs sont ainsi généralement observés, mais certaines caractéristiques du marché jouent comme des amortisseurs contre les retournements conjoncturels trop marqués :

- la profondeur des carnets de commandes actuels, de l'ordre de six à sept ans pour les avions de plus de cent places, impose aux compagnies aériennes des délais d'attentes extrêmement longs pour être livrées,
- chaque compagnie a ses propres spécifications concernant les caractéristiques de sa flotte (aménagements, systèmes de câblage dédiés et personnalisés, etc.) et tout changement dans les plans de production de ses avions chez les constructeurs doit être planifié plusieurs mois à l'avance.

Ajoutons que les « leasers » (sociétés financières qui achètent des flottes d'appareils pour les louer à des compagnies aériennes) ont généralement eu dans le passé des comportements d'achat à contre-cycle, profitant de meilleures conditions tarifaires lors des replis cycliques, limitant ainsi l'ampleur de ces derniers.

Ces caractéristiques de visibilité sectorielle à court et moyen terme dont bénéficient les constructeurs d'avions se répercutent mécaniquement sur leurs sous-traitants équipementiers. D'autant qu'en contrepartie d'une obligation d'investir à des niveaux élevés (capacité de production et compétence technique de ses personnels) et de respecter des normes de qualité rigoureuses au niveau de la production, les sous-traitants bénéficient d'une certaine sécurité sur leur chiffre d'affaires. Le sous-traitant est en effet généralement agréé pour fournir telle pièce ou tel sous-ensemble sur toute la durée du programme (trente à quarante ans) et, pour autant que la qualité des pièces qu'il fournit reste conforme au cahier des charges. Ainsi, le sous-traitant a vocation à rester fournisseur sur toute la durée de vie de l'appareil.

6.3.2 Taille et structure du marché

6.3.2.1 Le marché français de l'industrie aéronautique et spatiale



Source : GIFAS = Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales

Le chiffre d'affaires cumulé des industries aéronautiques et spatiales s'est établi à 42,5 milliards d'euros pour les industriels français en 2012, en hausse de 16% à périmètre constant par rapport à l'année précédente (+18% à dollars courants).

Pour l'activité de l'aviation civile, en progression de 16,1% à données constantes, la hausse a concerné de façon équilibrée les trois sous segments du secteur, à savoir systémiers, motoristes et les équipementiers, et est fortement tirée par les marchés d'exportation dont profitent largement les équipementiers et les sous-traitants qui ont accru leurs livraisons, tant aux constructeurs français qu'aux étrangers.

Le chiffre d'affaires réalisé et les prises de commandes proviennent toujours plus majoritairement de l'étranger (63% du chiffre d'affaires ont été réalisés à l'export, dont le poids dans les prises de commandes a atteint 74% du total).

Ce succès commercial à l'export s'explique notamment par les grands programmes dont la France est maître d'œuvre ou coopérant majeur au sein de l'Europe et auxquels participe l'ensemble des fournisseurs et des sous-traitants.

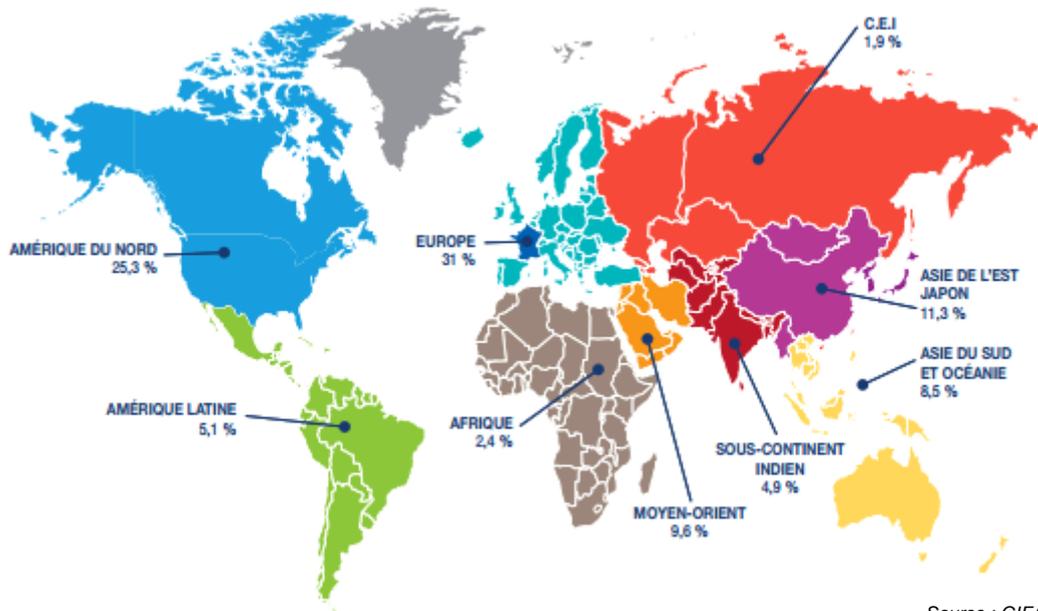
Au sein du marché français de l'aéronautique, les équipementiers (effectif de 74 000 personnes) connaissent une croissance soutenue. A périmètre courant, le chiffre d'affaires des équipementiers aéronautiques français a progressé de 20% pour s'établir à 13,2 milliards d'euros en 2012, contre 11,4 milliards d'euros en 2011.

Cette croissance est principalement due aux grands donneurs d'ordres français.

Les industriels français sont mondialement reconnus pour proposer des gammes de matériels fiables, de qualité et à haute performance technologique, soit en propre, soit par le biais de coopérations transnationales ; Ces programmes ou coopérations qui tirent le secteur ont notamment pour noms Airbus, Ariane, A380, A350 XWB, A320neo, Falcon 7X, ATR 72, moteurs CFM et Leap, etc.

Si l'Europe et les Etats-Unis représentent les premières destinations des exportations, avec plus de 66%, le Moyen Orient et l'Asie du Sud-est se sont fortement développés et représentent ensemble près de 30% des commandes aéronautiques sur les dix dernières années.

Commandes par zone géographique (moyenne sur 10 ans)



Source : GIFAS

Les prises de commandes (49,7 Md€) ont fléchi de 11% par rapport à 2011, qui il est vrai constituait une base de comparaison très élevée, particulièrement dans le civil du fait de la forte dynamique qu'avait connue Airbus l'an passé. Le constructeur européen a néanmoins établi un nouveau record de livraison en 2012 avec 558 appareils livrés, en progression de 10% par rapport à 2011, dont 30 A380 et près de 400 monocouloirs sortis des chaînes d'assemblage.

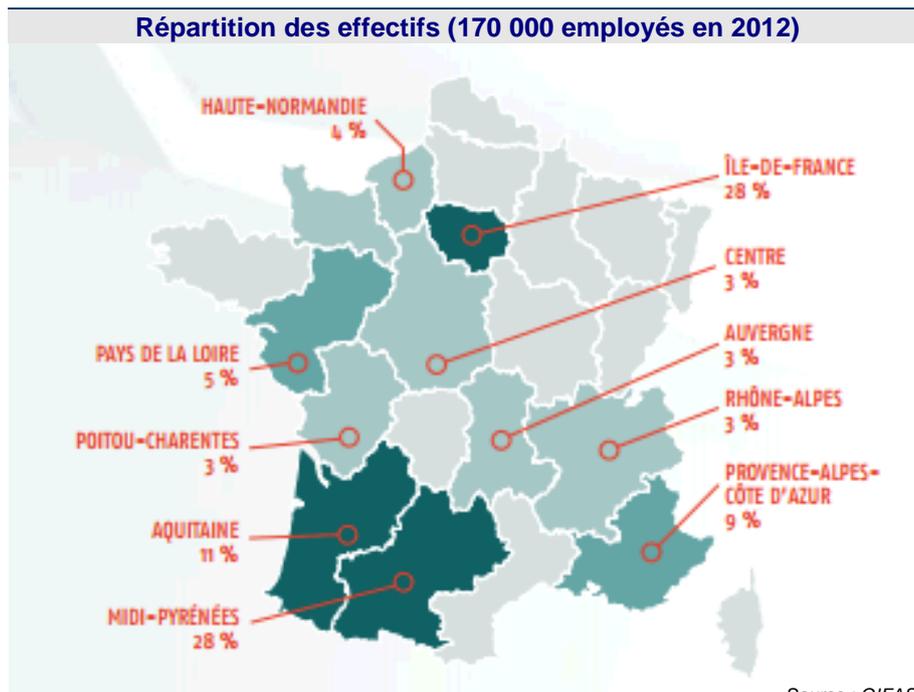
Commandes 2012 : 49,7 Md€



Source : GIFAS

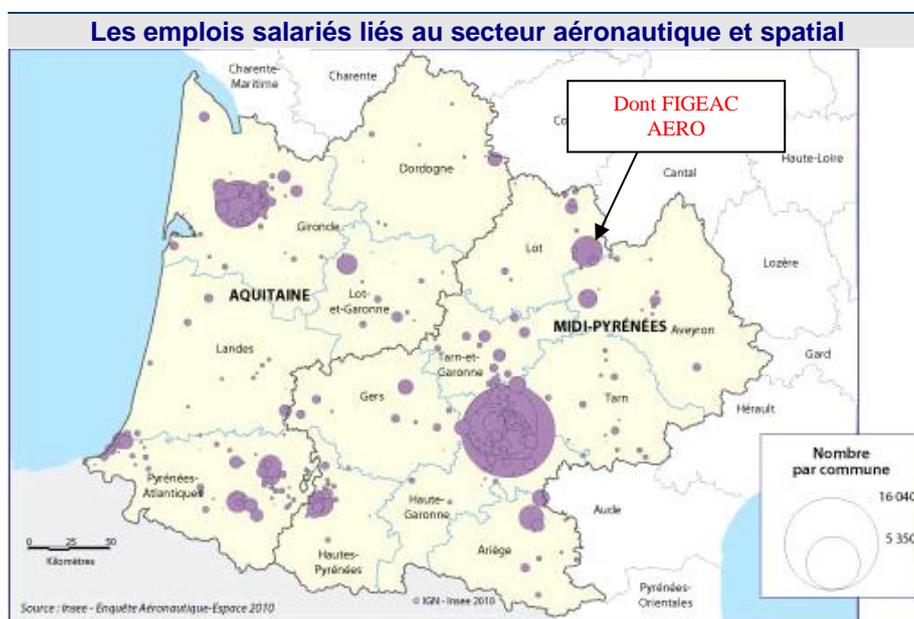
6.3.2.2 Le Grand Sud-ouest : une région particulièrement dynamique dans le secteur aéronautique

En France, une partie importante de l'activité aéronautique est située dans le Sud-ouest, en raison de la proximité avec les grands donneurs d'ordres ; près de 40% des effectifs sont ainsi basés en Midi-Pyrénées et en Aquitaine.



En Midi-Pyrénées comme en Aquitaine, les équipementiers, qui ont été les premiers à bénéficier de la reprise des commandes aéronautiques enregistrée au sortir du ralentissement de 2009-2010, demeurent sur des rythmes de croissance élevés, notamment pour accompagner la montée en puissance d'Airbus et de ses nouveaux programmes (A350 et prochainement A320neo).

A ce titre, le Groupe est idéalement situé au sein d'un bassin baptisé « Aerospace Valley » pour continuer de bénéficier de cette forte dynamique.



Source : Aerospace-Valley

Cette région exerce de nombreux leaderships dans l'aéronautique tels les avions civils de plus de cent places ou encore les trains d'atterrissage.

Elle concentre par ailleurs environ 1 600 établissements ayant des activités directement liées à l'aéronautique et spatiale. Fin 2012, les deux régions Midi-Pyrénées et Aquitaine employaient environ 66 000 personnes dans ce secteur.

6.3.3 Les acteurs du marché

6.3.3.1 Les donneurs d'ordre

Les donneurs d'ordre constituent la clientèle visée par le Groupe.

Au regard de la taille du marché aéronautique, ces donneurs d'ordre sont assez peu nombreux, ce qui apparente ce marché à un oligopole.

On peut distinguer trois types de donneurs d'ordre : les constructeurs, les équipementiers et les motoristes.

6.3.3.1.1 *Les constructeurs*

Le N°1 du marché, « pure player » aéronautique, est AIRBUS (filiale à 100% d'EADS), avec un chiffre d'affaires 2012 de 39 milliards d'euros (dont 37 milliards d'euros pour Airbus Commercial). Il est talonné par BOEING, qui fut longtemps leader du marché.

BOEING a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires supérieur à 81,7 milliards de dollars, mais l'aviation civile n'a contribué qu'à hauteur de 60% de ce chiffre, soit 49,1 milliards de dollars. Les autres activités sont le militaire, les satellites et les lanceurs spatiaux.

AIRBUS et BOEING représentent l'essentiel du marché mondial des avions de plus de cent places.

Viennent ensuite :

- BOMBARDIER, constructeur canadien ayant réalisé 16,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2012, pour moitié dans l'aviation civile et pour moitié dans le ferroviaire ;
- EMBRAER, constructeur brésilien de petits et moyens courriers, ayant réalisé 6,2 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2012 ;
- DASSAULT, qui a réalisé en aviation d'affaires (Falcon) et militaire un chiffre d'affaires de 3,94 milliards d'euros en 2012 ;
- GULFSTREAM, constructeur américain d'avions d'affaires, filiale de General Dynamics au chiffre d'affaires 2012 de 31,5 milliard de dollars en 2012, dont 6,9 milliard de dollars pour sa division aéronautique ; et
- ATR, constructeur d'avions régionaux petits et moyens courriers, codétenu à parts égales par EADS et Alenia Aermacchi (Finmeccanica Group).

Figeac Aéro est fournisseur de rang 1 (c'est-à-dire fournisseur direct des constructeurs) d'AIRBUS, BOMBARDIER, EMBRAER et DASSAULT AVIATION.

6.3.3.1.2 *Les équipementiers*

Un équipementier, dans le domaine de l'aéronautique, est un industriel fabriquant des équipements. Par « équipements » on entend des ensembles fonctionnels s'intégrant dans l'assemblage de l'avion réalisé par le constructeur.

Les principaux équipementiers aéronautiques :

- SPIRIT Aerosystems, équipementier américain, ayant réalisé 5,2 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2012, exclusivement dans le secteur aéronautique (fuselages, ailes, supports de réacteurs, ...) et partenaire privilégié de BOEING ;
- GKN AEROSPACE, équipementier britannique, ayant réalisé 6,9 milliards de Livres Sterling de chiffre d'affaires en 2012, se répartissant entre le secteur automobile et le secteur aéronautique ;

- AEROLIA, équipementier français filiale à 100% d'EADS, ayant réalisé 1.4 milliard USD de chiffre d'affaires en 2012 (pointes-avant et sous-ensembles de fuselage) ;
- LATECOERE, équipementier français indépendant coté à la Bourse de Paris, ayant réalisé 644 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2012 (aérostructure et systèmes d'interconnexion, partenaire privilégié d'AIRBUS avec lequel il réalise plus de 60% de son chiffre d'affaires) ;
- SOGERMA, équipementier français filiale à 100% d'EADS, intervenant en aérostructure, sièges cockpit, aménagements cabine ;
- DAHER-SOCATA, constructeur français de petits avions de tourisme (anciennement Morane-Saulnier) et équipementier aéronautique (trappes de trains d'atterrissage pour AIRBUS) ;
- ISRAEL AIRCRAFT INDUSTRIES, équipementier Israélien intervenant sur les produits BOEING et GULSTREAM ;
- FOKKER AEROSTRUCTURE, équipementier Néerlandais intervenant sur les produits AIRBUS, GULSTREAM, DASSAULT.

Figeac Aéro est fournisseur de ces différents équipementiers, dont les clients finaux sont les constructeurs, et est alors fournisseur de rang 2 par l'intermédiaire de l'équipementier. Ainsi, Figeac Aéro peut se trouver fournisseur de rang 1 et fournisseur de rang 2 pour un même constructeur et selon la nature des produits fournis.

6.3.3.1.3 *Les motoristes*

Pour l'essentiel, les constructeurs d'avions ne sont pas des motoristes et font développer les moteurs de leurs avions par les motoristes, dont les principaux sont :

- GENERAL ELECTRIC, conglomérat américain ayant réalisé 147 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2012, et dont la division « aviation », bien que leader mondial de la motorisation aérienne, ne représente qu'une part restreinte des activités ;
- ROLLS-ROYCE : le groupe britannique est le second motoriste aéronautique mondial et a réalisé 12,2 milliards de Livres Sterling de chiffres d'affaires en 2012, dont la moitié dans l'aviation civile, le reste se répartissant principalement entre les moteurs d'avions militaires et les moteurs pour bateaux ;
- SAFRAN, groupe français issu de la fusion entre les groupes SNECMA et SAGEM, a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 13,6 milliards euros, principalement en moteurs d'avions civils ou militaires, d'hélicoptères et de fusées ;
- PRATT & WHITNEY, qui fait partie du conglomérat américain « United Technologies » (57 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2012), est également un des principaux motoristes mondiaux pour avions civils et militaires et engins spatiaux ; il a réalisé 14 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2012.

Figeac Aéro est fournisseur direct de SAFRAN et ROLLS-ROYCE en pièces techniques et fournisseur indirect (rang 2) de GENERAL ELECTRIC.

6.3.3.2 Les concurrents de Figeac Aéro

Figeac Aéro est en mesure d'étudier et de fabriquer des pièces et des sous-ensembles pour l'ensemble des grands donneurs d'ordre du secteur aéronautique.

Le Groupe est en concurrence principalement avec les entreprises suivantes :

- MAGELLAN Aerospace, sous-traitant canadien de l'industrie aéronautique (90% de son activité), ayant réalisé 705 M\$ canadiens de chiffre d'affaires en 2012 ;

- MECACHROME, sous-traitant français à capitaux franco-canadiens, ayant réalisé environ 300 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2012, qui se répartissent principalement en aéronautique et en automobile ;
- AIRCRAFT DESIGNS (ADI) sous-traitant américain ;
- SPS Technologies sous-traitant américain et
- ASCO sous-traitant belge.

6.3.3.3 Positionnement de la Société par rapport à ses concurrents

Le premier sous-traitant européen est le français MECACHROME avec 300 millions d'euros de chiffres d'affaires environ.

Le deuxième européen est ASCO Belgique avec de l'ordre de 200 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Avec 137 millions d'euros de chiffres d'affaires en 2012, la Société est le deuxième sous-traitant français et le troisième sous-traitant européen³.

³ Source Figeac Aéro

6.4 LE POSITIONNEMENT DE FIGEAC AERO

6.4.1 Description des activités

6.4.1.1 Les fabrications

Les fabrications du Groupe se répartissent en :

- a) pièces de structures et sous-ensembles, pour l'industrie aéronautique,
- b) pièces moteur et précises, pour l'industrie aéronautique,
- c) montage sur site de sous ensemble,
- d) usinage complexe et traitement de surface, pour les industries aéronautiques, électroniques et de biens d'équipement (filiale MECABRIVE),
- e) chaudronnerie et pièces de grande dimension pour des industries diverses (filiale MTI).

Tableau de répartition des fabrications et évolution

Années	mars-13		mars-12		mars-11	
	K€	%	K€	%	K€	%
Fabrications						
Pièces de structure et sous ensembles	95 076	69,33%	74 259	67,76%	46 026	63,76%
Pièces moteur	16 505	12,04%	15 240	13,91%	13 004	18,01%
Copeaux et chutes	4 221	3,08%	4 448	4,06%	2 618	3,63%
Mecabrive	7 887	5,75%	7 344	6,70%	4 859	6,73%
Montage sur site	3 105	2,26%	0	0,00%	0	0,00%
MTI	10 336	7,54%	8 294	7,57%	5 681	7,87%
TOTAL GROUPE	137 129	100,00%	109 585	100,00%	72 188	100,00%

Source : FIGEAC AERO

6.4.1.1.1 Pièces de structures, élémentaire et sous-ensembles, pour l'industrie aéronautique

Les pièces de structures, pièces élémentaires et sous-ensembles, représentent au 31 mars 2013 un chiffre d'affaires de 95 millions d'euros et 69.33 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Le Groupe est n° 2 en France, n° 3 en Europe et dans les dix premiers mondiaux sur ce segment de sous-traitance.

Il propose une gamme étendue de pièces de structures 3, 4 et 5 axes :

- en termes de dimension des pièces, de 26 mm à 26 m,
- et en termes de matériau travaillé (acier, aluminium, titane, inconel....).

Le Groupe dispose d'un savoir-faire reconnu pour la réalisation de pièces de grandes dimensions en Usinage Grande Vitesse (UGV).

Avec 12 centres d'usinage grande dimension de pièces aluminium, le Groupe est un des plus grands fournisseurs en Europe de pièces grandes dimensions sur centres d'usinage 5 axes en UGV.

Exemples de pièces de structures

Éléments de cockpit

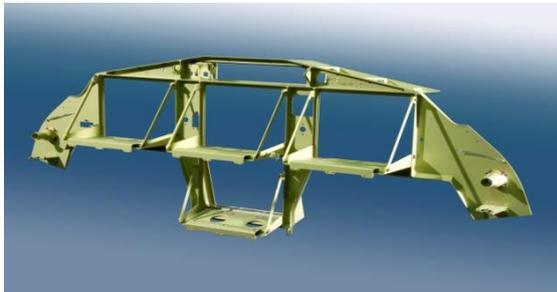
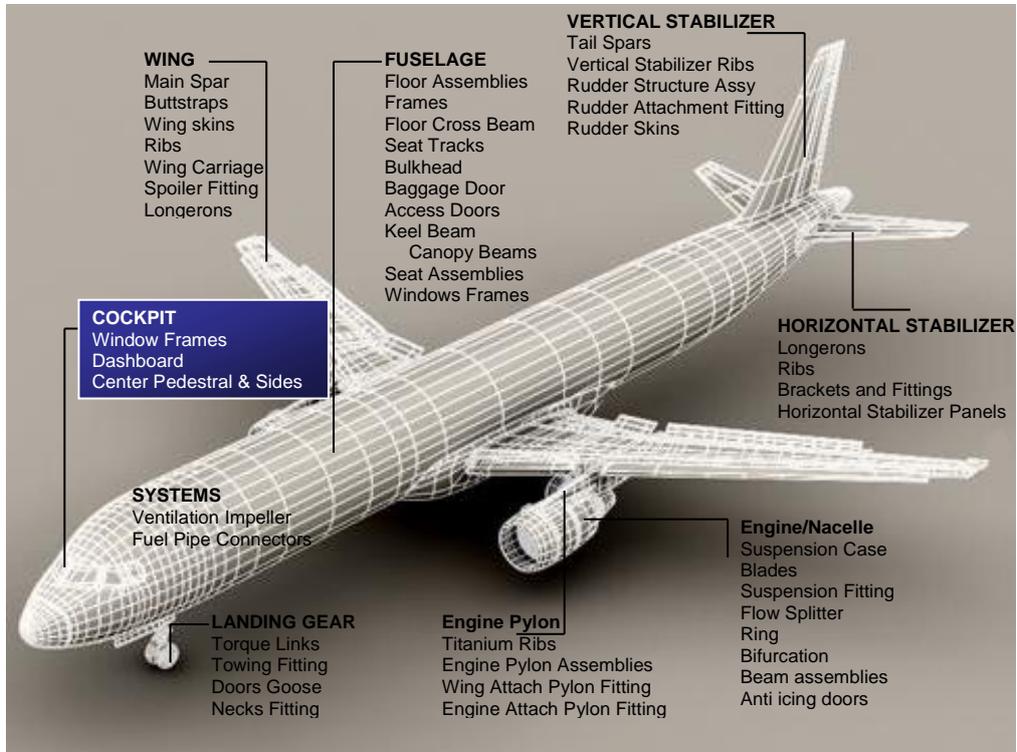


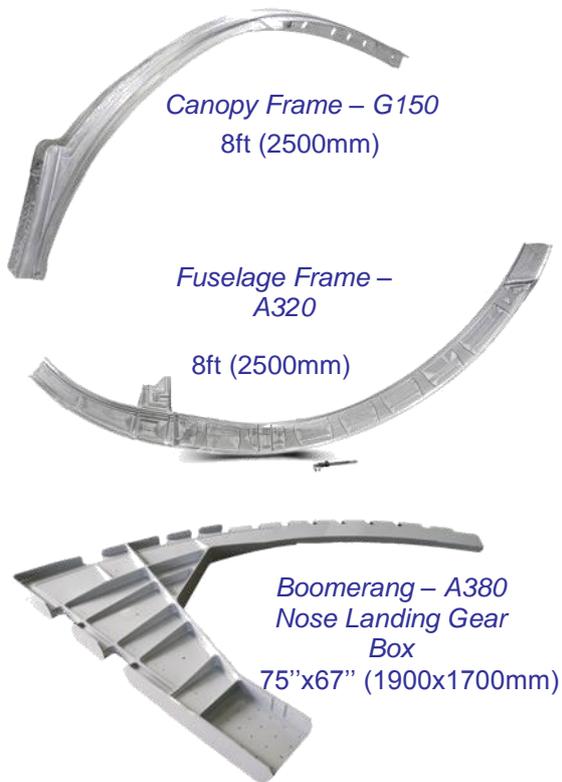
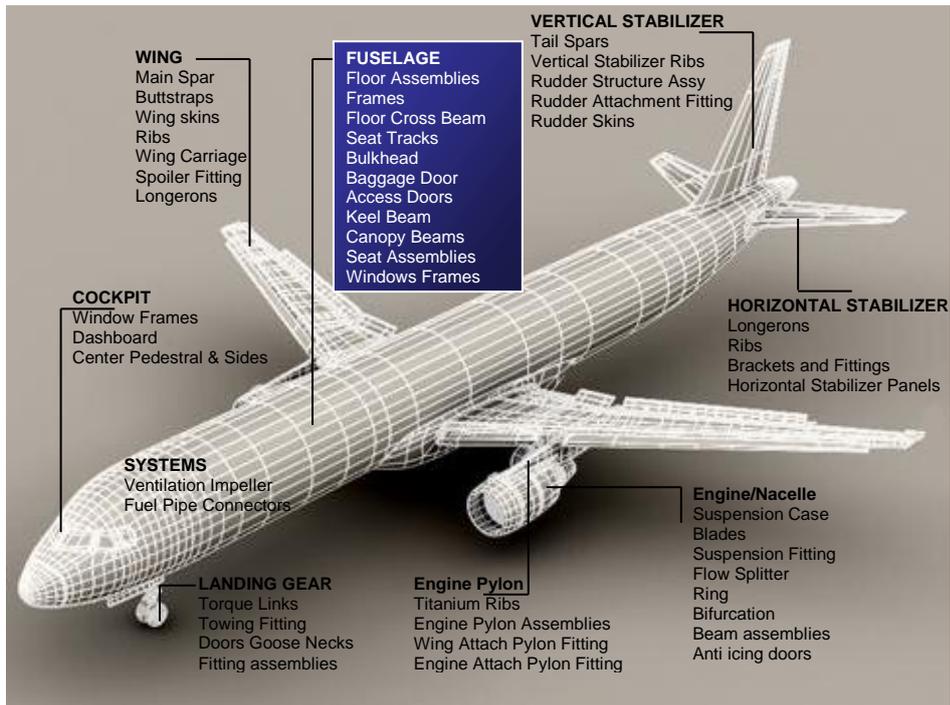
Planche de bord du Falcon 900/2000



Encadrement de verrière

Principaux programmes concernés : Falcon 900/2000, A400M, A380, Rafale A 320, A 330, A 350, GULSTREAM G 150

Éléments du fuselage



Frame 0 Assembly - A380



Moignon forward FALCON F7X

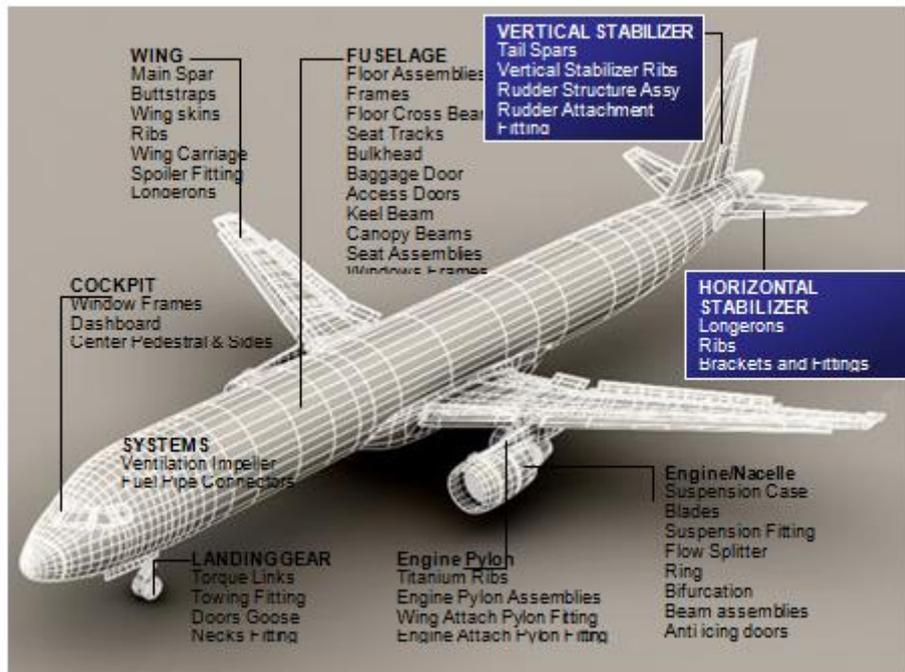
Principaux programmes concernés : A320, A380, Boeing 787, F7X, ERJ 190, G150, A330, et l'A350 XWB

Éléments des portes



Principaux programmes concernés : B787, G280, A320 CRJ700/900 et 1000, A 350

Eléments de voilure / empennage



Longeron Gulstream G 550



Revêtement de voilure EMBRAER LEGACY 450



RIB aile Embraer 190

Principaux programmes concernés : G550, G650, Falcon 900/2000, ERJ190, G280, A320, A380 et A350, différents programmes BOMBARDIER, LEGACY 450/550

En matière d'assemblage, le Groupe dispose des agréments et des qualifications qui lui permettent de réaliser cette activité pour de nombreux donneurs d'ordres, AIRBUS, DASSAULT, EMBRAER, SAFRAN,...

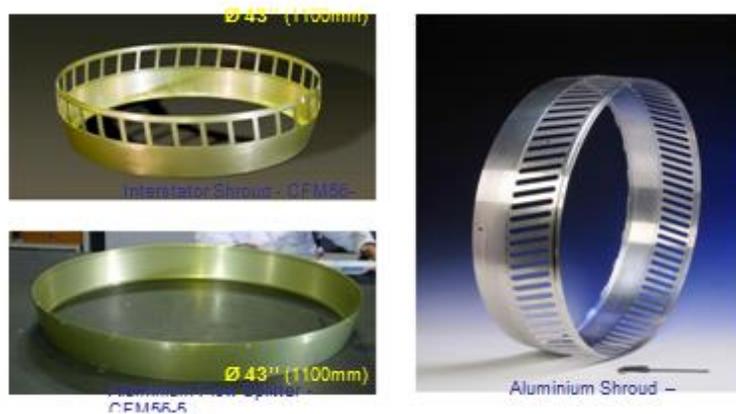
6.4.1.1.2 Pièces moteur et précises, pour l'industrie aéronautique

Les pièces moteurs et précises représentent au 31 mars 2013 un chiffre d'affaires de 16.5 millions d'euros et 12.04% du chiffre d'affaires consolidé de Figeac Aéro.

Le Groupe est numéro deux en France, numéro trois en Europe et dans les dix premiers mondiaux sur ce segment de sous-traitance, comme pour les pièces de structure (cf. paragraphe précédent), avec les mêmes principaux concurrents.

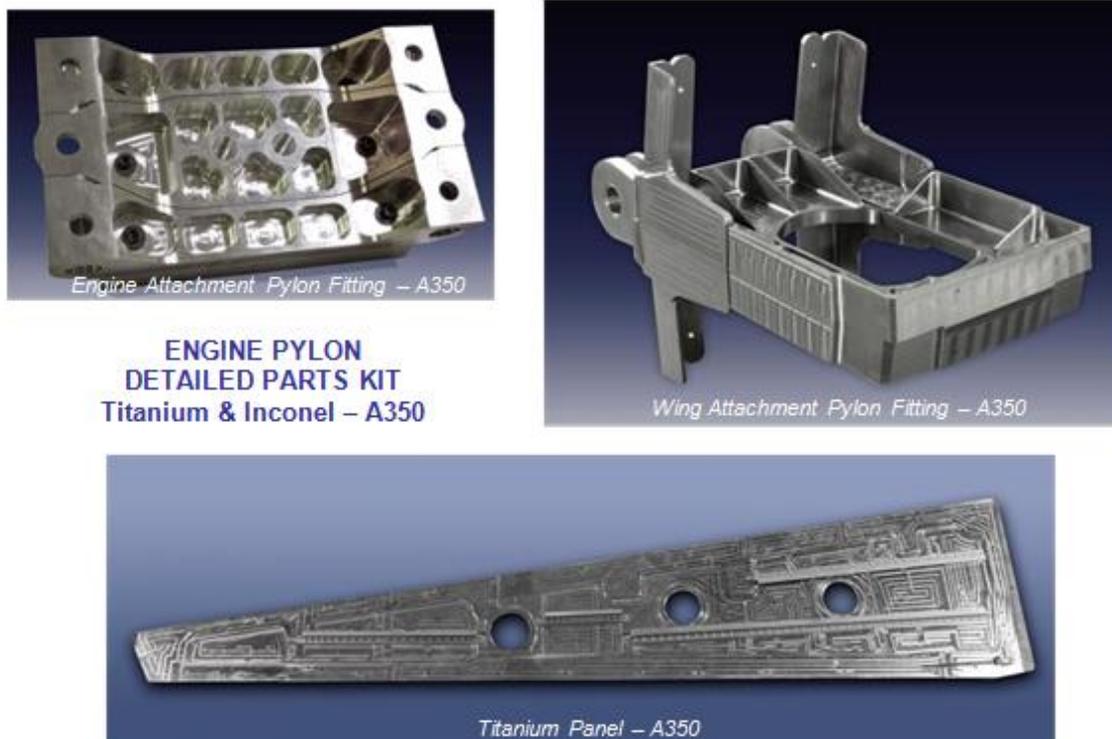
Exemples de pièces

Pièces moteur



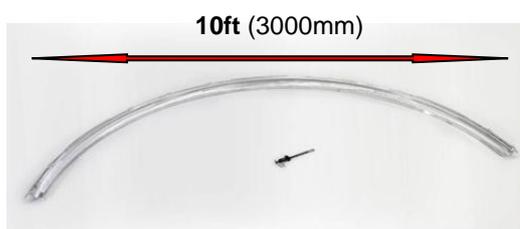
Principaux programmes concernés : GE90- 115K, CFM56-5 et -7, M88, GE90 et le TP 400

Mats moteurs

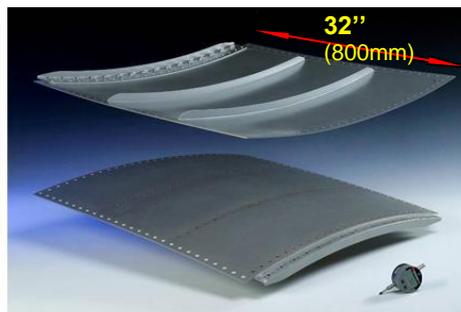


Principaux programmes concernés : A320, A 330, A350, A 380 A 400 M, ATR 72

Nacelles/inverseurs



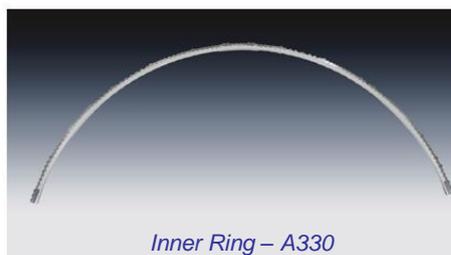
Nacelle Ring – A380



Nacelle Anti Icing Panel – A380



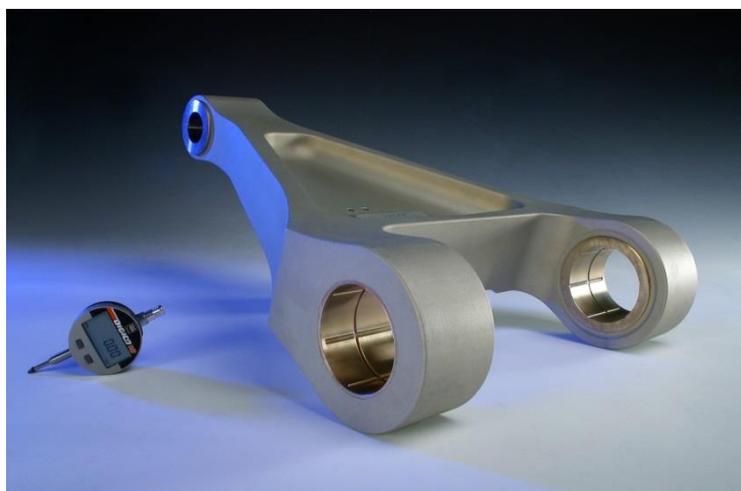
Bifurcation – A340



Inner Ring – A330

Principaux programmes concernés : A320, B747-8, TRENT 500 et 700, A380, Learjet, DASH8, CF34,

Eléments des trains d'atterrissage et de systèmes



Principaux programmes concernés : A380

6.4.1.1.3 Usinage complexe et traitement de surface, pour les industries aéronautiques, électroniques et de biens d'équipement (filiale MECABRIVE)

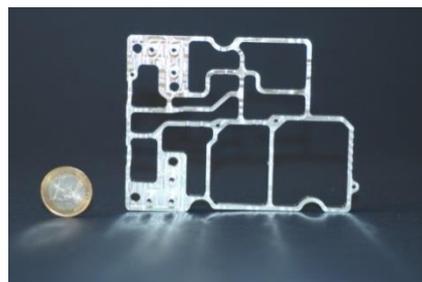
Cette partie des activités du Groupe représente au 31 mars 2013 un chiffre d'affaires de 7.8 millions d'euros et 5.75 % du chiffre d'affaires consolidé.

Sur ce segment d'activité, la concurrence est très diversifiée.

Usinage de pièces complexes (65% du CA) : MECABRIVE INDUSTRIES réalise tous types de pièces mécaniques nécessitant un usinage de haute précision et des tolérances de forme et de positionnement élevées. L'entreprise s'est notamment spécialisée dans les reprises d'usinage d'ébauches de fonderies obtenues par procédé à la cire perdue ainsi que dans la réalisation de pièces taillées dans la masse. La société usine tous types de matériaux (alliages d'aluminium, fonte, titane, acier et inox) et maîtrise le procédé de « ressuage par fluorescence » (homologué par AIRBUS) pour le contrôle des pièces à hautes performances.

Traitement de surface (25% du CA): disposant de chaînes automatiques alimentées par convoyeur répondant aux dernières normes européennes, MECABRIVE INDUSTRIES maîtrise les procédés de chromatisation, oxydation anodique sulfurique, oxydation anodique chromique, dépôt électrolytique, dépôt de nickel chimique, dépôt de peinture avec ou sans épargne, marquage par jet d'encre et sérigraphie. Ces procédés permettent d'améliorer considérablement la résistance de toutes les pièces soumises à de fortes contraintes d'usure et de corrosion ainsi que d'identifier et de personnaliser les produits conçus et développés par les clients.

Montage et intégration (10% du CA) : la société MECABRIVE INDUSTRIES dispose d'une expérience de plus de 30 ans dans les montages classiques : pose d'inserts, de rivets et de filets rapportés, intégration de connecteurs, de roulements, de joints, montage de câblages électriques... Elle a développé également son savoir-faire dans les montages complexes : collages en salle blanche, des moussages d'antenne pour les secteurs de l'Aéronautique et de la Défense, assemblages de sous-ensembles mécaniques faisant appel à la mécano – soudure, l'imprégnation, le pliage, la tôlerie, etc. La société assure des niveaux de finition de pièce pouvant aller jusqu'à la qualité "spatiale".



6.4.1.1.4 Chaudronnerie et pièces de grande dimension pour des industries diverses (filiale MTI)

Cette partie des activités du Groupe représente au 31 mars 2013 un chiffre d'affaires de 10.3 millions d'euros et 7.54 % du chiffre d'affaires consolidé.

Sur ce segment d'activité, la concurrence est très diversifiée.

La société MTI est spécialiste de la sous-traitance dans le secteur de la chaudronnerie et de l'usinage de précision de pièces de grande dimension :

- Réalisation d'ensembles chaudronnés complexes en acier, inox et aluminium ;
- Usinage de pièces de grande dimension ; et
- Constructions mécano-soudées.



6.4.1.1.5 Montage sur site de sous-ensembles aéronautique (filiale FGA PICARDIE)

Cette partie des activités du Groupe représente au 31 mars 2013 un chiffre d'affaires de 3.1 millions d'euros et 2.26 % du chiffre d'affaires consolidé.

La société FGA PICARDIE est spécialisée dans :

- le montage sur site de sous-ensembles aéronautique de grande dimension
- la sous-traitance industrielle intégrant la gestion logistique des approvisionnements des composants des sous-ensembles



6.4.1.1.6 Réalisation de pièces de structure en zone « low cost » (filiale FGA TUNISIE)

La filiale FGA TUNISIE est la société du Groupe produisant des pièces de structures aéronautique en zone « low cost ».

Son activité est la suivante :

- usinage de pièces de structure en aluminium de 3 et 4 axes de petites dimension
- usinage de profilés aluminium
- chaudronnerie et tolerie
- assemblage de petit sous ensembles



6.4.1.2 Les process de production

De la commande à la livraison, les phases du process de production sont les suivantes :

Phase 1 : Industrialisation

- Le bureau des méthodes conçoit le process de fabrication et est en charge de la programmation assistée par ordinateur (CFAO) ainsi que de la préparation des dossiers techniques.
- Il est composé de 41 ingénieurs, 27 dédiés aux pièces de structures et 14 aux pièces de précision.
- Les principaux moyens utilisés sont les logiciels de programmation et de simulation CATIA V4 / V5, UNIGRAPHIX, MISSLER et VERICUT.

Phase 2 : Usinage

- Le Groupe dispose d'un des parcs machines les mieux équipés en Europe pour l'usinage des pièces de structures aéronautiques ; ce parc comporte trois divisions : aérostructures aluminium, métaux durs et pièces moteur et précises.
- La division Aérostructures emploie 136 personnes et la division Pièces moteur et pièces précises emploie 67 personnes.
- Le Groupe dispose de 54 centres d'usinages pour la division Aérostructures, de 9 centres d'usinages et de 6 tours pour la division Pièces moteur / pièces précises.

Phase 3 : Ajustage

- Un effectif de 47 ajusteurs est dédié à cette activité.

Phase 4 : Assemblage

- Un effectif de 46 monteurs est consacré à l'assemblage.
- Le Groupe dispose des agréments et des qualifications qui lui permettent de réaliser cette activité pour de nombreux acteurs, AIRBUS, DASSAULT, EMBRAER, SAFRAN...

Phase 5 : Contrôle

- Le Groupe dispose d'un effectif de 45 contrôleurs.
- Le Groupe est équipé de machines de contrôle dimensionnel et tridimensionnel permettant le contrôle en automatique de toute pièce d'aéronef.

6.4.1.3 Les clients

6.4.1.3.1 Principaux clients et répartition du chiffre d'affaires

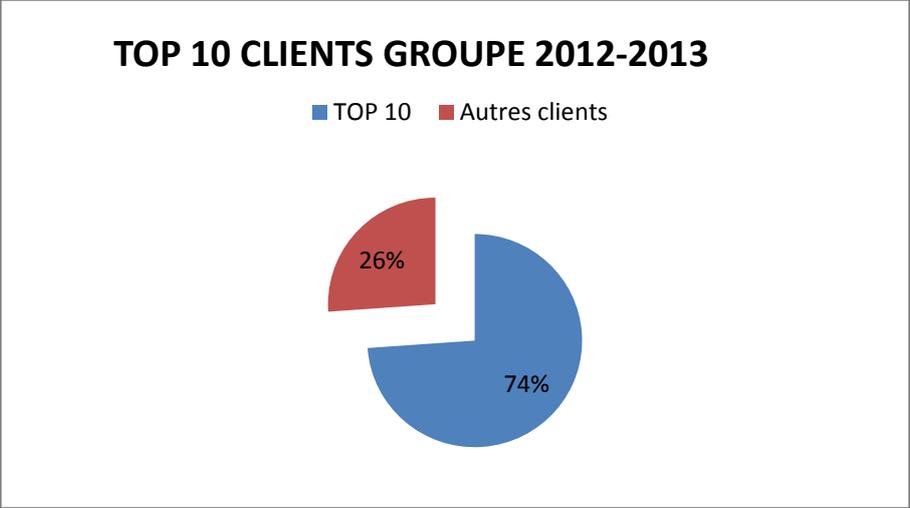
Le Groupe privilégie les contrats de taille importante et se positionne comme un partenaire privilégié des acteurs fabricants des avions ayant des capacités supérieures à cinquante places.

En effet, ces acteurs disposent de carnets de commandes peu volatiles, contrairement aux avionneurs des « business jets » et des « regional jets » qui peuvent avoir un ralentissement important de leurs activités en cas de retournement conjoncturel.

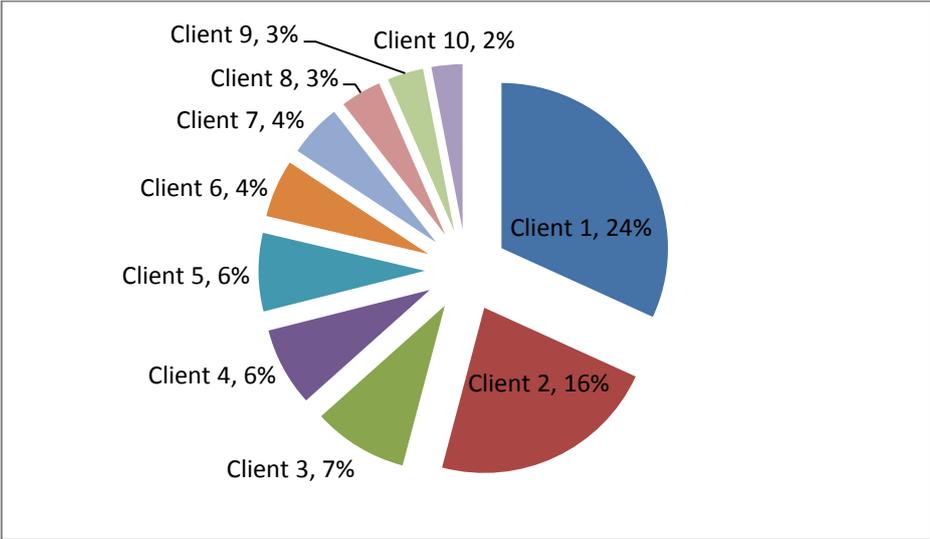
La facturation du Groupe se situe aujourd'hui à plus de 60% sur les séries concernant les avions supérieurs à cinquante places.

Le Groupe fait partie des vingt fournisseurs stratégiques d'AIRBUS, qui est son premier client.

Les programmes d’AIRBUS en direct, ou par sa filiale AEROLIA et les autres équipementiers, représente plus de 40% du chiffre d’affaires consolidé du Groupe.

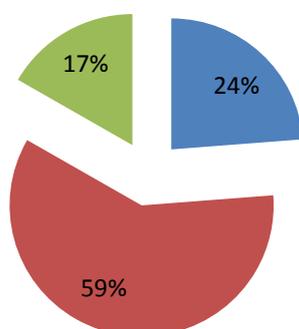


Parmi les dix principaux clients du Groupe, un seul ne fait pas partie de l’industrie aéronautique (client N° 6).



Répartition des clients part typologie 2012-2013

■ Rang 1 ■ Rang 2 ■ Autre



6.4.1.3.2 La relation avec les donneurs d'ordre

La relation des sous-traitants avec les grands donneurs d'ordres, tels qu'AIRBUS, a été caractérisée, au cours de ces dernières années, par les éléments suivants :

- Réduction du nombre de sous-traitants

AIRBUS, qui avait 2.500 sous-traitants, il y a vingt ans, n'en a aujourd'hui plus que 20 dans le domaine des pièces élémentaires.

La relation avec le sous-traitant s'inscrit dans le cadre de contrats à long terme, sur la durée de vie potentielle du modèle d'avion, soit entre trente et quarante ans.

En contrepartie de cette garantie d'activité à long terme, les constructeurs attendent que les sous-traitants qu'ils ont sélectionnés réalisent les niveaux d'investissement nécessaires pour assurer les fabrications aux normes de qualité fixées.

Certains constructeurs ont également développé avec leurs sous-traitants le système du « risk sharing » qui consiste, en contrepartie de ces contrats à long terme, à partager la charge des frais de recherche-développement des nouveaux appareils. Les sous-traitants immobilisent alors leurs frais de développement des nouvelles pièces demandées par les constructeurs, et ne leur facturent ces frais qu'au pro rata des livraisons futures.

- Réduction de la fabrication en propre

Les grands constructeurs fabriquent de moins en moins d'équipements eux-mêmes et sont devenus, probablement à près de 80%, des assembleurs de pièces, sous-ensembles et équipements fabriqués par leurs fournisseurs.

Cette évolution a élargi et élargit encore le potentiel de progression du chiffre d'affaires des sous-traitants.

6.4.2 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Le chiffre d'affaires de la Société n'a aucune dépendance à l'égard de brevets ou de licences.

Plus des deux tiers du chiffre d'affaires du Groupe sont réalisés dans le cadre de contrats industriels pluriannuels. C'est notamment le cas des marchés en risk sharing.

Les contrats avec les clients du Groupe fixent généralement le cadre général de la collaboration : clauses logistiques, qualité, prix et indication d'un volume d'achat (conditionné au besoin du client).

6.4.3 Nouveaux produits

L'activité du Groupe ne consiste pas à lancer des nouveaux produits sur son marché.

En revanche, l'activité du Groupe profitera du nouvel avion moyen et long courrier d'AIRBUS, l'A 350, qui sera mis en service en 2015. La Société réalisera près de 1,3 million d'euros de chiffre d'affaires par avion et AIRBUS annonce une cadence de dix avions par mois en 2018, de sorte que ce programme, à lui seul, pourrait représenter près de 150 millions de chiffre d'affaires annuel pour le Groupe à cet horizon.

De même de parts ses relations commerciales le Groupe et notamment FIGEAC AERO bénéficiera du lancement de nouveau programme avions notamment l'Airbus A 320 NEO et le nouveau moteur Snecma LEAP X.

6.5 LA STRATEGIE DU GROUPE

La volonté du Groupe est :

- de renforcer son positionnement auprès des constructeurs mondiaux pour devenir le leader mondial en pièces de structure aéronautique en aluminium et métaux durs à horizon d'une dizaine d'années,
- de faire partie des cinq principaux fournisseurs de pièces mécaniques de moteurs au niveau mondial à horizon cinq ans, et
- de poursuivre le développement de l'assemblage auprès des constructeurs et des sous ensembleurs.

Cette stratégie suppose :

- la poursuite du développement de l'outil industriel en investissant notamment dans de nouveaux moyens d'usinage,
- la poursuite de l'investissement dans les moyens d'usinage des métaux durs, en développement dans les nouveaux programmes aéronautiques,
- la création d'un centre d'excellence dans l'usinage des métaux durs,
- la poursuite du développement de l'unité de production en zone « low cost » actuellement en Tunisie mais demain d'autres implantation sont possible,
- la poursuite de la montée en gamme de l'activité assemblage (FGA picardie en autre),
- poursuite de la volonté d'implantation à proximité des usines des clients
- la poursuite de la mondialisation de l'activité commerciale du Groupe : implantation en Amérique du Nord qui est le premier marché aéronautique mondial et pour désensibiliser le Groupe à la parité €/€

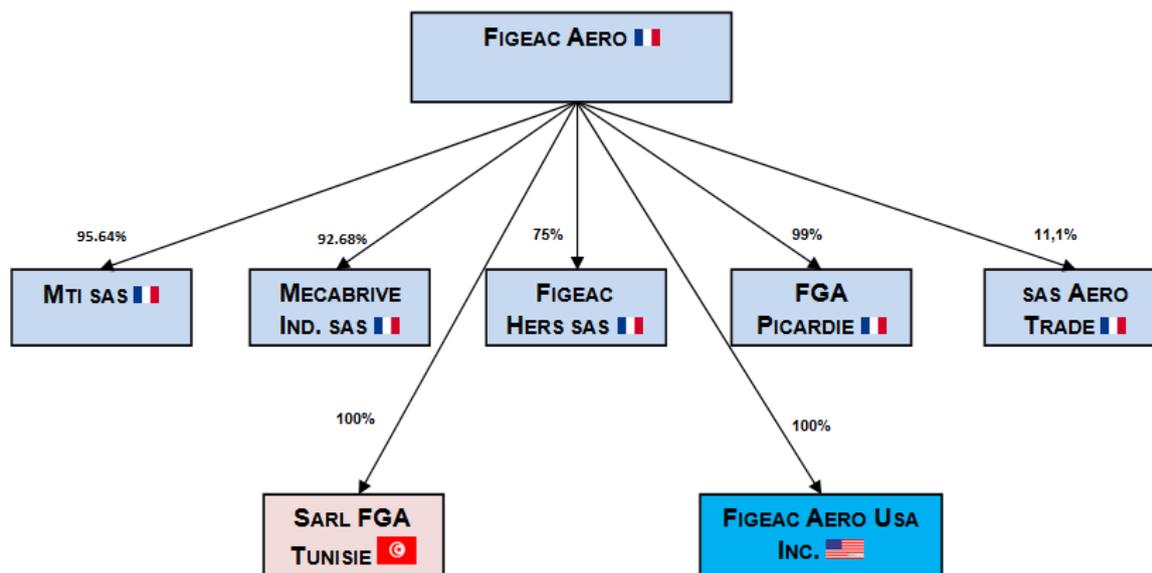
Financement de la stratégie du Groupe

Le Groupe prévoit de financer sa stratégie de développement de façon traditionnelle, comme il l'a fait jusqu'à présent, par capitalisation de ses bénéfices et par emprunts bancaires sur ses équipements, et également par appel au marché, pour les besoins les plus significatifs.

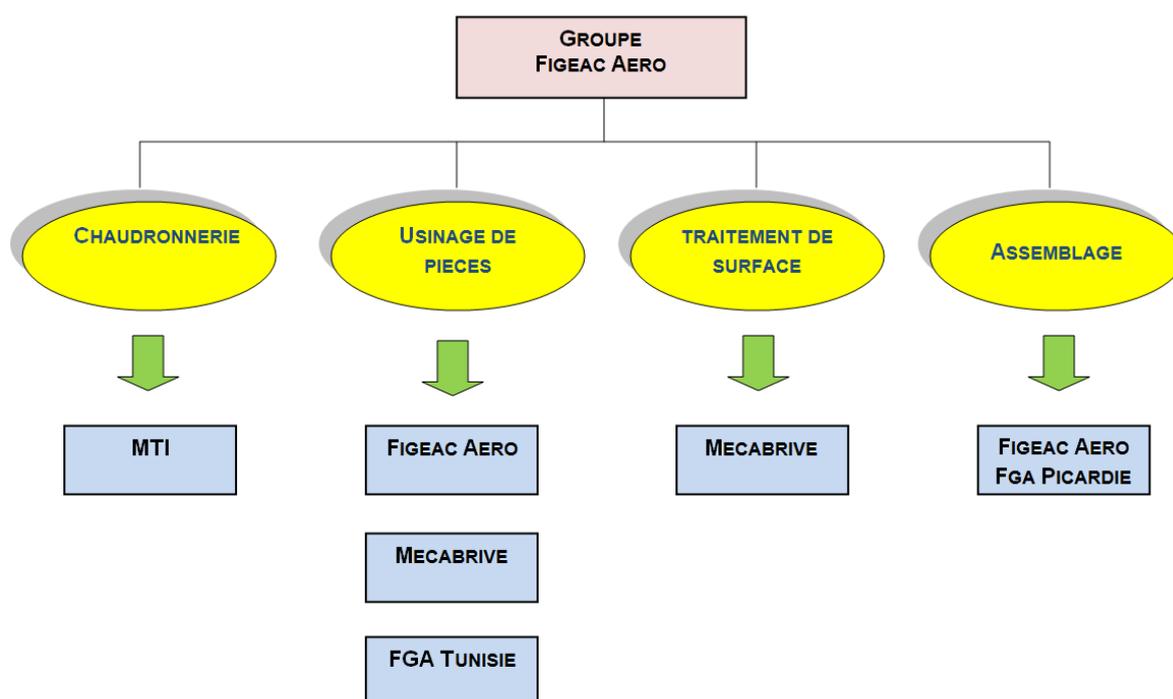
7 ORGANIGRAMME

7.1 ORGANIGRAMME JURIDIQUE

A la date d'enregistrement du présent Offering Circular, l'organigramme juridique du Groupe est le suivant (en pourcentage du capital et des droits de vote) :



7.2 ORGANIGRAMME DES METIERS



7.3 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société et forme juridique	N° d'ident.	Siège social	% contrôle		Activité
			2012	2013	
M.T.I. SAS	394223804	Z.I. du Combal 12300 DECAZEVILLE	90,52%	95.64%	Chaudronnerie lourde gros usinage
Mecabrive IND. SAS	453806267	1, Imp. Langevin 19108 BRIVE	88%	92.68%	Usinage traitement de surface
SARL FGA Tunisie		Rue du Niger Hanen TUNIS	100%	100%	Usinage et montage de petit sous ensemble aéro
Figeac Aéro USA INC		2701 South Bayshore Drive 33133 MIAMI	100%	100%	Bureau de représentation
Figeac Hers SAS	525012670	Z.I. de l'Aiguille 46100 FIGEAC	75%	75%	Joint venture
FGA Picardie SAS	533995684	1 Rue Henry Potez 80300 MEAULTE	99%	99%	Montage sur site
SAS Aéro Trade	520459876	23 Avenue Edouard Belin 31400 TOULOUSE	11,1%	11,1%	Centrale achats

8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 ACTIFS IMMOBILIERS

Le siège social de Figeac Aéro est situé à Figeac (France).

Le Groupe concentre ses activités à travers la France, les Etats-Unis et le Maghreb avec notamment treize sites majeurs. Le tableau suivant présente les principaux sites du Groupe :

Société	Eléments	Adresse	Surface	Activité	Type de détention
FRANCE					
Figeac Aéro	Partie principale de l'usine	ZI l'aiguille 46100 Figeac	23000 m ²	Ateliers d'usinage Bureaux administratifs	Crédit bail
Figeac Aéro	Bâtiment métaux dur B6	ZI l'aiguille 46100 Figeac	8500 m ² avec mezzanine	Atelier usinage métaux durs Atelier montage	Bail commercial
Figeac Aéro	Bâtiment Capdenac	ZA de la retonde 12700 Capdenac	1500 m ² sur terrain 3700 m ²	Stockage	Propriétaire
Figeac Aéro	Propriété Latapie	ZI l'aiguille 46100 Figeac	29718 m ² de terrain + maison	Réserve foncière	Propriétaire
Figeac Aéro	Terrain	Zi de Cambes	15 361 m ²	Réserve foncière	Propriétaire
Figeac Aéro	Ecole + Grange	Lieu dit Etemps 46100 Figeac		Centre de formation	Propriétaire
Figeac Aéro	Bâtiment "La Madeleine"	La Madeleine 46100 Faycelle	900 m ²	Stockage	Bail commercial
MTI	Bâtiment principal	ZI du Combal 12300 Decazeville	4920 m ²	Atelier usinage et chaudronnerie	Crédit bail
MTI	Annexe		2700 m ²	Atelier usinage et chaudronnerie	Crédit bail
MTI	Extension 2002		1236 m ²	Atelier usinage et chaudronnerie	Crédit bail
MTI	Bureau		243 m ²	Bureau	Propriétaire
Mecabrive	Bâtiment principal	Impasse Langevin 19100 Brive	5700 m ²	Atelier d'usinage Atelier traitement de surface Bureaux	Bail commercial
FGA Picardie	Bâtiment principal	1 Rue HenryPotez 80300 Méaulte	5000 m ²	Atelier d'assemblage Bureaux	Locataire
TUNISIE					
FGA Tunisie	Bâtiment principal	ZI De M'Ghira Tunis	8600 m ² (avec mezzanine)	Atelier d'usinage Bureaux	Propriétaire

8.2 CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUER SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a eu d'influence au cours des derniers exercices ou n'est susceptible d'influencer, de manière directe ou indirecte, l'activité de la Société.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Les informations ci-après portent sur la situation financière et le résultat d'exploitation du Groupe et doivent être lues et rapprochées de l'ensemble des informations du présent Offering Circular et notamment des comptes consolidés et de leurs notes annexes figurant au chapitre 20 « Informations financières concernant le Patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société ».

Informations financières résumées – Bilan et Compte de résultat

Les données présentées sont des données issues des comptes consolidés établis en normes IFRS pour les exercices clos au 31 mars 2011, 2012 et 2013

Bilan consolidé simplifié

ACTIF En K€ (net)	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Actif non courant	71 018	59 235	47 746
Actif courant	126 733	98 119	70 968
<i>Dont disponibilités</i>	<i>1 911</i>	<i>4 022</i>	<i>5 133</i>
TOTAL	197 751	157 354	118 714

Au 31 mars 2013 la valeur du total du bilan s'élève à 197.75 millions d'euros contre 157.35 millions d'euros au 31 mars 2012.

Cette hausse est essentiellement due à :

- Hausse de l'actif non courant de 12 M€ due aux investissements réalisés par le groupe dans ses moyens de productions +6 M€ aux investissements en matière de R&D +2.1 M€ et aux variations des autres éléments non courants pour 3.9 M€
- Hausse de l'actif non courant pour 28.6 M€ due essentiellement à la hausse des stocks pour 22.9 M€ et à la hausse des créances clients pour 7.7 M€

PASSIF En K€	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Capitaux propres (part du groupe)	38 487	26 425	14 889
Intérêts minoritaires	171	252	189
Passif non courant	89 994	72 543	55 285
Passif courant	69 099	58 133	48 351
TOTAL	197 751	157 354	118 714

Le montant des capitaux propres du Groupe s'élève à 38.68 millions d'euros au 31 mars 2013 contre 26.677 millions d'euros au 31 mars 2012 (+12.01 millions d'euros).

Compte de Résultat consolidé résumé

En K€	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Chiffre d'affaires	137 129	109 585	72 187
Résultat opérationnel courant	22 121	17 698	2 521
Résultat opérationnel	21 095	18 059	2 022
Coût de l'endettement financier net	(2 698)	(2 213)	(1 677)
Résultat de la période	11 978	11 544	235
Résultat global de la période	11 899	11 627	578
Résultat net part groupe	11 898	11 544	235

9.1 SITUATION FINANCIERE

9.1.1 Chiffre d'affaires

Détail chiffre d'affaires	31/03/2012 en K€	31/03/2013 en K€	Evolution
Réalisation de pièces de structure pour l'aéronautique	96 470	118 433	22,77%
Mécanique générale et chaudronnerie lourde	7 961	10 108	26,97%
Montage sur site	0	3 105	
Usinage et traitement de surface	5 153	5 483	6,41%
Total	109 584	137 129	25,14%

L'activité Réalisation de pièces de structure (FIGEAC AERO et FGA TUNISIE) est l'activité la plus contributive au chiffre d'affaires du Groupe (86.36% du chiffre d'affaires de l'exercice clos au 31 mars 2013 VS 88 en mars 2012).

La croissance du chiffre d'affaires de cette activité explique 78 % de la croissance du chiffre d'affaires du Groupe. L'émergence de l'activité de montage sur site pour 3.1 M€ et la croissance de l'activité de chaudronnerie et usinage explique le solde de la croissance du chiffre d'affaire du Groupe.

Cette croissance du chiffre d'affaires de l'activité structure s'explique par la hausse des cadences de livraisons des avions civils, par le chiffre d'affaires réalisés sur de nouveaux programmes (A 350), par les parts de marchés gagnées par le Groupe.

9.1.2 Autres éléments du compte de résultat consolidé

Le résultat opérationnel courant s'établit à 22.1 M€ en mars 2013 contre 17.7 M€ en mars 2012 et contre 2.5 M€ en mars 2011, soit une progression de 25 % entre 2013 et 2012

Cette amélioration du résultat opérationnel est générée par :

- une progression de l'activité de 25% entre 2013 et 2012
- une meilleure absorption des frais fixes
- une progression moindre des frais variables

Le résultat opérationnel s'établit à 21.09 M€ en mars 2013 contre 18.05 M€ en 2012.

L'écart en 2013 entre le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel provient essentiellement de la prise en compte de moins-value de cessions sur immobilisations.

Le coût de l'endettement financier net est de 2.7M€ en 2013, 2.2 M€ en 2012. Cette progression est parallèle à la progression de l'endettement du Groupe.

Le résultat net part de groupe s'élève à 11.89 millions d'euros au 31 mars 2013 contre 11.5 millions d'euros au 31 mars 2012 .

Cette progression résulte essentiellement de la progression du résultat courant. Elle est cependant fortement atténuée par la prise en compte d'une perte latente de 2.9 M€ en 2013 sur instrument financier.

9.2 RESULTAT OPERATIONNEL COURANT.

9.2.1 Evolution du résultat d'exploitation consolidé

Données en K€	31/03/2013	% des produits d'exploitation	31/03/2012	% des produits d'exploitation
Produits opérationnels	162 311	100%	133 490	100%
Achat de matières premières et autres approvisionnements consommés	70 018	43,14%	59 594	44,64%
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	13 091	8,07%	11 283	8,45%
Impôts, taxes et versement assimilés	2 285	1,41%	1 521	1,14%
Charges de personnel	44 897	27,66%	36 416	27,28%
Dotation nette aux amortissements et aux provisions	9 900	6,10%	6 977	5,23%
Total Charges opérationnelles	140191	86.37%	115 791	86,74%
Résultat d'exploitation	22 120	13,63%	17699	13,26%

La hausse des produits opérationnels est directement corrélée à la progression du chiffre d'affaires. Les achats de matières premières et autres approvisionnements progressent de 10.5 M€ mais rapporté à l'activité la part relative est en baisse de 1.5%. L'explication réside par une consommation moindre de matière première dans le Groupe (+ 14% VS + 21% de progression d'activité) et une meilleure maîtrise des consommables de production (+ 7% VS + 21% de progression d'activité). Les autres achats et charges externes progressent de 16% soit moins que l'activité de Groupe permettant ainsi une amélioration de la marge.

La progression des charges opérationnelle a été inférieure à la croissance de l'activité du Groupe, permettant ainsi d'améliorer la rentabilité : le résultat opérationnel représente 13.63% du chiffre d'affaires au 31 mars 2013 contre 13.26% en mars 2012.

9.2.2 Facteurs importants influant sur le résultat d'exploitation

Les facteurs ayant influencé le résultat d'exploitation sont décrits au paragraphe 9.2.1 ci-dessus.

9.2.3 Facteur de nature gouvernementale, économique ou politique

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations du Groupe.

10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 CAPITAUX DE LA SOCIÉTÉ A COURT ET MOYEN TERME

Les informations relatives aux capitaux propres de la Société figurent au chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » du présent Offering Circular.

Les tableaux de variation des capitaux propres du Groupe au titre des exercices clos au 31 mars 2012 et 2013 sont présentés ci-dessous :

En K€	Capital	Réserve consolidé	Résultat consolidé	Total capitaux propres part de Groupe	Intérêts minoritaires
Exercice clos le 31/03/11	3 000	11 311	235	14 546	189
Affectation résultat 2010-2011		235	-235		
Autres variations		251		251	147
Dividendes versés					
Résultat de la période			11 544	11 544	-83
Exercice clos le 31/03/12	3 000	11 797	11 544	26 341	252
Affectation résultat 2010-2011		11 544	-11 544		
Autres variations		246		246	-80
Dividendes versés					
Résultat enregistré directement en capitaux propres		-80		-80	
Résultat de la période			11 980	11 980	-1
Exercice clos le 31/03/13	3 000	23 507	11 980	38 487	171

L'évolution des capitaux propres du Groupe provient des résultats enregistrés au cours des exercices 2012 et 2013 et de leur affectation.

10.2 SOURCE, MONTANT ET DESCRIPTION DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Les tableaux de flux de trésorerie résumés du Groupe pour les exercices clos au 31 mars 2011, 2012 et 2013 sont présentés ci-dessous :

Figeac Aéro			
Tableau des flux de trésorerie consolidé en k€	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
<i>Marge brute d'autofinancement</i>	26313	20058	8744
<i>Trésorerie provenant des activités opérationnelles</i>	-23588	-19201	-9901
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2725	857	-1158
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-21299	-20020	-14997
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	10903	18401	16328
Incidence des variations de cours de devises sur les disponibilités			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-8616	-7854	-8027
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	-16286	-8616	-7854
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-7670	-762	173

La marge brute d'autofinancement du Groupe a fortement progressé entre l'exercice 2011 et l'exercice 2013, passant de 8.7 à 26.3 millions d'euros.

Dans le même temps la progression de l'activité a généré un besoin en fonds de roulement très important. Cette progression de BFR est due essentiellement à la progression des stocks et en cours : + 45.1 millions d'euros et à la progression des créances + 15.7 millions d'euros entre 2011 et 2013. Cette progression n'a été que partiellement compensée par l'augmentation du poste fournisseurs et des autres dettes d'exploitation: + 18.1 millions d'euros sur la même période.

Les flux net liés aux opérations de financement reflètent la politique d'investissements importants que le Groupe a engagés pour faire face à sa croissance. Il s'agit pour l'essentiel d'investissements dans des moyens de production. Ces investissements ont été financés via le recours à des emprunts bancaires.

Le poste « trésorerie de clôture » se décompose comme suit :

En K€	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Mobilisation affacturage	-18198	-12638	-12027
Concours bancaires	-1414	-821	-942
Intérêts courus	-21	-18	-19
Trésorerie disponible au bilan	3346	4861	5133
Trésorerie de clôture	-16286	-8616	-7855

10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

A la date du présent Offering Circular, la Société n'est pas soumise au respect de covenants bancaires.

Au 31 mars 2013, la situation de l'endettement est la suivante :

Dette financière	En K€	31/03/2013	< 1 an	1 à 5 ans	+5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		31354	3271	25893	2190
Emprunts crédit-bail		28527	6004	19285	3238
Concours bancaires courants		1414	1414	0	0
Intérêts courus		21	21		
Mobilisation affacturage		18198	18198		
Total		79513	28906	45178	5429

L'endettement bancaire de la Société s'élève à 31.35 millions d'euros au 31 mars 2013.

Emprunt	Date	Montant initial (en euros)	Capital restant dû au 31 mars 2013 (en euros)	Taux	Echéance	Durée
IBM financement CATIA	mars-11	107 663,47	44 130,91	6,49%	10/05/2014	3 ans
PTZI OSEO	déc-10	1 000 000,00	1 000 000,00	0	30/09/2017	5,4 ans
OSEO CDP	juil-11	3 000 000,00	3 000 000,00	3,66%	31/07/2018	7 ans
OSEO prêt PART DEV	janv-11	200 000,00	200 000,00	4,42%	31/01/2018	7 ans
PALATINE COFACE	mai-11	770 000,00	480 000,00	E3M+2,2 %	30/04/2016	5 ans
BCME COFACE	mars-11	2 540 000,00	1 651 000,00	E3M+1,5 %	31/03/2016	5 ans
PRÊT CRCA COFACE	sept-11	2 282 000,00	2 110 000,00	E3M+1,2 %	15/09/2016	5 ans
Emp Cetelem CAMION	déc-10	13 468,50	8 080,86	5,95%	05/12/2015	5 ans
PTZI OSEO N°2	nov-11	350 000,00	350 000,00	0	30/06/2018	6,5 ans
SG COFACE BOMBARDIER	juin-11	700 000,00	480 000,00	E3M+1,1 %	mai-16	5 ans
SG COFACE AI GEAR RIB	juin-11	1 950 000,00	1 320 000,00	E3M+1,1 %	févr-15	5 ans
CRCA ECLIPSE/COFACE	aout-08	4 500 000,00	2 842 423,42	4,25%	28/02/2019	9 ans
CRCA ECLIPSE/COFACE 2	févr-10	3 000 000,00	2 239 420,91	4,25%	28/02/2019	9 ans
CRCA COFACE 2011	juin-11	650 000,00	431 470,14	E3M+1,5 %	22/05/2016	5 ans
CRCA SNK	févr-12	700 000,00	689 415,00	3,90%	31/01/2018	6 ans
BP COFACE AI UK A 350	août-11	1 262 000,00	960 000,00	E3M+1,5 %	31/12/2016	5 ans
BP EMP IAI/COFACE	avr-08	1 900 000,00	33 948,90	E3M+1,5 %	22/04/2013	5 ans
CIC SPIRIT COFACE	sept-11	1 170 000,00	1 009 000,00	E3M+1%	01/11/2016	5 ans
SG UIMM	janv-11	1 200 000,00	703 227,69	3,17%	déc-15	5 ans
CE UIMM	sept-11	1 200 000,00	881 601,13	3,60%	10/10/2016	5 ans
OSEO CDP	mai-12	2 000 000,00	2 000 000,00	5,07%	31/05/2019	7 ans
PALATINE COFACE	déc-12	588 200,00	588 200,00	E3M+1,50 %	31/10/2015	3 ans
PALATINE COFACE	déc-12	154 740,00	154 740,00	E3M+1,50 %	30/04/2017	4,5 ans
SG COFACE FOKKER	déc-12	899 000,00	899 000,00	E3M+1,10 %	févr-16	4 ans
OSEO PRET VERT	aout-12	851 000,00	851 000,00	3,07%	31/05/2019	7 ans
PALATINE	févr-13	550 000,00	550 000,00	2,37%	14/02/2018	6 ans
CRCA SPIRIT	nov-12	965 000,00	965 000,00	E3M	25/08/2016	4 ans
BP COFACE EMBRAER	févr-13	1 177 828,00	1 177 828,00	1,687%	févr-17	3 ans
BP MATERIEL	janv-13	800 000,00	775 493,84	3,45%	25/01/2018	5 ans
CE COFACE	févr-13	1 717 000,00	1 717 000,00	E3M+1,20 %	31/12/2017	5 ans
MTI BP	janv-12	40 000,00	31 320,87	3,50%	28/01/2017	4 ans
PICARDIE RP	30/01/2013	150 000,00	150 000,00	0%	31/12/2016	5 ans
PICARDIE CA	15/01/2013	150 000,00	137 832,17	1,95%	15/12/2015	3 ans

PICARDIE BCME	30/01/2013	150 000,00	137 874,29	2,20%	30/12/2015	3 ans
MECABRIVE BT	11/01/2010	200 000,00	75 045,91	8,03%	11/12/2014	5 ans
MECABRIVE CC	05/01/2008	106 000,00	23 589,71	5,29%	05/08/2014	5 ans
MECABRIVE			2 624,78			
MECABRIVE		80 000,00	7 261,07			
MECABRIVE BPAC	01/10/2010	100 000,00	39 592,18	5%	01/11/2014	5 ans
MECABRIVE CC	10/02/2010	100 000,00	41 307,19	5%	10/02/2014	5 ans
MTI – PRET IMMOBILIER	03/02/2009	220 000,00	126 013,10	5,25%	févr-17	8 ans
MTI BP	25/04/2009	50 000,00	14 474,50	4,60%	avr-14	5 ans
MTI BP	21/12/2011	18 000,00	13 733,07	3,50%	21/12/2015	4 ans
MECABRIVE	25/09/2011	100 000,00	70 449,98	5,95%	25/08/2016	5 ans
MECABRIVE OSEO	31/05/2015	300 000,00	300 000,00	3,03%	29/02/2020	7 ans
MECABRIVE RL	31/12/2015	190 000,00	190 000,00	0%	30/09/2020	7,5 ans
TOTAL		40 071 899,97	31 473 099,62 (1)			

(1) Ecart de 119K€ avec le total des emprunts figurant dans les comptes consolidés dues au traitement IAS20 sur les prêts PTZI à 0 %.

Historiquement, le Groupe a financé son développement par mobilisation du poste clients notamment auprès de sociétés d'affacturage. La Société est exposée à un risque de limitation des en-cours car les sociétés d'affacturage limitent contractuellement le niveau des en-cours sur certains clients.

10.4 RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DE CAPITAUX

Il n'existe aucune restriction éventuelle portant sur l'utilisation des capitaux du Groupe.

10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

En raison de sa trésorerie actuelle et des différentes lignes de mobilisation dont il dispose, le Groupe estime être en mesure d'autofinancer son exploitation et d'honorer ses engagements. La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société mène depuis sa création une stratégie soutenue en matière de recherche et développement pour développer, maîtriser, innover dans les process d'usinage.

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis:

- démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables,
- évaluation fiable du coût de cet actif.

Le total des coûts de recherche et développement sont amortis par la Société sur une durée maximale de 5 ans.

Une provision complémentaire pour dépréciation peut être constatée lorsque la comparaison de la valeur actuelle de l'actif et de sa valeur nette comptable conduit à constater une baisse de la valeur de l'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Le total des coûts de R&D supportés par la Société s'est établi à 5.39 millions d'euros au 31 mars 2013, à 3,972 millions d'euros au 31 mars 2012 et à 4,980 millions d'euros au 31 mars 2011.

Le nombre de personnes ayant travaillé sur les dossiers de recherche et développement au sein du Groupe se décompose comme suit :

	2010	2011	2012
Nombre de personnes	136	150	188

Le Groupe ne dispose pas d'un service recherche et développement en tant que tel. L'activité recherche et développement est assurée par des techniciens et des ingénieurs appartenant aux services méthodes, supports techniques et direction des productions.

En moyenne, ces personnes consacrent 30% de leur temps de travail à l'activité recherche et développement.

11.2 PROPRIETE INTELLECTUELLE

11.2.1 Demandes de brevets

La Société a entamé depuis deux ans une politique active en matière de gestion de la propriété industrielle.

A ce jour la Société est titulaire d'un brevet déposé en France intitulé *Rail du siège, son procédé de fabrication et plancher obtenu* », enregistré sous le N° 10 56331

A ce jour, trois demandes de brevets ont été déposées par la Société, elles sont actuellement en cours d'examen. Dans le cadre de ces demandes, la Société a eu recours à des conseils et cabinets spécialisés dans le domaine de la propriété intellectuelle. Ces demandes de brevets, dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous, portent sur des technologies relatives à l'activité de la Société.

- Une demande de brevet intitulée « *Rail du siège, son procédé de fabrication et plancher obtenu* ». Le dossier a été déposé en Espagne le 13 janvier 2012 sous le N° P201230036.
- Une demande de brevet intitulée « *Rail du siège, son procédé de fabrication et plancher obtenu* ». Le dossier a été déposé en Allemagne le 18 janvier 2012 sous le N° 10 2012 100 382.3.

- Une demande de brevet intitulé « *Procédé de fabrication de pièces de structure aéronautique et dispositif permettant de le mettre en œuvre* ». Le dossier a été déposé en France le 17 octobre 2012 sous le N° 1259889

Ces brevets, une fois obtenus, seront essentiellement exploités par la Société.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

A la date du présent Offering Circular, la Société n'a pas connaissance de tendances connues ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires de l'exercice en cours.

13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'envisage pas de présenter de prévision ou d'estimation de bénéfice.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION

La Société est administrée par un Conseil d'administration. Sous réserve des dérogations prévues par la loi, le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires.

Le mandat des administrateurs est d'une durée de six (6) années, renouvelable.

Les membres du Conseil d'administration de la Société sont, à la date d'enregistrement du présent Offering Circular, les suivants :

Nom et adresse professionnelle	Durée du mandat	Mandats et fonctions exercées dans la Société	Mandats et fonctions exercées en dehors de la Société	Mandats ayant été exercés au cours des 5 dernières années mais qui ne sont plus exercés à ce jour
MAILLARD Jean-Claude 55 ans 4, avenue Jean Jaurès, 46100 Figeac	Première nomination : 29/03/1997 <u>Echéance du mandat</u> : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2015	Président - Directeur Général	- Président de FGA Picardie ; - Président de Figeac Hers ; - Président de MTI ; - Président de SAS Mecabrive Industrie ; - Gérant de FGA Tunisie - Président du Conseil d'administration de la SA MP Usicap (hors Groupe) ⁴	- Président du Conseil d'administration de la SA SN R2 MECA jusqu'en février 2010
RICAUD (épouse Maillard) Isabelle 56 ans 4, avenue Jean Jaurès, 46100 Figeac	Première nomination : 29/03/1997 <u>Echéance du mandat</u> : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2015	Administrateur	- Administrateur de la SA MP USICAP	- Administrateur de la SA SN R2 MECA jusqu'en février 2010
MAILLARD Lucile 77 ans Terregaie, 46200 Pinsac	Première nomination : 30/09/2008 <u>Echéance du mandat</u> : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2015	Administrateur	- Administrateur de la SA MP USICAP	Néant

14.1.1 Expériences des organes de direction et d'administration

Jean-Claude MAILLARD – Président-Directeur Général – Ingénieur diplômé de l'ENI de Tarbes (école d'ingénieur à dominante mécanique). Il a commencé sa carrière professionnelle au début des années 80 chez Forest Line constructeur de machines outil à Capdenac (12) en tant qu'ingénieur vente pendant deux ans. Il a ensuite été ingénieur commercial pendant cinq ans chez Ratier Figeac (1000 salariés), sous traitant aéronautique. En 1989, il quitte Ratier Figeac pour fonder Figeac Aéro. Depuis 1989, Monsieur MAILLARD a toujours assumé la direction de Figeac Aéro. Depuis sa

⁴ Ce mandat n'occupe qu'une part très marginale de l'activité de Monsieur Maillard.

constitution, le Groupe est passé de 0 à plus de 130 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé et de 0 à plus de 1100 salariés.

Isabelle RICAUD, épouse MAILLARD – Administrateur

Lucile MAILLARD – Administrateur

14.1.2 Déclarations concernant les organes de direction et d'administration

A la connaissance de la Société :

- aucun membre du Conseil d'administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années,
- aucun membre du Conseil d'administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années,
- aucun membre du Conseil d'administration n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années, et
- aucun membre du Conseil d'administration n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Isabelle Ricaud est l'épouse de Jean-Claude Maillard et Lucile Maillard est la mère de Jean-Claude Maillard.

14.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GENERALE

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun élément susceptible de générer des conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, de l'un quelconque des mandataires sociaux et leurs intérêts privés et/ou devoirs.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune restriction acceptée par les mandataires sociaux concernant la cession de leur participation dans le capital social de la Société.

15 REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1 MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRIGEANTS

Les rémunérations et les avantages en nature octroyés par la Société pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012 sont les suivantes :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Jean-Claude MAILLARD Président Directeur Général	31 mars 2012	31 mars 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice	96 000 €	96 000€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de préférence attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Total	96 000 €	96 000€

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Jean-Claude MAILLARD Président Directeur Général	31 mars 2012		31 mars 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	96 000 €	96 000 €	96 000€	96 000€
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Usage d'un véhicule (1 824€)			
Total	97 824 €	97 824 €	97 824 €	97 824 €

Il n'existe pas dans le Groupe de mécanisme de rémunération différée en faveur de ses dirigeants. Il n'existe notamment pas de régime de retraite complémentaire spécifique, ni de prime de départ.

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Tableau sur Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	2011-2012	2012-2013
Isabelle RICAUD	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Lucile MAILLARD	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Total	Néant	Néant

**15.2 SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE
VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT
DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS**

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ de ses dirigeants.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Sauf indication contraire, les stipulations statutaires décrites dans le présent chapitre seront celles de la Société telles qu'elles entreront en vigueur à compter de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché NYSE Alternext de NYSE Euronext à Paris.

16.1 DIRECTION DE LA SOCIETE

16.1.1 Conseil d'administration (articles 18 à 24 des statuts)

ARTICLE 12 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois à dix-huit membres, sous réserve des dérogations prévues par la loi.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les personnes morales administrateurs sont tenues de désigner, pour participer aux délibérations du Conseil d'Administration et, généralement, pour exercer leur mandat d'administrateur, un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

ARTICLE 13 – DURÉE DES FONCTIONS – LIMITE D'ÂGE – REMPLACEMENT

La durée des fonctions des administrateurs est de six années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Le nombre d'administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire qui seront soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Dans le cas où le nombre d'administrateurs serait inférieur au minimum légal, l'Assemblée Générale Ordinaire devra être convoquée immédiatement par le ou les administrateurs demeurés en fonction à l'effet de compléter l'effectif du Conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

ARTICLE 14 – PRÉSIDENT ET SECRÉTARIAT DU CONSEIL

Le Conseil élit parmi ses membres un Président pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

Le Président du Conseil d'Administration exerce les missions qui lui sont conférées par la loi et, notamment, organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Président du Conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de soixante-dix (70) ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

S'il le juge utile, le Conseil peut nommer, en outre, un Vice-Président dont les fonctions consistent exclusivement à présider les séances du Conseil ou les Assemblées en l'absence du Président. En l'absence du Président et du Vice-Président, le Conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion.

Le Conseil peut aussi désigner, en fixant la durée de ses fonctions, un secrétaire qui sera choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires. Il est remplacé par simple décision du Conseil.

ARTICLE 15 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué par la convocation.

Il est convoqué par le Président. Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Lorsque la direction générale de la Société n'est pas exercée par le président, le directeur général peut demander à ce dernier de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé.

Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent demander au Président, lequel est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Le règlement intérieur établi, le cas échéant, par le Conseil d'Administration peut prévoir, sauf exceptions prévues par la loi, que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration et qui mentionne le nom des administrateurs ayant participé aux délibérations.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans des conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les personnes habilitées à certifier conformes les copies et extraits des procès-verbaux des délibérations sont déterminées conformément aux dispositions en vigueur.

ARTICLE 16 – POUVOIRS DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée par les actes du Conseil d'Administration même si ces derniers ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve dans ce dernier cas

que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des présents statuts suffise à constituer une telle preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'Administration peut adopter un règlement intérieur précisant les modalités de son fonctionnement. Il dispose également des pouvoirs pour le modifier ou l'abroger.

Le Conseil d'Administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.

16.1.2 Direction générale – Directeurs Généraux Délégués (article 17 des statuts)

ARTICLE 17 – DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

17.1. Modalités d'exercice de la direction générale

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités susmentionnées d'exercice de la direction générale toutes les fois que se pose la question du renouvellement ou de la nomination du Directeur Général.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Le changement des modalités d'exercice de la direction générale de la Société n'entraîne pas de modifications des statuts.

17.2. Directeur Général

Si le Conseil d'Administration décide d'attribuer les fonctions de Directeur Général à son Président, lesdites fonctions sont conférées à ce dernier pour la durée de son mandat de Président ou pour la durée restant à courir de ce mandat. Il en va ainsi notamment lorsque cette attribution intervient en remplacement d'un précédent Directeur Général ayant cessé ses fonctions.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le Président, les dispositions légales, réglementaires ou statutaires relatives au Directeur Général lui sont applicables et il prend le titre de Président-Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de direction générale et de présidence du Conseil d'Administration, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de soixante-dix (70) ans. Lorsqu'il atteint cette limite d'âge en cours de fonctions, lesdites fonctions cessent de plein droit et le Conseil d'Administration procède à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts si elle est décidée sans juste motif.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

17.3. Directeurs Généraux Délégués

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une à cinq personnes physiques au maximum chargées d'assister le Directeur Général et portant le titre de Directeur Général Délégué, dont il détermine l'étendue et la durée des pouvoirs, étant étendu qu'à l'égard des tiers les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le ou les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, le ou les Directeurs Généraux Délégués conservent leurs fonctions et leurs pouvoirs jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général, sauf décision contraire du Conseil d'Administration.

17.4. Rémunération

Le Conseil d'Administration fixe le montant et les modalités de la rémunération du Président, du Directeur Général ou du ou des Directeurs Généraux Délégués.

16.2 CONTRATS ENTRE LES ADMINISTRATEURS ET LA SOCIETE

Néant.

16.3 COMITE D'AUDIT ET COMITE DE REMUNERATION

A la date du présent Offering Circular, la Société n'a mis en place ni comité d'audit ni comité de rémunération, car elle estime que la taille de la structure ne le justifie pas encore. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L.823-20, 4° du Code de commerce, le Conseil d'administration de la Société tient le rôle de comité d'audit et assure dans ce cadre le suivi de l'élaboration de l'information financière, l'efficacité du contrôle interne et l'encadrement des commissaires aux comptes.

16.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A ce jour, la Société ne se réfère à aucun Code de gouvernement d'entreprise et aucun administrateur indépendant ne siège à son Conseil d'administration. Une réflexion plus approfondie sur le thème de la gouvernance d'entreprise sera engagée au sein de la Société dans les prochains mois. Les dispositifs qui pourront, le cas échéant, être mis en place dans le cadre du Code de gouvernement d'entreprise Middledent pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 seront adaptés à la taille et aux moyens de la Société.

16.5 CONTROLE INTERNE

La Société n'a pas (et n'aura pas à compter de la première cotation des actions de la Société sur le marché NYSE Alternext de NYSE Euronext à Paris) l'obligation d'établir un rapport sur son contrôle interne tel que visé à l'article L.225-37 du Code de commerce.

17 SALARIES

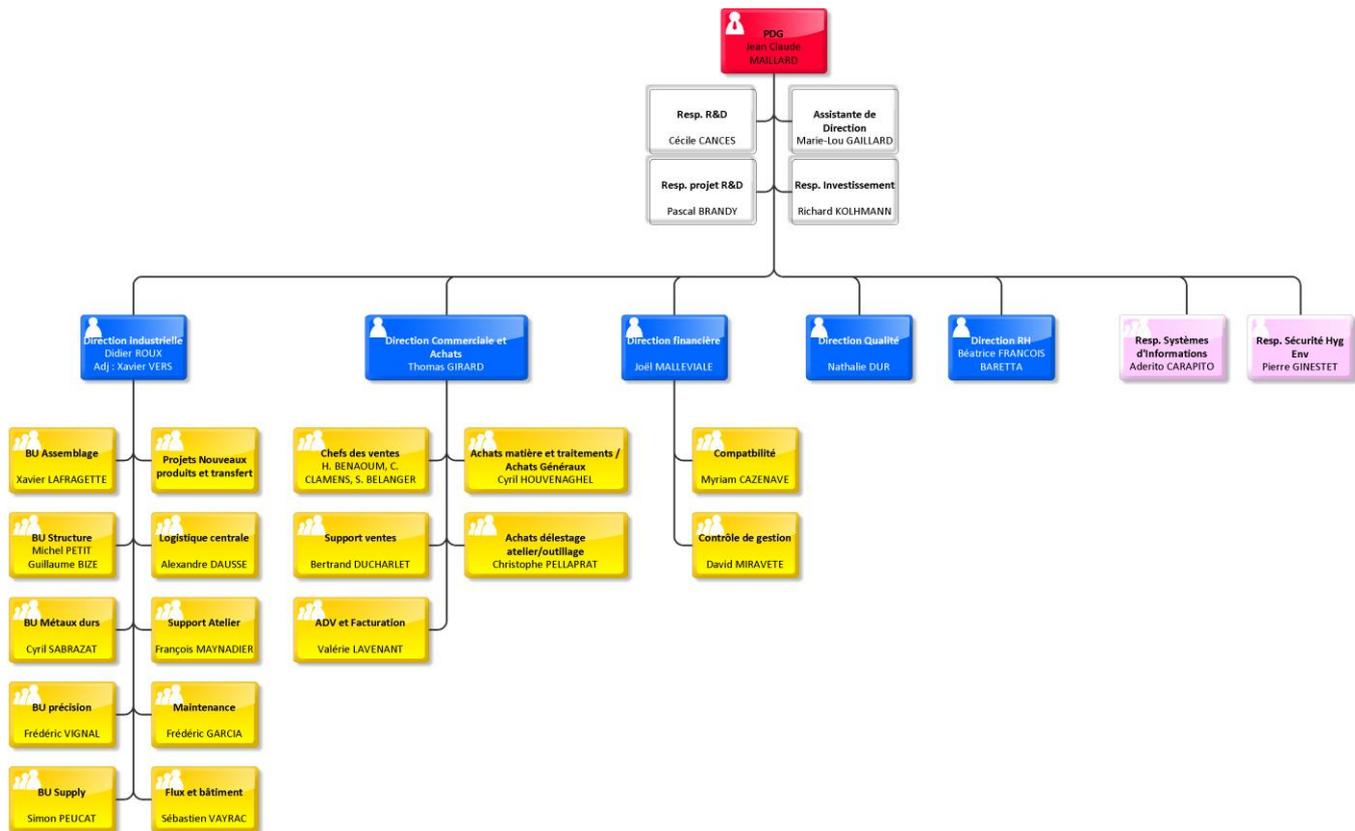
17.1 NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION PAR FONCTION

Les tableaux ci-dessous permettent d'apprécier l'effectif de la Société au 31 mars 2013, 2012 et 2011.

Répartition du nombre de salariés par fonction

Fonction	Effectif au 31/03/2013	Effectif au 31/03/2012	Effectif au 31/03/2011
Achats	30	30	28
Production	569	504	448
Contrôle	45	45	36
Méthodes	41	34	27
Logistique	31	27	21
Commercial	18	17	17
Maintenance	23	21	21
Comptabilité	16	13	14
Ressources humaines	13	13	7
Qualité	19	12	9
Informatique	9	9	7
Total	814	725	635

L'organigramme fonctionnel de la Société est le suivant :



17.2 PARTICIPATIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Néant.

17.3 ACCORDS DE PARTICIPATION ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS DETENUES PAR DES SALARIES DU GROUPE

Néant.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 REPARTITION DU CAPITAL

Le tableau ci-dessous présente l'actionnariat de la Société à la date du présent Offering Circular :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droit de vote
Jean-Claude Maillard	12 249	49%	12 249	49%
SC Maillard et Fils (1)	12 496	49.98%	12 496	49.98%
Isabelle Maillard	250	1%	250	1%
Autres actionnaires	5	0,02%	5	0,02%
Total	25.000	100%	25.000	100%

Le tableau ci-dessous présente l'actionnariat de la Société avant l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché NYSE Alternext de NYSE Euronext à Paris et après division par 1 000 du nominal des actions de la Société :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droit de vote
Jean-Claude Maillard	12 249 000	49%	12 249 000	49%
SC Maillard et Fils	12 496 000	49.98%	12 496 000	49.98%
Isabelle Maillard	250 000	1%	250 000	1%
Autres actionnaires	5 000	0,02%	5 000	0,02%
Total	25 000 000	100%	25 000 000	100%

Il n'y a pas eu d'évolution de la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices.

- (1) La SC Maillard et fils est une société holding familiale constitué par Mr Maillard Jean Claude et ses deux enfants, Mr Maillard contrôle cette dernière société.

18.2 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la date du présent Offering Circular, les droits de vote de chaque actionnaire sont égaux au nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux.

18.3 CONTROLE DE LA SOCIETE

La Société est majoritairement contrôlée par Monsieur Jean-Claude Maillard, fondateur de la Société. Celui-ci détient directement 49% du capital et des droits de vote de la Société au jour du présent Offering Circular et 98.98% via la SC Maillard et fils.

Il convient de préciser qu'il n'existe pas à ce jour de mécanisme ou de modalité visant à lutter contre l'exercice d'un contrôle abusif de la Société par son actionnaire de référence, à savoir Monsieur Jean-Claude Maillard.

Toutefois, il est rappelé que le principal actionnaire de la Société est également Président-Directeur général, administrateur de la Société et que par conséquent, il est tenu de respecter les obligations que la loi, les règlements et les statuts lui imposent dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés. Il est notamment tenu de prendre des décisions allant dans le sens de l'intérêt social de la Société et non dans son propre intérêt.

La Société précise par ailleurs qu'une réflexion plus approfondie sur le thème de la gouvernance d'entreprise sera engagée au sein de la Société dans les prochains mois. Les dispositifs qui pourront, le cas échéant, être mis en place dans le cadre du Code de gouvernement d'entreprise Middledent pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 seront adaptés à la taille et aux moyens de la Société.

18.4 ACCORDS SUSCEPTIBLES D'ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en vigueur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la Société. Il n'est pas non plus prévu qu'il en soit conclu un d'ici l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché NYSE Alternext de NYSE Euronext à Paris.

Il est par ailleurs précisé que les actionnaires actuels procéderont aux cessions suivantes lors de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché NYSE Alternext de NYSE Euronext à Paris :

- Mr Maillard Jean Claude : 170 000 actions
- Mr Maillard Isabelle : 170 000 actions

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 CONVENTIONS SIGNIFICATIVES CONCLUES AVEC DES APPARENTES

19.1.1 Conventions entre des sociétés du Groupe et des actionnaires

Les conventions réglementées conclues entre la Société, ses administrateurs et le Président-Directeur Général ou avec des sociétés ayant des administrateurs, des Directeurs généraux, des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance communs avec Figeac Aéro sont présentées dans les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes établis au titre des exercices clos les 31 mars 2013, 2012 et 2011 figurant aux paragraphes 19.2.1, 19.2.2 et 19.2.3 du présent Offering Circular.

19.1.2 Conventions intra-groupe

Des conventions de prestations de services ont été conclues par la Société avec MTI, Mécabrive Industrie et MT Usicap. Aux termes de ces conventions, il est prévu que la Société réalise pour le compte de MTI, Mécabrive Industrie, FGA Picardie et MP Usicap des prestations de gestion et d'assistance.

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2013, la Société a facturé 37 900 euros à MTI, 12 000 euros à Mécabrive Industrie, 120 000 euros à FGA Picardie et 5 400 euros à MP Usicap.

19.2 RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

19.2.1 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 mars 2013

SARL SODECAL AUDIT

449, avenue du Danemark
82 000 MONTAUBAN
Société à responsabilité limitée de Commissariat aux Comptes
au capital de 7 639 € - 314 684 481 RCS Montauban
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

FIDAUDIT

Membre du réseau FIDUCIAL
41, rue du Capitaine Guynemer
92 925 LA DEFENSE CEDEX
Société Anonyme de Commissariat aux Comptes au capital de
250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

FIGEAC AERO

Société Anonyme au capital de 3 000 000 €uros

Z.I de l'Aiguille

46 100 FIGEAC

RCS CAHORS B 349 357 343

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1 Caution pour le compte de MECABRIVE INDUSTRIES

- Personne concernée
M. Jean Claude MAILLARD, mandataire social de FIGEAC AERO et de MECABRIVE INDUSTRIES.
- Nature, objet et modalité
Votre société s'est constituée caution solidaire de la société MECABRIVE INDUSTRIES au profit d'OSEO INNOVATION en garantie d'un emprunt d'un montant de 190 000 €.

Cette caution ne donne lieu à aucune rémunération.

1.2 Caution pour le compte de MECABRIVE INDUSTRIES d'une facilité de caisse

- Personne concernée
M. Jean Claude MAILLARD, mandataire social de FIGEAC AERO et de MECABRIVE INDUSTRIES.
- Nature, objet et modalité
Votre société s'est constituée caution solidaire de la société MECABRIVE INDUSTRIES au profit du crédit Agricole en garantie d'une facilité de caisse d'un montant de 250 000 €.

Cette caution ne donne lieu à aucune rémunération.

1.3 Caution pour le compte de FGA PICARDIE auprès du Crédit Agricole Brie Picardie

- Personne concernée
M. Jean Claude MAILLARD, mandataire social de FIGEAC AERO et de FGA PICARDIE.
- Nature, objet et modalité
Votre société s'est constituée caution solidaire de la société FGA PICARDIE au profit du CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE en garantie d'un emprunt de 150 000 €.

Cette caution ne donne lieu à aucune rémunération.

1.4 Caution pour le compte de FGA PICARDIE auprès de la BCME- ARKEA

- Personne concernée
M. Jean Claude MAILLARD, mandataire social de FIGEAC AERO et de FGA PICARDIE.
- Nature, objet et modalité
Votre société s'est constituée caution solidaire de la société FGA PICARDIE au profit de la BCME-ARKEA en garantie d'un emprunt de 150 000 €.

Cette caution ne donne lieu à aucune rémunération.

1.5 Convention de frais de siège avec la société FGA PICARDIE

- Personne concernée
M. Jean Claude MAILLARD, mandataire social de FIGEAC AERO et de FGA PICARDIE.
- Nature, objet et modalité
Votre société a facturé à la société FGA PICARDIE des frais de siège prenant en compte des prestations administratives, financières et industrielles.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013, votre société a facturé une somme de 120 000 €.

1.6 Intérêts de retard de l'en cours client avec la société FGA PICARDIE

- Personne concernée
M. Jean Claude MAILLARD, mandataire social de FIGEAC AERO et de FGA PICARDIE.
- Nature, objet et modalité
Le solde du compte Fournisseur « FGA PICARDIE » présente un solde créditeur de 1 754 934 €. A ce titre la société FGA PICARDIE a facturé des intérêts de retard à votre société au taux de 1% par an.

A ce titre, la société FGA PICARDIE a facturé une somme de 38 000 €.

1.7 Cession du bâtiment B6 à la SCI REMSI

- Personne concernée
M. Jean Claude MAILLARD, mandataire social de FIGEAC AERO et actionnaire majoritaire de la SCI REMSI.
- Nature, objet et modalité
Votre société a cédé le bâtiment B6 à la SCI REMSI pour un montant de 3 500 000 € en date du 29 mars 2013.
Au 31 mars 2013, votre société avait une créance de 4 186 000 € vis-à-vis de la SCI REMSI.

Aucune facturation de loyers n'a été constatée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013.

2. CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Convention de trésorerie

- Nature, objet et modalités
Votre société a mis en place une convention de trésorerie avec les autres sociétés du groupe. Les soldes dans les comptes de votre société au 31 mars 2013 sont les suivants :

Société en contrepartie	Créance
MTI	233 224 €
MECABRIVE INDUSTRIES	904 071 €
FGA USA	1 543 €
AVANTIS MANUFACTURING	463 649 €
FGA TUNISIE	4 412 086 €

Au titre de l'exercice clos, les produits d'intérêts s'élèvent à 35 132 €.

2.2 Engagements de cautions**- 2.2.1 Avec la société MECABRIVE INDUSTRIES**

- a - Nature, objet et modalités
Votre société s'est portée caution pour le compte de MECABRIVE INDUSTRIES à l'égard de la Banque Tarneaud pour un découvert de trésorerie consenti de 10 000 €.
- b - Nature, objet et modalités
Votre société s'est portée caution pour le compte de MECABRIVE INDUSTRIES à l'égard du financeur locatif Natixis Lease pour le contrat de location d'un centre d'usinage Mitsui Seiki et des tours Biglia et Goodway. L'encours à la clôture s'élève à 99 536 euros. Aucune commission n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos.
- c - Nature, objet et modalités
Votre société s'est portée caution pour le compte de MECABRIVE INDUSTRIES à l'égard de la Banque Populaires Rives de Paris pour le contrat de location d'un centre d'usinage MORI SEIKI NH 4000. L'encours à la clôture s'élève à 99 688 euros. Aucune commission n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos.
- d - Nature, objet et modalités
Votre société s'est portée caution pour le compte de MECABRIVE INDUSTRIES à l'égard du financeur locatif Lorequip pour le contrat de location d'une machine à usiner les profilés CINETIC MGP 150. L'encours à la clôture s'élève à 390 450 euros. Aucune commission n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos.
- e - Nature, objet et modalités
Votre société s'est portée caution pour le compte de MECABRIVE INDUSTRIES à l'égard du financeur locatif Siemens Financial Services pour le contrat de location d'une machine à usiner les profilés CINETIC MGP 150. L'encours à la clôture s'élève à 329 154 euros. Aucune commission n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos.
- f - Nature, objet et modalités
Votre société s'est portée caution pour le compte de MECABRIVE INDUSTRIES à l'égard de la banque Populaire Centre Atlantique pour une facilité de caisse de trésorerie d'un montant de 250 000 euros. Aucune commission n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos.
- g - Nature, objet et modalités
Votre société s'est portée caution pour le compte de MECABRIVE INDUSTRIES à l'égard de la banque Tarneaud, suite à l'obtention d'un prêt de 100 000 euros d'une durée de cinq ans avec une mensualité de 1 840,30 euros. Ce prêt n'étant garanti qu'à hauteur de 50 % par OSEO et à l'issue d'une période de franchise de 9 mois, la société FIGEAC AERO a fourni une garantie à l'égard de la banque à hauteur de 100% sur 9 mois, puis de 50 % jusqu'au terme du prêt.

- 2.2.2 Avec la société MECANIQUE ET TRAVAUX INDUSTRIELS - MTI

- Nature, objet et modalités
Votre société s'est portée caution pour le compte de MTI à l'égard de la banque Populaire Occitane pour un emprunt d'un montant de 220 000 euros. L'encours à la clôture est de 145 916 euros. Aucune commission n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos.

- **2.2.3 Avec la société AVANTIS MANUFACTURING**

- Nature, objet et modalités
Votre société s'est portée caution pour le compte de AVANTIS MANUFACTURING à l'égard de la banque Populaire Occitane pour la restitution d'acomptes clients d'un montant global plafonné à 500 000 euros. Aucune commission n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos.

2.3 Prestations de services

- **2.3.1 Avec la société MECABRIVE INDUSTRIES**

- Nature, objet et modalités :
Au cours de cet exercice, votre société a facturé à MECABRIVE INDUSTRIES des prestations de gestion pour un montant de 12 000 € HT.

- **2.3.2 Avec la société MECANIQUE ET TRAVAUX INDUSTRIELS – MTI**

- Nature, objet et modalités :
Au cours de cet exercice, votre société a facturé à MTI des prestations de gestion pour un montant de 37 900 € HT.

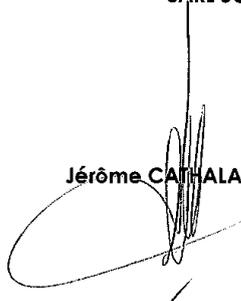
- **2.3.3 Avec la société MP USICAP**

- Nature, objet et modalités :
Au cours de cet exercice, votre société a facturé à MP USICAP des prestations de gestion pour un montant de 5 400 € HT.

Fait à Montauban et à La Défense, le 13 septembre 2013

Les commissaires aux comptes

SARL SODECAL AUDIT


Jérôme CATHALA


Gérard CAZENEUVE
Gérant de la SARL

FIDAUDIT
Membre du réseau FIDUCIAL


Jean-Pierre BOUTARD

19.2.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 mars 2012

SARL SODECAL AUDIT

FIDAUDIT
Membre du réseau FIDUCIAL

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1 caution pour le compte de MECABRIVE INDUSTRIES

- Personne concernée
M. Jean Claude MAILLARD, mandataire social de FIGEAC AERO et de MECABRIVE INDUSTRIES.
- Nature, objet et modalité
La société MECABRIVE INDUSTRIES a obtenu un prêt de 100 000 euros auprès de la Banque Tameaud d'une durée de cinq ans avec une mensualité de 1 840,30 euros. Ce prêt n'étant garanti qu'à hauteur de 50 % par OSEO et à l'issue d'une période de franchise de 9 mois, la société FIGEAC AERO a fourni une garantie à l'égard de la banque à hauteur de 100% sur 9 mois, puis de 50 % jusqu'au terme du prêt. La mise en place et de le maintien de cette caution n'implique pas de sortie de ressources au cours de l'exercice clos.

2. CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Convention de trésorerie▪ Nature, objet et modalités

Votre société a mis en place une convention de trésorerie avec les autres sociétés du groupe. Les soldes dans les comptes de votre société au 31 mars 2012 sont les suivants :

Société en contrepartie	Créance
MTI	233 224 €
MECABRIVE INDUSTRIES	573 661 €
FGA USA	25 087 €
AVANTIS MANUFACTURING	461 342
FGA TUNISIE	2 368 840

Au titre de l'exercice clos, les produits d'intérêts s'élèvent à 11 845 €.

2.2 Engagements de cautions- **2.2.1 Avec la société MECABRIVE INDUSTRIES**▪ a - Nature, objet et modalités

Votre société s'est portée caution pour le compte de MECABRIVE INDUSTRIES à l'égard de la Banque Tameaud pour un découvert de trésorerie consenti de 10 000 €.

▪ b - Nature, objet et modalités

Votre société s'est portée caution pour le compte de MECABRIVE INDUSTRIES à l'égard du financeur locatif Natixis Lease pour le contrat de location d'un centre d'usinage Mitsui Seiki et des tours Biglia et Goodway. L'encours à la clôture s'élève à 99 536 euros. Aucune commission n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos.

▪ c - Nature, objet et modalités

Votre société s'est portée caution pour le compte de MECABRIVE INDUSTRIES à l'égard de la Banque Populaires Rives de Paris pour le contrat de location d'un centre d'usinage MORI SEIKI NH 4000. L'encours à la clôture s'élève à 99 688 euros. Aucune commission n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos.

▪ d - Nature, objet et modalités

Votre société s'est portée caution pour le compte de MECABRIVE INDUSTRIES à l'égard du financeur locatif Lorequip pour le contrat de location d'une machine à usiner les profilés CINETIC MGP 150. L'encours à la clôture s'élève à 390 450 euros. Aucune commission n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos.

▪ e - Nature, objet et modalités

Votre société s'est portée caution pour le compte de MECABRIVE INDUSTRIES à l'égard du financeur locatif Siemens Financial Services pour le contrat de location d'une machine à usiner les profilés CINETIC MGP 150. L'encours à la clôture s'élève à 329 154 euros. Aucune commission n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos.

- f - Nature, objet et modalités
Votre société s'est portée caution pour le compte de MECABRIVE INDUSTRIES à l'égard de la banque Populaire Centre Atlantique pour une facilité de caisse de trésorerie d'un montant de 250 000 euros. Aucune commission n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos.

- **2.2.2 Avec la société MECANIQUE ET TRAVAUX INDUSTRIELS - MTI**

- Nature, objet et modalités
Votre société s'est portée caution pour le compte de MTI à l'égard de la banque Populaire Occitane pour un emprunt d'un montant de 220 000 euros. L'encours à la clôture est de 145 916 euros. Aucune commission n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos.

- **2.2.3 Avec la société AVANTIS MANUFACTURING**

- Nature, objet et modalités
Votre société s'est portée caution pour le compte de AVANTIS MANUFACTURING à l'égard de la banque Populaire Occitane pour la restitution d'acomptes clients d'un montant global plafonné à 500 000 euros. Aucune commission n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos.

2.3 Prestations de services

- **2.3.1 Avec la société MECABRIVE INDUSTRIES**

- Nature, objet et modalité :
Au cours de cet exercice, votre société a facturé à MECABRIVE INDUSTRIES des prestations de gestion pour un montant de 12 000 € HT.

- **2.3.2 Avec la société MECANIQUE ET TRAVAUX INDUSTRIELS - MTI**

- Nature, objet et modalité :
Au cours de cet exercice, votre société a facturé à MTI des prestations de gestion pour un montant de 36 000 € HT.

- **2.3.3 Avec la société MP USICAP**

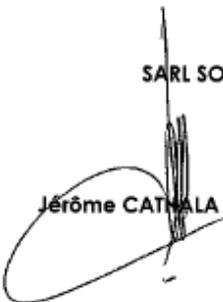
- Nature, objet et modalité :
Au cours de cet exercice, votre société a facturé à MP USICAP des prestations de gestion pour un montant de 5 400 € HT.

Fait à Montauban et à La Défense, le 31 août 2012

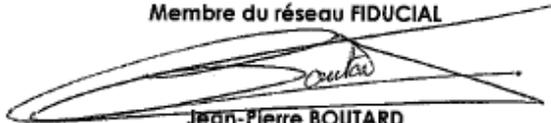
Les commissaires aux comptes

SARL SODECAL AUDIT

FIDAUDIT
Membre du réseau FIDUCIAL


Jérôme CATHALA


Gérard CAZENEUVE
Gérant de la SARL


Jean-Pierre BOUTARD

19.2.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 mars 2011

SARL SODECAL AUDIT

FIDAUDIT
Membre du réseau FIDUCIAL

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Convention autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1-Engagement de reprise d'un contrat de location mobilière

- Personne concernée :
 - **M. Jean Claude MAILLARD**, mandataire social de FIGEAC AERO S.A.
- Nature, objet et modalité :
 - Votre conseil d'administration du 30 avril 2010 a autorisé votre société à s'engager de poursuivre le contrat de location de crédit bail conclu par MECABRIVE INDUSTRIES S.A.S le 27 avril 2010 pour une durée de 72 mois concernant une machine à usiner de 407 500 € HT, en cas de défaut de cette société.

1.2-Engagement de caution

1.2.1 Avec la société MECABRIVE INDUSTRIES

- Personne concernée :
 - **M. Jean Claude MAILLARD**, mandataire social de FIGEAC AERO S.A.
- Nature, objet et modalité :
 - Votre conseil d'administration du 28 février 2011 a autorisé votre société à se porter caution de la société MECABRIVE INDUSTRIES S.A.S. au profit de la Banque Populaire à hauteur de 250 000 €, montant correspondant à une facilité de caisse.

1.2.2 Avec la société MTI

- Personne concernée :
 - **M. Jean Claude MAILLARD**, mandataire social de FIGEAC AERO S.A.
- Nature, objet et modalité :
 - Votre conseil d'administration du 30 juin 2008 a autorisé votre société à de se porter caution de la société MTI au profit de la Banque Populaire Occitane pour un emprunt d'un montant de 220 000 €. Un produit de commission de garantie a été comptabilisé pour 4 725 € sur l'exercice, à titre de régularisation depuis l'origine de la convention.

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L. 225-42 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

1.3 Engagement de reprise d'un contrat de location mobilière

- Personne concernée :
 - **M. Jean Claude MAILLARD**, mandataire social de FIGEAC AERO S.A.
- Nature, objet et modalité :
 - Votre société a consenti à garantir la bonne fin d'un contrat de location d'une machine à profilé appartenant à la société SIEMENS FINANCIAL SERVICE qui a été conclue avec la société preneuse MECABRIVE INDUSTRIES S.A.S. Ce contrat d'un engagement total de 423 198 € est d'une durée de 60 mois à partir du 9 aout 2010, et les mensualités s'élèvent à 7 837 € pour la société preneuse.

Cette convention n'a pas été soumise à la procédure d'autorisation de votre conseil d'administration du fait d'un simple oubli, et cette garantie accordée est toutefois mentionnée dans les comptes annuels.

2 CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Convention de trésorerie

- Nature, objet et modalité :
- Votre société a mis en place une convention de trésorerie avec les autres sociétés du groupe. Les soldes dans les comptes de votre société au 31 mars 2011 sont les suivants :

Société en contrepartie	Créance
MTI	233 224 €
MECABRIVE INDUSTRIES	750 000 €
FGA USA	1 543 €
FGA PICARDIE	1 368 €
AVANTIS MANUFACTURING	483 504 €

2.2 Engagements de caution**2.2.1 Avec la société MECABRIVE INDUSTRIES**

- Natures, objets et modalités :
- Votre société s'est portée caution, auprès d'un organisme financier, au profit de la société MECABRIVE INDUSTRIES S.A.S. pour des facilités de caisse d'un montant de 10 000 €.
- Votre société s'est portée caution au profit de la société MECABRIVE INDUSTRIES S.A.S. pour garantir un contrat de crédit bail d'un centre d'usinage Mitsui Seiki d'un montant total de 185 000 € pour une durée de 60 mois. Un produit de commission de garantie a été comptabilisé pour 1 512 € au titre de l'exercice.
- Votre conseil d'administration a autorisé une convention autorisant votre société à se porter caution de la société MECABRIVE INDUSTRIES S.A.S. dans les conditions suivantes en contrepartie d'une facturation annuelle par votre société de un pour cent du montant garanti :
 - Caution de prêt de 400 000 € au profit du pool bancaire pour une durée de neuf mois, à concurrence de cent pour cent de l'en-cours de crédit et ce à compter du déblocage du prêt,
 - Caution du prêt de 200 000 € au profit du pool bancaire pour une durée de quatre mois, à concurrence de cent pour cent de l'en-cours de crédit et ce à compter du déblocage du prêt.

Un produit de commission de garantie a été comptabilisé pour 6 000 € au titre de l'exercice relatif à cette convention.

2.2.2 Avec la société AVANTIS MANUFACTURING

- Nature, objet et modalité :
- Votre société s'est portée caution au profit de la société AVANTIS MANUFACTURING pour un crédit bail immobilier d'un montant total de 9 K€.
- Votre conseil d'administration a autorisé votre société à se porter caution à hauteur de 500 000 € au profit de la société AVANTIS MANUFACTURING, caution à destination des clients de cette dernière.

2.3 Prestations de services

2.3.1 Avec la société MTI

- Nature, objet et modalité :
- Au cours de cet exercice, votre société a facturé à la société MTI S.A.S. des prestations de gestion pour un montant de 36 000 € HT.

2.3.2 Avec la société MECABRIVE INDUSTRIES

- Nature, objet et modalité :
- Au cours de cet exercice, votre société a facturé à la société MECABRIVE INDUSTRIES S.A.S. des prestations de gestion pour un montant de 11 760 € HT.

2.3.3 Avec la société MP USICAP

- Nature, objet et modalité :
- Au cours de cet exercice, votre société a facturé à la société MP USICAP S.A.R.L. des prestations de gestion pour un montant de 5 400 € HT.

2.4 Engagements de reprise de contrats

2.4.1 Avec la société MECABRIVE INDUSTRIES

- Nature, objet et modalité :
- Votre conseil d'administration a autorisé une convention autorisant votre société à reprendre le contrat de location conclu le 17 février 2009 dont la société MECABRIVE INDUSTRIES S.A.S. est le preneur concernant un centre d'usinage Mori Seiki d'une valeur de 235 000 € HT pour une durée de 48 mois, en cas de défaut de cette société. Lors de la séance du 8 janvier, votre société a autorisé de modifier la durée de location à 60 mois et non plus à 48 mois.
- Votre conseil d'administration a autorisé une convention au profit de la société MECABRIVE INDUSTRIES S.A.S. auprès de GCE Bail, visant à poursuivre le contrat de crédit bail d'un montant de 260 500 €, en cas de défaut de cette société.

Fait à Montauban et à La Défense, le 27 septembre 2011

Les commissaires aux comptes

SARL SODECAL AUDIT

Jérôme CATHALA

Gérard CAZENEUVE
Gérant de la SARL

FIDAUDIT
Membre du réseau FIDUCIAL

Jean-Pierre BOUTARD

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

20.1.1 Comptes consolidés au 31 mars 2013 (normes IFRS)

20.1.1.1 Bilan consolidé

Groupe FIGEAC AERO

Actif consolidé en k€	Notes Annexes	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Ecart d'acquisition				
Frais de développement		7 631	5 574	4 410
Autres immobilisations incorporelles		735	1 476	1 168
Total immobilisations incorporelles	6,1	8 366	7 051	5 578
Terrains		759	695	610
Constructions		14 815	12 469	12 636
Installations techniques		36 014	30 552	18 827
Autres immobilisations corporelles		2 901	2 337	4 395
Total immobilisations corporelles	6,2	54 488	46 053	36 468
Participations mises en équivalence				
Impôts différés	15,2	6 139	5 291	5 273
Instruments financiers				
Autres actifs financiers	6,3	1 552	833	427
Autres actifs non courants	8,1	472	7	
TOTAL ACTIF NON COURANT		71 018	59 235	47 746
Stocks et en-cours	7,1	82 106	59 268	37 822
Créances clients	8,1	36 807	29 144	20 987
Créances fiscales				
Instruments financiers			215	
Autres actifs courants	8,1	5 909	5 470	7 026
Trésorerie et équivalent de trésorerie	9	1 911	4 022	5 133
TOTAL ACTIF COURANT		126 733	98 119	70 968
TOTAL ACTIF		197 751	157 354	118 714

Groupe FIGEAC AERO

Capitaux Propres et Passif consolidés en k€	Notes Annexes	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Capital	10,1	3 000	3 000	3 000
Primes				
Réserves		23 508	11 798	11 311
Report à nouveau				
Réserve de conversion				
Résultat de l'exercice		11 980	11 627	578
Capitaux Propres attribuables au Groupe	10,2	38 487	26 425	14 889
Réserves minoritaires		171	252	189
Intérêts minoritaires	10,2	171	252	189
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		38 658	26 677	15 078
Emprunts auprès des établissements de crédit	14,1	28 083	19 082	11 079
Avances remboursables	14,2	10 013	8 917	3 588
Dettes financières location financement	14,1	22 523	22 259	21 754
Autres dettes financières	14,1	1 272	1 758	652
Total des dettes financières non courantes		61 891	52 016	37 073
Autres provisions	11	7 460	8 009	8 924
Impôt différé passif	15,2	11 762	7 457	4 130
Provision pour retraite et autres avantages à long terme	11	997	737	1 744
Instruments financiers	22	2 727		
Autres passif non courants	12	1 962	1 620	60
Produits différés partie non courant	12	3 195	2 705	3 354
TOTAL PASSIF NON COURANT		89 994	72 543	55 285
Autres provisions				
Dettes financières à court terme	9	18 198	12 638	12 988
Partie courantes dettes financières à terme	14,1	10 012	8 926	6 894
Avances remboursables	14,2	147	204	415
Total des dettes financières courantes		28 356	21 769	20 296
Fournisseurs	12	23 155	21 894	17 609
Dettes fiscales	12	4 163	3 188	2 373
Instruments financiers				71
Autres passifs courants	12	12 282	9 958	6 588
Produits différés	12	1 143	1 325	1 414
TOTAL PASSIF COURANT		69 099	58 133	48 351
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		197 751	157 354	118 714

20.1.1.2 Compte de résultat consolidé

Groupe FIGEAC AERO

Etat du résultat consolidé en k€	Notes Annexes	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Chiffre d'affaires	16	137 129	109 585	72 187
Autres produits de l'activité	17	6 535	4 983	4 219
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		18 647	189 22	9 054
Achats consommés	18	-70 018	-59 594	-38 075
Charges de personnel	19	-44 897	-36 416	-27 247
Charges externes	18	-13 091	-11 283	-7 681
Impôts et taxes		-2 285	-1 521	-1 526
Dotations aux amortissements	20	-10 179	-7 333	-5 916
Dotations nettes aux provisions		279	356	-2 494
Résultat opérationnel courant		22 121	17 698	2 521
Autres produits opérationnels	21	2 657	5 682	4 334
Autres charges opérationnelles	21	-3 683	-5 321	-4 832
Résultat opérationnel		21 095	18 059	2 022
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		4	20	23
Intérêts financiers		-2 702	-2 233	-1700
Coût de l'endettement financier net	22	-2 698	-2 213	-1 677
Gains et pertes de change réalisés	22	1 895	599	59
Gains et pertes latents sur instruments financiers	22	-2 942	286	-71
Autres charges et produits financiers	22	-169	464	-76
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence				
Impôt	15,1	-5 203	-5 652	-22
Résultat de la période		11 978	11 544	235
* attribuable au Groupe				
* intérêts minoritaires		1	83	342

20.1.1.3 Etat du résultat global consolidé

Groupe FIGEAC AERO				
Etat du résultat global en k€	Notes Annexes	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Résultat de la période		11 980	11 627	578
Engagements postérieurs à l'emploi - Ecart actuariels				
Impôts différés - Engagements postérieurs à l'emploi - Ecart actuariels		-81		
Ecart de conversion				
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		-81		
Résultat global de la période		11 899	11 627	578
* attribuable au Groupe		11 898	11 544	235
* intérêts minoritaires		1	83	342
Nombre d'actions	23	25 000	25 000	25 000
Résultat par actions		479,14	461,75	9,41
Résultat par action dilué		479,14	461,75	9,41

20.1.1.4 Tableau des flux consolidés

Groupe FIGEAC AERO			
	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Résultat net de la période	11978	11544	235
<i>Ajustement pour :</i>			
Amortissements et provisions	10039	5446	8672
Résultat de cession d'immobilisations	840	-261	80
Variation des impôts différés	3455	3329	-243
<i>Résultat opérationnel avant variation du besoin en fonds de roulement</i>	26313	20058	8744
Variation stock	23219	21955	10988
variation autres créances exploitation	8403	7354	8410
variation autres dettes exploitation	-4897	-10855	-7848
variation charges et produits constatés d'avances	-3136	747	-1649
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	23588	19201	9901
<i>Trésorerie provenant des activités opérationnelles</i>	2725	857	-1158
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2725	857	-1158
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :</i>			
Acquisitions d'immobilisations	-23910	-25500	-18817
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	2611	5480	3820
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-21299	-20020	-14997
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :</i>			
Nouveaux emprunts	20514	28307	26878
Remboursements d'emprunts	-9611	-9906	-10550
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	10903	18401	16328
Incidence des variations de cours de devises sur les disponibilités			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-8616	-7854	-8027
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	-16286	-8616	-7854
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-7670	-762	173

20.1.1.5 Variation des capitaux propres

	Capital	Réserve consolidé	Résultat consolidé	Total capitaux propres part de Groupe	Intérêts minoritaires
Exercice clos le 31/03/11	3 000	11 311	577	14 888	189
Affectation résultat 2010-2011		577	-577		
Autres variations		-90		251	147
Dividendes versés					
Résultat de la période			11 627	11 627	-83
Exercice clos le 31/03/12	3 000	11 798	11 627	26 425	252
Affectation résultat 2011-2012		11 627	-11 627		
Autres variations		162		162	-80
Dividendes versés					
Résultat enregistré directement en capitaux propres		-80		-80	
Résultat de la période			11 980	11 980	-1
Exercice clos le 31/03/13	3 000	23 507	11 980	38 487	171

Intérêts Minoritaires	
Situation clôture N-1	252
Résultat de l'exercice. 2013	-1
Autres variations (1)	-80
Situation clôture N	171

(1) ajustement part minoritaire suite achats au nominal d'actions MTI

20.1.1.6 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe FIGEAC AERO (« le Groupe ») ont été arrêtés par le conseil d'administration du 13 août 2013.

Les comptes consolidés de l'exercice 2013 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté par l'Union Européenne au 31 mars 2013.

Ces états financiers consolidés sont les premiers établis selon le référentiel IFRS. Les données comparatives de l'exercice 2012 sont établies selon le même référentiel.

Les dispositions d'IFRS 1 (Première application des normes internationales) ont été appliquées au bilan d'ouverture au 1^{er} avril 2012. Les incidences de ce changement de référentiel sont présentées à la note 31.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers sont présentés en K€ arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le Groupe a choisi de présenter les éléments non récurrents significatifs au sein de son résultat opérationnel. La partie non récurrente est présentée après le sous total « Résultat opérationnel courant », le sous-total en résultant étant le « Résultat opérationnel »

Au bilan, les actifs/passifs du Groupe inférieurs à 1 an sont classés en courant. Tous les autres actifs/passifs sont classés en non courant.

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

Les principaux taux de conversion utilisés sont les suivants (en valeur pour 1 €) :

	31/03/2013		31/03/2012	
	<i>Bilan</i>	<i>Résultat</i>	<i>Bilan</i>	<i>Résultat</i>
Dollar US	1.2805	1.2928	1.3340	1.3822
Dinar Tunisien	2.0447	2.0286	2.00	1.970

Dates de clôture des exercices des sociétés consolidés.

La société mère FIGEAC AERO ainsi que les sociétés MECABRIVE INDUSTRIES, FGA TUNISIE, FIGEAC HERS et FGA USA sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 mars 2013, d'une durée de 12 mois.

La société MTI ayant clos son exercice au 31 décembre 2012, les comptes individuels ont été retraités pour tenir compte des opérations significatives ou ayant une incidence sur l'établissement des comptes consolidés survenues entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 mars 2013.

Application de normes, amendements et interprétations applicables pour les états financiers

Les nouveaux textes IAS/IFRS et interprétations entrés en vigueur à compter du 1er avril 2012 et appliqués par le Groupe pour l'établissement de ses comptes consolidés au 31 mars 2013 sont les suivants :

- Amendement à IFRS 7 - Informations à fournir en matière de transferts d'actifs financiers ;
- L'application de cette nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés.

Les nouveaux textes IAS/IFRS et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais avec une date d'application pour les exercices ouverts après le 1er avril 2012 sont les suivants :

- ❖ IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur ;
- ❖ IFRS 10 – Consolidation ;
- ❖ IFRS 11 – Partenariats ;
- ❖ IFRS 12 – Informations à fournir sur l'implication avec d'autres entités ;
- ❖ Amendements consécutifs à IFRS 10, 11, 12 sur IAS 27 et IAS 28 ;
- ❖ Amendements de transition à IFRS 10, 11 et 12 ;
- ❖ Amendement à IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global ;
- ❖ Amendements à IAS 19 – Avantages post-emploi ;
- ❖ Amendements à IFRS 1 – Hyperinflation sévère et suppression de dates fixes ;
- ❖ Amendements à IAS 12 – Impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents ;
- ❖ Amendements à IFRS 7 – Information à fournir sur la compensation des actifs et passifs financiers ;
- ❖ Amendements à IAS 32 – Compensation des actifs et passifs financiers ;
- ❖ IFRIC 20 – Frais de découverte ;
- ❖ Améliorations annuelles 2009-2011.

Le Groupe a choisi d'appliquer de façon anticipée à compter du 1^{er} janvier 2012, les amendements à IAS 19. Ainsi, pour l'établissement des comptes consolidés 2012, les écarts actuariels sont comptabilisés dans les OCI (autres éléments du résultat global) et impactent désormais directement les capitaux propres. Au 31 mars 2013, l'impact net d'impôt des écarts actuariels sur les avantages post-emploi s'élève 81 K€.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les autres normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne pour l'établissement des comptes consolidés 2013. Leurs applications ne devraient pas avoir d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

Les normes IAS/IFRS, interprétations et amendements publiés après le 1^{er} avril 2012 et non applicables à la clôture 2013 sont les suivants :

- ❖ IFRS 9 – Instruments financiers – Classification et évaluation actifs et passifs financiers ;
- ❖ Amendements à IFRS 10, 12 et IAS 27 – Entités d'investissement ;
- ❖ Amendements à IFRS 1 – Prêts gouvernementaux ;
- ❖ IFRS 1 – Première application des IFRS (application répétée d'IFRS 1 ; coût d'emprunt) ;
- ❖ IAS 1 – Présentation des états financiers (clarification des obligations en termes d'informations comparatives) ;
- ❖ IAS 16 – Immobilisations corporelles (classement des pièces de rechange) ;
- ❖ IAS 32 – Présentation des instruments financiers (effet fiscal de distribution aux porteurs d'instruments de capitaux propres) ;
- ❖ IAS 34 – Etats financiers intermédiaires (informations sur les actifs et passifs sectoriels).

Ces nouvelles normes, interprétations et amendements n'auront pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers nécessite de la part du Conseil d'Administration de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Le Conseil d'Administration revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement

L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière principalement pour :

- la marge estimée au titre des contrats de construction (note 3.15) ;
- les provisions sur stock (note 3.15) ;
- la valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (note 3.11) ;
- la juste valeur des instruments financiers (note 3.18) ;
- les retraites et autres avantages au personnel à long terme et postérieurs à l'emploi (note 3.19).

Au 31 mars 2013, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Les estimations et hypothèses retenues dans les comptes consolidés ont été déterminées à partir des éléments en possession du groupe à la date de clôture et notamment, concernant les contrats de construction, en fonction des prévisionnels de commandes des avionneurs.

Méthode de conversion des éléments en devises

Les charges et produits en monnaies étrangères sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération au taux de transaction.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur en euros au taux de conversion en vigueur à la date de clôture de l'exercice. La différence, résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au compte de résultat financier.

Filiales

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par la société Figeac Aero sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. La notion de contrôle est existante dès lors que la société mère détient directement ou indirectement le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise et d'en tirer un avantage dans ses activités.

La méthode de consolidation par intégration globale consiste à intégrer l'ensemble des actifs, passifs, produits et charges. La part des actifs et résultats attribuables à des actionnaires minoritaires est comptabilisée en tant qu'intérêts minoritaires au niveau du bilan et du compte de résultat consolidé. Les filiales sont intégrées dans le périmètre de consolidation à compter de la date de prise de contrôle.

Les sociétés MTI, MECABRIVE INDUSTRIES, FIGEAC HERS, SCI REMSI, FGA TUNISIE, FGA PICARDIE et FGA USA étant contrôlées exclusivement de droit par la société mère FIGEAC AERO, celles-ci sont consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

La société AEROTRADE étant sous contrôle conjoint de ses neuf associés détenant chacun une participation équitable du capital, et son activité n'ayant pas débuté, elle n'est pas consolidée (*la liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée en note 4*).

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes et méthodes comptables retenus par le Groupe et en conformité avec le référentiel comptable.

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations et les profits internes ont été éliminés des comptes consolidés.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition ou de création.

Entreprises associées

Les entreprises associées désignent les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle exclusif ou conjoint. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %.

La méthode de consolidation retenue est la mise en équivalence qui consiste à comptabiliser au bilan un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée, majorée le cas échéant du goodwill généré par l'acquisition d'origine.

Elimination des opérations internes au Groupe

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes et méthodes comptables retenus par le Groupe et en conformité avec le référentiel comptable.

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. Il en va de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, résultats de cession) qui sont éliminés du résultat consolidé. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations et les profits internes ont été éliminés des comptes consolidés.

Etats financiers des entités étrangères

Les postes de l'actif et du passif des entités consolidées dont la devise de fonctionnement est différente de l'euro sont convertis au cours de clôture, à l'exception des capitaux propres de chaque entité qui sont comptabilisés au cours historique. Les produits et les charges sont convertis au cours de change en vigueur aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de la période clôturée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés (écart de conversion).

Conformément à l'IAS 21, les différences de change relatives à des financements permanents faisant partie de l'investissement net dans une filiale consolidée sont constatées dans les capitaux propres (en réserve de conversion). Lors de la cession ultérieure de ces investissements, les résultats de change cumulés constatés dans les capitaux propres seront enregistrés en résultat.

Aucune filiale étrangère n'a pour monnaie fonctionnelle la monnaie d'une économie hyper inflationniste.

Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la norme IFRS 3 révisée. Les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition et, le cas échéant, la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable (y compris ajustements de juste valeur) de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises. Les coûts directs liés à l'acquisition (frais de transaction) sont constatés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus. Toute quote-part antérieurement détenue dans l'entreprise acquise, avant la prise de contrôle, est réévaluée à sa juste valeur et le produit ou la perte correspondante enregistrée en résultat.

Les actifs identifiables et les passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition et les changements de juste valeur seront dans le futur constatés en résultat au delà du délai d'affectation d'un an. Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au delà du délai d'affectation, tout changement ultérieur de cette juste valeur sera constaté en résultat. Le prix d'achat payé par l'acquéreur, qui inclut une part contingente, est évalué et reconnu à sa juste valeur à la date d'acquisition, les variations subséquentes de juste valeur de la part contingente présentées au passif, étant reconnues conformément à IAS 39, IAS 37 ou autre norme IFRS applicable, seront comptabilisées soit en résultat net, soit en Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres.

A la date d'acquisition, le goodwill déterminé à l'occasion de chaque regroupement d'entreprises pourra être évalué soit sur la base de la quote-part de l'actif net acquis (y compris ajustements de juste valeur), soit sur la base de la valeur globale de l'entreprise.

Lorsqu'ils sont générés par l'acquisition de sociétés intégrées globalement ou proportionnellement, les écarts d'acquisition positifs sont portés à l'actif du bilan dans la rubrique « Ecarts d'acquisition » et les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat. En revanche, les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont enregistrés dans la ligne « participations comptabilisées par mise en équivalence » conformément à IAS28.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans le délai d'affectation d'un an après la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Au-delà de ce délai, les ajustements sont enregistrés en résultat

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur.

Le groupe réalise à la clôture de chaque exercice à une évaluation de leurs valeurs recouvrables. Une dépréciation exceptionnelle individuelle est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

Autres actifs incorporels immobilisés

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires identifiables (résultant d'un droit légal ou susceptibles d'être vendus, transférés, loués ou échangés de manière isolée ou avec un contrat, un autre actif ou passif), sans substance physique, détenus en vue d'une utilisation pour la production ou la fourniture de biens ou de services, pour la location à des tiers ou à des fins administratives.

Les immobilisations incorporelles doivent répondre aux critères ci-dessous :

- Probabilité d'obtenir des avantages économiques futurs attribuables à cet actif ;
- Evaluation fiable du coût de l'actif.

Le mode d'amortissement utilisé reflète le rythme de consommation par l'entreprise des avantages économiques de l'immobilisation.

Les actifs incorporels détenus par le Groupe sont principalement :

- *des frais de recherche et de développement pour améliorer les procédés industriels et amortis sur une durée de 5 ans ;*

Les frais de développement sont obligatoirement activés en IFRS si tous les critères suivants sont vérifiés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
 - la capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
 - la façon dont l'immobilisation incorporelle va générer des avantages économiques probables futurs;
 - la disponibilité des ressources techniques, financières et autres pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
 - la capacité à évaluer les dépenses de façon fiable
- *des logiciels et autres licences (durée d'amortissement de 1 à 3 ans).*

Les actifs incorporels sont amortis sur leur durée d'utilité. Le Groupe ne détient pas d'actif incorporel à durée de vie indéfinie. Les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. S'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué comme décrit dans la note 3.13. Toute perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel, sur la ligne « dotations aux amortissements ».

Les méthodes et durée d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Frais de recherche et développement	Linéaire	5 ans

Les sociétés FIGEAC AERO et MECABRIVE INDUSTRIES ont poursuivi leur activité de R&D notamment engagé dans le cadre des nouveaux programmes aéronautiques sur lesquels les sociétés sont positionnées en distinguant clairement les phases de recherche et de développement. Les phases de développement activés sont distincts des dépenses engagées dans le cadre de contrats de partenariat dits de 'risk sharing'.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, qui comprend le prix d'achat et frais accessoires, ou à leur coût de production (production immobilisée). Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de ces immobilisations.

Dès, l'acquisition de l'actif, le coût total d'un actif fait l'objet d'une répartition entre l'actif principal et les différents composants comptabilisés séparément, et les frais accessoires par simplification sont attribués à l'actif principal.

Compte tenu du fait que les actifs acquis par le Groupe n'ont pas pour vocation d'être revendus avant leur fin de vie économique, aucune valeur résiduelle n'a été appliquée aux différents actifs corporels immobilisés.

Le mode d'amortissement reflète le rythme de consommation des avantages économiques futurs liés à l'actif.

Les amortissements pour dépréciation de chaque actif principal et composant sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée réelle d'utilisation prévue. Toute perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel, sur la ligne « dotations aux amortissements ».

Les durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

- Pour les constructions et agencements : de 5 à 30 ans selon la nature de la construction et de l'agencement
- Pour les matériels industriels : de 3 à 10 ans selon la nature et l'usage de ces matériels
- Pour les mobiliers et matériels informatiques : de 3 à 6 ans selon l'usage de ces équipements
- Pour le matériel de transport : de 2 à 5 ans selon l'usage de ces véhicules.

Dépréciation des actifs

Les valeurs comptables des actifs du Groupe (autres que les stocks et les actifs d'impôt différé) sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. Si un tel indice est identifié (baisse de valeur sur le marché ou obsolescence accélérée par exemple), un test de dépréciation est réalisé.

Concernant les actifs incorporels non encore disponibles pour utilisation ou dont la durée d'utilité est indéfinie, et pour les écarts d'acquisition, ce test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'actifs concerné à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre son prix de vente net de coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité.

Une dépréciation est constatée à chaque fois que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les actifs sont donc « rattachés » à des Unités Génératrices de Trésorerie (le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs).

Compte tenu du fait qu'à l'intérieur de chaque secteur d'activité du Groupe, les actifs immobilisés utilisés ne sont pas spécifiques à une activité ou à une branche mais sont utilisables par l'ensemble du secteur (pas d'indépendance des entrées de trésorerie entre eux), les Unités Génératrices de Trésorerie retenues sont les différents secteurs d'activité du Groupe pris individuellement.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une Unité Génératrice de Trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à cette Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'Unité, au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'Unité.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Contrats de locations et de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location financement dont la valeur d'origine est supérieure à 75 000 euros, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Les actifs ainsi détenus sont comptabilisés pour leur juste valeur à la date de conclusion du bail avec pour contrepartie au passif la constatation des dettes en emprunts égales aux coûts d'entrée. Ces actifs sont ensuite amortis conformément aux méthodes comptables du groupe décrites ci-avant. L'incidence fiscale de ces retraitements est en compte à l'aide des impôts différés.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat.

Stocks et en-cours

Matières premières et autres approvisionnements

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (coefficient d'approvisionnement). Des dépréciations sont constituées sur les matières premières selon le barème suivant et pour lesquels aucune consommation n'est prévue :

- sans mouvement depuis + 18 mois et moins de 24 mois50 %
- sans mouvement depuis + de 24 mois.....75 %

En cours de production (hors contrats de constructions)

Les en cours de production sont évalués suivant la méthode du coût de revient complet à l'exception des frais non liés à la production et de la sous activité éventuelle. Une dépréciation de l'encours est constatée dans les cas où le prix de revient attendu du produit fini auquel il est incorporé est supérieur à son prix de vente escompté diminué des frais de distribution.

Contrats de construction / partenariat

Le Groupe a conclu avec certains de ses clients des contrats de partenariat dont les caractéristiques sont celles des contrats de construction au sens de IAS 11 :

- contrat relatif à la production d'un ensemble de biens étroitement liés ou interdépendants en terme de conception, technologie et fonction ;
- dont la durée couvre plusieurs exercices.

La comptabilisation de ces contrats répond aux critères ci-dessous, les produits et les coûts principaux pris en compte dans le cadre de l'application des contrats de construction sont :

a) pour les produits :

- le montant initial des produits convenus dans le contrat ;
- les modifications des travaux du contrat ou les réclamations dans la mesure où il est probable qu'elles donneront lieu à des produits et où elles peuvent être estimées de façon fiable.

b) pour les coûts :

- les coûts directement liés au contrat ;
- les coûts attribuables à l'activité de contrats en général et qui peuvent être affectés au contrat ;
- tous autres coûts qui peuvent être spécifiquement imputés au client selon les termes du contrat.

La marge est reconnue à l'avancement calculé par rapport à la livraison des éléments (« milestones »).

En effet le Groupe facture à la livraison et toute la facturation effectuée est acquise quelle que soit l'issue du programme.

Il est aussi possible que des facturations complémentaires soient effectuées par la suite (modifications ou suppléments de travaux). Une étude est menée au cas par cas afin de définir les éléments permettant d'identifier l'avancement.

La marge estimée est calculée sur la base d'une prévision comprenant les éléments techniques et budgétaires. Cette marge est révisée périodiquement en fonction des coûts et produits réalisés sur la période et restant à venir. Lorsque la marge prévisionnelle est négative, elle est immédiatement constatée en résultat.

Les contrats de construction couvrant plusieurs exercices, le Groupe est amené au cours des premiers exercices à constater au bilan des coûts de production qui seront ensuite recyclés en résultat en fonction de la décroissance réellement observée.

Produits finis

Les produits finis sont évalués suivant la méthode du coût de revient complet à l'exception des frais non liés à la production et de la sous activité éventuelle.

Des dépréciations sont constituées pour les produits finis codifiés obsolètes avec des perspectives de vente très faibles répartis en deux catégories selon le barème suivant :

- article codifié obsolète/peut être (pouvant être revendus) : 25 %
- article codifié obsolètes/jamais (dont la probabilité de revente est faible) : 90 %

En complément, une dépréciation est constatée dans les cas où le prix de revient du produit fini est supérieur à son prix de vente escompté diminué des frais de distribution.

Reconnaissance du revenu

Le revenu est reconnu selon les critères suivants :

- pour les contrats de constructions entrant dans les critères de IAS 11, il convient de se référer à la note 3.15 ;
- pour les autres types de contrats (hors prestation), le revenu est reconnu au moment du transfert de la majorité des risques et avantages à l'acheteur, ce qui intervient généralement au moment de la livraison ;
- pour les contrats de prestations de services, le revenu est reconnu à l'avancement, en fonction de l'avancement réel des travaux sur la base des coûts constatés par rapport aux coûts totaux estimés.

Les ventes sont présentées nettes de toutes formes de remises.

Créances clients et autres créditeurs

Les créances clients, autres débiteurs et dettes sont valorisées à leur valeur nominale déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable et, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Actifs et passifs financiers

Le Groupe applique IAS 32, IAS 39 et IFRS 7. Ces normes définissent quatre catégories d'actifs financiers et deux catégories de passifs financiers :

- les actifs et passifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat : il s'agit des instruments dérivés n'entrant pas dans le cadre de la comptabilité de couverture ainsi que des placements de trésorerie désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;

- les actifs financiers disponibles à la vente évalués en juste valeur avec une comptabilisation des variations de juste valeur en capitaux propres (le Groupe ne détient pas de tels actifs) ;
- les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance évalués au coût amorti : aucun actif n'entre, à ce jour, dans cette famille ;
- les prêts et créances émis par l'entreprise évalués au coût amorti ;
- les autres passifs financiers évalués au coût amorti, suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an.

i) Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture sur des devises étrangères et sur les taux d'intérêts afin de couvrir ses positions actuelles ou futures contre le risque de change et de taux.

Les instruments de couvertures utilisés permettent au groupe d'acheter ou de vendre, aux échéances fixées une quantité nominale de devise à un niveau d'exercice fixé.

Produits 1

Le niveau d'exercice peut dépendre des échéances. Dans le cas où l'échange est favorable au groupe, celui-ci consomme un nombre de figures égal à la différence entre le niveau d'exercice et le Fixing. Si l'échange est défavorable au groupe, celui-ci achète ou vend le nominal mensuel multiplié par le ratio.

La désactivation du produit peut avoir lieu sans aucun flux (les figures non consommées sont alors perdues) ou avec un flux sur lequel la quantité est proportionnelle au nombre de figures restantes.

Les flux de devises peuvent avoir lieu immédiatement ou à l'échéance, dans ce cas une utilisation anticipée est possible.

Produit 2 :

- Le Groupe vend (ou achète) à maturité à un niveau d'exercice. Le montant vendu (ou acheté) est une accumulation hebdomadaire.
- A chaque échéance (jour), si le fixing est favorable au Groupe, il accumule une quantité égale au nominal divisée par le nombre de fixings. Si le fixing est défavorable au client, le client accumule une quantité égale au nominal divisé par le nombre de fixing multiplié par le levier (ou ratio)
- Selon le type d'engagement, l'accumulation peut soit s'arrêter définitivement quand le fixing atteint une barrière soit être seulement suspendue le jour de la constatation.

Les instruments dérivés sont évalués en juste valeur avec une comptabilisation des variations de juste valeur au compte de résultat. La juste valeur des instruments dérivés est évaluée par les établissements financiers.

Elle tient compte de la valeur de l'instrument dérivé à la date de clôture (mark to market). Les instruments dérivés sont comptabilisés à la date de transaction.

ii) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue et les financements par mobilisation de créance (ne respectant pas les critères de décomptabilisation d'actifs) qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe sont une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Les placements de trésorerie à court terme, très liquides, et facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur sont considérés comme des équivalents de trésorerie. Ces placements sont évalués en juste valeur.

iii) Emprunts

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à la juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif.

A la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

iv) Détermination de la valeur de marché

Les actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat et les dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure.

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues
 - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives

La distinction entre les deux modes de valorisation est opérée selon que le marché sur lequel est traité l'instrument est actif ou non.

Pour un instrument donné, est considéré comme actif et donc liquide, un marché sur lequel des transactions sont régulièrement opérées ou sur lequel des transactions sont effectuées sur des instruments très similaires à l'instrument faisant l'objet de l'évaluation.

Le Groupe a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 « Prix de marché » : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 « Modèle avec paramètres observables » : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 « Modèle avec paramètres non observables » : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Dans le cas de marché inactif, par exemple exprimé par une raréfaction des contreparties, le Groupe se réserve la possibilité de recourir à des modèles mathématiques évaluant les risques sur la base des hypothèses que prendraient normalement les participants au marché, selon un horizon correspondant à la durée.

Provisions

Conformément à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le groupe constate une provision à la clôture pour chaque événement qui remplit l'ensemble des conditions suivantes :

- existence d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement antérieure à la clôture,
- probabilité ou certitude qu'une sortie de ressources au bénéfice de tiers sera nécessaire pour éteindre l'obligation sans contrepartie après la date de clôture,
- valorisation estimée de façon fiable.

L'estimation de la valorisation des provisions est revue lors de chaque clôture avec une mise à jour comptable si cela apparaît requis sans actualisation. Les provisions sont maintenues tant que la société n'est pas en mesure de statuer clairement et certitude sur leur dénouement.

Sauf cas particulier dûment justifié, les provisions sont présentées au bilan dans le passif non courant.

Les provisions sont actualisées si l'effet s'avère significatif.

L'impact de cette règle dans le Groupe ne concerne que les provisions pour avantages au personnel.

Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Avantages au personnel

Le Groupe provisionne certains avantages au personnel conformément à la norme IAS 19. Après analyse des réglementations spécifiques aux pays dans lesquels le Groupe est présent, il en ressort que ces provisions concernent principalement les sociétés françaises au titre des indemnités de départ en retraite et accessoirement des médailles du travail.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Indemnités de départ en retraite

Les obligations du Groupe en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié. Conformément à l'IAS19, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. Les estimations des obligations du Groupe au titre des engagements du personnel des sociétés françaises sont calculées par un prestataire indépendant.

La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service futur du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation, calculée charges sociales comprises, est actualisée et est comptabilisée sur la base des années de service des salariés. Les écarts actuariels résultant de ces hypothèses sont reconnus en capitaux propres depuis l'exercice 2013.

Le coût des services courants (ie : de la période) est présenté en tant que charge de personnel.

Médailles du travail

Le groupe FIGEAC AERO comptabilise une provision sur la base d'hypothèses actuarielles, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel (IAS 19). Les estimations des

obligations du Groupe au titre des médailles du travail (sociétés françaises uniquement) sont calculées par un prestataire indépendant.

Droit individuel à la formation

Le groupe ne comptabilise pas l'application du Droit Individuel à la Formation (DIF) puisqu'elle ne répond pas aux règles sur les passifs du fait que l'action de formation ne se rattache pas à des services passés, c'est-à-dire aux exercices clos, mais à des services à rendre dans le futur par le salarié.

Financements publics

Le Groupe perçoit deux types de financements :

Subventions d'investissements

Elles représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

Le groupe a choisi de les éliminer des capitaux propres et de les reclasser en compte de régularisation passif suivant ainsi la recommandation de l'AMF.

Ces subventions d'investissement sont reprises dans les comptes consolidés et individuels au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

Avances remboursables

Ces financements ne sont pas contractuellement porteurs d'intérêts (vis-à-vis des organismes gestionnaires).

Par conséquent, ces types de financements rentrent dans le cadre de gestion des subventions publiques et sont dans le champ d'application de la norme IAS 20.

A l'origine elles sont évaluées pour la contrepartie de la trésorerie reçue. A chaque clôture, elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Autres produits et autres charges opérationnelles

Le Groupe comptabilise notamment dans les « autres produits opérationnels » le produit de cessions d'éléments d'actifs immobilisés.

Le Groupe comptabilise notamment dans les « autres charges opérationnelles » la valeur nette des immobilisations cédées.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé.

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- D'impacts sur le résultat des retraitements de consolidation,

Il n'est pas comptabilisé d'impôt différé actif relatif aux reports déficitaires des sociétés du groupe dans la mesure où l'horizon de recouvrement raisonnable n'est pas établi.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société et en fonction des années dont le groupe s'attend à ce que les actifs et passifs se dénoueront. Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- Si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- Ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Conformément à IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

20.1.1.7 Périmètre de consolidation

Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Société et forme juridique	N° d'ident.	Siège Social	Méthode de consolidation		% contrôle		% intérêt	
			2012	2013	2012	2013	2012	2013
Figeac Aéro SA	349357343	Z.I. de l'Aiguille 46100 FIGEAC	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère
M.T.I. SAS (1)	394223804	Z.I. du Combal 12300 DECAZEVILLE	Intégration globale	Intégration globale	90.52%	95,64%	90.52%	95,64%
MECABRIVE IND. SAS (2)	453806267	1, Imp. Langevin 19108 BRIVE	Intégration globale	Intégration globale	88%	92,68%	66.66%	92,68%
SARL FGA TUNISIE	NEANT	Rue du Niger Hanan TUNIS	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
FIGEAC AERO USA INC	NEANT	2701 South Bayshore drive 33133 MIAMI	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
FIGEAC HERS SAS	525012670	Z.I. de l'Aiguille 46100 FIGEAC	Intégration globale	Intégration globale	75%	75%	65%	75%
FGA PICARDIE SAS	533995684	Z.I. de l'Aiguille 46100 FIGEAC	Intégration globale	Intégration globale	99%	99%	99%	99%

(1) : Achats de parts sociales de MTI

(2) : MECABRIVE industrie a procédé à une augmentation de capital de 800 000€ entièrement souscrite par FIGEAC AERO. Au 31 mars 2013 le pourcentage de détention est de 92.68% contre 88% au 31 mars 2012.

Société non consolidée

Société et forme juridique	N° d'ident.	Siège Social	Méthode de consolidation		% contrôle		% intérêt	
			2012	2013	2012	2013	2012	2013
SAS AERO TRADE	520459876	23 Av Edouard BELIN 31 400 TOULOUSE	Non consolidé	Non consolidé	11,11%	11,11%	11,11%	11,11%

Entités ad-hoc consolidée

Société et forme juridique	N° d'ident.	Siège Social	Méthode de consolidation		% contrôle		% intérêt	
			2012	2013	2012	2013	2012	2013
SCI REMSI		4 Avenue Jean Jaures 46100 FIGEAC	Non consolidé	Intégration globale	-	100,00%	-	0,00%

20.1.1.8 Secteurs opérationnels

L'information sectorielle est présentée conformément à la norme IFRS 8.

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des produits et services rendus.

Chaque secteur représente un domaine d'activité stratégique qui propose différents produits sur différents marchés.

Ces secteurs correspondent au découpage du reporting interne utilisé par le management du Groupe pour le suivi des activités du Groupe.

Les données financières présentées pour l'information sectorielle suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés du Groupe.

L'activité du groupe s'articule autour de 4 axes principaux :

Aérostructure : réalisation de pièces de structure pour l'aéronautique

- Réalisation de sous-ensembles aéronautiques (usinage et assemblage),
- Réalisation de pièces de structure, aéronautiques
Pièces moteurs et pièces précises aéronautiques

Montage en atelier et sur site de sous-ensembles aéronautique

Mécanique générale et chaudronnerie lourde

Usinage de précision et traitement de surface

Au 31 mars 2013

SECTEURS OPERATIONNELS	En K€	Aérostructure	%	Montage sur site	%	Usinage de précision et traitement de surface	%	Mécanique générale et chaudronnerie	%	TOTAL
Chiffre d'affaires consolidés		115802	84,45%	3105	2,26%	7887	5,75%	10336	7,54%	137129
Autres produits de l'activité		5865	89,74%	133	2,04%	511	7,82%	26	0,40%	6535
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		17304	92,80%	11	0,06%	1396	7,49%	-64	-0,35%	18647
Achats consommés		-61414	87,71%	-52	0,07%	-3428	4,90%	-5123	7,32%	-70018
Charges de personnel		-34181	76,13%	-2527	5,63%	-4365	9,72%	-3824	8,52%	-44897
Charges externes		-11340	86,63%	-217	1,66%	-1090	8,32%	-444	3,39%	-13091
Impôts et taxes		-1755	76,81%	-62	2,69%	-237	10,37%	-231	10,13%	-2285
Dotations aux amortissements		-8828	86,72%	30	-0,30%	-1109	10,89%	-273	2,68%	-10179
Dotations nettes aux provisions		276	98,92%	-31	11,15%	-38	-13,44%	72	25,67%	279
Résultat opérationnel courant		21729	98,23%	391	1,77%	-472	-2,13%	473	2,14%	22121
		18,76%		12,61%		-5,99%		4,58%		16,13%
Autres produits opérationnels		2530	95,22%	1	0,05%	117	4,40%	9	0,34%	2657
Autres charges opérationnelles		-3672	99,68%		0,00%	-2	0,06%	-9	0,25%	-3683
Résultat opérationnel		20587	97,59%	393	1,86%	-358	-1,70%	473	2,24%	21095
Résultat financier réalisé		-815	83,91%	-1	0,15%	-100	10,30%	-55	5,64%	-972
Résultat financier latent		-2942	100,00%		0,00%		0,00%		0,00%	-2942
Résultat de la période		11607	96,89%	344	2,87%	-440	-3,67%	468	3,90%	11980
Résultat / CA		10,02%		11,09%		-5,58%		4,52%		8,74%
Total des immobilisations incorporelles		7101	84,88%	8	0,10%	1248	14,92%	8	0,10%	8366
Total des immobilisations corporelles		51170	93,91%	184	0,34%	1422	2,61%	1712	3,14%	54488
Total des immobilisations financières		1448	93,30%		0,00%	92	5,92%	12	0,79%	1552
Total immobilisations		59719	92,72%	193	0,30%	2762	4,29%	1732	2,69%	64406
Stocks et en cours		77667	94,59%	11	0,01%	3205	3,90%	1222	1,49%	82106
Créances clients et autres débiteurs (1)		38404	88,92%	12	0,03%	1225	2,84%	3547	8,21%	43188
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		-34592	83,23%	-1124	2,70%	-3007	7,24%	-2838	6,83%	-41561
Endettement financier		-68395	94,93%	-426	0,59%	-2098	2,91%	-1131	1,57%	-72050

(1) Cf note 8,1

Au 31 mars 2012

SECTEURS OPERATIONNELS K€	En	Aérostructure	%	Usinage de précision et traitement de surface	%	Mécanique générale et chaudronnerie	%	TOTAL
Chiffre d'affaires consolidés		93947	85,73%	7344	6,70%	8294	7,57%	109585
Autres produits de l'activité		4542	91,15%	419	8,40%	22	0,45%	4983
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		19190	101,42%	-214	-1,13%	-54	-0,28%	18922
Achats consommés		-53843	90,35%	-2134	3,58%	-3617	6,07%	-59594
Charges de personnel		-29572	81,21%	-3685	10,12%	-3158	8,67%	-36416
Charges externes		-10063	89,19%	-737	6,53%	-483	4,28%	-11283
Impôts et taxes		-1140	74,93%	-184	12,09%	-198	12,98%	-1521
Dotations aux amortissements		-6135	83,66%	-959	13,08%	-239	3,26%	-7333
Dotations nettes aux provisions		349	98,04%	47	13,29%	-40	-11,33%	356
Résultat opérationnel courant		17275	97,61%	-103	-0,58%	527	2,98%	17698
		18,39%		-1,41%		6,35%		16,15%
Autres produits opérationnels		5588	98,34%	33	0,59%	61	1,08%	5682
Autres charges opérationnelles		-5189	97,52%	-51	0,96%	-81	1,53%	-5321
Résultat opérationnel		17673	97,86%	-121	-0,67%	507	2,81%	18059
Résultat financier réalisé		-941	81,74%	-150	12,99%	-59	5,14%	-1151
Résultat financier latent		286	100,00%		0,00%		0,00%	286
Résultat de la période		11532	99,18%	-272	-2,34%	367	3,16%	11627
Résultat / CA		12,27%		-3,70%		4,43%		10,61%
Total des immobilisations incorporelles		5558	78,82%	1490	21,13%	3	0,05%	7051
Total des immobilisations corporelles		42903	93,16%	1452	3,15%	1698	3,69%	46053
Total des immobilisations financières		742	89,00%	92	10,98%		0,02%	833
Total immobilisations		49202	91,22%	3033	5,62%	1701	3,15%	53937
Stocks et en cours		55937	94,38%	2107	3,55%	1224	2,06%	59268
Créances clients et autres débiteurs		31055	89,70%	595	1,72%	2970	8,58%	34621
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		32665	89,10%	2345	6,40%	1650	4,50%	36660
Endettement financier		58213	95,20%	1615	2,64%	1318	2,16%	61146

20.1.1.9 Annexes des comptes consolidés au 31 mars 2013

IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles

	31/03/2012	Augment.	Diminut.	Variation p��m��tre	Autres variations	31/03/2013
Valeurs brutes						
Frais de recherches et d��veloppements	10210	3443				13653
Concessions, brevets, licences	2669	538	28			3179
Fonds de commerce	7					7
Autres immobilisations incorporelles	571		571			
Total	13456	3981	599			16838
Amortissements						
Frais de recherches et d��veloppements	4520	1538	37			6022
Concessions, brevets, licences	1885	572	7			2450
Fonds de commerce						
Total	6405	2111	44			8472
Valeurs nettes						
Frais de recherches et d��veloppements	5689	1905	-37			7631
Concessions, brevets, licences	784	-34	21			728
Fonds de commerce	7					7
Autres immobilisations incorporelles	571					
Total	7051	1870	-16			8366

- **Détails du poste Frais de recherches et de développement :**

o **FIGEAC AERO**

Développements	Valeur Brute	Acquisition	Valeur fin exercice	Ats Antérieurs	Ats Exercice	Reprise Exercice	As Cumulés	Valeur nette
Procédés usinage forgés	532		532	532			532	0
Procédés usinages parois minces	1733		1733	1733			1733	0
Substitution usinage chimique	310		310	310			310	0
Usinage virole en un seul posage	521		521	313	104		417	104
Usinage ferrures inconel	130		130	78	26		104	26
Usinage pièces tuyauterie tirée masse	186		186	186			186	0
Usinage pièces structure grande dimension en métaux durs	1638		1638	400	328		728	910
Nouvelles techniques d'assemblages de plancher d'aéronefs	1064		1064	265	213		478	586
Usinage longeron	559		559	0	112		112	447
Etude rail soucés	403		403	23	81		104	299
Remplacement tole/profilé	438		438	3	88		91	347
Travaux formage panneaux d'ailes	549		549	28	110		138	411
Travaux usinage anneaux de réacteurs	539		539	54	108		162	377
Développement usinage de roues et redresseurs		423	423	0	0		0	423
FUI TIMAS		672	672	0	0		0	672
Etudes déformations forgés (1)		663	663	0	0		0	663
Etudes déformations pièces grande dimension (2)		343	343	0	0		0	343
Usinage carter molteurs		1146	1146	0	0		0	1146
	8602	3247	11849	3925	1170	0	5095	6754

(1) Montant en en cours au 31 mars 2012 pour un montant de 420 K€

(2) Montant en en cours au 31 mars 2012 pour un montant de 144 K€

o **MECABRIVE INDUSTRIES**

Développements	Valeur Brute	Acquisition	Valeur fin exercice	Ats Antérieurs	Ats Exercice	Reprise Exercice	As Cumulés	Valeur nette
Assemblages	68		68	41	14		55	13
Traitement de surface	200	196	396	118	50		168	228
Organisation	128		128	63	26		89	39
Usinage	251		251	44	24		68	183
Profilés	586		586	146	117		263	323
Optimisation production	376		376	183	100		283	93
	1609	196	1805	595	331	0	926	879

Immobilisations corporelles

En K€	31/03/2012	Augment.	Diminut.	Autres variations	31/03/2013
Valeurs brutes					
Terrains	1008	192	93		1107
Constructions	16361	3278	12		19627
Constructions en crédit-bail	1252				1252
Install. Techniques, matériel et outilla.	22580	5519	1113		26986
Install. Techn., mat. et outil. en CB.	27200	6432	2737	634	31529
Autres immo. Corporelles	5291	1208	122		6377
Immo. Corporelles en cours	5154	6202	5012		6344
Avance et Acomptes	76	323	76		323
Total	78922	23154	9165	634	93545
Amortissements					
Terrains	313	37	1		349
Constructions	4438	911	37		5311
Constructions en crédit-bail	706	47			753
Install. Techniques, matériel et outilla.	15276	3396	267		18404
Install. Techn., mat. et outil. en CB.	9182	3531	1975	23	10762
Autres immo. Corporelles	2954	654	132		3476
Total	32869	8576	2412	23	39056
Valeurs nettes					
Terrains	695	155	93		758
Constructions	11923	2368	-26		14316
Constructions en crédit-bail	546	-47			499
Install. Techniques, matériel et outilla.	7304	2123	846		8582
Install. Techn., mat. et outil. en CB.	18018	2901	762	610	20767
Autres immo. Corporelles	2337	554	-10		2901
Immo. Corporelles en cours	5154	6202	5012		6344
Avance et Acomptes	76	323	76		323
Total	46053	14578	6753	610	54488

Immobilisations financières

En K€	31/03/2012	Augment.	Diminut.	Variation permétre	Autres variations	31/03/2013
Valeurs brutes						
Titres mis en équivalence						
Titres de participation	168					168
Autres Titres immobilisés	49	6	10			45
Prêts	399	88				487
Autres immobilisations financières	217	648	5			860
Total	833	741	15			1559
Amortissements						
Titres mis en équivalence						
Autres Titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières		7				7
Total		7				7
Valeurs nettes						
Titres mis en équivalence						
Titres de participation	168					168
Autres Titres immobilisés	49	6	10			45
Prêts	399	88				487
Autres immobilisations financières	217	641	5			853
Total	833	734	15			1552

STOCKS, EN COURS DE PRODUCTION ET CONTRATS DE CONSTRUCTIONS

Stocks et en cours de production

En K€	31/03/2012	Variation de l'Exercice	Autres Variations	31/03/2013
Valeurs brutes				
Matières premières	14306	4556		18861
En-cours de production et services	36056	16093		52149
Produits finis	10302	2570		12873
Total	60664	23219		83883
Provisions				
Matières premières	309	38		347
En-cours de production et services	517	229		746
Produits finis	571	114		684
Total	1396	381		1777
Valeurs nettes				
Matières premières	13997	4517		18514
En-cours de production et services	35539	15864		51403
Produits finis	9732	2457		12188
Total	59268	22838		82106

Contrats de constructions

En K€	31/03/2013	31/03/2012
En cours net reconnu à l'actif	30 557	17 002
Revenus reconnus depuis l'origine des contrats	213 125	131 438
Charges engagés depuis l'origine des contrats	222 705	135 763

Les contrats de construction sont basés sur des prévisions faites par le Groupe en tenant compte des informations commerciales (carnet de commandes et cadences) communiquées par les différents constructeurs et des informations provenant des perspectives du marché aéronautique, notamment le Global Market Forecast d'AIRBUS.

La durée retenue tient compte de la durée moyenne de présence au sein du groupe des équipements industriels nécessaire à la réalisation de ces fabrications.

La durée retenue pour l'analyse des contrats s'arrête au 31 mars 2024.

Les couts à venir sont estimés sur la base des organisations industrielles mises en place par le Groupe. Par ailleurs, les flux dollars (chiffre d'affaires et charges) représentant une part significative des flux globaux, le Groupe a fondé ses prévisions sur des hypothèses d'évolution future

de la parité Euro/Dollar en relation avec la durée des contrats. Cette dernière hypothèse peut être revue en fonction des perspectives d'évolution de la devise et de ses impacts au niveau des prévisions.

- Les principaux programmes concernés sont :
- AIRBUS A 350 (plancher et mats moteurs)
 - AIRBUS A 380
 - AIRBUS A 320
 - EMBRAER LEGACY
 - MOTEUR CFM 56
 - GULSTREAM

Une information chiffrée détaillé par programme (notamment chiffre d'affaires, marge à terminaison) ne peut pas être communiqué pour des raisons de confidentialité.

Une évolution des hypothèses du taux USD en dégradation versus Euro de 5 centimes sur la période 2014 – 2024 aurait une incidence négative de 466 k€ sur la marge reconnue au titre de l'exercice 2012-2013 et une baisse de 1.13 points sur la marge à terminaison.

Une dégradation plus importante de la parité Euro/dollar US aurait une incidence sur l'organisation industrielle du Groupe.

CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Détail des clients et autres débiteurs

Valeurs brutes En K€	31/03/2012	31/03/2013	< 1 an	> 1 an
Avances et acomptes versés	65	24	24	
Clients et comptes rattachés	29 429	37 058	36 806	252
Créances fiscales	3 705	4 266	4 266	
Débiteurs divers	1 224	1 492	1 040	452
Charges constatées d'avance	476	579	579	
Charges à répartir		0	0	
Total	34 899	43 420	42 715	705

Dépréciation de l'actif circulant

En K€	31/03/2012	Dotations	Reprises	31/03/2013
Clients et comptes rattachés Débiteurs divers	278	25	72	232
Total	278	25	72	232

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Elles ont évolué comme suit :

En K€	31/03/2012	31/03/2013	Evolution
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
Disponibilités	4 861	3 346	-1 516
Découvert utilisés	-839	-1 434	-595
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 022	1 911	-2 111
Concours bancaires courants	-12 638	-18 197	-5 559
Total	-8 616	-16 286	-7 670

Les concours bancaires courants sont inclus dans les « dettes financières à court terme ».

Les concours bancaires sont constitués uniquement par la mobilisation d'une partie du portefeuille client via l'affacturage.

La variation de la trésorerie de l'exercice est expliquée dans le point 1.4 « tableau de variation de la trésorerie ».

CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Au 31 mars 2013, le capital social se compose de 25 000 actions d'une valeur nominale de 120 euros.

Variation des capitaux propres- Part du groupe-

	Capital	Réserve consolidé	Résultat consolidé	Total capitaux propres part de Groupe
Exercice clos le 31/03/11	3 000	11 311	577	14 888
Affectation résultat 2010-2011		577	-577	
Autres variations		-90		251
Dividendes versés				
Résultat de la période			11 627	11 627
Exercice clos le 31/03/12	3 000	11 798	11 627	26 425
Affectation résultat 2010-2011		11 627	-11 627	
Autres variations		162		162
Dividendes versés				
Résultat enregistré directement en capitaux propres		-80		-80
Résultat de la période			11 980	11 980
Exercice clos le 31/03/13	3 000	23 507	11 980	38 487

Variation des intérêts minoritaires

Intérêts Minoritaires	
Situation clôture N-1	252
Résultat de l'exerc. 2013	-1
Autres variations (1)	-80
Situation clôture N	<u>171</u>

(1) ajustement part minoritaire suite achats au nominal d'actions MTI

PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

En K€	31/03/2012	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non utilisées	31/03/2013
Provision pour litige	269	813	119	118	842
Provision Pertes à Terminaisons	7 740	16	1 139		6 616
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES	8 009	828	1 259	118	7 459

Provisions pour avantages aux personnels :

En K€	31/03/2012	Dotations	Impact Capitaux propres	Reprises	Impact Capitaux propres	31/03/2013
Provision pour retraite	699	120	154	0	25	948
Provision pour médaille du travail	39	20	0	1	9	49
TOTAL PROVISIONS	737	140	154	1	33	997

Les modalités de calcul des provisions pour avantages aux personnels sont exposées note 13.

DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

	31/03/2012	31/03/2013	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Fournisseurs	21 395	21 760	21 760		
Avances et acomptes reçus sur commande	2 721	3 956	0	1 704	
Dettes sociales	8 468	9 778	2 251		
Dettes fiscales	3 188	4 163	9 778		
Dettes s/immo. et cptes rattachés	500	4 163	4 163		
Dettes diverses	389	1 395	1 395		
Produits constatés d'avance	4 030	509	252	257	
		4 338	1 143	3 195	
Total	40 690	45 899	40 742	5 157	0

Les produits constatés d'avances sont constitués par :

- Subventions d'investissements accordées aux sociétés du groupe : 3 173 k€
- Produits constatés d'avance sur travaux : 88 k€
- Etalement crédit impôts recherche : 1 077 k€

AVANTAGES AU PERSONNEL

Engagement de retraite

Les engagements de retraite comptabilisés au 31 mars 2013 ne concernent que la France et ont été calculés selon la méthode décrite dans la note 3.21.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 3% contre 3.5% au 31 mars 2012, taux calculé en référence au taux de marché au 31 mars 2013 fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie, notamment l'indice IBOXX Corporates AA
- Table de mortalité : INSEE TH/TF 00-02
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux moyen de charges sociales : de 37 % à 42.81 % selon les sociétés
- Rotation du personnel par tranche d'âge :
 - o Non cadres : de 2.03% à 5.68 %
 - o Cadres : de 1.94 % à 5.21 %
- Taux annuel moyen d'augmentation des salaires : 2%

Les écarts actuariels sont constatés en capitaux propres.

L'engagement est constaté au bilan en passif non courant pour le montant de l'engagement total. Les indemnités de retraite versées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013 s'élèvent à 5 k€

Médaille du Travail

Les engagements au titre des médailles du travail comptabilisés au 31 mars 2013 ne concernent que la France et ont été calculés selon la méthode décrite dans la note 3.21.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 3% contre 3.5% au 31 mars 2012, taux calculé en référence au taux de marché au 31 mars 2013 fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie, notamment l'indice IBOXX Corporates AA
- Table de mortalité : INSEE TH/TF 00-02
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux moyen de charges sociales : de 37 % à 42.81 % selon les sociétés
- Rotation du personnel par tranche d'âge :
 - o Non cadres : de 2.03% à 5.68 %
 - o Cadres : de 1.94 % à 5.21 %
- Taux annuel moyen d'augmentation des salaires : 2%

Les écarts actuariels sont constatés en capitaux propres.

L'engagement est constaté au bilan en passif non courant pour le montant de l'engagement total.

Les médaille du travail versées au cours de l'exercice 2012-2013 s'élèvent à 1 k€.

En K€	31/03/2012	Dotations	Impact Capitaux propres	Reprises	Impact Capitaux propres	31/03/2013
Provision pour retraite	699	120	154	0	25	948
Provision pour médaille du travail	39	20	0	1	9	49
TOTAL PROVISIONS	737	140	154	1	33	997

Droit individuel à la formation

Droits acquis au titre du DIF par les salariés au 31 décembre 2012 et non utilisé : 52 432 heures

PASSIFS FINANCIERS

Emprunts et dettes financières

Dettes financières		31/03/2012	Augment.	Diminut.	31/03/2013	< 1 an	1 à 5 ans	+5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 850	12 159	3 655	31 354	3 271	25 893	2 190	
Emprunts crédit-bail	27 028	7 066	5 567	28 527	6 004	19 285	3 238	
Avances remboursables	9 121	1 285	246	10 160	147	3 159	6 854	
Total	58 999	20 510	9 467	70 041	9 421	48 337	12 283	

Autres dettes financières		31/03/2012	Augment.	Diminut.	31/03/2013	< 1 an	1 à 5 ans	+5 ans
Autres dettes financières	2 147	5	144	2 009	737	1 271	0	
Total	2 147	5	144	2 009	737	1 271	0	

Les autres dettes financières comprennent essentiellement les droits à participation des salariés de FIGEAC.

Avances remboursables

Avances remboursables En K€	31/03/2012	Augment.	Diminut.	Variation actualisation	31/03/2013	< 1 an	1 à 5 ans	+5 ans
AVANCE REMBOURSABLE OSEO	340				340		340	
AVANCE REMBOURSABLE COFACE	1926	457			2382		2382	
AGENCE EAU PREVENTION POLLUTIO	206	28	60		174	47	127	
AVANCE REGION RECHERCHE	197		100	3	100	100		
AVANCE RISK SHARING	298		89		210		210	
AVANCE REMBT OSEO DPAC	2960				2960			2960
AVANCE REMBOURSABLE GRAND EMPR	3194			94	3289			3289
ABONDEMENT ARI		700		-94	606			606
AVANCE COMMUNAUTE		100			100		100	
Total	9121	1285	249	3	10160	147	3159	6854

- L'avance OSEO pour un montant de 340 k€ concerne le programme de développement du process d'usinage de profilés par MECABRIVE.
- L'avance COFACE est destiné a aider le Groupe dans ses démarches commerciales à l'exportation, notamment vers les USA. Cette avance sera remboursée en cas de succès commerciaux
- L'avance de l'agence de l'eau soutien les efforts entreprise par le Groupe pour récupérer l'eau utilisé lors des opérations d'usinage
- L'avance de la région Midi Pyrénées concerne les travaux entreprise par FIGEAC AERO sur l'usinage de certains procédés innovant
- Les avances remboursables RISK SHARING portent sur les dépenses engagées par FIGEAC AERO pour l'industrialisation de sous ensembles du A380 et du F7x
- L'avance remboursable DPAC concerne l'AIRBUS A 350
- L'avance Grand Emprunt et l'abondement de la région Midi Pyrénées sont destiné à soutenir FIGEAC AERO dans ses efforts d'investissements
- L'avance de la communauté de Commune de Brive est destinée à soutenir MECABRIVE dans ses efforts d'investissements.

Ces avances lorsqu'elles sont non productive d'intérêts au profit de l'organisme les ayant accordés génèrent un avantage pour le groupe traité selon l'IAS 20.

IMPOTS

Impôt sur les sociétés

La société mère FIGEAC AERO n'a pas établi de convention d'intégration fiscale.

En K €	31/03/2012	31/03/2013
Impôts exigible	2323	1747
Variation d'Impôts différés	3329	3455
Charge d'impôts nette	5652	5203

Impôt différés

La prise en compte, au 31 mars 2013, d'imposition différée dans les comptes consolidés a eu, poste par poste, les incidences suivantes :

	31/03/2012	Variations Exercice	Autres Variation	31/03/2013
Impôts différés actif	5291	855	-8	6138
Impôts différés passif	7457	4310	-5	11762
Solde	-2166	-3455	-4	-5624

Les actifs et les passifs d'impôt différé, quelle que soit leur échéance, ont été compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

L'analyse des impôts différés par nature se présente comme suit :

Analyse de l'impôt différé au 31/03/13			
	Total consolidé		
(en K€)	Ouverture	Var exercice	Clôture
Imposition Différée Actif			
Retraite	233	75	308
Médaille travail	14	3	17
Crédit-bail	17	-3	13
Effort constr	3	-3	0
Participation	393	-205	189
Organic	6	1	7
Prov change	23	-23	0
Lease back	86	10	96
Provision dépré R&D	26	-11	15
Prov dépré MP	3	2	5
Prov perte marché	11	-5	5
Contrats de construction	4 441	26	4 466
Location financières	13	0	13
Instruments financiers	24	981	1 004
ss-total IDA	5 291	848	6 139
Imposition Différée Passif			
Amort déroq	-568	56	-512
Crédit-bail	-743	95	-648
Prov change	-17	54	37
Subv d'équip	-2	0	-2
Décalage	-36	30	-7
Contrats de construction	-5 652	-4 553	-10 205
Avances Remboursables	-321	13	-308
Location financières	-22	0	-22
Instruments financiers	-95	0	-95
ss-total IDP	-7 458	-4 306	-11 763

Preuve d'impôt

En K€	2013	2012
Contribution des sociétés intégrées avant impôt sur les résultats et amortissement des écarts d'acquisition	17181	17196
Taux d'impôt normal	33,33%	33,33%
Impôt sur les résultats théorique	5726	5731
Charge effective d'impôt sur les résultats	5203	5652
ECART IMPOT SUR LES RESULTATS THEORIQUE / EFFECTIF	524	79
Résultat de cession de titres		
Imputation sur les résultats des déficits non activés		
Déficits fiscaux non activés	-71	-325
Dividendes hors régime Mère fille		
Quote part de frais et charges sur dividendes mère fille		
Part des minoritaires dans le résultat des SCI		
Différence sur décalages permanents	-10	
Incidence de l'imposition au taux réduit et crédit d'impôt	719	490
Divers	-114	-86
Total	524	79

CHIFFRES D'AFFAIRES

La répartition du chiffre d'affaires par secteurs d'activité est la suivante :

Détail chiffre d'affaires	31/03/2012 en K€	31/03/2013 en K€	Evolution
Réalisation de pièces de structure pour l'aéronautique	96 470	115 802	20,04%
Mécanique générale et chaudronnerie lourde	7 961	10 336	29,83%
Montage sur site	0	3 105	
Usinage et traitement de surface	5 153	7 887	53,05%
Total	109 584	137 129	25,14%

La répartition du chiffre d'affaires par secteurs géographiques :

Chiffre d'affaires par secteurs géographique (K€)	31/03/2012 en K€	31/03/2013 en K€	Evolution
France	86 460	109 428	26,56%
Export	23 124	27 701	19,80%
Total	109 584	137 129	25,14%

DETAIL DES AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE

En K€	31/03/2012	31/03/2013	Evolution
Autres produits de l'activité			
Production immobilisée	2 850	3 572	25,35%
Crédit Impôts Recherche	1 165	1 743	49,55%
Subvention d'exploitation	674	534	-20,86%
Transfert de charges	294	687	133,52%
Total	4 983	6 535	

ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES

Achats Consommés	En K€	2012	2013	Evolution
Matière premières et achats consommés		29959	34265	14%
Consommables de production consommés		4967	5237	5%
Achats sous-traitance		22196	27635	25%
Autres consommations		2473	2881	17%
TOTAL		59594	70018	17%

Charges externes	En K€	2012	2013	Evolution
Sous-traitance générale		219	299	37%
Crédit baux non retraités et locations simples		2102	2273	8%
Entretien		2829	3754	33%
Assurances		491	506	3%
Honoraires		753	998	33%
Transports		2314	2724	18%
Voyages et déplacements		615	834	36%
Frais télécommunication		178	223	25%
Frais bancaires et d'affacturages		566	469	-17%
Autres charges externes		1216	1011	-17%
TOTAL		11283	13091	16%

CHARGES DE PERSONNEL

Charges de personnel	En K€	2012	2013	Evolution
Intérim		1697	1497	-12%
Rémunération brute		24080	30070	25%
Intéressement et participation		2398	1751	-27%
Charges sociales		9248	11440	24%
Variation provision IFC		-1007	139	-114%
TOTAL		36416	44897	23%

DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Dotations aux amortissements	En K€	2012	2013	Evolution
Dotations aux amortissements		8622	10852	26%
Reprise subvention		-1289	-673	-48%
TOTAL		7333	10179	39%

Dotation nette aux provisions	En K€	2012	2013	Evolution
Dotation provision créances		202	25	-87%
Repris sur provision créances		-222	-72	-68%
Dotation provision sur stock		1372	1777	30%
Reprise sur provision stock		-1836	-2444	33%
Dotations risques et charges		301	808	169%
Reprise sur provision risques et charges		-206	-282	37%
Autres dotations		60		-100%
Autres reprises		-27	-92	243%
TOTAL		-356	-279	-22%

AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES OPERATIONNELS

Autres produits opérationnels	En K€	2012	2013	Evolution
Cessions éléments d'actifs		5609	2611	-53%
Autres produits		73	46	-37%
TOTAL		5682	2657	-53%

Autres charges opérationnels	En K€	2012	2013	Evolution
VNC éléments cédés		5219	3451	-34%
Autres charges		103	232	126%
TOTAL		5322	3683	-31%

RESULTAT FINANCIER

Résultat financiers	En K€	2012	2013	Evolution
Autres produits financiers		20	4	-81%
Intérêts des emprunts et dettes		-2233	-2702	21%
Cout de l'endettement financier net		-2213	-2698	22%
Gains et pertes de change réalisés		599	1895	217%
JV instruments financiers		286	-2942	-1129%
Autres charges et produits financiers		464	-169	-136%
Résultat financier		-864	-3914	353%

Détail évaluation juste valeur des instruments financiers.

POSITION AU 31 MARS 2012							
Instruments financiers	Nominal	Échéances			Juste valeur	Courant	Non courant
		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans			
- Options de change EUR/USD	19 708 403	5 550 296	14 158 107		111 632		
- Swaps de change EUR/USD	1 693 587	1 693 587			50 688		
- Accumulateurs EUR/USD	29 720 642	11 336 658	18 383 984		278 744		
Total risque de change	51 122 632	18 580 541	32 542 091	0	441 064		
- Cap-Floor	480 000	480 000			-4 456		
- Swap de taux	5 988 526	0	2 646 000	3 342 526	-150 613		
Total risque de taux	6 468 526	480 000	2 646 000	3 342 526	-155 069		
Total des instruments financiers	57 591 158	19 060 541	35 188 091	3 342 526	285 995	94 654	191 341

POSITION AU 31 MARS 2013							
Instruments financiers	Nominal	Échéances			Juste valeur	Courant	Non courant
		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans			
- Options de change EUR/USD	36 450 664	20 239 407	16 211 257		-418 273	22 066	-440 339
- Options de change avec barrière EUR/USD	6 174 750		6 174 750		-31 473		-31 473
- Accumulateurs EUR/USD	81 705 983	15 662 034	66 043 949		-299 581	380 539	-680 120
- Contrats à terme EUR/USD	124 018	124 018			7 200	7 200	
-TRFE vendeur EUR/USD	236 432 723		236 432 723		-1 873 000		-1 873 000
-TRFE Acheteur EUR/USD	7 894 737		7 894 737		-150 000		-150 000
Total risque de change	368 782 874	36 025 459	332 757 415	0	-2 765 127	409 805	-3 174 932
- Swap de taux	4 052 887	2 528 887	1 524 000	2 528 887	-176 796		-176 796
Total risque de taux	4 052 887	2 528 887	1 524 000	2 528 887	-176 796	0	-176 796
Total des instruments financiers	372 835 761	38 554 346	334 281 415	2 528 887	-2 941 923	409 805	-3 351 728

Le nominal est valorisé en EUR à partir du strike relatif à chaque contrat.

Pour les accumulateurs, le nominal correspond au montant maximal accumulable.
L'ensemble des instruments n'est pas qualifié de comptabilité de couverture.

RESULTAT PAR ACTION

Résultat par action	31/03/2012	31/03/2013	Evolution
Nombre d'actions	25 000	25 000	0,00%
Résultat net part de Groupe	11 543 855	11 978 468	3,76%
Résultat net par action	462	479	3,76%

Résultat par action dilué	462	479
---------------------------	-----	-----

GESTION DES RISQUES

Risque de liquidité

Du fait de son activité et de sa croissance, la Société doit financer un important cycle de production où elle pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.

Le financement du cycle de production est effectué via la cession d'une partie du poste « Clients » à des sociétés d'affacturage. Au 31 mars 2013, le montant des créances clients cédées s'élève à 22.72 millions d'euros.

Historiquement, la Société a financé son développement par mobilisation du poste clients notamment auprès de sociétés d'affacturage. La Société est exposée à un risque de limitation des en-cours, les sociétés d'affacturage limitant contractuellement le niveau des en-cours sur certains clients.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de change

Une part significative du chiffre d'affaires de la Société et des paiements à ses fournisseurs est libellée en US dollars.

La Société possède des créances sur les clients, des dettes fournisseurs, des stocks et de la trésorerie en dollars.

Sur l'exercice 2012-2013, la Société a encaissé 101.1 millions de US dollars de ses clients et payé 39.5 millions de US dollars à ses fournisseurs. La Société a, par ailleurs, converti en euros 61.8 millions de US dollars.

Le résultat opérationnel et les liquidités de la Société sont soumis aux fluctuations des cours de change et, essentiellement, aux fluctuations de la parité euro/dollar.

L'impact de la variation de 5 Cts sur l'EBITDA du Groupe de la parité euro/dollar est exposé ci-dessous :

En Millions

Sensibilité € VS Dollar US		En M
Montant encaissé		\$101,1
Montant décaissé		\$39,5
Montant converti		\$61,8
Tx moyen €/€ exercice		\$1,3
Impact EBITDA variation :		
+5 points		1,93 €
-5 points		-1,79 €

Le taux du dollar fait partie des hypothèses estimées dans le cadre des contrats de construction pour la détermination de la marge à terminaison.

Afin d'atténuer ce risque, la Société a mis en place une politique de couverture du risque de change avec ses banques afin de préserver sa rentabilité et sa trésorerie.

Toutefois, la Société ne peut garantir que sa politique de couverture la protégera efficacement contre les variations des changes.

Le tableau ci-dessous présente les positions prises par le Groupe au 31 mars 2013.

Instruments financiers	Nominal	Échéances		
		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
- Options de change EUR/USD	36 450 664	20 239 407	16 211 257	
- Options de change avec barrière EUR/USD	6 174 750	0	6 174 750	
- Accumulateurs EUR/USD	81 705 983	15 662 034	66 043 949	
- Contrats à terme EUR/USD	124 018	124 018	0	
-TRFE vendeur EUR/USD	236 432			
	723	0	236 432 723	
Total risque de change vendeur	360 888	36 025 459	324 862 678	0
-TRFE Acheteur EUR/USD	4 052 887	2 528 887	1 524 000	
Total risque de change acheteur	4 052 887	2 528 887	1 524 000	0

Risque de taux

L'endettement existant au 31 mars 2013 se présente comme suit :

Dette En K€	Total dette	Taux fixe	Taux Variable	SWAP
Emprunt crédit bail	28527	18286	10241	5120
Emprunt bancaire	31354	16526	14828	1651
Financement court terme	19605		19605	
Total	79486	34812	44674	6771

Les expositions au risque de taux d'intérêt sont relatives au financement des créances clients et au financement d'une partie de la dette à terme. Les intérêts sont indexés sur l'Euribor.

Seule une partie de ces positions, représentant environ 6.7 millions d'euros (Cf. tableau ci-dessus) fait l'objet d'une assurance contre une hausse importante de cet indice, par le biais de swap de taux.

Une variation de +/-5 cts de la moyenne de l'Euribor 3 mois sur l'exercice aurait eu un impact de +/- 168 k€ sur le résultat du Groupe.

EFFECTIF

	31/03/2012	31/03/2013	Evolution
Cadres et équivalents	97	182	87,20%
Non Cadre	763	882	15,61%
Personnels extérieurs	44	17	-61,91%
Total	904	1 081	19,52%

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements reçus

- GARANTIE COFACE : 19 059 031 €
- GARANTIE OSEO UIMM : 1 589 859 €
- GARANTIE OSEO: 151 349 €
- GARANTIE OSEO SUR L'OPERATION DE LEASE BACK A HAUTEUR DE 90% DE L'EN
COURS

Engagements donnés

Crédit-bail mobilier

En K€		redevance payées		redevance restant a payer			
poste du bilan	cout d'entree	de l'exercice	cumule depuis debut contrat	jusqu'à 1 an	de 1 a 5 ans	*+ 5 ans	total a payer
Pont roulant B5 BPRP	58	11	45	11	12		24
Banc réglage Lorequip	62	14	36	14	20		33
Dell equalogic		29	55				
Machine à mesurer ZEISS	60	14	34	14	6		20
Bras Faro	61	16	22	16	27		44
mors à chien	60	10	10	13	43		56
TOTAL	301	94	201	69	108		177

Les crédits-baux mobiliers mentionnés ci-dessus n'ont pas été retraités en consolidation car leur valeur unitaire était inférieure au seuil retenu pour le retraitement (75 K€)

Location simple

Le groupe a recours dans le cadre de son activité à de la location simple de certains biens. Le montant de l'engagement au titre des différents contrats de locations en cours au 31 mars 2013 est de 3 275.34 K€ contre 6 432.11 K€ au 31 mars 2012

Total loyers En K€	Part à - 1 an	Part + 1 an - 5 ans	Part à + 5 ans
3 275,34	1 012,12	1 954,10	309,13

Dettes garanties par des sûretés réelles

Le montant des dettes financières garanti par des sûretés réelles (nantissement de fonds de commerce et de matériel, hypothèque sur bâtiment, garantie COFACE ou OSEO, gage sur stock) ; s'élève à 32 460 k€

PARTIES LIEES

En K€	Achats	Ventes
Opération avec entreprises liées	2178	175

REMUNERATION DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

Exercice	Effectif moyen	Rémunération
2011-2012	7	493 672
2012-2013	7,6	556 896

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe								
	FIDAUDIT				SODECAL			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2013	31/03/2012
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	56750	30788	88,3%	79,3%	19 200	19 200	76,8%	82,8%
Filiales intégrées globalement	7 500	8 020	11,7%	20,7%	5800	4000	23,2%	17,2%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes								
Emetteur			0,0%	0,0%			0,0%	0,0%
Filiales intégrées globalement			0,0%	0,0%			0,0%	0,0%
Sous-Total	64 250	38 808	100,0%	100,0%	25 000	23 200	100,0%	100,0%
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social			0,0%	0,0%			0,0%	0,0%
Autres			0,0%	0,0%			0,0%	0,0%
Sous-Total	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
Total	64 250	38 808	100%	100%	25 000	23 200	100%	100%

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun fait marquant n'est à signaler depuis le 31 mars 2013

ADOPTION DES NORMES IFRS

Le Groupe a adopté les normes IFRS avec entrée en vigueur pour ses états financiers consolidés annuels à compter du 1^{er} avril 2012. Les présents états financiers consolidés sont les premiers états financiers consolidés annuels du Groupe établis selon les IFRS. Pour toutes les périodes jusqu'à l'exercice clos le 31 mars 2012 inclusivement le Groupe a établis ses états financiers consolidés selon le règlement CRC 99.02.

La présente note explique l'incidence de la transition CRC 99.02 vers les normes IFRS sur les capitaux propres du Groupe présenté au 31 mars 2011 ainsi que au 31 mars 2012, ainsi que sur le résultat net et les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

Dans la présente note les mentions CRC 99.02 font référence aux règles du CRC 99.02 applicables au Groupe pour les périodes de présentation de l'information jusqu'à l'exercice clos le 31 mars 2012 inclusivement.

Rapprochement des capitaux propres

Rapprochement capitaux propres		
Eléments	Notes	01/04/2011
Capitaux propres selon CRC 99-02 En K€		18568
Différences d'évaluation et de comptabilisation :		
IAS 36 Ecart d'acquisition	1	146
IAS 11 Contrats de construction Stock learning curve	2	3842
IAS 11 Contrats de construction Provision pertes à terminaison	3	-8743
IAS 20 Avances remboursables	4	156
IAS 20 -CIR	5	-469
IAS 17		65
IAS 39 - instruments financiers	6	-71
Incidences fiscales de ces retraitements	7	1584
Capitaux propres selon IFRS		15078

Les éléments suivants expliquent les retraitements les plus importants des capitaux propres attribuables au changement de méthodes comptables par la suite de l'adaptation des normes IFRS

1 Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisitions négatifs figurants au bilan du Groupe sous le format CRC 99-02 sont constitués par les écarts d'acquisitions de titres de Mécabrive Industries réalisés lors de l'exercice 2009-2010.

En format CRC 99-02 ces écarts d'acquisitions sont traités comme des provisions pour risques et charges et font l'objet d'une reprise sur une durée de 4 ans.

La norme IAS 36 annule ce traitement, la quote part de provision non reprise figurant au bilan format CR 99-02 est reclassé en capitaux propres en format IFRS.

2 Contrats de construction Stock learning curve:

Dans le cadre du passage des normes CRC 99-02 vers les normes IFRS le Groupe applique pour les contrats de partenariat conclu avec ses clients la norme IAS 11 relative aux contrats de constructions. L'application de cette norme est décrite aux paragraphes 3.15 et 7.2. L'application de cette norme conduit à constater un stock relatif aux contrats de construction précédemment commencés de 3.84 M€ au 1 Avril 2011.

3 Contrats de construction Provision pertes à terminaison

Parmi les contrats de construction traité par le Groupe, 14 contrats représentant 187 M€ de chiffre d'affaires ont une rentabilité négative.

Dans ce cadre le Groupe a constitué une provision pour perte à terminaison pour la totalité de la perte générée par ces contrats.

Cette provision est rapportée au résultat du Groupe au fur et à mesure de la livraison des sous-ensembles.

Le montant de la provision constituée est de 8.7 M€ au 1 avril 2011.

4 Avances remboursables

Certaines avances remboursables obtenues par le Groupe ne sont pas productive d'intérêts.

Les normes IFRS permettent au Groupe d'inscrire dans le compte de résultat l'avantage procuré par le fait qu'elles ne sont pas productives d'intérêts.

Cet avantage est de 156 K€ au 1 avril 2011.

5 Crédit Impôts Recherche

Le Groupe est engagé dans des projets de recherche et développement.

Le paragraphe 3.11 décrit les conditions d'activation des frais de recherches et développement du Groupe.

Dans le cadre de ses activités de R&D, le Groupe bénéficie de la disposition du Crédit Impôts Recherche (CIR).

En normes CRC 99-02 la quote part du CIR afférente à des projets immobilisés par le Groupe n'était pas étalé sur la durée d'amortissement de ces mêmes projets.

Avec les normes IFRS la quote part du CIR afférente à des projets immobilisés est amortie dans les mêmes conditions que la R&D correspondant immobilisée.

Ce retraitement a un impact négatif sur les capitaux propres du groupe de 469 K€.

6 Instruments financiers

Une part importante du chiffre d'affaires du Groupe est effectuée en dollar US. Pour se prémunir contre des variations importantes de la parité Euro/Dollar US le Groupe a développé une politique de couverture des flux vendeurs de dollar US (Cf & 24.2 sur le risque de change).

Les produits utilisés par le Groupe représentent une valeur monétaire valorisée dans les comptes du Groupe dans le cadre des normes IFRS.

La valeur prise en compte au 1 avril 2011 est de – 71k€.

7 Incidences fiscales de ces retraitements

Les retraitements au 1 avril 2011 totalisant – 5 M€ ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs du Groupe. L'application du taux d'imposition prévu par la loi de 33.33% à ces retraitements entraîne la comptabilisation d'un actif d'impôts différés de 1.58 M€

Rapprochement résultat

En K€	Résultat part de groupe selon CRC 99-02	IAS 36 Ecart d'acquisition	IAS 11 Contrats de construction Stock learning curve	IAS 11 Contrats de construction Provision pertes à terminaison	IAS 20 Avances remboursables	IAS 20 -CIR	IAS 17
Chiffre d'affaires	109585						
Résultat opérationnel courant	8376		7544	1035		-195	79
Résultat de la période part de groupe	5327	-56	7544	1035	807	-195	29

Suite						
En K€	IAS 39 - instruments financiers	Incidences fiscales de ces retraitements	Reclassement charges personnel	Reclassement dotation/reprise provision	Autres reclassements	Résultat net part de groupe selon IFRS
Chiffre d'affaires						109585
Résultat opérationnel courant			1007	-123	-27	17698
Résultat de la période part de groupe	286	-3234				11544

Les éléments suivants expliquent les retraitements les plus importants du résultat attribuables au changement de méthodes comptables par la suite de l'adaptation des normes IFRS.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisitions négatifs figurants au bilan du Groupe sous le format CRC 99-02 sont constitués par les écarts d'acquisitions de titres de Mécabrive Industries réalisés lors de l'exercice 2009-2010.

En format CRC 99-02 ces écarts d'acquisitions sont traités comme des provisions pour risques et charges et font l'objet d'une reprise sur une durée de 4 ans.

La norme IAS 36 annule ce traitement.

Contrats de construction Stock learning curve:

Dans le cadre du passage des normes CRC 99-02 vers les normes IFRS le Groupe applique pour les contrats de partenariat conclu avec ses clients la norme IAS 11 relative aux contrats de constructions.

L'application de cette norme est décrite aux paragraphes 3.15 et 7.2

L'application de cette norme conduit à constater un profit généré par la production stockées de learnig curve pour une montant de 7.5 M€

Contrats de construction Provision pertes à terminaison

Parmi les contrats de construction traité par le Groupe, 14 contrats représentant 187 M€ de chiffre d'affaires ont une rentabilité négative.

Dans ce cadre le Groupe a constitué une provision pour perte à terminaison pour la totalité de la perte générée par ces contrats.

Cette provision est rapportée au résultat du Groupe au fur et à mesure de la livraison des sous-ensembles.

Le montant de la provision repris au compte de résultat l'exercice 2011-2012 est de 1 M€.

Avances remboursables

Certaines avances remboursables obtenues par le Groupe ne sont pas productive d'intérêts.

Les normes IFRS permettent au Groupe d'inscrire dans le compte de résultat l'avantage procuré par le fait qu'elles ne sont pas productives d'intérêts.

Cet avantage est de 807 K€ au 1 avril 2012.

Crédit Impôts Recherche

Le Groupe est engagé dans des projets de recherche et développement.

Le paragraphe 3.11 décrit les conditions d'activation des frais de recherches et développement du Groupe.

Dans le cadre de ses activités de R&D, le Groupe bénéficie du disposition du Crédit Impôts Recherche (CIR).

En normes CRC 99-02 la quote part du CIR afférente à des projets immobilisés par le Groupe n'était pas étalé sur la durée d'amortissement de ces même projet.

Avec les normes IFRS la quote part du CIR afférente à des projets immobilisés est amortie dans les même conditions que la R&D correspondant immobilisée.

Ce retraitement a un impact négatif sur le résultat de l'exercice 2011-2012 de 195 K€.

Instruments financiers

Une part importante du chiffre d'affaires du Groupe est effectuée en dollar US. Pour se prémunir contre des variations important de la parité Euro/Dollar US le Groupe a développé une politique de couverture des flux vendeurs de dollar US (Cf & 24.2 sur le risque de change).

Les produits utilisés par le Groupe représentent une valeur monétaire valorisée dans les comptes du Groupe dans le cadre des normes IFRS.

Ce retraitement a un impact positif sur le résultat de l'exercice 2011-2012 de 286 K€.

Incidences fiscales de ces retraitements

Les retraitements sur l'exercice 2011-2012 totalisant + 9.45M€ ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs du Groupe. L'application du taux d'imposition prévu par la loi de 33.33% à ces retraitements entraine la comptabilisation d'un passif d'impôts différé de 3.23 M€.

Reclassement charges de personnels :

Reclassement des mouvements de dotations/reprises sur provision pour indemnités de fin de carrière et de médaille du travail en charges de personnels.

Rapprochement bilan

BILAN ACTIF									
En K€	Bilan CRC 99-02	IAS 11 Contrats de construction Stock learning curve	IAS 17	IAS 39 Affacturage	Incidences fiscales de ces retraitements	Reclassement Immo en cours	Reclassement impôts différés actifs	Reclassements comptes affacturage	Bilan IFRS
Immobilisations Incorporelles	4 934					644			5 578
Immobilisations corporelles	35 410		1 702			-644			36 468
Autres actifs non courants	427				4 485		788		5 699
Stocks et en cours	33 980	3 842							37 822
Créances clients	6 757			12 027				2 202	20 987
Autres actifs circulants	7 913						-788	-99	7 026
Trésorerie et équivalent de trésorerie	7 237							-2 103	5 134
Total Actif	96 658	3 842	1 702	12 027	4 485	0	0	0	118 715

BILAN PASSIF									
En K€	Bilan CRC 99-02	IAS 36 Ecart d'acquisition	IAS 11 Contrats de construction Stock learning curve	IAS 11 Contrats de construction Provision pertes à terminaison	IAS 20 Avances remboursables	IAS 20 -CIR	IAS 17	IAS 39 - instruments financiers	IAS 39 Affacturage
Capitaux propres	18 569	146	3 842	-8 743	156	-469	65	-71	
Autres fonds propres	4 079								
Provision pour risques et charges	3 300	-146		8 743					
Dettes financières non courantes	38 899				-156		1 637		
Autres passif non courant	961								
Dettes financières courantes									
Autres passif courant	30 849					469		71	
Dettes financières court terme									12 027
Total passif	96 658	0	3 842	0	0	0	1 702	0	12 027

BILAN PASSIF SUITE					
En K€	Incidences fiscales de ces retraitements	Reclassement Avances remboursables	Reclassement dettes financières court terme	Reclassements autres passif non courant	Bilan IFRS
Capitaux propres	1 584				15 078
Autres fonds propres		-4 079			0
Provision pour risques et charges	2 901				14 799
Dettes financières non courantes		3 664	-960	882	43 966
Autres passif non courant				-961	0
Dettes financières courantes		415			415
Autres passif courant				79	31 469
Dettes financières court terme			960		12 988
Total Passif	4 485	0	0	0	118 715

20.1.2 Comptes consolidés au 31 mars 2012 (normes CRC 99-02)

2. Bilan consolidé

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)				31/03/12	31/03/11
	Notes	Brut	Amort./Dép.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE		92 191	39 162	53 030	40 771
<i>Ecart d'acquisition</i>					
<i>Immobilisations incorporelles :</i>	3,3,2 / 5,01	12 885	6 406	6 479	4 934
<i>Immobilisations corporelles :</i>	3,3,3 / 5,02	78 473	32 756	45 717	35 410
<i>Immobilisations financières :</i>	5,03	833		833	427
ACTIF CIRCULANT		77 222	1 674	75 548	55 887
<i>Stocks et en-cours :</i>	3,3,6 / 5,04	49 278	1 396	47 881	33 980
<i>Clients et comptes rattachés</i>	5,05	11 865	278	11 587	6 757
<i>Créances d'impôt</i>					
<i>Autres créances</i>		6 413		6 413	7 913
<i>Valeurs mobilières de placement</i>		-		-	847
<i>Disponibilités</i>		9 667		9 667	6 390
TOTAL ACTIF		169 413	40 836	128 578	96 658

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)		Notes	Exercice 31/03/2012	Exercice 31/03/2011
CAPITAUX PROPRES			23 994	18 569
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)	5,07		23 742	18 380
<i>Capital</i>			3 000	3 000
<i>Réserves</i>			15 332	14 149
<i>Résultat consolidé</i>			5 410	1 231
INTERETS MINORITAIRES	5,08		252	189
PROVISIONS POUR RISQUES	5,09		390	326
PROVISIONS POUR CHARGES	5,09		2 088	2 974
AUTRES FONDS PROPRES	5,11		9 965	4 079
DETTES			92 141	70 709
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</i>	5,12		50 061	38 898
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	5,12		2 133	961
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>			2 721	120
<i>Dettes Fournisseurs et comptes rattachés</i>			21 894	17 609
<i>Autres dettes et comptes de régularisation</i>	5,13		15 332	13 121
TOTAL PASSIF			128 578	96 657

3. Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 31/03/2012	Exercice 31/03/2011
Chiffre d'affaires	6,1	109 585	72 187
Autres produits d'exploitation	6,3	18 919	12 715
Achat de mat. premières et autres appro. consommés		34 573	21 588
Autres achats et charges ext.		38 071	25 949
Impôts, taxes et versement assimilés		1 521	1 526
Charges de personnel		35 726	25 588
Dotations aux amortissements	5,16	10 114	7 095
Dotations aux provisions			
Autres charges		122	57
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 376	3 098
Produits financiers		1 683	686
Charges financières		3 590	2 360
RESULTAT FINANCIER	5,17	- 1 907	- 1 674
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		6 469	1 423
Produits exceptionnels		6 908	4 775
Charges exceptionnelles		5 682	5 160
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5,18	1 226	- 384
Impôt sur le bénéfice	5,19	2 418	203
Impôts différés			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		- 50	- 52
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		5 327	888
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence		-	-
RESULTAT NET CONSOLIDE		5 327	888
Parts minoritaires		- 83	- 342
RESULTAT NET PART GROUPE		5 410	1 231
NOMBRE DE TITRES AU 31/03/2009		25 000	25 000
RESULTAT PAR ACTION		216	49
RESULTAT DILUE PAR ACTION		216	49

Tableau de flux de trésorerie

R 99-02	31/03/12 12 mois	31/03/11 12 mois
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Résultat net des sociétés intégrées	5 327	888
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	-	-
· <i>Amortissements et provisions</i>	6 312	5 713
· <i>Variation des impôts différés</i>	95	- 63
· <i>Plus-values de cession, nettes d'impôt</i>	- 261	80
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES	11 479	6 618
· <i>Variation de stocks</i>	14 411	
· <i>Variation des Créances d'exploitation</i>	7 098	
· <i>Variation des Dettes d'exploitation</i>	- 10 855	
· <i>Charges et produits constatés d'avance</i>	946	
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE	11 601	- 7 846
Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 128	- 1 228
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	- 24 480	- 18 072
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	5 480	3 820
Incidence des variations de périmètre - trésorerie nette		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 19 000	- 14 252
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentations de capital en numéraire	-	-
Emprunts souscrits au cours de l'exercice	27 390	26 363
Remboursement d'emprunts	- 9 055	- 10 415
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	18 336	15 947
- Variation de trésorerie	- 792	468
Trésorerie d'ouverture (1)	- 7 946	- 8 414
Trésorerie de clôture (2)	- 8 738	- 7 946

Bouclage avec le bilan		
Affacturage	31/03/12	31/03/11
FGA	16 661	13 301
MBI	901	922
Trésorerie au bilan théorique	8 824	6 276
Fonds commun de placement		847
Trésorerie au bilan réel actif	9 667	6 390
Trésorerie au bilan réel passif	- 843	- 960
Trésorerie au bilan réel	8 824	6 277
Ecart	0	- 0

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Réserve	Résultat	Capitaux propres	Intérêts
Exercice clos le 31/03/10	3 000	13 233	1 027	17 260	351
Affectation résultat 2009-2010	-	1 027	- 1 027	-	-
Autres variations	-	111	-	111	180
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Résultat de la période	-	-	1 231	1 231	- 342
Exercice clos le 31/03/11	3 000	14 149	1 231	18 379	189
Affectation résultat 2010-2011	-	1 231	- 1 231	-	-
Autres variations	-	48	-	48	147
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Résultat de la période	-	-	5 410	5 410	- 83
Exercice clos le 31/03/12	3 000	15 332	5 410	23 742	252

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

4. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe FIGEAC AERO sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les nouvelles dispositions du règlement n°99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées.

Les sociétés du groupe ont appliqué le règlement CRC 2000-06 sur les passifs et les règlements CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

3.2. Modalités de consolidation

3.2.1. Méthodes de consolidation

La société FIGEAC AERO est une société anonyme enregistrée à Cahors – France, et société mère d'un groupe constitué de six filiales et d'une participation dans la SAS AEROTRADE.

Le contrôle existe lorsque le Groupe détient de fait le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister aussi de droit si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés MTI, MECABRIVE INDUSTRIES, FIGEAC HERS, FGA TUNISIE, FGA PICARDIE et FGA USA étant contrôlées exclusivement de droit par la société mère FIGEAC AERO, celles-ci sont consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

La société AEROTRADE étant sous contrôle conjoint de ses neuf associés détenant chacun une participation équitable du capital, et son activité n'ayant pas débuté, elle n'est pas consolidée. (*La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée en note 4*).

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes et méthodes comptables retenus par le Groupe et en conformité avec le référentiel comptable.

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations et les profits internes ont été éliminés des comptes consolidés.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition ou de création.

3.2.2. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

La société mère FIGEAC AERO ainsi que les sociétés MECABRIVE INDUSTRIES, FGA TUNISIE, FIGEAC HERS et FGA USA sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 mars 2012, d'une durée de 12 mois.

La société FGA PICARDIE a clôturé le 31 mars 2012 son premier exercice d'une durée de 8 mois.

La société MTI ayant clos son exercice au 31 décembre 2011, les comptes individuels ont été retraités pour tenir compte des opérations significatives ou ayant une incidence sur l'établissement des comptes consolidés survenues entre le 1/01/2012 et le 31/03/2012.

3.3. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe Figeac Aéro sont les suivants :

3.3.1. Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et des passifs identifiés aux dates d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont amortis sur une durée de 10 ans correspondant aux objectifs fixés lors de l'acquisition.

- Ecart d'acquisition MTI (amortissement L. 10 ans)

Date acquisition	Quote-part capital acquis	Ecart acquisition – K€	Amortissements cumulés– K€	Amortissement exercice– K€	Valeur nette– K€
31/03/2000	40%	119	119	-	-
31/12/2000	4,86%	61	61	-	-
		180	180	-	-

- Ecart d'acquisition FIGEAC HERS (amortissement L. 1 an)

Date acquisition	Quote-part capital acquis	Ecart acquisition– K€	Amortissements cumulés– K€	Amortissement exercice– K€	Valeur nette– K€
06/12/2011	10%	6	-	6	-

Le groupe réalise à la clôture de chaque exercice à une évaluation de leurs valeurs recouvrables. Une dépréciation exceptionnelle individuelle est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

L'écart d'acquisition négatif est inscrit en provision pour charges. Il est rapporté au résultat selon un plan de reprise de provision sur une durée de 4 ans correspondant aux objectifs fixés lors de l'acquisition.

- Ecart d'acquisition MECABRIVE INDUSTRIES (reprise L. 4 ans)

Date acquisition	Quote-part capital acquis	Ecart acquisition – K€	Reprises cumulées– K€	Reprise exercice– K€	Valeur nette– K€
30/11/2010	41,77%	- 226	136	56	- 89

3.3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les dépenses de développement font l'objet d'une évaluation fiable de leurs coûts, et sont capitalisées quand l'ensemble des critères cumulés suivants est respecté :

- la démonstration de la faisabilité technique du projet nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service,
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle compte tenu de la disponibilité des ressources, et de l'utiliser,
- la capacité de l'immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité des ressources pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- la capacité à évaluer les dépenses liées au coût de l'immobilisation incorporelle de façon fiable.

Ces frais de développement sont amortis linéairement sur une durée maximale de 5 ans de manière constante.

Une provision complémentaire pour dépréciation peut être constatée lorsque la comparaison de la valeur actuelle de l'actif et de sa valeur nette comptable conduit à constater un amoindrissement de la valeur de l'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Les méthodes et durée d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Frais de recherche et développement	Linéaire	5 ans

Les sociétés FIGEAC AERO et MECABRIVE INDUSTRIES ont poursuivi leur activité de R&D notamment engagé dans le cadre des nouveaux programmes aéronautiques sur lesquels les sociétés sont positionnées en distinguant clairement les phases de recherche et de développement. Les phases de développement activés sont distincts des dépenses engagées dans le cadre de contrats de partenariat dits de « risk sharing » décrits en note 3.3.6.

3.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, qui comprend le prix d'achat et frais accessoires, ou à leur coût de production (production immobilisée). Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de ces immobilisations.

Dès, l'acquisition de l'actif, le coût total d'un actif fait l'objet d'une répartition entre l'actif principal et les différents composants comptabilisés séparément, et les frais accessoires par simplification sont attribués à l'actif principal.

Les amortissements pour dépréciation de chaque actif principal et composant sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée réelle d'utilisation prévue. Il n'a pas été pris en considération de valeurs résiduelles puisque les sociétés du groupe ne procèdent pas à des cessions ventes hors du groupe avant la fin de leur vie économique

Les durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

	Durée	Linéaire	Dégressif
Agencements et aménagements des terrains	20 et 10 ans	5 et 10%	
Bâtiment industriel	De 15 à 30 ans	6,66 à 3,33%	
Installations générales et aménagements des constructions	5 à 10 ans 20 ans pour les massifs de machines	20 à 10% 5%	
Matériel	5 à 10 ans 15 à 20 ans pour les structures de machines	20 à 10% 6,66 à 5%	Entre 16,66% et 40%
Outillage industriels	<1* et de 3 à 10 ans	33 à 10% 100%	
Aménagements et agencements divers	3 à 10ans	33,33 à 10%	
Matériels informatiques	3 à 6 ans	33,33 à 16,66%	
Matériel de bureau et mobilier	3 à 6 ans	33,33 à 16,66%	
Matériel de transport	2 à 5 ans	50 à 20%	

(*) Moins 1 an pour les outillages liés aux programmes du CIR

3.3.4. Contrats de location

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location financement dont la valeur d'origine est supérieure à 75 000 euros, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Les actifs ainsi détenus sont comptabilisés pour leur juste valeur à la date de conclusion du bail avec pour contrepartie au passif la constatation des dettes en emprunts égales aux coûts d'entrée. Ces actifs sont ensuite amortis conformément aux méthodes comptables du groupe décrites ci-avant. L'incidence fiscale de ces retraitements est en compte à l'aide des impôts différés.

Pour les contrats dits de location simple avec option d'achat dont la levée est hautement probable compte tenu des conditions d'exercice et des perspectives raisonnables d'activité industrielle au delà de leurs termes contractuels, sont classés en contrats de location-financement et retraités conformément à ce qui décrit ci-avant.

3.3.5. Contrats de cession-bail

FIGEAC AERO a réalisé en date du 30 juin 2010 une opération de cession-bail sur l'ensemble immobilier propriété de l'entreprise à ce moment là, pour 14 M€ suivie d'un contrat de location financement sur une durée de 10 ans.

Le groupe applique la méthode préférentielle de retraitement des contrats de location financement décrite ci-dessus en reconstituant les actifs et les amortissements cumulés à la date de la cession, et comptabilise les impôts différés afférents aux différences temporaires qui en résultent.

3.3.6. Stocks

- Matières premières et autres approvisionnements

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (coef d'approvisionnement). Des dépréciations sont constituées sur les matières premières selon le barème suivant et pour lesquels aucune consommation n'est prévue :

- sans mouvement depuis + 18 mois et moins de 24 mois50%
- sans mouvement depuis + de 24 mois.....75%

- En cours de production

Les en cours de production sont évalués suivant la méthode du coût de revient complet à l'exception des frais non liés à la production et de la sous activité éventuelle. Une dépréciation de l'encours est constatée dans les cas où le prix de revient attendu du produit fini auquel il est incorporé est supérieur à son prix de vente escompté diminué des frais de distribution.

Pour les programmes réalisés en partenariat avec les clients (risk sharing), les en cours de production comprennent également les dépenses de développement et les frais de démarrage encourus par la société pour lesquels, soit :

- leur facturation est prévue dans les contrats commerciaux liant la société à son client; cette facturation se faisant soit en fonction des livraisons de série et ils sont alors répartis sur la durée de vie des programmes concernés, soit selon un montant défini indépendant des livraisons, et ils sont dans ce cas linéarisés sur la durée du contrat.
- Leurs engagements résultent des contrats commerciaux liant la société à son client pour l'industrialisation des références contractualisées, et ils sont dans ce cas linéarisés sur la durée du contrat.

Dans le cas où l'avenir d'un programme serait compromis de façon irrévocable, un amortissement exceptionnel pour perte égale à la valeur des dépenses non amorties serait constaté.

- Produits finis

Les produits finis sont évalués suivant la méthode du coût de revient complet à l'exception des frais non liés à la production et de la sous activité éventuelle.

Des dépréciations sont constituées pour les produits finis codifiés obsolètes avec des perspectives de vente très faibles répartis en deux catégories selon le barème suivant :

- article codifié obsolète/peut être (pouvant être revendu) : 25%
- article codifié obsolète/jamais (dont la probabilité de revente est faible) : 90%

En complément, une dépréciation est constatée dans les cas où le prix de revient du produit fini est supérieur à son prix de vente escompté diminué des frais de distribution.

3.3.7. Créances, autres débiteurs et dettes

Les créances clients, autres débiteurs et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable et, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Dans le cadre de la mise en place de financement court terme, le groupe effectue des opérations de mobilisation de créances auprès d'un partenaire financier (note 5.15). Les créances correspondantes sont décomptabilisées en contrepartie de la trésorerie nette des frais de financement, et le groupe conserve les risques liés au non recouvrement.

3.3.8. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur le résultat comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé.

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- d'impacts sur le résultat des retraitements de consolidation,

Il n'est pas comptabilisé d'impôt différé actif relatif aux reports déficitaires des sociétés du groupe dans la mesure où l'horizon de recouvrement raisonnable n'est pas établi.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société et en fonction des années dont le groupe s'attend à ce que les actifs et passifs se dénoueront. Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

3.3.9. Provisions

Le groupe constate une provision à la clôture pour chaque événement qui remplit l'ensemble des conditions suivantes :

- existence d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement antérieure à la clôture,
- probabilité ou certitude qu'une sortie de ressources au bénéfice de tiers sera nécessaire pour éteindre l'obligation sans contrepartie après la date de clôture,
- valorisation estimée de façon fiable.

L'estimation de la valorisation des provisions est revue lors de chaque clôture avec une mise à jour comptable si cela apparaît requis sans actualisation. Les provisions sont maintenues tant que la société n'est pas en mesure de statuer clairement et certitude sur leur dénouement.

3.3.10. Engagements de retraite et prestations assimilées

Les hypothèses actuarielles ont été affinées dont principalement celle relative au taux de rotation des effectifs des sociétés du groupe compte tenu d'outils statistiques plus fins. L'utilisation de ces paramètres a conduit à une reprise de provisions mentionnée en note 5.18.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Ces calculs intègrent des hypothèses démographiques (date de départ à la retraite, taux de rotation du personnel, mortalité) et financières (taux d'actualisation, taux d'évolution des salaires). L'évaluation des estimations du groupe au titre des engagements du personnel est déterminée par un actuair indépendant. L'obligation déterminée charges sociales comprises est actualisée et comptabilisée sur la base des années de service des salariés.

3.3.11. Médaille du travail

La législation du travail prévoit que tous salariés justifiant d'une ancienneté importante dans une profession bénéficient d'une médaille honorifique. Les règles sur les passifs conduisent à provisionner le montant relatif à l'obligation de versement des médailles du travail. La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

3.3.12. Droit individuel à la formation

Le groupe ne comptabilise pas l'application du Droit Individuel à la Formation (DIF) puisqu'elle ne répond pas aux règles sur les passifs du fait que l'action de formation ne se rattache pas à des services passés, c'est-à-dire aux exercices clos, mais à des services à rendre dans le futur par le salarié.

3.3.13. Opérations en devises

Les charges et produits en monnaies étrangères sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération au taux de transaction.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur en euros au taux de conversion en vigueur à la date de clôture de l'exercice. La différence, résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au compte de résultat financier.

3.3.14. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

Le groupe a choisi de les éliminer des capitaux propres et de les reclasser en compte de régularisation passif suivant ainsi la recommandation de l'AMF.

Ces subventions d'investissement sont reprises dans les comptes consolidés et individuels au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

3.3.15. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le groupe retient pour ses comptes consolidés la conception du résultat opérationnel des normes internationales IFRS pour présenter le résultat courant.

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

3.3.16. Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé -part du groupe- se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Aucun instrument dilutif ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

4. Périmètre de consolidation

4.1. Activité

L'activité du groupe s'articule autour de 4 axes principaux :

- Réalisation de pièces de structure pour l'aéronautique ;
 - ✓ Réalisation de sous-ensembles aéronautiques (usinage et assemblage),
 - ✓ Réalisation de pièces de structure, aéronautiques,
 - ✓ Pièces moteurs et pièces précises aéronautiques,
- Montage en atelier et sur site de sous ensembles aéronautique ;
- Mécanique générale et chaudronnerie lourde ; et
- Usinage de précision et traitement de surface.

Ces secteurs d'activité ont été retenus dans le cadre de l'activité sectorielle présentée en note 6 - Autres informations.

4.2. Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Société et forme juridique	Siège Social	Méthode de consolidation		% contrôle		% intérêt	
		2 011	2 012	2 011	2 012	2 011	2 012
Figéac Aéro SA	Z.I. de l'Aiguille 46100 FIGEAC	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère
M.T.I. SAS	Z.I. du Combal 12300 DECAZEVILLE	Intégration globale	Intégration globale	90.52%	90.52%	90.52%	90.52%
MECABRIVE INDUSTRIES SAS	1, Imp. Langevin 19108 BRIVE	Intégration globale	Intégration globale	66.66%	88%	66.66%	88%
SARL FGA TUNISIE	Rue du Niger Hanen TUNIS	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
FIGEAC AERO USA INC	2701 South Bayshore drive 33133 MIAMI	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
FIGEAC HERS SAS	Z.I. de l'Aiguille 46100 FIGEAC	Intégration globale	Intégration globale	65%	75%	65%	75%
FGA PICARDIE SAS	Z.I. de l'Aiguille 46100 FIGEAC	-	Intégration globale	-	99%	-	99%

Société non consolidée :

Société et forme juridique	Siège Social	Méthode de consolidation		% contrôle		% intérêt	
		2 011	2 012	2 011	2 012	2 011	2 012
SAS AERO TRADE	23 Av Edouard BELIN 31 400 TOULOUSE	Neant	Non consolidé	-	10%	-	10%

5. Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

5.1. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/03/11	Acquisitions	Cessions	Variation périmètre	Autres variations	31/03/12
Ecart d'acquisition	180	7	-	-	-	187
Frais de t développements	7 467	2 743	-	-	-	10 210
Concessions, brevets, licences	2 222	474	27	-	-	2 669
Fonds de commerce	7	-	-	-	-	7
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Valeurs brutes	9 876	3 223	27	-	-	13 072
Ecart d'acquisition	180	7	-	-	-	187
Frais de développements	3 249	1 309	37	-	-	4 520
Concessions, brevets, licences	1 513	399	27	-	-	1 885
Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-
Amortissements	4 942	1 715	65	-	-	6 592
Ecart d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Frais de recherches et développements	4 219	1 433	37	-	-	5 689
Concessions, brevets, licences	709	75	-	-	-	784
Fonds de commerce	7	-	-	-	-	7
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes	4 934	1 508	37	-	-	6 480

Détails du poste Frais de développement :

- Figeac Aéro :

Développements	(en milliers d'euros)							
	Valeur brute	acquisition	valeur fin exercice	Ats Antérieurs	Ats exercice	Reprise exercice	Ats cumulés	Valeur nette
Procédé usinage forgé	532	-	532	532	-	-	532	-
Procédé d'usinage parois et fonds minces	1 733	-	1 733	1 530	203	-	1 733	-
Procédé de substitution usinage chimique/usinage mécanique 2	310	-	310	310	-	-	310	-
Tournage virole interstator en un seul posage	521	-	521	208	104	-	313	208
Usinage ferrure en inconel	130	-	130	52	26	-	78	52
Usinage tuyauterie tirée masse	186	-	186	186	37	37	186	-
Usinage de pièces de structure de grande dimension en titane en UGV	1 583	55	1 638	78	322	-	400	1 238
Nouvelle technique d'assemblage de structure de plancher d'aéronef Airbus A 350	1 064	-	1 064	52	213	-	265	799
Usinage Longeron	-	559	559	-	0	-	0	558
Etude rail soudure FUI brevet	-	403	403	-	23	-	23	381
Remplacement tôle titane/profilé	-	438	438	-	3	-	3	435
Travaux formage panneaux ailes (2)	-	549	549	-	28	-	28	521
Travaux usinage anneaux réacteurs (1)	-	539	539	-	54	-	54	484
	6 059	2 543	8 602	2 949	1 014	37	3 925	4 676

(1) Montant en en cours au 31 mars 2011 pour un montant de 354 K€

(2) Montant en en cours au 31 mars 2011 pour un montant de 290 K€

Travaux de développement en cours au 31 mars 2012 (K€)	
Nature des travaux	Montant
Déformation Forge	420

Déformation shot penning	144
Logiciel Vericut	7

- Mécabrive Industries :

Développements	(en milliers d'euros)							
	Valeur brute	acquisition	valeur fin exercice	Ats Antérieurs	Ats exercice	Reprise exercice	Ats cumulés	Valeur nette
Assemblage	68	0	68	27	14	0	41	27
Traitement de Surface	200	0	200	78	40	0	118	82
ORGANISATION	128	0	128	37	26	0	63	65
USINAGE	51	200	251	20	24	0	44	206
PROFILE	586	0	586	29	117	0	146	440
OPTIMISATION PRODUCTION	376	0	376	108	75	0	183	192
TOTAL RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	1408	200	1608	300	296	0	595	1013

5.2. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/03/11	Acquisitions	Cessions	Variation périmètre	Autres variations	31/03/12
Terrains	885	157	34	-	-	1 008
Constructions	15 690	671	-	-	-	16 361
Constructions en crédit-bail	1 252	-	-	-	-	1 252
Install. Techniques, matériel et outilla.	17 465	5 641	526	-	-	22 580
Install. Techn., mat. et outil. en CB.	18 482	5 471	-	-	2 228	26 180
Autres immo. Corporelles	4 330	961	-	-	-	5 291
Immo. Corporelles en cours	2 952	9 987	7 214	-	-	5 725
Avance et Acomptes	171	-	96	-	-	76
Valeurs brutes	61 228	22 887	7 870	-	2 228	78 473
Amortissements						
Terrains	247	38	-	-	28	313
Constructions	3 959	794	-	-	144	4 610
Constructions en crédit-bail	662	44	-	-	-	706
Install. Techniques, matériel et outilla.	12 179	2 577	394	-	-	14 362
Install. Techn., mat. et outil. en CB.	6 473	2 802	-	-	570	9 845
Autres immo. Corporelles	2 294	539	-	-	116	2 949
Amortissements	25 814	6 794	394	-	570	32 784
Terrains	638	119	34	-	28	695
Constructions	11 730	123	-	-	144	11 751
Constructions en crédit-bail	590	44	-	-	-	546
Install. Techniques, matériel et outilla.	5 286	3 064	132	-	-	8 218
Install. Techn., mat. et outil. en CB.	12 009	2 669	-	-	1 658	16 336
Autres immo. Corporelles	2 037	422	-	-	116	2 342
Immo. Corporelles en cours	2 952	9 987	7 214	-	-	5 725
Avance et Acomptes	171	-	96	-	-	76
Valeurs nettes	35 414	16 093	7 476	-	1 658	45 689

5.3. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/03/11	Acquisitions	Cessions	Variation périmètre	Autres variations	31/03/12
Valeurs brutes						
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	20	148	-	-	-	168
Autres Titres immobilisés	25	24	-	-	-	49
Prêts	333	66	-	-	-	399
Autres immobilisations financières	49	168	-	-	-	217
Valeurs brutes	427	407	-	-	-	833
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-
Autres Titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Amortissements	-	-	-	-	-	-
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	-	148	-	-	-	168
Autres Titres immobilisés	25	24	-	-	-	49
Prêts	333	66	-	-	-	399
Autres immobilisations financières	49	168	-	-	-	217
Valeurs nettes	407	407	-	-	-	833

5.4. Stocks

(en milliers d'euros)	31/03/11	Variation exercice	Autres variations	31/03/12
Matières premières	11 103	3 203	-	14 306
En-cours de production et services	16 629	8 041	-	24 670
Produits finis	7 087	3 215	-	10 302
Valeurs brutes	34 819	14 459	-	49 278
Matières premières	271	38	-	309
En-cours de production et services	297	220	-	517
Produits finis	272	298	-	570
Provisions	840	556	-	1 396
Matières premières	10 832	3 165	-	13 997
En-cours de production et services	16 333	7 821	-	24 153
Produits finis	6 815	2 917	-	9 732
Valeurs nettes	33 980	13 902		47 882

5.5. Ventilation des créances par échéance

(en milliers d'euros)	31/03/11	31/03/12	< 1 an	> 1 an
Avances et acomptes versés		-	-	
Clients et comptes rattachés	7 056	11 865	11 579	285
Comptes courants débiteurs				
Débiteurs divers	6 659	5 119	5 119	
Charges constatées d'avance	466	480	480	
Charges à répartir	-	-	-	
Impôts différé actif	788	814	433	381
Valeurs brutes	14 969	18 278	17 612	666

5.6. Dépréciation de l'actif circulant

(en milliers d'euros)	31/03/11	Dotations	Reprises	Autres Variations	31/03/12
Clients et comptes rattachés	298	202	222	-	278
Débiteurs divers	-	-	-	-	-
Dépréciation de l'actif circulant	298	202	222	-	278

5.7. Capitaux propres

5.7.1. *Composition du capital social*

Au 31 mars 2012, le capital social se compose de 25 000 actions d'une valeur nominale de 120 euros.

5.7.2. Variation des capitaux propres- Part du groupe-

(en milliers d'euros)	Capital	Réserve	Résultat	Capitaux propres	Intérêts
Exercice clos le 31/03/10	3 000	13 233	1 027	17 260	351
Affectation résultat 2009-2010	-	1 027	- 1 027	-	-
Autres variations	-	111	-	111	180
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Résultat de la période	-	-	1 231	1 231	- 342
Exercice clos le 31/03/11	3 000	14 149	1 231	18 379	189
Affectation résultat 2010-2011	-	1 231	- 1 231	-	-
Autres variations	-	48	-	48	147
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Résultat de la période	-	-	5 410	5 410	- 83
Exercice clos le 31/03/12	3 000	15 332	5 410	23 742	252

5.8. Variation des intérêts minoritaires

Intérêts Minoritaires (en milliers d'euros)	
Situation clôture N-1	189
Résultat de l'exercice 2012	- 83
Autres variations (1)	147
Situation clôture N	252

(1) 130 K€ - ajustement sur MBI relatif à l'exercice précédent sur des cessions internes, 12 K€ - ajustement sur FIGEAC HERS relatif à l'exercice précédent et 5 K€ liés à divers ajustements.

5.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/03/11	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non utilisées	Autres Variations (1)	31/03/12
Provision pour litige	181	301	32	149	-	301
Ecart acquisition négatif	146	-	56		-	89
PROVISIONS POUR RISQUES	326	301	89	149	-	390
Provisions pour Ind. Départ en retraite + Med W	1 744	39		1 046	-	737
Impôts différés passif	1 229	179	-		57	1 352
PROVISIONS POUR CHARGES	2 974	218	-	1 046	57	2 089
PROVISIONS	3 300	519	89	1 195	57	2 479

(1) Autres variations : Compensation avec A nouveau IDA CB de Figeac Aéro et Mecabrive Industries

5.10. Impôts différés

La prise en compte, au 31 mars 2012, d'imposition différée dans les comptes consolidés a eu, poste par poste, les incidences suivantes :

(en milliers d'euros)	31/03/11	Variations	Autres Variations	31/03/12
Impôts différés actif	788	84	- 57	815
Impôts différés passif	1 229	179	- 57	1 352

(1) Autres variations : Compensation avec à nouveau IDA CB de Figeac Aéro et Mecabrive Industries

Conformément au Règlement 99-02, les actifs et les passifs d'impôt différé, quelle que soit leur échéance, ont été compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

L'analyse des impôts différés par nature se présente comme suit :

Analyse de l'impôt différé au 31/03/12				
		Total consolidé		
(en K€)		Ouverture	Var exercice	Clôture
Imposition Différée Actif				
	Retraite	581	-349	233
	Médaille W	0	+14	14
	Crédit-bail	19	-3	17
	Effort constr	3	+0	3
	Participation	0	+393	393
	Organic	4	+2	6
	Prov change	23	+0	23
	Lease back	58	+28	86
	Provision dépré R&D	37	-11	26
	Prov dépré MP	3	+0	3
	Prov perte marché	2	+9	11
	ss-total IDA	730	84	814
Imposition Différée Passif				
	Amort dérog	-599	+31	-568
	Crédit-bail	-536	-190	-726
CB	ajustementAN	0	+0	0
	Prov change	-40	+23	-17
	Subv d'équip	0	-2	-2
	Décalage	5	-41	-36
	ss-total IDP	-1 171	-179	-1 350

5.11. Autres fonds propres - Avances remboursables

Dans les comptes individuels de Figeac Aero, selon le PCG (art. 411/16) les avances remboursables consenties par l'Etat au titre de l'aide du développement de la recherche sont comptabilisées en tant qu'avances conditionnées dans la rubrique « Autres fonds propres ». En lien entre les comptes individuels et les comptes consolidés (C. com. R 233-10-8°), ces avances sont classées en « Autres fonds propres », soit dans la classe intermédiaire entre « Capitaux propres » et « Dettes ».

(en milliers d'euros)	31/03/11	Augmentation	Remboursement	Autres Variations	31/03/12
Avance remboursable	4 079	6 341	455	-	9 965
Total avance remboursables	4 079	6 341	455	-	9 965

Figeac Aéro a obtenu au cours de cet exercice l'avance remboursable suivante :

- Avance remboursable COFACE sur prospection commerciale :
 - Montant total de l'avance obtenue sur les précédents exercices : 1 255 k€
 - Montant obtenu sur l'exercice : 633 k€
 - Montant remboursé cet exercice : 0 k€
 - **Reste à rembourser : 1 890 k€**

- Avance OSEO DPAC sur les programmes de risk sharing
 - Montant total de l'avance obtenue sur les précédents exercices 1 560 k€
 - Montant obtenu sur l'exercice : 1 400 k€
 - Montant remboursé cet exercice : 0 k€
 - **Reste à rembourser : 2 960 k€**

- Avance Agence de l'Eau
 - Montant de l'avance obtenue sur le précédent exercice : 94 k€
 - Montant obtenu sur l'exercice : 113 k€
 - Montant remboursé cet exercice : 0 k€
 - **Reste à rembourser : 206 k€**

- Avance remboursable Etat – grand emprunt :
 - Montant de l'avance octroyée : 10 000 k€
 - **Montant de l'avance encaissé cet exercice : 4 000 k€**

Le dénouement des autres avances remboursables s'est effectué comme suit :

- Avances risk sharing
 - Montant total des avances remboursables obtenues sur les précédents exercices : 438 k€
 - Montant remboursé sur cet exercice : 49 k€
 - **Reste à rembourser : 298 k€**

- Avances ATOUT :
 - Montant total des avances remboursables obtenues sur les précédents exercices 41 k€.
 - Montant remboursé cet exercice : 20 k€
 - **Reste à rembourser : 0 k€**

- Avance ANVAR sur l'usinage de panneaux de revêtement :
 - Montant de l'avance obtenue sur les précédents exercices : 525 k€
 - Montant remboursé cet exercice : 0 k€
 - Il restait à rembourser sur le précédent exercice un solde de 439 k€, cette avance remboursable a été abandonnée compte tenu de l'échec commercial de ce projet

- Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune au terme de laquelle FIGEAC AERO reverserait 6% du chiffre d'affaire réalisé grâce à l'exploitation de ce procédé, et ce durant une période de 9 ans à compter du 1/01/2009.
- Avance remboursable Région de Midi Pyrénées sur travaux de recherche en usinage :
 - Montant total de l'avance obtenue sur le précédent exercice : 246 k€
 - Montant remboursé cet exercice : 246 k€
 - **Reste à rembourser : 0 k€**
- Avance remboursable Région de Midi Pyrénées sur travaux de recherche en usinage de parois et fonds minces de pièces de structure aéronautique :
 - Montant total de l'avance : 790 k€.
 - Abandon de créance de la part de la Région Midi Pyrénées pour un montant de 490 k€
 - Remboursement du solde de 300 k€ en 3 annuités de 100 k€
 - Montant remboursé cet exercice : 100 k€
 - **Reste à rembourser : 200 k€**

MECABRIVE INDUSTRIES a obtenu au cours de cet exercice l'avance remboursable suivante :

- Avance OSEO : 160 k€, **montant total de l'avance : 340 k€**
- Avance COFACE : 36 k€ **montant total de l'avance : 36 k€**

Le dénouement des autres avances remboursables s'est effectué comme suit :

MECABRIVE INDUSTRIES :

- Avance remboursable SOFRED
 - Montant remboursé cet exercice : 20 k€
 - **Reste à rembourser : 0 k€**

MTI :

- Avance remboursable SORID
 - Montant remboursé cet exercice : 20 k€
 - **Reste à rembourser : 35 k€**

5.12. Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31/03/11	31/03/12	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 150	23 063	3 768	16 147	3 149
Emprunts crédit-bail	23 789	26 155	4 769	16 023	5 363
Concours bancaires courants	941	820	820		
Intérêts courus non échus	19	23	23		
Dettes financières	38 899	50 061	9 380	32 170	8 512

(en milliers d'euros)	31/03/11	31/03/12	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières diverses (participations)	882	2 054	389	1 665	
Comptes courants	79	79	-	79	
Dettes diverses	961	2 133	389	1 743	-

5.13. Autres passifs à court terme

(en milliers d'euros)	31/03/11	31/03/12	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Fournisseurs	16 231	21 395	21 395		
Avances et acomptes reçus sur commande	120	2 721	1 161	1 560	
Dettes fiscales et sociales	-	-			
Dettes s/immo. et cptes rattachés	8 458	11 656	11 656		
Dettes diverses	1 378	500	500		
Produits constatés d'avance	364	310	250	60	
	4 298	3 366	662	2 705	
Autres passifs	30 849	39 947	35 623	4 324	-

5.14. Engagements hors bilan

5.14.1. *Engagements reçus*

- Garantie Coface : 14 949 534 €
- Garantie OSEO UIMM : 2 025 596 €
- Garantie OSEO: 325 787 €
- Garantie OSEO sur l'opération de lease back à hauteur de 90% de l'en

cours

5.14.2. *Engagements donnés*

- Crédit-bail mobilier

(en milliers d'euros)		redevances payées		redevances restant à payer				amortissement	
poste du bilan	cout d'entrée	de l'exercice	cumule depuis début contrat	jusqu'à 1 an	de 1 a 5 ans	*+ 5 ans	total à payer	dot de l'exercice	cumul ats pratiqués depuis le début du contrat
SCIE BONNETTI	51	-	55	-	-	-	-	-	51
MORS A CHIEN KIT EROWA	59	-	62	-	-	-	-	21	92
Pont roulant B5 BPRP	58	11	33	11	24	-	35	10	28
Banc réglage Lorequip	62	14	22	14	33	-	47	8	14
Dell equalogic	-	26	26	47	4	-	51	-	-
Bras FARO	61	5	5	16	40	-	56	7	7
Machine à mesurer ZEISS	60	14	20	13	20	-	33	12	18
TOTAL	351	70	224	102	121	-	223	59	210

Les crédits-baux mobiliers mentionnés ci-dessus n'ont pas été retraités en consolidation car leur valeur unitaire était inférieure au seuil retenu pour le retraitement (75 K€)

- Location simple

Le groupe a recours dans le cadre de son activité à de la location simple de certains biens. Le montant de l'engagement au titre des différents contrats de locations en cours au 31 mars 2012 est de (en K€) :

Total des loyers	Dont à - 1 ans	De 1 à 5 ans	4+ 5 ans
6 788	1 979	4 574	234

- Dettes garanties par des sûretés réelles

Le montant des dettes financières garanti par des sûretés réelles (nantissement de fonds de commerce et de matériel, hypothèque sur bâtiment, garantie COFACE ou OSEO, gage sur stock) ; s'élève à 29 533 k€.

5.15. Autres informations sur le financement

- En-cours affacturage chez Figeac Aéro : 16 661 k€ contre 13 301 k€ au 31 mars 2011
- En cours affacturage chez MECABRIVE INDUSTRIES : 901 k€ contre 922 k€ au 31 mars 2011

L'en cours correspond au stock de factures cédées au facto et non payées au 31 mars 2012. L'utilisation de ces instruments financiers a pour l'essentiel un impact direct sur le niveau des créances clients.

5.16. Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31/03/12	31/03/11
Reprises d'amortissements et de provisions sur immobilisations	-	-
Reprises de provisions	1 049	972
Total reprises d'amortissements et de provisions	1 049	972
Dotations aux amortissements	8 509	6 010
Dotations aux provisions d'exploitation	1 573	1 074
Dotation risques et charges exploitation	32	12
Total dotations aux amortissements et aux provisions	10 114	7 095

5.17. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/03/12	31/03/11
Dividendes	-	-
Reprise sur provision	-	-
Produits des immo. Financières	-	-
Revenus des autres créances et VMP	-	-
Produits nets sur cessions de VMP	7	2
Gains de change	1 641	660
Autres produits financiers	35	25
Total produits financiers	1 683	686
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilés	2 542	1 759
Pertes de changes	1 048	601
Autres charges financières	-	-
Total charges financières	3 590	2 360
Résultat financier	- 1 907	- 1 674

5.18. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/03/12	31/03/11
Produits exceptionnels s/op. de gestion	43	496
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	4	17
Produits exceptionnels sur opérations de capital	-	-
- sur cession d'éléments d'actif corporel	5 609	3 820
- sur cession d'autres éléments d'actif financier	-	-
Reprise de provisions et transferts de charges	1 252	442
Total produits exceptionnels	6 908	4 775
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	101	740
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	1	135
Charges exceptionnelles sur opération de capital	-	-
- sur cession d'éléments d'actif corporel	5 219	3 900
- sur cession d'autres éléments d'actif financier	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	361	384
Total charges exceptionnelles	5 682	5 160
Résultat exceptionnel	1 226	- 384

Elles sont constituées principalement de :

- Détails principaux des charges et produits exceptionnels :
- Charges exceptionnelles :
 - o Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (1) : 5 219 k€
 - o Dotation provision litige URSSAF : 216 k€
 - o TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES : 5 682 k€
 - o Produits sur cession d'éléments d'actif (1) : 5 609 k€
 - o Reprise provision contrôle fiscal : 120 k€

- Reprise provision IFC (2) 1 046 k€
- TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS : 6 908 k€

(1) Dans le cadre de la constitution des moyens de production, le groupe par son expertise industrielle acquiert ses moyens de production essentiellement à l'international et procède à leur financement par cession.

(2) note 3.3.10 et 5.22, avec un impact net d'impôt de 697 K€

5.19. Impôt sur les bénéfices

5.19.1. Charge d'impôts sur les bénéfices

La société mère Figeac Aéro n'a pas établi de convention d'intégration fiscale.

(en milliers d'euros)	31/03/12	31/03/11
Impôt exigible	2 323	265
Impôts sur bénéfice	2 323	265
Charge (produits) d'impôts différés	95	- 63
Total	2 418	203

5.19.2. Rapprochement entre impôt théorique et impôt réel

En K€	2012	2011
Contribution des sociétés intégrées avant impôt sur les résultats et amortissement des écarts d'acquisition	7695	1039
Taux d'impôt normal	33,33%	33,33%
Impôt sur les résultats théorique	2 565	346
Charge effective d'impôt sur les résultats	2418	202
ECART IMPOT SUR LES RESULTATS THEORIQUE / EFFECTIF	147	144
Résultat de cession de titres		
Imputation sur les résultats des déficits non activés		
Déficits fiscaux non activés	-325	-394
Dividendes hors régime Mère fille		
Quote-part de frais et charges sur dividendes mère fille		
Part des minoritaires dans le résultat des SCI		
Différence sur décalages permanents		
Incidence de l'imposition au taux réduit et crédit d'impôt	490	413
Divers	-19	125
Total	147	144

5.20. Effectif moyen

Catégorie	31/03/12	31/03/11
Cadres et équivalents	97	84
Non Cadre	763	601
Personnels extérieurs	44	39
Total	904	723

5.21. Droit individuel à la formation

Droits acquis au titre du DIF par les salariés au 31 décembre 2011 et non utilisés: 53 168 heures.

5.22. Engagements de retraite

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- table de mortalité : INSEE TH / TF 00-02
- âge de départ à la retraite : 67 ans
- taux d'actualisation 3,5%
- taux de charges sociales moyen 37%
- taux d'évolution des salaires : 1,5%
- taux de rotation du personnel :
 - Cadre : entre 0 et 19,6%
 - Non cadre ; entre 2,60 et 15,48%

5.23. Entreprises liées

6. Autres informations

6.1. Répartition du chiffre d'affaires par secteurs d'activité

- La reconnaissance des ventes de biens s'effectue selon les modalités et les incoterms contractuels de livraison.
- Les prestations de service sont rattachées à l'exercice d'achèvement, soit au moment où le service est rendu, et non échelonnées sur plusieurs exercices.

La répartition du chiffre d'affaires par secteurs d'activité est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/03/12	31/03/11
Réalisation de pièces de structure pour l'aéronautique	96 470	61 647
Mécanique générale et chaudronnerie lourde	7 961	5 681
Usinage et traitement de surface	5 153	4 859
Détail chiffre d'affaires	109 584	72 187

6.2. Répartition du chiffre d'affaires par secteurs géographiques

(en milliers d'euros)	31/03/2012	31/03/2011
FRANCE	86 460	60 932
EXPORT	23 124	11 255
Chiffre d'affaires	109 584	72 187

6.3. Détail des autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/03/12	31/03/11
Production stockée	11 377	6 987
Production immobilisée	2 850	2 268
Crédit Impôts Recherche	1 360	1 224
Subvention d'exploitation	674	407
Autres produits de gestion	26	215
Reprise provision d'exploitation et transfert de charges	1 343	1 314
Reprise subvention d'investissement	1 289	301
Total autres produits d'exploitation	18 919	12 715

6.4. Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction

Les organes d'administration et de direction n'ont pas perçu de jetons de présence, de même que aucune autre rémunération que celle relative à leur fonction opérationnelle au sein de la société.

6.5. Honoraires des commissaires aux comptes

(en euros)	FIDAUDIT				SODECAL				Autre Cac			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2012	31/03/2011
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Emetteur	23 000	21 074	74,22%	72,89%	19 100	18 500	61,63%	63,98%	5 950	0,00%	20,58%	0,00%
Filiales intégrées globalement	7 990	7 840	25,78%	27,11%	4 000		12,91%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
Emetteur					1 800		5,81%				0,00%	
Filiales intégrées globalement												
Sous-Total	30 990	28 914	100,00%	100,00%	24 900	18 500	80,35%	63,98%	0	5 950	0,00%	20,58%
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres												
Sous-Total	0	0	0,00%	0,00%	0	0	0,00%	0,00%	0	0	0,00%	0,00%
Total	30 990	28 914	100%	100%	24 900	18 500	100%	100%	24 900	18 500	100%	100%

7. Gestion des risques

7.1. Risque de liquidité

Du fait de son activité et de sa croissance, le Groupe doit financer un important cycle de production où il pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.

Le financement du cycle de production est effectué via la cession d'une partie du poste « Clients » à des sociétés d'affacturage. Au 31 mars 2012, le montant des créances clients cédées s'élève à environ 17,5 millions d'euros.

Historiquement, le Groupe a financé son développement par mobilisation du poste clients notamment auprès de sociétés d'affacturage. La Société est exposée à un risque de limitation des en-cours, les sociétés d'affacturage limitant contractuellement le niveau des en-cours sur certains clients.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

7.2. Risque de change

Une part significative du chiffre d'affaires du Groupe et des paiements à ses fournisseurs est libellée en US dollars. Dès lors, les ventes, tout comme les paiements sont libellés en dollars américains.

Figéac Aéro a mis en place une politique de couverture du risque de variation €/\$. Le principal instrument utilisé est la mise en place d'accumulateur.

La position des ces produits au 31 mars 2012 est la suivante :

Montant (\$) accumulé à la vente au 31 mars 2012	5 783 459 \$
Cour moyen de conversion	1,2559

7.3. Risque de taux

L'endettement existant au 31 mars 2012 se présente comme suit :

En euros	Dettes totales	Taux d'intérêts fixes	Taux variables	Swap
Dettes Crédit Bail	26 155 117	14 623 131	11 531 986	5 765 993
Crédit bancaires	23 004 317	13 865 204	9 139 113	2 836 575
Financement (affacturage)	17 562 067	0	17 562 067	0
TOTAL	66 721 501	28 488 335	38 233 166	8 602 568

Les expositions au risque de taux d'intérêt sont relatives au financement des créances clients et au financement d'une partie de la dette à terme. Les intérêts sont indexés sur l'Euribor.

Seule une partie de ces positions, représentant environ 8,6 millions d'euros (Cf. tableau ci-dessus) fait l'objet d'une assurance contre une hausse importante de cet indice, par le biais de swap de taux.

20.1.3 Comptes consolidés au 31 mars 2011

20.1.3.1 Bilan consolidé

ACTIF (K€)	Exercice 31/03/2011			Exercice 31/03/2010
	Brut	Am.et Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	71 527	30 756	40 771	32 061
<i>Immobilisations incorporelles :</i>	9 876	4 942	4 934	2 210
<i>Immobilisations corporelles :</i>	61 224	25 814	35 410	29 518
<i>Immobilisations financières :</i>	427		427	332
<i>dont titres mis en équivalence</i>				
ACTIF CIRCULANT	57 025	1 138	55 887	37 897
<i>Stocks et en-cours :</i>	34 819	840	33 980	24 923
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Clients et comptes rattachés</i>	7 056	298	6 757	3 418
<i>Autre créances et comptes de régularisation</i>	7 913		7 913	5 904
<i>Valeurs mobilières de placement :</i>	847		847	
<i>Disponibilités</i>	6 390		6 390	3 653
TOTAL	128 552	31 894	96 658	69 957

PASSIF (en K€)	Exercice 31/03/2011	Exercice 31/03/2010
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)	18 379	17 260
<i>Capital</i>	3 000	3 000
<i>Réserves</i>	14 149	13 233
<i>Résultat consolidé</i>	1 231	1 026
INTERETS MINORITAIRES	189	351
PROVISIONS POUR RISQUES	326	804
PROVISIONS POUR CHARGES	2 974	2 604
AVANCES REMBOURSABLES	4 079	2 113
DETTES	70 710	46 824
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	39 861	25 356
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés</i>	17 609	11 154
<i>Autres dettes et comptes de régularisation (1) (2)</i>	13 240	10 315
TOTAL	96 658	69 957

2. Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE DE L'EXERCICE : du 01/04/2010 AU 31/03/2011				
Données en K€	Exercice 31/03/2011	Exercice 31/03/2010	Variations	%
Chiffre d'affaires	72 187	59 395	12 792	21,54%
Autres produits d'exploitation	12 715	5 772	6 942	120,27%
Achat de mat. premières et autres appro. Consommés	21 588	12 783	8 805	68,88%
Autres achats et charges ext.	25 949	20 360	5 589	27,45%
Impôts, taxes et versement assimilés	1 526	1 786	- 260	-14,55%
Charges de personnel	25 588	21 852	3 737	17,10%
Dotations aux amortissements et aux provisions	7 095	5 778	1 317	22,79%
Autres charges	57	92	- 35	
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 098	2 517	581	23,09%
Produits financiers	686	707	- 21	
Charges financières	2 360	2 157	204	
RESULTAT FINANCIER	- 1 674	- 1 449	- 225	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	1 423	1 067	356	33,36%
Produits exceptionnels	4 775	2 074	2 701	
Charges exceptionnelles	5 160	2 115	3 045	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 384	- 41	- 344	840,56%
Participation	-	-	-	
Impôt sur le bénéfice	203	- 12	215	
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	- 52	- 6	- 46	
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	888	1 044	- 156	-14,92%
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	-	2	- 2	
RESULTAT NET CONSOLIDE	888	1 046	- 158	
Parts minoritaires	- 342	19	- 362	
RESULTAT NET PART GROUPE	1 231	1 027	204	19,82%
NOMBRE DE TITRES AU 31/03/2009	25 000	25 000		
RESULTAT PAR ACTION	49,22 €	41,08 €		
RESULTAT DILUE PAR ACTION	49,22 €	41,08 €		

Tableau des flux de trésorerie

	31/03/2011
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	
<i>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</i>	888 226
correction impôt différé sur écart de conversion	
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	
<input type="checkbox"/> Amortissements et provisions	5 712 864
<input type="checkbox"/> Variation des impôts différés	-62 663
<input type="checkbox"/> Plus-values de cession, nettes d'impôt	80 004
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES	6 618 431
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE	-7 846 192
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-1 227 761
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	
Acquisition d'immobilisations	-18 072 157
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	3 820 067
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-14 252 090
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0
Augmentations de capital en numéraire	0
Emprunts souscrits au cours de l'exercice	26 362 820
Remboursement d'emprunts	-10 415 353
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	15 947 467
Variation de trésorerie	467 616
Trésorerie d'ouverture (1)	-8 413 782
Trésorerie de clôture (2)	-7 946 166

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Réserve consolidé	Résultat consolidé	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires
Affectation résultat 2008-2009		1 282 233	-1 282 233		
Autres variations		296 515		296 515	0
Dividendes versés					
Résultat de la période			1 026 576	1 026 576	19 158
Exercice clos le 31/03/10	3 000 000	13 233 063	1 026 576	17 259 639	351 327
Affectation résultat 2008-2009		1 026 576	-1 026 576		
Autres variations		-110 860		-110 860	180 000
Dividendes versés					
Résultat de la période			1 230 615	1 230 615	-342 392
Exercice clos le 31/03/11	3 000 000	14 148 779	1 230 615	18 379 394	188 935

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

3. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Figeac Aéro sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les nouvelles dispositions du règlement n°99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées. Le Groupe a appliqué le règlement CRC 2000-06 sur les passifs et le règlement CRC 2004-06 sur les composants.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

3.2. Modalités de consolidation

3.2.1. Méthodes de consolidation

Les sociétés MTI, Mécabrive Industries, Figeac Hers, FGA Tunisie et FGA USA étant contrôlées exclusivement par la société mère Figeac Aéro, celles-ci sont consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives entre les Sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée en note 4.

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

3.2.2. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

La société mère Figeac Aéro ainsi que les sociétés Mécabrive Industries, FGA Tunisie et FGA USA sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 mars 2011, d'une durée de 12 mois.

La société FIGEAC HERS a clôturé le 31 mars 2011 son premier exercice d'une durée de 6 mois. La société MTI ayant clos son exercice au 31 décembre 2010, les comptes individuels ont été retraités pour tenir compte des opérations significatives ou ayant une incidence sur l'établissement des comptes consolidés survenues entre le 1/01/2011 et le 31/03/2011.

3.3. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe Figeac Aéro sont les suivants :

3.3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les écarts d'acquisitions sont constitués de la différence entre le coût d'acquisition des titres de la société MTI et l'évaluation des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition

Ecart d'acquisition MTI

Date acquisition	Quote-part capital	Ecart acquisition	Amortissements initial	Amortissement exercice	Valeur nette
31/03/2000	40%	119 045	119 045	0	0
31/12/2000	4,86%	60 722	56 168	4 554	0
		179 767	175 213	4 554	0

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durée d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Ecart d'acquisition	Linéaire	10 ans
Frais de recherche et développement	Linéaire	5 ans

Note sur les dépenses de recherches et développement engagés par FIGEAC AERO :

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis:

- démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables,
- évaluation fiable du coût de cet actif.

Ces frais de recherche et développement sont amortis sur une durée maximale de 5 ans. Une provision complémentaire pour dépréciation peut être constatée lorsque la comparaison de la valeur actuelle de l'actif et de sa valeur nette comptable conduit à constater un amoindrissement de la valeur de l'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Dans le cadre du calcul du CIR 2010 quatorze sujets techniques furent retenus. Parmi ces 14 sujets, 2 correspondaient aux critères d'activation définis au paragraphe 1.1.1 (poursuite des travaux commencés en 2010), les 12 autres ne correspondaient pas à ces critères. Les couts correspondants à ces projets sont laissés en charges.

Les travaux de R&D valorisés et inscrits à l'actif de la société ont fait l'objet de subventions de la part de la région Midi Pyrénées, du FEDER et du Département du Lot.

Les subventions finançant des frais de recherche et développement sont comptabilisées en compte de produit 74. Contrairement aux subventions portant sur des immobilisations corporelles qui sont étalées par le biais du compte 13.

3.3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Agencement des terrains	Linéaire	10 à 20 ans
Bâtiments industriels	Linéaire	10 à 20 ans
Agencements, aménagements des constructions	Linéaire	3 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage (et leurs composants)	Linéaire ou Dégressif	2 à 20 ans
Agencements Divers	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 6,7 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 6,7 ans

Focus sur l'opération de lease back

Figéac Aéro a réalisé en date du 30 juin 2010 une opération de lease back sur l'ensemble immobilier propriété de l'entreprise.

Les caractéristiques de l'opération sont les suivantes :

- cession de l'ensemble immobilier pour un prix de vente de 14 000 000€ HT à un pool de crédit bailleur,
- prise de l'ensemble immobilier en location dans le cadre d'un contrat de crédit bail d'une durée de 10 ans,
- étalement de la plus value constatée lors de cette opération sur la durée du contrat de crédit bail immobilier soit 120 mois.

Eléments cédés		Valeurs acquisition	Amortissements	Valeur nette comptable
Terrains	211**	54 410,07	0,00	54 410,07
Terrains	21151**	103 572,93	0,00	103 572,93
Agencement terrains	212**	521 212,77	246 796,98	274 415,79
Bâtiments	213**	10 31 644,45	2 384 030,87	7 926 613,58
Agencement bâtiments	21351**	1 305 593,00	637 392,88	668 200,12
Agencements divers	2181**	1 330 140,54	640 923,68	689 216,86
Total lease back		13 62573,76	3 909 144,41	9 716 429,35

Le résultat de l'opération est le suivant :

	COMPTABLE	FISCAL
Prix vente	14 000 000,00	14 000 000,00
Plus value	5 677 078,21	6 566 184,26

Cette plus value a fait l'objet d'un étalement sur la durée du crédit bail soit 120 mois. L'ensemble des écritures passées dans la comptabilité de Figeac Aéro concernant cette opération ont été annulées pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe avec toutefois la constatation d'un emprunt de 14 000 000€ correspondant au prix de vente dans les comptes sociaux.

3.3.3. Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location financement dont la valeur d'origine est supérieure à 75 000 euros, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

3.3.4. Stocks

Matières premières

La valeur brute des matières premières et des approvisionnements est évaluée au prix moyen pondéré. Des provisions pour dépréciation sont constituées sur les matières premières selon le barème suivant :

- sans mouvement depuis + 18 mois et moins de 24 mois50%
- sans mouvement depuis + de 24 mois.....75%

Pour les consommables ateliers les produits en stock depuis le 26 novembre 2002, date de la bascule du système de GPAO ont été dépréciés de 75%

Travaux en-cours et Produits finis

Les travaux en-cours sont évalués suivant la méthode du coût de revient complet.

Les produits finis dont la valeur de marché au 31/03/2011 était inférieure au coût de revient ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

Pour les programmes réalisés en partenariat avec les clients, les travaux en-cours comprennent notamment les dépenses de développement et les frais de démarrage, dans la mesure où leur facturation est prévue dans les contrats commerciaux ; cette facturation se faisant en fonction des livraisons de série, elle est répartie sur la durée de vie des programmes concernés. De même les dépenses de développement et les frais de démarrage de nouvelles productions sont valorisés dans les en-cours à partir du moment où un contrat commercial lie la société à son client. Ces dépenses sont réparties sur la durée du contrat.

Dans le cas où l'avenir d'un programme serait compromis de façon irrévocable, une perte égale à la valeur des dépenses non amorties serait constatée.

Les produits finis sont évalués suivant la méthode du coût de revient complet ou, à défaut de la maîtrise des paramètres requis, par la soustraction au prix de vente d'une marge sur coût de production moyenne théorique.

3.3.5. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.3.6. Impôts sur les bénéfices

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs, ou
- si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

3.3.7. Engagements de retraite et prestations assimilées

Les engagements en matière de départ à la retraite sont provisionnés au 31 mars 2010 après prise en compte d'un coefficient d'actualisation de 4,5%.

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 65 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

3.3.8. Opérations en devises

Les écarts de conversion des créances et dettes en devises ont été comptabilisés en résultat financier.

3.3.9. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

Les subventions d'investissement ont été reclassées parmi les produits constatés d'avance pour un montant de 3 654 439 € (3 605 477 € pour Figeac Aéro et 48 962 € pour MTI) pour l'exercice clos le 31 mars 2011. Ces subventions d'investissement sont reprises dans les comptes individuels au même rythme que les amortissements pour dépréciations. Le retraitement de la quote-part de subvention dans les comptes individuels correspondant à la reprise de l'amortissement dérogatoire a été retraité pour un montant de 3.4 K€. Le solde de la quote-part de subvention virée au compte de résultat, d'un montant de 300 630€ pour l'exercice clos au 31 mars 2011 a été reclassé parmi les produits d'exploitation.

3.3.10. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

3.3.11. Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé -part du groupe- se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Aucun instrument dilutif ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

4. Périmètre de consolidation

4.1. Activité

L'activité du groupe s'articule autour de 3 axes principaux :

- Réalisation de pièces de structure pour l'aéronautique
- Mécanique générale et chaudronnerie lourde
- Usinage et Traitement de surface

Ces secteurs d'activité ont été retenus dans le cadre de l'activité sectorielle présentée en 6 - Autres informations.

4.2. Organigramme au 31 mars 2010



4.3. Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Société et forme juridique	N° d'ident.	Siège Social	Méthode de consolidation		% contrôle		% intérêt	
			2010	2011	2010	2011	2010	2011
Figéac Aéro SA	349357343	Z.I. de l'Aiguille 46100 FIGEAC	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère	Société Mère
M.T.I. SAS	394223804	Z.I. du Combal 12300 DECAZEVILLE	Intégration globale	Intégration globale	90,52%	90,52%	90,52%	90,52%
MECABRIVE IND. SAS	453806267	1, Imp. Langevin 19108 BRIVE	Intégration globale	Intégration globale	66,66%	66,66%	66,66%	66,66%
SARL FGA TUNISIE		Rue du Niger Hanen TUNIS	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
FIGEAC AERO USA INC		2701 South Bayshore drive 33133 MIAMI	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
FIGEAC HERS SAS	525012670	Z.I. de l'Aiguille 46100 FIGEAC		Intégration globale		100%		100%
SAS AERO TRADE	520459876	23 Av Edouard BELIN 31 400 TOULOUSE	Non consolidé	Non consolidé	10%	10%	10%	10%

5. Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

5.1. Immobilisations incorporelles

	31/03/2010	Augmentation	Diminution	Variation périmètre	Autres variations	31/03/2011
Valeurs brutes						
Frais de recherches et développements	4 774 982	3 304 310	575 137		-36 751	7 467 404
Concessions, brevets, licences	1 361 533	860 861				2 222 394
Fonds de commerce	6 524					6 524
Autres immobilisations incorporelles	0					0
Ecart d'acquisition	179 767					179 767
Total	6 322 806	4 165 171	575 137	0	-36 751	9 876 089
Amortissements						
Frais de recherches et développements	2 774 388	1 049 411	575 137			3 248 662
Concessions, brevets, licences	1 162 310	350 935				1 513 245
Fonds de commerce	0					0
Ecart d'acquisition	175 213	4 554				179 767
Total	4 111 911	1 404 900	575 137	0	0	4 941 674
Valeurs nettes						
Frais de recherches et développements	2 000 594	2 254 899	0	0		4 218 742
Concessions, brevets, licences	199 223	509 926	0	0		709 149
Fonds de commerce	6 524	0	0	0		6 524
Autres immobilisations incorporelles		0				
Ecart d'acquisition	4 554	-4 554	0	0	0	0
Total	2 210 895	2 760 271	0	0	0	4 934 415

Détails du poste Frais de recherches et de développement :

- Figeac Aéro :

Programme de Recherche	Valeur brute origine	Acquisition	Valeur fin exercice	Ats Antérieurs	Ats exercice	Ats cumulés	Valeur nette
Procédé usinage forgé SNECMA	532 046		532 046	425 636	106 410	532 046	0
Procédé d'usinage parois et fonds minces	1 732 824		1 732 824	1 183 068	346 565	1 529 633	203 191
Procédé de substitution usinage chimique/usinage mécanique 2	309 936		309 936	309 936		309 936	0
Tournage virole interstator en un seul posage	521 134		521 134	104 227	104 227	208 454	312 680
Usinage ferrure en inconel	129 957		129 957	25 991	25 991	51 982	77 975
Usinage tuyauterie tirée masse	186 225		186 225	37 245	148 980 (3)	186 225	0
Usinage de pièces de structure de grande dimension en titane en UGV Airbus A 350		1 582 742 (1)	1 582 742	0	78 053	78 053	1 504 689
Nouvelle technique d'assemblage de structure de plancher d'aéronef Airbus A 350		1 064 116 (2)	1 064 116	0	52 477	52 477	1 011 639
	3 412 121	2 646 858	6 058 979	2 086 103	862 703	2 948 806	3 110 173

(1) Montant en en cours au 31 mars 2010 pour un montant de 1 131 946 €

(2) Montant en en cours au 31 mars 2010 pour un montant de 725 646 €

(3) dont provision exceptionnelle de 111 735 €

Travaux de R&D en cours au 31 mars 2011		
Nature des travaux	Programme client	Montant
Usinage FRS	SNECMA	354 214
Usinage panneaux d'aile roulés	PIAGGIO	290 029

- Mécabrive Industries :

LIBELLE	Achat	Amort	durée	Valeur brute	31/03/2010	31/03/2011	TOTAL	VNC AU 31/03/11
					Dotation	Dotation	DOTATION	
ASSEMBLAGE SALLE BLANCHE	27/03/2009	LIN	5	67 928	13 586	13 586	27 171	40 757
EPARGNE RESERVES DES TRAITEMENTS AEC DEPOTS	06/03/2009	LIN	5	27 242	5 448	5 448	10 897	16 345
MISE AU POINT TRAITEMENT SURTEC 650	20/02/2009	LIN	5	86 230	17 246	17 246	34 492	51 738
DEVELOPPEMNT TECHNIQUE METHODES 5 S , SMED	27/03/2009	LIN	5	93 609	18 722	18 722	37 443	56 165
DEVELOPPEMNT USINAGE PAR DEPRESSION	23/03/2009	LIN	5	50 679	10 136	10 136	20 272	30 407
QUALIFICATION PEINTURE "Bas C O V"	23/01/2009	LIN	5	73 148	14 630	14 630	29 259	43 889
OPTIMISATION 4678446B CHASSIS EQUIPE	19/01/2010	LIN	5	20 345	791	4 069	4 860	15 484
OPTIMISATION 47085278 MODULE MECANIQUE	10/07/2009	LIN	5	18 232	2 637	3 646	6 284	11 948
OPTIMISATION 351118039431 ANT -133-1	16/10/2009	LIN	5	15 028	1 367	3 006	4 373	10 656
OPTIMISATION 351118086701 ANT.AHV5-501-A1 ARINC GA	07/12/2009	LIN	5	12 953	809	2 591	3 400	9 553
OPTIMISATION 4644186d CHASSIS EQUIPE	23/12/2009	LIN	5	12 831	689	2 566	3 255	9 576
OPTIMISATION 959960712352 ANT 140	14/05/2009	LIN	5	10 418	1 832	2 084	3 916	6 502
OPTIMISATION 56263439aa virole equipee	14/05/2009	LIN	5	9 638	1 695	1 928	3 623	6 015
OPTIMISATION A0010244-0301 EPH STRUCTURE USINEE	14/05/2009	LIN	5	9 393	1 652	1 879	3 531	5 862
OPTIMISATION 61777565ac CHASSIS	26/06/2009	LIN	5	8 801	1 341	1 760	3 101	5 700
OPTIMISATION 61818102AA CASING TYCO HMA VALVE PEINT	09/06/2009	LIN	5	8 231	1 330	1 646	2 977	5 254
OPTIMISATION 61386009 STRUCTURE MECANIQUE	03/09/2009	LIN	5	8 158	934	1 632	2 566	5 592
OPTIMISATION 351118118161 ANTENNE	29/06/2009	LIN	5	8 127	1 225	1 625	2 850	5 277
OPTIMISATION 64024U ECOPE	29/06/2009	LIN	5	7 768	1 171	1 554	2 724	5 044
OPTIMISATION 4678838a FACE AVANT ALIM. SERIGRAPHIE	28/09/2009	LIN	5	7 342	740	1 468	2 209	5 133
OPTIMISATION 64025u FERRURE SUP ECOPE	29/06/2009	LIN	5	7 199	1 085	1 440	2 524	4 674
OPTIMISATION 351118054042 ANTENNE	29/06/2009	LIN	5	6 703	1 010	1 341	2 351	4 352
OPTIMISATION 5844265i00 BOITIER USINE	29/06/2009	LIN	5	5 927	893	1 185	2 079	3 849
OPTIMISATION NAS50908CSPE ECROU	10/11/2009	LIN	5	5 770	446	1 154	1 600	4 170
OPTIMISATION 351118018281 ANTENNE AHV3 - 401 - A	09/09/2009	LIN	5	5 767	641	1 153	1 795	3 972
OPTIMISATION a0008135-05 BATI	01/12/2009	LIN	5	5 750	378	1 150	1 528	4 222
OPTIMISATION 61686827AB STRUCTURE XP PEINTE	29/09/2009	LIN	5	5 705	572	1 141	1 713	3 992
OPTIMISATION 4678971B BOITIER RAD. PEINT MARQUE	27/01/2010	LIN	5	4 976	172	995	1 167	3 809
OPTIMISATION 61777316aa DISSIPATEUR PEINT	13/01/2010	LIN	5	4 842	204	968	1 173	3 669
OPTIMISATION 4655478a CHASSIS EQUIPE PEINT	29/09/2009	LIN	5	4 584	460	917	1 376	3 207
OPTIMISATION 01133727702 ROUE DE SORTIE BOUTEILLE QC	29/09/2009	LIN	5	4 201	421	840	1 262	2 940
OPTIMISATION A0010305-0501 FACE AVANT ADJS	10/02/2010	LIN	5	4 065	109	813	922	3 143

LIBELLE	Achat	Amort	Durée	Valeur brute	31/03/2010	31/03/2011	TOTAL	VNC AU 31/03/11
					Dotation	Dotation	DOTATION	
OPTIMISATION 351118060473 CHASSIS MARQUAGE	29/09/2009	LIN	5	3 931	394	786	1 180	2 751
OPTIMISATION 56114068 SEMELLE RFA	02/03/2010	LIN	5	3 829	61	766	827	3 003
OPTIMISATION 62010488AA STRUCTURE PACK RF	22/10/2009	LIN	5	3 801	333	760	1 093	2 707
OPTIMISATION 4692614a PATTE ARINC	06/11/2009	LIN	5	3 683	293	737	1 029	2 654
OPTIMISATION 351118021811 AHV5	20/11/2009	LIN	5	3 646	262	729	991	2 655
OPTIMISATION 4645189b CHARPENTE MARQUAGE	17/02/2010	LIN	5	3 523	81	705	786	2 737
OPTIMISATION 61399169ab STRUCTURE VISU USINEE PEINTE	10/11/2009	LIN	5	3 519	272	704	976	2 543
OPTIMISATION 61002287AA BOITIER PEINT EQUIPE	02/02/2010	LIN	5	3 488	109	698	806	2 681
OPTIMISATION 56090480aa structure équipée	12/11/2009	LIN	5	3 388	258	678	936	2 452
OPTIMISATION 62063836aa CHASSIS FINI	09/03/2010	LIN	5	3 269	39	654	693	2 576
OPTIMISATION 4645145b BOITIER SOURCE USINE	04/12/2009	LIN	5	3 223	207	645	851	2 372
OPTIMISATION A0010290-0200 CAPOT DE FERMETURE	23/03/2010	LIN	5	3 186	14	637	651	2 535

OPTIMISATION 61991717 BOITIER	23/12/2009	LIN	5	3 143	169	629	797	2 346
OPTIMISATION F1289384 STRUCTURE	15/12/2009	LIN	5	3 124	181	625	806	2 318
OPTIMISATION 61688324AB STRUCTURE XP PEINTE	21/01/2010	LIN	5	3 053	115	611	726	2 327
OPTIMISATION 4678670A CHASSIS PEINT MARQUE	04/12/2009	LIN	5	3 028	194	606	800	2 228
OPTIMISATION 105367200 FOOT	23/12/2009	LIN	5	3 003	161	601	762	2 241
OPTIMISATION 105360300T UPPER PATCH	08/01/2010	LIN	5	3 000	135	600	735	2 265
OPTIMISATION 64023U PRISE BASSE PRESSION	30/03/2010	LIN	5	2 997	2	599	601	2 396
MAITRISE USINAGE FERRURES N7	23/12/2009	LIN	5	102 301	5 493	20 460	25 954	76 347
ANALYSE DES PHENOMENES VIBRATOIRES CINETIC	30/09/2010	LIN	5	138 000		13 762	13 762	124 238
AMELIORATION DU DISPOSITIF DE SERRAGE CINETIC	29/11/2010	LIN	5	85 000		5 682	5 682	79 318
AMELIORATION EBAVURAGE S/PIECES AERO PROFILES	31/12/2010	LIN	5	110 000		5 425	5 425	104 575
Développement Procédé Usinage Pièces issues barres Profilés	28/02/2011	LIN	5	252 938		4 296	4 296	248 641
AMELIORATION CONTINUE QUALITE 100%	31/03/2011	LIN	5	10 715		0	0	10 715
AMELIORATION CONTINUE MRPII	31/03/2011	LIN	5	24 047		0	0	24 047
TOTAL RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				1 408 424	113 146	186 710	299 857	1 108 567

5.2. Immobilisations corporelles

	31/03/2010	Augmentation	Diminution	Variation périmètre	Autres variations	31/03/2011
Valeurs brutes						
Terrains	882 933	2 171	0			885 104
Constructions	12 869 710	2 820 116	0			15 689 826
Constructions en crédit-bail	1 252 040	0	0			1 252 040
Install. Techniques, matériel et outilla.	15 994 801	2 432 751	962 170			17 465 382
Install. Techn., mat. et outil. en CB.	13 866 417	4 684 111	68 968			18 481 560
Autres immo. Corporelles	3 583 148	747 287	0			4 330 435
Immo. Corporelles en cours	2 774 888	8 939 086	8 761 574			2 952 400
Avance et Acomptes	0	171 384	0			171 384
Total	51 223 937	19 796 906	9 792 712	0	0	61 228 131
Amortissements						
Terrains	237 488	9 346	0			246 834
Constructions	2 949 961	1 009 511	0			3 959 472
Constructions en crédit-bail	616 097	45 592	0			661 689
Install. Techniques, matériel et outilla.	11 161 026	1 589 536	571 227			12 179 335
Install. Techn., mat. et outil. en CB.	4 767 919	1 741 159	36 250			6 472 828
Autres immo. Corporelles	1 972 374	325 840	4 592			2 293 622
Total	21 704 865	4 720 984	612 069	0	0	25 813 780
Valeurs nettes						
Terrains	645 445	-7 175	0	0	0	638 270
Constructions	9 919 749	1 810 605	0	0	0	11 730 354
Constructions en crédit-bail	635 943	-45 592	0	0	0	590 351
Install. Techniques, matériel et outilla.	4 833 775	843 215	390 943	0	0	5 286 047
Install. Techn., mat. et outil. en CB.	9 098 498	2 942 952	32 718	0	0	12 008 732
Autres immo. Corporelles	1 610 774	421 447	-4 592	0	0	2 036 813
Immo. Corporelles en cours	2 774 888	8 939 086	8 761 574	0	0	2 952 400
Avance et Acomptes	0	171 384	0	0	0	171 384
Total	29 519 072	15 075 922	9 180 643	0	0	35 414 351

Immobilisations en cours :

- Figeac Aéro :

Détail ci-dessous :

- Atelier 8 : 4 260 €
- Machine outil : 1 852 525 €
- Programme R&D : 644 243 €
- Divers : 15 520€
- Tunisie : 135 715€
- Travaux sur parc matière : 30 940 €

- FG Tunisie

Divers matériels : 268 368 €

5.3. Immobilisations financières

	31/03/2010	Augmentation	Diminution	Variation périmètre	Autres variations	31/03/2011
Valeurs brutes						
Titres mis en équivalence	0	0				0
Titres de participation	13 000	6 578				19 578
Autres Titres immobilisés	24 776	90				24 866
Prêts	266 896	100 358	20 208			347 046
Autres immobilisations financières	27 855	7 328				35 183
Total	332 527	114 354	20 208	0	0	426 673
Amortissements						
Titres mis en équivalence						
Autres Titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Total	0	0	0	0	0	0
Valeurs nettes						
Titres mis en équivalence	0	0	0	0	0	0
Titres de participation		6 578		0		19 578
Autres Titres immobilisés	24 776	90	0	0	0	24 866
Prêts	266 896	100 358	20 208	0	0	347 046
Autres immobilisations financières	27 855	7 328	0	0	0	35 183
Total	319 527	114 354	20 208	0	0	426 673

5.4. Stocks

Les stocks se présentent ainsi :

	31/03/2010	Variation de l'Exercice	Autres Variations	31/03/2011
Valeurs brutes				
Matières premières	8 689 949	2 412 741		11 102 690
En-cours de production et services	9 798 153	6 831 096		16 629 249
Produits finis	7 409 510	-322 155		7 087 355
Total	25 897 612	8 921 682	0	34 819 294
Provisions				
Matières premières	285 529	-14 946		270 583
En-cours de production et services	332 844	-36 261		296 583
Produits finis	356 766	-84 370		272 396
Total	975 139	-135 577	0	839 562
Valeurs nettes				
Matières premières	8 404 420	2 427 687		10 832 107
En-cours de production et services	9 465 309	6 867 357		16 332 666
Produits finis	7 052 744	-237 785		6 814 959
Total	24 922 473	9 057 259		33 979 732

5.5. Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Valeurs brutes	31/03/2010	31/03/2011	< 1 an	> 1 an
Avances et acomptes versés	0	0	0	
Clients et comptes rattachés	3 475 555	7 055 769	7 055 769	
Comptes courants débiteurs				
Débiteurs divers	4 898 083	6 658 950	6 658 950	
Charges constatées d'avance	397 803	466 425	466 425	
Charges à répartir	0	0	0	
Impôts différé actif	607 620	787 943	206 520	581 423
Total	9 379 061	14 969 087	14 387 664	581 423

5.6. Dépréciation de l'actif circulant

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent ainsi :

	31/03/2010	Dotations	Reprises	Autres Variations	31/03/2011
Clients et comptes rattachés Débiteurs divers	58 265 0	258 509	18 422		298 352
Total	58 265	258 509	18 422	0	298 352

5.7. Capitaux propres

5.7.1. *Composition du capital social*

Au 31 mars 2011, le capital social se compose de 25 000 actions d'une valeur nominale de 120 euros.

5.7.2. *Variation des capitaux propres- Part du groupe-*

	Capital	Réserve consolidé	Résultat consolidé	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires
Affectation résultat 2008-2009		1 282 233	-1 282 233		
Autres variations		296 515		296 515	0
Dividendes versés					
Résultat de la période			1 026 576	1 026 576	19 158
Exercice clos le 31/03/10	3 000 000	13 233 063	1 026 576	17 259 639	351 327
Affectation résultat 2008-2009		1 026 576	-1 026 576		
Autres variations		-110 860		-110 860	180 000
Dividendes versés					
Résultat de la période			1 230 615	1 230 615	-342 392
Exercice clos le 31/03/11	3 000 000	14 148 779	1 230 615	18 379 394	188 935

5.8. Variation des intérêts minoritaires

Intérêts Minoritaires	
Situation clôture N-1	351 327
Résultat de l'exercice 2010	-342 392
Autres variations	180 000
Situation clôture N	188 935

35 000 : prise en compte minoritaire FIGEAC HERS
145 000 : régularisation minoritaire MECABRIVE

5.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

	31/03/2010	Dotations	Reprises	Autres Variations	31/03/2011
Provision pour litige	602 560	12 096	433860		180 796
Ecart acquisition négatif	202 081		56394		145 687
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES	804 641	12 096	490 254	0	326 483
Provisions pour Ind. Départ en retraite	1 483 185	272 690	11 447		1 744 428
Impôts différés passif	1 120 985	154 204		-45781	1 229 408
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	2 604 170	426 894	11 447	-45 781	2 973 836
	0				0
Total provisions	3 408 811	438 990	501 701	-45 781	3 300 319

Ajustement AN Impôts différés passif sur crédit bail : 45 781 €

5.10. Impôts différés

La prise en compte, au 31 mars 2010, d'imposition différée dans les comptes consolidés a eu, poste par poste, les incidences suivantes :

	31/03/2010	Variations Exercice	Autres Variation	31/03/2011
Impôts différés actif	607 581	216 867	-36 505	787 943
Impôts différés passif	1 120 985	154 204	-45 781	1 229 408

Autres variation : Ajustement AN Impôts différés passif sur crédit bail

Conformément au Règlement 99-02, les actifs et les passifs d'impôt différé, quelle que soit leur échéance, ont été compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

5.11. Autres fonds propres – Avances remboursables

Dans les comptes individuels de Figeac Aéro, selon le PCG (art. 411/16) les avances remboursables consenties par l'Etat au titre de l'aide du développement de la recherche sont comptabilisées en tant qu'avances conditionnées dans la rubrique « Autres fonds propres ». En lien entre les comptes individuels et les comptes consolidés (C. com. R 233-10-8°), ces avances sont classées en « Autres fonds propres », soit dans la classe intermédiaire entre « Capitaux propres » et « Dettes ».

	31/03/2010	Augmentation	Remboursement	Autres Variations	31/03/2011
Avance remboursable	2 113 360	2 617 577	162 033	-490 000	4 078 904
Total avance remboursables	2 113 360	2 617 577	162 033	-490 000	4 078 904

Autres variation : abandon de la part du Conseil Régional Midi Pyrénées sur avance finançant la recherche sur la mise au point de méthodes d'usinage de pièces en parois minces.

▪ **FIGEAC AERO** a obtenu au cours de cet exercice les avances remboursables suivantes :

- Avance remboursable COFACE sur prospection commerciale

Montant de l'avance obtenue : 783 825 €

Montant remboursé cet exercice : 0 €

Reste à rembourser : 1 256 844 €

- Avance OSEO DPAC sur les programmes de RISK SHARING

Montant de l'avance obtenue : 1 560 000 €

Montant remboursé cet exercice : 0 €

Reste à rembourser : 1 560 000 €

- Avance Agence de l'Eau

Montant de l'avance obtenue : 93 753 €

Montant remboursé cet exercice : 0 €

Reste à rembourser : 93 753 €

▪ **MECABRIVE** a obtenu au cours de cet exercice l'avance remboursable suivante :

- Avance OSEO : 180 000€.

Le dénouement des autres avances remboursables s'est effectué comme suit :

▪ **FIGEAC AERO :**

- Avances RISK SHARING

Montant total des avances remboursables obtenues sur le précédent exercice: 438 056 €.

Programmes concernés :

AIRBUS A 380

DASSAULT AVIATION FALCON 7X

Montant remboursé sur cet exercice et correspondant au programme FALCON 7X et AIRBUS A 380: 90 911 €

Reste à rembourser : 347 145 €

- Avances ATOUT

Montant total des avances remboursables obtenues sur les précédents exercices
40 648€.

Montant remboursé cet exercice : 20 324 €

Reste à rembourser : 20 324 €

- Avance ANVAR sur l'usinage de panneaux de revêtement

Montant de l'avance obtenue sur les précédents exercices : 525 000 €

Montant remboursé cet exercice : 0 €

Il restait à rembourser sur le précédent exercice un solde de 439 000 euros, cette avance remboursable à été abandonnée compte tenu de l'échec commercial de ce projet

Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune au terme de laquelle FIGEAC AERO reverserait 6% du chiffre d'affaire réalisé grâce à l'exploitation de ce procédé, et ce durant une période de 9 ans à compter du 1/01/2009.

- Avance remboursable Région de Midi Pyrénées sur travaux de recherche en usinage

Montant total de l'avance obtenue sur le précédent exercice : 245 843 €

Montant remboursé cet exercice : 0 €

Reste à rembourser : 245 843 €

- Avance remboursable Région de Midi Pyrénées sur travaux de recherche en usinage de parois et fonds minces de pièces de structure aéronautique

Montant total de l'avance : 790 000 €.
 Abandon de créance de la part de la Région Midi Pyrénées pour un montant de 490 000€
 Remboursement du solde de 300 000€ en 3 annuités de 100 000 €

▪ **MECABRIVE :**

- Avance remboursable SOFRED
 Montant remboursé cet exercice : 30 798
 Reste à rembourser : 20 000€

▪ **MTI :**

- Avance remboursable SORID
 Montant remboursé cet exercice : 20 000
 Reste à rembourser : 55 000€

5.12. Emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

	31/03/2010	31/03/2011	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 557 816	14 149 719	2 894 382	7 655 094	3 600 243
Dettes financières diverses	909 213	882 423	326 542	555 881	
Emprunts crédit-bail	8 372 659	23 789 270	3 672 709	12 646 271	7 470 290
Concours bancaires courants	421 853	941 049	941 049		
Comptes courants	79 269	79 045		79 045	
Intérêts courus non échus	14 959	19 101	19 101		
Total	25 355 769	39 860 607	7 853 783	20 936 291	11 070 533

5.13. Autres passifs à court terme

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

	31/03/2010	31/03/2011	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Fournisseurs	10 923 054	16 231 112	16 231 112		
Avances et acomptes reçus sur commande	0	0	0		
Dettes fiscales et sociales	7 245 034	8 458 023	8 458 023		
Dettes s/immo. et cptes rattachés	230 985	1 377 956	1 377 956		
Dettes diverses	250 100	483 905	424 153	59 752	
Produits constatés d'avance	2 819 410	4 298 492	944 682	3 353 810	
Total	21 468 583	30 849 488	27 435 926	3 413 562	0

5.14. Engagements hors bilan

5.14.1. Engagements reçus

NEANT

5.14.2. Engagements donnés

- Crédit-bail mobilier

Poste du bilan	Coût d'entrée	Redevances payées		Redevances restant à payer				Amortissement	
		de l'exercice	Cumul depuis début contrat	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	Dotations de l'exercice	Cumuls pratiqués depuis le début du contrat
SCIE BONNETTI	50 780		54 915	0	0	0	0	0	50 780
MORS A CHIEN KIT EROWA	58 500	7558	62 356	0	0	0	0	21 273	70 585
Pont roulant B5 BPRP	58 250	11436	21 919	11 436	35 261		46 697	9 708	18 608
Banc réglage Lorequip	61 900	8103	8 103	13848	47289		61 137	5 158	5 158
Machine à mesurer ZEISS	60 000	6600	6 600	13200	46200		59 400	6 000	6 000
TOTAL	289 430	33 697	153 893	38 484	128 750	0	167 234	42 139	151 131

Les crédits-bails mobiliers mentionnés ci-dessus n'ont pas été retraités en consolidation car leur valeur unitaire était inférieure au seuil retenu pour le retraitement (75 K€)

- Dettes garanties par des sûretés réelles

Le montant des dettes financières s'élève à 14 149 719 € et est garanti par des sûretés réelles (nantissement de fonds de commerce et de matériel, hypothèque sur bâtiment, garantie COFACE, gage sur stock) : 14 149 719 €.

5.15. Autres informations sur le financement

Au 31/03/2011 :

- En-cours affacturage : 13 300 627 € contre 10 666 561 € au 31 mars 2010 (Figeac Aéro seule)
- En-cours affacturage : 921 818 € contre 962 331 € au 31 mars 2010 MECABRIVE INDUSTRIES

L'utilisation de ces instruments financiers a pour l'essentiel un impact direct sur le niveau des créances clients.

5.16. Amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

	31/03/2010	31/03/2011
Reprises d'amortissements et de provisions sur immobilisations	0	
Reprises de provisions	924 745	972 391
Total reprises d'amortissements et de provisions	924 745	972 391
Dotations aux amortissements	4 848 366	6 009 571
Dotations aux provisions d'exploitation	929 964	1 073 510
Dotations risques et charges d'exploitation		12 096
Total dotations aux amortissements et aux provisions	5 778 330	7 095 177

5.17. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

	31/03/2010	31/03/2011
Produits financiers		
Dividendes		
Reprise sur provision	69446	
Produits des immo. Financières		
Revenus des autres créances et VMP		
Produits nets sur cessions de VMP	18 086	1 816
Gains de change	600 026	659 621
Autres produits financiers	19 849	24 705
Total produits financiers	707 407	686 142
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	1 364 769	1 759 417
Pertes de changes	791 813	600 876
Autres charges financières		
Total charges financières	2 156 582	2 360 293
Résultat financier	-1 449 175	-1 674 151

5.18. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose de la manière suivante :

	31/03/2010	31/03/2011
<i>Produits exceptionnels</i>		
Produits exceptionnels s/op. de gestion	421 554	496 273
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		17146
Produits exceptionnels sur opérations de capital		
- sur cession d'éléments d'actif corporel	1 232 399	3 820 067
- sur cession d'autres éléments d'actif financier	300 000	
Reprise de provisions et transferts de charges	120 455	441 878
Total produits exceptionnels	2 074 408	4 775 364
<i>Charges exceptionnelles</i>		
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	204 914	739 955
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		135 374
Charges exceptionnelles sur opération de capital		
- sur cession d'éléments d'actif corporel	1 316 080	3 900 071
- sur cession d'autres éléments d'actif financier		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	594 291	384 425
Total charges exceptionnelles	2 115 285	5 159 825
<i>Résultat exceptionnel</i>	-40 877	-384 461

Détails des charges et produits exceptionnels :

- Charges exceptionnelles diverse : 739 955, détails :
- Régularisation URSSAF : 12 017€
- Paiement EASYDENTIC : 121 485€
- Redressement CETIM: 69 819€
- ALMA prestation contrôle CIR : €2 886
- Transaction salariés : 33 000€
- Indemnités remboursement anticipé emprunts sur lease back : 110 291€
- Frais sur opération lease back : 297 090€
- Pénalités clients : 4 800€
- Pénalités retard : 5 978€
- Régularisation diverses : 2 589€
- Charges sur exercice antérieurs :
- Redressement TP : 134 969€
- Divers : 406€
- Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés : 3 900 071€
- Dotations aux provisions sur indemnités fin de carrière : 272 690€
- Dotations dépréciation immobilisation : 111 735€

TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES : 5 159 825

- Abandon avance remboursable : 490 000
- Intérêts EDF : 1163
- Pénalités perçues : 849€
- Régularisation diverses : 4 261€
- Régularisation fournisseurs exercices antérieurs : 17 146€
- Produits sur cession d'éléments d'actif : 3 820 067€
- Reprise provision Easydentic : 121 485€
- Reprise provision prud'hommes : 70 700€
- Reprise provision Delmas : 15 245€
- Reprise provision contrôle fiscal : 223 000€
- Reprise provision IFC : 11 447€

TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS : 4 775 363

5.19. Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés s'analyse de la façon suivante :

	31/03/2010	31/03/2011
Impôt exigible	-110 306	265 267
Détail :		
Impôts sur bénéfice	-110306	265267
Crédit impôts recherche *		
Charge (produits) d'impôts différés	98 828	-62 663
Total	-11 478	202 604

* Crédit Impôts recherche : voir note 6.3

5.20. Effectif moyen

L'effectif moyen se décompose comme suit :

	31/03/2010	31/03/2011
Cadres et équivalents	93	83,5
Non Cadre	539	600,5
Personnels extérieurs	23,25	39
Total	655,25	723

6. Autres informations

6.1. Répartition du chiffre d'affaires par secteurs d'activité

La répartition du chiffre d'affaires par secteurs d'activité est la suivante :

Détail chiffre d'affaires (en K€)	31/03/2010	31/03/2011
Réalisation de pièces de structure pour l'aéronautique	46 512	64 647
Etude, conception et Réalisation d'outillage de production pour l'industrie Aéronautique et spatiale	3 559	0
Mécanique générale et chaudronnerie lourde	7 685	5 681
Usinage et traitement de surface	1 639	4 859
Total	59 395	75 187

6.2. Répartition du chiffre d'affaires par secteurs géographiques

La répartition du chiffre d'affaires par secteurs géographiques est la suivante :

	31/03/2010 en K€	31/03/2011 en K€
FRANCE	51 988	63 932
EXPORT	7 407	11 255
Total	59 395	75 87

6.3. Changement de présentation du Crédit Impôts Recherche

En application du principe de prédominance de la substance sur l'apparence propre aux comptes consolidés (§ 300 du règlement CRC n° 99-02 relatif aux comptes consolidés), le CIR a été classé en « autres produits d'exploitation » à compter de l'exercice clos au 31 mars 2011 car assimilable à une subvention publique pour soutenir les efforts de R&D des entreprises.

Le tableau ci-dessous présente l'impact sur la présentation des comptes consolidés de cette modification :

Données en K€	Exercice 31/03/2011	Retraité	Initial
		Exercice 31/03/2010	Exercice 31/03/2010
Chiffre d'affaires	72 187	59 395	59 395
Autres produits d'exploitation	12 715	5 772	4 799
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 098	2 517	1 543
RESULTAT FINANCIER	- 1 674	- 1 449	- 1 449
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	1 423	1 067	94
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 384	- 41	- 41
Impôt sur le bénéfice	203	- 12	- 985
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	888	1 044	1 044
RESULTAT NET CONSOLIDE	888	1 046	1 046
RESULTAT NET PART GROUPE	1 231	1 028	1 028

6.4. Détail des autres produits d'exploitation

	31/03/2010	31/03/2011
<i>Autres produits d'exploitation</i>		
	-1 191	
Production stockée	840	6 986 741
Production immobilisée	2 164 975	2 267 862
Crédit Impôts Recherche	973 200	1 223 640
Subvention d'exploitation	1 991 986	407 443
Autres produits de gestion	217	214 612
Reprise provision d'exploitation et transfert de charges	1 417 637	1 313 671
Reprise subvention d'investissement	416 221	300 630
Total autres produits d'exploitation	5 772 396	12 714 599

6.5. Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

6.6. Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction

Les organes d'administration et de direction n'ont pas perçu de jetons de présence, de même que aucune autre rémunération que celle relative à leur fonction opérationnelle au sein de la société.

7. Tableau de financement par l'analyse des flux de trésorerie

	31/03/2011
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	
<i>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</i>	888 226
correction impôt différé sur écart de conversion	
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	
<input type="checkbox"/> Amortissements et provisions	5 712 864
<input type="checkbox"/> Variation des impôts différés	-62 663
<input type="checkbox"/> Plus-values de cession, nettes d'impôt	80 004
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES	6 618 431
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE	-7 846 192
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-1 227 761
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	
Acquisition d'immobilisations	-18 072 157
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	3 820 067
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-14 252 090
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0
Augmentations de capital en numéraire	0
Emprunts souscrits au cours de l'exercice	26 362 820
Remboursement d'emprunts	-10 415 353
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	15 947 467
Variation de trésorerie	467 616
Trésorerie d'ouverture (1)	-8 413 782
Trésorerie de clôture (2)	-7 946 166

(1) Au 31/03/10 Effet Retraitement en-cours factor FIGEAC AERO : 10 666 561 euros MECABRIVE INDUSTRIES : 962 331 €

(2) Au 31/03/11 Effet Retraitement en-cours factor FIGEAC AERO : 13 300 627 euros MECABRIVE INDUSTRIES : 921 818 €

20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Néant.

20.3 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

20.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2013

SARL SODECAL AUDIT

449, avenue du Danemark

82 000 MONTAUBAN

Société à responsabilité limitée de Commissariat aux Comptes
au capital de 7 639 € - 314 684 481 RCS Montauban
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

FIDAUDIT

Membre du réseau FIDUCIAL

41, rue du Capitaine Guynemer

92 925 LA DEFENSE CEDEX

Société Anonyme de Commissariat aux Comptes au capital de
250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

FIGEAC AERO

Société Anonyme au capital de 3 000 000 €uros

Z.I de l'Aiguille

46 100 FIGEAC

RCS CAHORS B 349 357 343

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013

1-3

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 mars 2013

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société FIGEAC AERO tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice clos le 31 mars 2012

1 - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point mentionné dans la note 31 de l'annexe aux comptes annuels relatif à l'adoption des normes IFRS.

2-3

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 31 de l'annexe expose les modalités et les impacts de la transition entre les principes comptables CRC 99-02 et le référentiel IFRS. Nos travaux ont consistés à examiner les méthodes appliquées, et à vérifier que l'annexe fournit les informations appropriées.
- La note 3.11 de l'annexe expose notamment la méthode de comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, des informations données afférentes à l'immobilisation des frais de développement et à leur amortissement, et nous nous sommes assurés leur correcte application.
- La note 3.15 de l'annexe expose la méthode de comptabilisation des contrats de constructions. Nous avons procédé à l'appréciation de la méthode d'évaluation retenue par votre société et des données sur lesquelles elle se fonde, et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de cette approche et de sa correcte application.
- Les notes 3.21 et 13 de l'annexe précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Nos travaux ont consistés à examiner les hypothèses retenues, la méthode appliquée, et à vérifier que l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

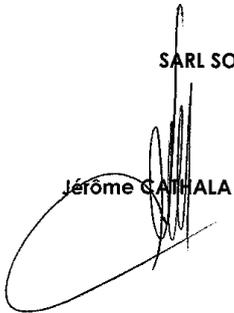
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Montauban et à La Défense, le 13 septembre 2013

Les commissaires aux comptes

SARL SODECAL AUDIT

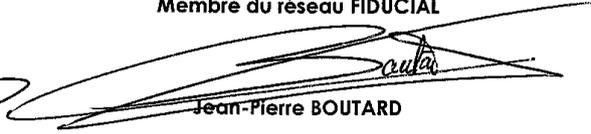
FIDAUDIT
Membre du réseau FIDUCIAL



Jérôme CATHALA



Gérard CAZENEUVE
Gérant de la SARL



Jean-Pierre BOUTARD

3-3

20.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2012

SARL SODECAL AUDIT

FIDAUDIT
Membre du réseau FIDUCIAL

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 mars 2012

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société FIGEAC AERO tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que résultat d'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point mentionné dans les notes 3.3.10, 3.3.11 et 5.18 relatif à la valorisation des engagements de retraite.

2-3

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 3.3.2 l'annexe expose notamment la méthode de comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, des informations données afférentes à l'immobilisation des frais de développement et à leur amortissement, et nous nous sommes assurés leur correcte application.
- Votre société valorise les stocks dont les encours selon les modalités décrites dans la note 3.3.6. de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de la méthode d'évaluation retenue par votre société et des données sur lesquelles elle se fonde, et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de cette approche et de sa correcte application.
- Les notes 3.3.10, 3.3.11 et 5.18 l'annexe précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Nos travaux ont consistés à examiner les hypothèses retenues, la méthode appliquée, et à vérifier que l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

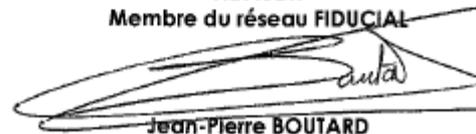
Fait à Montauban et à La Défense, le 31 août 2012

Les commissaires aux comptes**SARL SODECAL AUDIT**

Jérôme CATHALA



Gérard CAZENEUVE
Gérant de la SARL

FIDAUDIT
Membre du réseau FIDUCIAL

Jean-Pierre BOUTARD

20.3.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2011

SARL SODECAL AUDIT

FIDAUDIT
Membre du réseau FIDUCIAL

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 mars 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société FIGEAC AERO tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que résultat d'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point mentionné dans la note 6.3 de l'annexe qui expose le changement de présentation du crédit d'impôt recherche dans le compte de résultat à partir de l'exercice clos.

2-3

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 3.3.1 l'annexe expose les méthodes de comptabilisation des frais de recherche et de développement. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, des informations données afférentes à l'immobilisation des frais de développement et à leur amortissement, et nous nous sommes assurés leur correcte application.
- La note 3.3.2 de l'annexe expose le retraitement en consolidation de l'opération de lease back concernant l'ensemble immobilier opérée sur l'exercice par FIGEAC AERO S.A.. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié du retraitement, et des informations données afférentes à cette opération, et nous nous sommes assurés de sa correcte retranscription dans les états financiers consolidés du groupe FIGEAC AERO.
- Votre société valorise les stocks et encours selon les modalités décrites dans la note 3.3.4, de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de la méthode d'évaluation retenue par votre société et des données sur lesquelles elle se fonde, et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de cette approche et de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Montauban et à La Défense, le 27 septembre 2011

Les commissaires aux comptes

SARL SODECAL AUDIT

Jérôme CATHALA

Gérard CAZENEUVE
Gérant de la SARL

FIDAUDIT

Membre du réseau FIDUCIAL

Jean-Pierre BOUTARD

20.4 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Les comptes annuels consolidés au 31 mars 2013, dernières informations financières vérifiées, figurent au paragraphe 20.1.1 du présent Offering Circular.

20.5 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

20.5.1 Politique de distribution

Il n'est pas dans l'intention de la Société, à court et moyen terme, de distribuer des dividendes.

20.5.2 Dividendes distribués par la Société au cours des trois derniers exercices

Au cours des trois derniers exercices, la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

20.6 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

A la date du présent Offering Circular, à l'exception des procédures décrites au paragraphe 4.4.2, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

20.7 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif n'est intervenu concernant sa situation financière ou commerciale depuis le 31 mars 2013 qui ne soit pas décrit dans le présent Offering Circular.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Montant du capital social

A la date d'enregistrement du présent Offering Circular, le capital social de la Société s'élève à 3 000 000 d'euros. Il est divisé en 25 000 000 actions de 0,12 euro de valeur nominale, toutes de même catégorie.

21.1.2 Actions non représentatives du capital

A la date d'enregistrement du présent Offering Circular, il n'existe aucune action non représentative du capital.

21.1.3 Autocontrôle, auto-détention et acquisition par la Société de ses propres actions

A la date d'enregistrement du présent Offering Circular, la Société ne détient aucune action propre.

Toutefois, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 19 décembre 2013 a autorisé le Conseil d'administration, sous la condition suspensive de l'inscription aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché NYSE Alternext de NYSE Euronext à Paris, à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

Les rachats effectués dans le programme du programme pourront être effectués en vue :

- d'animer le marché des titres de la Société, notamment pour en favoriser la liquidité, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF et conclu avec un prestataire de services d'investissement dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- d'attribuer à titre gratuit des actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de mettre en œuvre tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- d'annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées afin de réduire le capital, dans le cadre et sous réserve d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire en cours de validité ;
- et, plus généralement, de réaliser toute opération autorisée ou qui viendrait à être autorisée par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, étant précisé que la Société en informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Les actions pourront être achetées par tous moyens, en une ou plusieurs fois, dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'AMF, sur le marché ou hors marché, notamment en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels, pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité de procéder par achat de blocs de titres. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres de capital dans le respect des dispositions de l'article 231-40 du règlement général de l'AMF.

L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à 200% du premier cours coté, étant précisé qu'en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou d'autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, ce prix unitaire sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En toute hypothèse, le montant maximal que la Société serait susceptible de payer ne pourra excéder un million d'euros.

21.1.4 Autres titres donnant accès au capital

Néant.

21.1.5 Droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagement d'augmentation du capital

Néant.

21.1.6 Informations sur le capital social de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et détail de ces options (en ce compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent)

Néant.

21.1.7 Capital social autorisé mais non émis

Les résolutions d'émission approuvées par l'Assemblée Générale du 19 décembre 2013 statuant à titre extraordinaire et ordinaire sont synthétisées ci-dessous :

Nature de la délégation ou autorisation au profit du Conseil d'administration	Date de l'assemblée	Montant nominal maximum	Durée de la délégation
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	19 décembre 2013	1.500.000 € (1)	26 mois
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public	19 décembre 2013	1.500.000 € (1)	26 mois
Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'avoir recours à une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier pour mettre en œuvre la cinquième résolution, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce	19 décembre 2013	20% du capital par an (1)	26 mois

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription en vertu des quatrième, cinquième et sixième résolutions	19 décembre 2013	15% de l'émission initiale (1)	26 mois
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de Commerce	19 décembre 2013	1.500.000 € (1)	18 mois
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce	19 décembre 2013	1% (1)	26 mois
Limitation globale des autorisations d'émission en numéraire	19 décembre 2013	1.500.000 € (2)	-
Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées	19 décembre 2013	1%	38 mois
Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées	19 décembre 2013	1%	38 mois
Délégation de pouvoirs à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfiques ou autres conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce	19 décembre 2013	-	26 mois
Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions	19 décembre 2013	10% du capital	24 mois

(1) Dans la limite du plafond global de 1.500.000 € prévu à la 10^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 19 décembre 2013.

(2) Il s'agit d'un plafond global.

21.1.8 Modification du capital social

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du capital social de la Société depuis sa constitution.

Date	Opération	Nombre d'actions émises/annulées	Nominal	Prime d'émission	Nombre total d'actions	Capital post opération
23 janvier 1989	Constitution	600	200 Fr		600	120 000 Fr
25 janvier 1994	Augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 4 880 000 Fr	24 400	200 Fr		25 000	5 000 000 Fr
30 novembre 1999	Augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 1 559 570 Fr	0	262,38 Fr		25 000	6 559 570 Fr
9 juin 2000	Augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 2 000 000 €	0	120 €		25 000	3 000 000 €
19 décembre 2013	Division par 1000 de la valeur nominale des actions		0,12 €		25 000 000	3 000 000 €

21.1.9 Sûretés, privilèges, nantissements sur le capital social de la Société

A la date d'enregistrement du présent Offering Circular, la Société atteste qu'il n'existe pas de sûreté, de privilège ou de nantissement sur son capital social.

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Aux termes d'une décision d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 décembre 2013, les actionnaires de la Société ont adopté, sous condition suspensive de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché NYSE Alternext de NYSE Euronext à Paris, de nouveaux statuts dont les principales dispositions sont résumées ci-après.

21.2.1 Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la réalisation de tous travaux de mécanique générale de précision ;
- les opérations de formation professionnelle ;
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

Il est renvoyé au chapitre 16 « Fonctionnement des organes d'administration et de direction » du présent Offering Circular.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société (articles 9 et 10 des statuts)

ARTICLE 9 – INDIVISIBILITE DES ACTIONS

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées Générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

ARTICLE 10 – DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

Chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, du partage du bénéfice et du boni de liquidation.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions des Assemblées Générales.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leurs propriétaires contre la Société, les actionnaires ayant à faire dans ce cas leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaires.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard de la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi. En particulier, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent successible ne fait pas perdre le droit acquis ou n'interrompt pas le délai de deux ans prévu à l'alinéa précédent. La fusion ou la scission de la Société est également sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en pleine propriété perdra le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Par dérogation aux dispositions légales, lorsque les actions sont grevées d'un usufruit, le droit de vote appartient au nu-propiétaire, quelle que soit la nature de l'Assemblée Générale, Ordinaire ou Extraordinaire, sous réserve toutefois de la décision relative à l'affectation des bénéfices pour laquelle le droit de vote appartient à l'usufruitier. En conséquence, le droit de vote de l'usufruitier est limité aux décisions se rapportant à l'affectation des bénéfices soumises au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Un droit de vote double est conféré à l'usufruitier et au nu-propiétaire selon les mêmes conditions de répartition si leurs noms sont inscrits depuis deux ans au moins dans les registres de la Société.

En cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote double cesse de plein droit si le nom de son titulaire cesse d'apparaître dans les registres de la société, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Toute modification des droits attachés aux actions est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de stipulations spécifiques.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

- Assemblées d'actionnaires - Nature des assemblées (article 20 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises au cours d'Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires, ou encore d'Assemblées Spéciales, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

- Convocation aux assemblées (article 21.1 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu, en France comme à l'étranger, indiqué dans l'avis de convocations.

- Accès aux Assemblées (article 21.2 des statuts)

Le droit des actionnaires de participer aux Assemblées Générales est subordonné à un enregistrement ou une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

- Représentation (article 21.3 des statuts)

Tout actionnaire peut se faire représenter dans les conditions autorisées par la loi. Il peut également voter par correspondance dans les conditions légales.

Le Conseil d'administration a la faculté de décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou autre moyen de télécommunication dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

- Démembrement d'actions (article 21.4 des statuts)

En cas de démembrement de la propriété des actions, conformément à l'article 10 ci-dessus, le droit de vote appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions se rapportant à l'affectation des bénéfiques soumises au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Le nu-proprétaire ayant seul la qualité d'actionnaire, il dispose du droit d'assister, participer et se faire représenter à toutes les Assemblées Générales, sans limitation et quelle que soit leur nature, Ordinaire ou Extraordinaire, et d'y être convoqué dans les formes et délais prévues au présent article,

y compris à celle dans laquelle il n'exercerait pas, pour certaines délibérations, le droit de vote conformément aux dispositions de l'article 10.

En conséquence, l'usufruitier est convoqué et participe exclusivement à l'Assemblée Générale Ordinaire qui délibère sur l'affectation des bénéfices, décision pour laquelle, par dérogation, le droit de vote lui appartient. Le nu-proprétaire est convoqué, participe et exerce son droit de vote à toutes les Assemblées Générales, à l'exception, en ce qui concerne l'exercice du droit de vote, de la délibération sur l'affectation des bénéfices pour laquelle le droit de vote appartient à l'usufruitier.

- Identification des actionnaires (article 8 des statuts)

La Société peut demander à tout moment au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Néant.

21.2.7 Franchissements de seuils légaux (article 11 des statuts)

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de votes dans les conditions prévues par les dispositions du Code de commerce.

21.2.8 Modalités de modification du capital social

Toute modification du capital social ou des droits attachés aux actions est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de stipulations spécifiques.

22 CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date d'enregistrement du présent Offering Circular.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent Offering Circular sont disponibles sans frais auprès de la Société ainsi que sur le site internet de Figeac Aéro (<http://www.figeac-aero.com>) et sur le site internet de Nyse Alternext Paris (<https://europeanequities.nyx.com/fr/markets/nyse-alternext>).

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés au siège social de la Société.

A compter de l'introduction en bourse de la Société, l'information réglementée au sens du règlement général de l'Autorité des marchés financiers sera disponible sur le site internet de la Société.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Se reporter au paragraphe 7.3 « Tableau des filiales et participations » du présent Offering Circular.

DEUXIEME PARTIE

1 PROCEDURE D'ADMISSION SUR ALTERNEXT PARIS

1.1 OBJECTIF DE L'OPERATION

L'admission des actions de la Société sur le marché Alternext Paris a pour objectif de :

- de renforcer la notoriété et la crédibilité de la Société vis-à-vis de ses clients et de ses partenaires ;
- de faciliter ses augmentations de capital futures afin d'assurer le développement de son activité ;
- de pouvoir profiter d'éventuelles opérations de croissance.

La levée de fonds sera allouée aux objets suivants :

- renforcement les fonds propres de la Société ;
- financement de la croissance.

1.2 ACTIONS DONT L'ADMISSION SUR ALTERNEXT EST DEMANDEE

Nombre d'actions émises avant le Placement Privé	25 000 000
Nombre d'actions émises dans le cadre du Placement Privé	1 580 000
Nombre d'actions cédées dans le cadre du Placement Privé	300 000
Nombre d'actions admises aux négociations	26 580 000
Valeur nominale des actions	0,12 euro
Prix par action dans le cadre du Placement Privé	9,20 euros
Nature et forme	Au nominatif ou au porteur
Jouissance	Courante
Libellé des actions	FIGEAC AERO
Code ISIN	FR0011665280
Mnémonique	ALFIG
Mode de cotation	Continu

1.3 PLACEMENT PRIVE PREALABLE A L'ADMISSION

Le 20 décembre 2013, il a été procédé à un placement privé (le « Placement Privé ») auprès d'un cercle restreint d'investisseurs dont certains investisseurs qualifiés d'un montant total de 14 536 000 euros, soit 1 580 000 actions nouvelles au prix de 9.20 euros par titre de 0.12 euro de nominal et 9.08 euros de prime d'émission.

Une demande d'admission des actions de la Société aux négociations sur Alternext Paris a été déposée auprès d'Euronext Paris, selon les dispositions prévues au chapitre 3.4.2. des Règles des Marchés Alternext.

1.4 AUTORISATIONS EN VERTU DESQUELLES EST REALISE LE PLACEMENT PRIVE

L'Assemblée Générale Mixte en date du 19 décembre 2013 a délégué au Conseil d'administration la mise en œuvre de l'augmentation de capital de 189 600 € (en nominal) dans le cadre d'un placement privé.

En vertu de cette délégation de compétence qui lui a été conférée, le 19 Conseil d'administration de la Société, dans sa séance du 19 décembre 2013, a décidé des modalités de l'émission des 1 580 000 actions nouvelles au prix de 9.20€.

1.5 ETABLISSEMENT FINANCIER EN CHARGE DE L'ADMISSION

Midcap Partners
Listing Sponsor
20, rue Cambon
75001 Paris

1.6 ENGAGEMENT DE CONSERVATION

Néant.

1.7 ENGAGEMENT D'ABSTENTION

Néant.

1.8 CALENDRIER

Validation de la demande d'admission aux négociations par le Conseil d'administration d'Euronext Paris S.A. en date du 17 décembre 2013
AG arrêtant les modalités définitives de l'augmentation de capital le 19 décembre 2013
Publication de l'avis NYSE-Euronext le 19 décembre 2013
Règlement-livraison 20 décembre 2013
Première Cotation 23 décembre 2013

2 INFORMATION DE BASE

2.1 CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT

Synthèse des capitaux propres et de l'endettement financier net

Le tableau ci-dessous présente l'état des capitaux propres et de l'endettement net du Groupe au 30 septembre 2013.

Capitaux propres et endettement (au 30/09/2013)	En K€
Total des dettes financières courantes Y compris crédit baux	6 296
Faisant l'objet de garanties	-2 006
Faisant l'objet de nantissements	278
Sans garantie ni nantissement	1 266
Crédit-bail	6 758
Total des dettes financières non courantes Y compris crédits baux (hors partie courante des dettes long terme)	64 745
Faisant l'objet de garanties	26 487
Faisant l'objet de nantissements	2 950
Sans garantie ni nantissement	7 694
Crédit- bail	27 613
Capitaux propres hors résultat	38 488
Capital social	3 000
Autres réserves	35 488

Endettement financier net (au 30/09/2013)		En K€
A	Trésorerie	3 342
B	Equivalent de trésorerie	
C	Titres de placement	
D	Liquidités A+B+C	3 342
E	Créances financières à court terme	
F	Dettes bancaires court terme	1 462
G	Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	6 296
H	Mobilisation affacturage	16 203
I	Dettes financières courantes à court terme F+G+H	23 961
J	Endettement financier net à court terme I-E-D	20 619
K	Emprunts bancaires à plus d'un an	62 745
L	Obligations émises	2 000
M	Autres emprunts à plus d'un an	
N	Endettement financier net à moyen et long terme K+L+M	64 745
O	Endettement financier net J+N	85 364

3 INFORMATION TECHNIQUE

3.1 SERVICE TITRES

CM-CIC Securities
6 avenue de Provence
75441 Paris Cedex 09

3.2 CONTRAT DE LIQUIDITE

En vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des transactions, la Société a conclu un contrat de liquidité avec Midcap Partners.

L'Assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 19 décembre 2013 a approuvé un programme de rachat d'actions de la Société d'une durée de 18 mois. La Société procédera à l'information du marché préalablement à la mise en œuvre de ce programme dans les conditions et selon les modalités fixées par les articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

4 INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LA QUOTE PART DES CAPITAUX PROPRES PAR ACTION

4.1 DILUTION

L'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action (calcul effectué sur la base des capitaux propres au 30 septembre 2013 et du nombre d'actions composant le capital social à la date du présent Offering Circular) est la suivante :

	Quote-part des capitaux propres (en euros)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,54

Après émission de 1 580 000 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,99
--	------

4.2 INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE

L'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à la présente émission (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital à la date du présent Offering Circular est la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00%
Après émission de 1 580 000 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,94%

5 RISQUES LIES A L'ADMISSION DES TITRES DE LA SOCIETE SUR ALTERNEXT

5.1 LES ACTIONS N'ONT PAS ETE PREALABLEMENT COTEES ET SONT SOUMISES AUX FLUCTUATIONS DE MARCHE

Les actions de la Société, jusqu'à leur admission aux négociations sur le marché Alternext Paris, n'auront fait l'objet d'aucune cotation sur un marché réglementé. Le prix du Placement Privé ne présage pas des performances du prix de marché des actions de la Société à la suite de leur admission aux négociations sur le marché Alternext Paris. Le cours qui s'établira postérieurement à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext Paris est susceptible de varier significativement par rapport au prix du Placement Privé. Bien que la Société ait demandé l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Alternext Paris, il n'est pas possible de garantir l'existence d'un marché liquide pour ses actions ni qu'un tel marché, s'il se développe, perdurera. Si un marché liquide pour les actions de la Société ne se développe pas, le prix de marché de ses actions pourrait en être affecté.

5.2 VOLATILITE DU PRIX DE MARCHE DES ACTIONS DE LA SOCIETE

Le prix de marché des actions de la Société pourrait être affecté de manière significative par de nombreux facteurs ayant un impact sur la Société, ses concurrents, ou les conditions économiques générales. Le prix de marché des actions de la Société pourrait notamment fluctuer de manière sensible en réaction à des événements tels que :

- des variations des résultats financiers, des prévisions ou des perspectives de la Société ou de ceux de ses concurrents d'une période à l'autre ;
- des annonces de concurrents ou d'autres sociétés ayant des activités similaires et/ou des annonces concernant le marché de la logistique, y compris celles portant sur la performance financière et opérationnelle de ces sociétés ;
- des évolutions défavorables de l'environnement réglementaire applicable dans les pays ou les marchés propres au secteur d'activité de la Société ou à la Société elle-même ;
- des annonces portant sur des modifications de l'actionariat de la Société ;
- des annonces portant sur des modifications de l'équipe dirigeante ou des collaborateurs clés de la Société ; et
- des annonces portant sur le périmètre des actifs de la Société (acquisitions, cessions, etc.).

Par ailleurs, les marchés boursiers connaissent d'importantes fluctuations qui ne sont pas toujours en

rapport avec les résultats et les perspectives des sociétés dont les actions y sont négociées. De telles fluctuations de marché ainsi que la conjoncture économique pourraient donc également affecter de manière significative le prix de marché des actions de la Société.

5.3 LA CESSION D'UN NOMBRE IMPORTANT D'ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POURRAIT AVOIR UN IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE COURS DES ACTIONS

Les principaux actionnaires de la Société détiennent plus de 90% du capital de la Société au moment de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext Paris. La décision de ces actionnaires de céder tout ou partie de leur participation sur le marché, ou la perception qu'une telle cession est imminente, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le cours des actions de la Société.

5.4 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES DE LA SOCIÉTÉ

Compte tenu de sa stratégie de développement envisagée, la Société **n'entend pas, à la date de l'Offering Circular**, adopter une politique de versement de dividendes réguliers.

Cependant, le Conseil d'administration de la Société réévaluera régulièrement l'opportunité de verser un dividende en considérant les conditions générales de l'environnement économique, les conditions spécifiques à son secteur d'activité, les résultats de la Société, sa situation financière, les intérêts de ses actionnaires ainsi que tout autre facteur qu'il jugera pertinent.

5.5 LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ NE BÉNÉFICIERONT PAS DES GARANTIES ASSOCIÉES AUX MARCHÉS RÉGLEMENTÉS

Les actions de la Société ne seront pas admises aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. De plus, la nature de l'opération réalisée n'implique pas le respect des règles de l'offre au public de titres financiers. Néanmoins, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la Société et à la protection des actionnaires minoritaires seront offertes aux actionnaires conformément aux règles d'organisation du marché Alternext Paris, qui est un marché organisé.

5.6 LA SOCIÉTÉ POURRAIT À L'AVENIR FAIRE À NOUVEAU APPEL AU MARCHÉ, AFIN DE FAIRE FACE À SES BESOINS DE FINANCEMENT

Le Placement Privé réalisé par la Société doit lui permettre d'accélérer son développement. Il ne peut cependant être exclu qu'à l'avenir, la Société fasse à nouveau appel au marché afin de faire face des besoins de financement complémentaires, notamment en cas d'accélération et/ou de décalage de certains programmes aéronautiques sur lesquels elle est impliquée. Il existe donc un risque de dilution pour les actionnaires qui ne prendraient pas part à ces éventuelles futures levées de fonds.